

Évaluer la qualité de la démocratie

Guide pratique



Évaluer la qualité de la démocratie

Guide pratique

David Beetham

Edzia Carvalho

Todd Landman

Stuart Weir

© International Institute for Democracy and Electoral Assistance 2011
© Édition anglaise 2008

Les publications d'IDEA international sont indépendantes de tout intérêt national ou politique. Les opinions exprimées dans la présente publication ne représentent pas nécessairement celles d'IDEA international, de son conseil d'administration ou des membres de son comité.

Ceci est une traduction directe de la version originale en anglais de *Assessing the Quality of Democracy : A Practical Guide* (2008). Les références et les liens URL n'ont pas été mis à jour depuis la production de la version originale en 2008.

Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction, totale ou partielle, de cette publication doit être adressée à :

IDEA international
Strömborg
SE -103 34 Stockholm
Suède

Graphisme : Santángelo Diseño
Traduction: Strategic Agenda
Imprimé par : Bulls Graphics AB, Suède
Illustration de couverture © Alberto Ruggieri/Illustration Works/Corbis/Scanpix

ISBN : 978-91-86565-13-8

Avant-propos : l'état de la démocratie

La démocratie est la forme prédominante de gouvernement dans le monde aujourd'hui. Alors que dans la majeure partie du monde, il s'agit d'un phénomène rare ou récent, des « vagues » successives de démocratisation durant le xx^e siècle ont fait qu'aujourd'hui, dans le nouveau millénaire, davantage de pays sont régis par des formes de gouvernance démocratiques que par des formes non démocratiques. Diverses tentatives d'inventaire des démocraties dans le monde s'accordent à dire que, de nos jours, plus de 60 % des pays disposent d'au moins une forme minimale d'institutions et de procédures démocratiques. La Communauté des démocraties compte plus de cent pays, tandis que la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (ICNRD) s'est enrichie, élargie et a pris de l'importance depuis son inauguration en 1988 en tant que forum pour le développement démocratique mondial. De plus en plus, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales soulignent que la démocratie est une fin en soi, ainsi qu'un moyen important utilisé à d'autres fins, comme le développement économique, la réduction de la pauvreté et une plus grande protection des droits humains¹ reconnus au niveau international.

La croissance, l'expansion et le rythme remarquables de la démocratisation s'expliquent de nombreuses façons. Les explications internes se focalisent sur les grandes transformations socio-économiques, la mobilisation des mouvements sociaux et des organisations de la société civile, les alliances de classe, les défis et les révolutions (« colorées » ou autres), ainsi que les accords et les concessions de l'élite. Les explications externes se concentrent sur la défaite d'un régime en place lors d'une guerre, le rôle de la « contagion » des processus de démocratisation

¹ L'expression « droits humains » est préférée à celle de « droits de l'homme » dans ce guide afin de marquer l'universalité de ces droits, ainsi que leur neutralité quant aux questions de genre homme-femme.

dans les États voisins, la diffusion de valeurs démocratiques au travers des processus de mondialisation et des diverses formes d'intervention internationale (y compris le soutien aux groupes de la société civile et aux organisations naissantes de partis politiques), la construction de l'État, l'institutionnalisation, la spécification de critères pour des formes appropriées et acceptables de gouvernance démocratique, ainsi que l'intervention armée pour renverser les régimes en place et instaurer une démocratie par la force.

Un élément crucial du processus de cartographie, d'explication et d'encouragement de cette croissance démocratique est la nécessité de disposer de moyens valables, pertinents et fiables pour mesurer et évaluer les progrès démocratiques et la qualité de la démocratie elle-même. Les chercheurs et les praticiens ont adopté un certain nombre de stratégies pour évaluer la démocratie, notamment des mesures par catégorie, des mesures d'échelle, des mesures objectives et des mesures hybrides de pratiques démocratiques, ainsi que des perceptions de la démocratie basées sur de grandes enquêtes publiques. Dans certains cas, des mesures ont été développées pour des besoins particuliers puis utilisées à d'autres fins ; alors que dans d'autres cas, des mesures générales de démocratie ont été développées pour un large éventail d'applications par la communauté de chercheurs et de politiques. La quête de comparabilité et de large couverture spatio-temporelle, toutefois, implique de sacrifier quelque peu la possibilité de saisir, à travers ces mesures, certaines caractéristiques d'une démocratie spécifiques au contexte, tandis que le passage à la bonne gouvernance, la responsabilité et la conditionnalité de l'aide par les plus grands donateurs internationaux a créé une demande supplémentaire de mesures de démocratie pouvant être utilisées pour des évaluations au niveau des pays, des secteurs et des programmes.

En réponse à ces nombreux développements et à la prolifération des « méthodes de mesures » d'une démocratie, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA international) a élaboré un cadre d'évaluation d'une démocratie qui s'écarte d'un classement par pays et d'un jugement externe pour adopter le principe d'une évaluation complète réalisée par des équipes nationales d'évaluation menées par le gouvernement ou la société civile et les institutions universitaires. Ce cadre associe l'adhésion aux principes fondamentaux de la démocratie et aux valeurs médiatrices liées à ces principes, à un éventail de questions sur le niveau de démocratie atteint. De plus, il présente la possibilité d'utiliser des méthodes de mesure existantes tout en intégrant des informations sur la qualité d'une démocratie bien plus spécifiques au contexte, lesquelles

peuvent être liées aux processus internes de réforme démocratique. L'utilisation de ce cadre dans des démocraties nouvelles et anciennes aussi diverses que la Mongolie et l'Italie, le Bangladesh et le Kenya ou le Pérou et l'Australie a prouvé qu'il fonctionne. Les demandes restent nombreuses pour qu'il soit appliqué à des contextes nouveaux et contraignants du monde entier.

Suite à l'application réussie de son cadre d'évaluation de démocratie dans plus de vingt pays, IDEA international, en collaboration avec Democratic Audit au Royaume-Uni, le Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex (Royaume-Uni) et le réseau « état de la démocratie » élargi, en a tiré les enseignements, a développé les atouts du cadre et a intégré ceux-ci dans une version entièrement révisée présentée ici. *Évaluer la qualité de la démocratie : guide pratique* inclut tous les principes normatifs et éléments concrets du cadre, les expériences des pays l'ayant appliqué et la manière dont l'évaluation d'une démocratie peut être liée au processus de réforme démocratique.

Le cadre d'évaluation présenté ici respecte les principes fondamentaux d'IDEA international pour soutenir la démocratie dans le monde :

- ▶ La démocratisation est un processus qui demande du temps et de la patience.
- ▶ La démocratie ne s'obtient pas seulement par les élections.
- ▶ Les pratiques démocratiques peuvent être comparées, mais pas prescrites.
- ▶ La démocratie se construit de l'intérieur des sociétés.
- ▶ La démocratie ne peut être importée ou exportée, mais elle peut être soutenue.

(IDEA international, 2005 : 12)

Ce guide fournit un solide ensemble de documents fondés sur des années d'expérience et d'application concrète dans les anciennes et nouvelles démocraties à travers le monde. Ce volume vient en complément d'un autre, intitulé *Évaluer la qualité de la démocratie : Un aperçu du cadre d'IDEA international*, qui consiste en une introduction au cadre, avec notamment la présentation de ses principes démocratiques fondamentaux, de ses valeurs médiatrices, de ses questions de recherche, d'exemples de son application dans le monde, des principales étapes de la réalisation d'une évaluation et de sa valeur en tant qu'outil permettant d'encourager une réforme démocratique. Ces deux volumes devraient se révéler très intéressants pour les militants de la démocratie, les organisations de la société civile, les promoteurs

de réforme dans le monde politique et au sein du gouvernement, ainsi que parmi les agences internationales de donateurs et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales engagées à construire la démocratie pour l'avenir.

Préface

Ces trois dernières décennies, la démocratie a progressé et s'est ancrée dans de nombreuses parties du monde. Alors que les niveaux atteints et la qualité de ces démocraties diffèrent, jamais autant de peuples n'ont été gouvernés par des représentants élus. Ainsi, les formes démocratiques de gouvernement sont aujourd'hui dominantes dans le monde. Les régimes ayant jusqu'ici échoué à s'engager dans un exercice démocratique manquent de légitimité. Les citoyens de tels pays ne cessent de montrer leurs aspirations à la liberté, la dignité et l'opportunité d'élire les gouvernements de leur choix, en s'engageant dans diverses formes de lutte, quels que soient les risques qu'ils peuvent prendre en agissant ainsi.

Bien que les « moments transitionnels », tels que les premières élections démocratiques ou le départ d'un gouvernement autoritaire, puissent être des moments de démocratie formateurs, l'histoire montre que la construction d'une démocratie et la consolidation d'institutions démocratiques sont des processus longs et complexes. Dans ce cheminement, il devient essentiel d'évaluer le niveau atteint par les institutions démocratiques et la qualité des processus démocratiques.

Diverses institutions ont développé et continuent de développer des méthodes de mesure et des outils pour évaluer les niveaux atteints et la qualité d'une démocratie. Depuis 2000, IDEA international y a contribué via la mise au point de la méthode d'évaluation de l'« état de la démocratie » (EdD) présentée dans ce guide. IDEA international part du postulat que la démocratie est une valeur et une aspiration universelles. Toutefois, il s'agit également d'un processus politique intrinsèquement local qui doit être appuyé par des approches sensibles au contexte et ancrées dans un leadership local et une appropriation locale des processus de construction d'une démocratie. Ce principe sous-tend l'approche d'IDEA international quant à la construction d'une démocratie en général et quant à la méthode d'évaluation EdD en particulier.

Dans le présent guide, nous définissons une méthode qui place la responsabilité de l'évaluation de la qualité de la démocratie aux mains des citoyens et des personnes qui résident dans le pays évalué. Outre le rôle précieux joué par les acteurs externes pour appuyer les processus de démocratisation dans divers pays, nous sommes convaincus qu'une démocratie durable ne peut être obtenue que si les personnes touchées par sa pratique quotidienne sont celles qui, *in fine*, jugent de ses points forts et de ses points faibles et que ce sont elles aussi qui déterminent les domaines à réformer en priorité. Pour ce faire, les citoyens peuvent utiliser la méthode d'évaluation EdD. C'est un bien public universel qui offre une possibilité aux citoyens de pays en développement et développés, ainsi que des anciennes et nouvelles démocraties, de prendre en charge l'amélioration du niveau et de la qualité de leur démocratie, tout en y contribuant de manière significative.

Depuis le lancement de cette méthode en 2000, un réseau d'utilisateurs s'est développé dans différentes parties du monde. Les leçons et expériences dont ils nous ont fait part ont considérablement enrichi ce guide. Ceux qui souhaitent mener une évaluation d'une démocratie en utilisant cette méthode peuvent bénéficier des enseignements tirés jusqu'ici de son application dans différents contextes. Ils seront ainsi mieux informés sur la manière de planifier et de mettre en œuvre ces évaluations EdD pour maximiser la possibilité que les conclusions soient utilisées et associées à une réforme réelle.

Par ce guide, IDEA international souhaite mettre à disposition une source de connaissances facile à utiliser par ceux et celles qui cherchent à améliorer la qualité de leur démocratie. À une époque où le débat sur l'évaluation de la démocratie et de la gouvernance est dans la ligne de mire des agences de développement, des organisations bilatérales ou multilatérales et des acteurs nationaux, IDEA international propose une méthode d'« auto-évaluation » qui a déjà été appliquée dans pas moins de vingt pays aux quatre coins du monde. Pour les personnes engagées dans l'assistance démocratique, cette méthode EdD est une possibilité qu'une telle assistance soit nourrie par des priorités de réforme démocratique définies localement.



Vidar Helgesen
Secrétaire général d'IDEA international

Table des Matières

Avant-propos : l'état de la démocratie	5
Préface	9
Acronymes et abréviations	16
Partie 1	
Évaluation de la démocratie : explications de la méthode	
Évaluation de la démocratie : explications de la méthode	19
Le cadre d'évaluation	22
Les valeurs médiatrices	26
Institutions démocratiques	27
Ce que le cadre évalue	28
La citoyenneté, la loi et les droits	28
Un gouvernement représentatif et responsable	30
La société civile et la participation populaire	30
La démocratie au-delà de l'État	30
Les différents éléments d'évaluation	32
Les questions d'évaluation	36
Que chercher	37
Sources de documentation générale	38
Normes de bonne pratique	38
Organiser le processus d'évaluation	42
Légitimer l'évaluation	42
Principales étapes du processus d'évaluation	45
Décisions préliminaires au processus d'évaluation	45
Collecte, analyse et organisation des données	58
Convocation d'un atelier national	63
Stratégies pour rendre les évaluations de la démocratie publiques	64
Stratégies de publication et stratégies média	69
Impliquer les médias	69
De l'évaluation à la réforme	74

Partie 2	Le cadre	
	Le cadre	77
	Les questions de recherche	79
	Le cadre d'évaluation	86
Partie 3	Expériences d'évaluation	
	Expériences d'évaluation	273
	La démocratie a de nombreuses facettes	275
	Évaluations de la démocratie : origines, financement et forme	286
	Coordonner les évaluations	289
	Faire passer les messages démocratiques	294
	Diffusion	302
	Impliquer le public	304
	S'impliquer <i>auprès du</i> public	306
	Les enseignements sont clairs	308
Partie 4	De l'évaluation à la réforme : influer sur le processus démocratique	
	De l'évaluation à la réforme : influer sur le processus démocratique	311
	Avancées et difficultés	314
	Contexte, influence, public et résultats	317
	Contexte	317
	Principal agent de l'évaluation	317
	L'ouverture relative du processus politique	320
	Espace public	321
	Types de publics, de résultats et d'impacts	322
	Domaines de réforme	323
	Réformes institutionnelles	324

Réformes des ressources	325
Changements culturels à long terme	326

Tableaux

1.1.	Les principes démocratiques et les valeurs médiatrices	25
1.2.	Le cadre d'évaluation : une vue d'ensemble	29
1.3.	Le cadre d'évaluation : quatre éléments	33
1.4.	Comparateurs possibles pour élaborer des normes	40
1.5.	Différents modes de diffusion des conclusions	71
3.1.	Confiance dans les institutions publiques en Lettonie	282
3.2.	Opinions sur la politique et la confiance sociale aux Pays-Bas	283
3.3.	Perceptions sur la caractéristique la plus importante de la démocratie en Irlande	286
3.4.	Notation basée sur les indicateurs et attribuée par les experts sur la citoyenneté, la loi et les droits en Mongolie	296
4.1.	Réalisations et difficultés types tirées des études pilotes	327
A.1.	Comparaison des cadres d'évaluation	334

Figures

1.1.	Décisions préliminaires à l'évaluation	48
1.2.	Étapes pour collecter et analyser les données	58

3.1.	Multiplés significations de la démocratie en Asie du Sud	285
3.2.	La cible de Democratic Audit au Royaume-Uni	298

Encadrés

1.1.	Adopter une approche pluraliste : le projet d'« état de la démocratie » en Asie du Sud	46
1.2.	Compte rendu de l'atelier sur la démocratie au Kenya	65
1.3.	Une stratégie média pour sensibiliser à la démocratie	68
1.4.	Expérience de la diffusion de Democratic Audit au Royaume-Uni	73
3.1.	Extraits des dialogues organisés pour l'étude de l'« état de la démocratie » en Asie du Sud	278
3.2.	Opinions de la population sur la signification de la démocratie en Mongolie	281
3.3.	Annonce du rapport sur l'état de notre démocratie aux Pays-Bas	292
3.4.	Régimes de partis et diversités sociales en Asie du Sud	294
3.5.	Dans quelle mesure la démocratie en Australie est-elle au service des Australiennes ?	299
3.6.	Terrorisme, communauté et droits humains	300
3.7.	Le défi de la corruption aux Philippines	301

Annexes

Annexe A : Autres méthodes pour évaluer une démocratie	331
Annexe B : Questionnaire d'évaluation de démocratie	337
Annexe C : Bibliographie	339
Annexe D : À propos des auteurs	341
Annexe E : Remerciements	343
Annexe F : À propos d'IDEA international	344

Acronymes et abréviations

ACDA	Arms Control and Disarmament Agency (agence indépendante du gouvernement américain)
ACDI	Agence canadienne de développement international
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (de l'OSCE)
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CEDAW	Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women, 1979 (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
DFID	Department for International Development (Ministère britannique du Développement international)
EdD	« État de la démocratie », méthode d'évaluation d'IDEA international
EUMAP	European Union Monitoring and Advocacy Programme (de l'OSI) (Programme sur la corruption et la politique anticorruption)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCDH	Haut-Commissaire aux droits de l'homme
ICAC	Independent Commission against Corruption (à Hong Kong) (Commission indépendante de lutte contre la corruption)
IDASA	Institute for Democracy in Southern Africa (Institut pour la démocratie en Afrique du Sud)
IIDH	Instituto Interamericano de Derechos Humanos (Institut interaméricain des droits de l'homme)
iKNOW	Réseau international de connaissances sur les femmes en politique
IMER Bergen	Unité de recherche sur migration internationale et relations ethniques (Bergen, Norvège)
IDEA	
international	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
NDI	Institut national démocrate pour les affaires internationales

NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSF	Open Society Forum
OSI	Open Society Institute
OUA	Organisation de l'unité africaine
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UK	Royaume-Uni
SAARC	Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
TASC	Think Tank for Action on Social Change (en Irlande)
UE	Union européenne
UIP	Union interparlementaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNDAW	United Nations Division for the Advancement of Women (Division des Nations Unies pour l'avancement des femmes)
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNTS	United Nations Treaty Series (Collection des traités des Nations Unies)
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)

Partie 1

Évaluation de la
démocratie : explications
de la méthode

Évaluation de la démocratie : explications de la méthode

- [1] Toute personne est en droit de vivre sa vie dignement et à l'abri de la peur, en disposant d'une part juste des ressources de son pays et une possibilité égale de s'exprimer sur la manière dont il ou elle est gouverné(e). Une démocratie est une forme attractive de gouvernement car ses principes comprennent les besoins et désirs humains tout en les satisfaisant souvent concrètement. En outre, plus une population expérimente la vie en démocratie, comme l'a montré l'« évaluation de démocratie » en Asie du Sud (voir la troisième partie de cet ouvrage), plus elle soutient la démocratie.
- [2] L'idéal démocratique en lui-même cherche à garantir l'égalité et les libertés fondamentales, à autonomiser le citoyen ordinaire, à résoudre les différends par un dialogue pacifique, à respecter les différences et à contribuer au renouveau politique et social sans heurts. Le principe de « gouvernement populaire » ou de gouvernement par des représentants élus par la population est au cœur de cet idéal. Cependant, les gens d'une même nation ou région, voire d'une nation ou d'une région à une autre, peuvent avoir des acceptations différentes ou similaires de la démocratie. En général, pour les populations du monde entier, elle est synonyme de contrôle populaire sur les dirigeants élus, d'égalité des droits et des libertés, de liberté politique, de liberté de vivre à l'abri du besoin, d'État de droit, de justice et de sécurité, mais à des degrés d'importance différents. Ainsi, dans certains pays d'Asie du Sud, l'égalité des résultats et les droits de la communauté sont un aspect significatif de ce que les populations attendent d'une démocratie ; en Europe occidentale, la liberté politique et l'État de droit sont estimés, même si les droits sociaux sont également largement mentionnés.
- [3] Cependant, ces idéaux démocratiques sont plus faciles à adopter en principe qu'à mettre en pratique. Une démocratie parfaite n'existe pas. Une démocratie n'est pas une question de « tout ou rien », mais plutôt un continuum évolutif. Les pays sont dans l'ensemble plus

ou moins démocratiques et les divers aspects de leur vie politique et sociale sont plus ou moins démocratiques.

- [4] Le cadre d'évaluation de démocratie d'IDEA international propose à des groupes de personnes d'un pays donné un miroir qui leur permet d'évaluer la qualité de leur démocratie et qui les aide à répondre rapidement à des questions apparemment simples : « dans quelle mesure notre pays et notre gouvernement sont-ils démocratiques ? » et « quels sont les points forts et les points faibles de notre démocratie ? ». Ces questions en soulèvent d'autres. Comment savons-nous exactement ce que nous devrions évaluer et selon quels critères devrions-nous juger si cela est démocratique ? Pour répondre à ces questions, le cadre propose une conception claire d'une démocratie représentative et de ses principes essentiels, ainsi qu'une acceptation de la manière dont ces principes peuvent être réalisés au travers des pratiques institutionnelles, politiques et sociales.

Une parfaite démocratie n'existe pas. Une démocratie n'est pas une question de « tout ou rien », mais plutôt un continuum évolutif.

- [5] Depuis 2000, pas moins de vingt pays dans le monde, aussi divers que la Mongolie et l'Italie, le Bangladesh et le Kenya ou le Pérou et l'Australie, ont utilisé le cadre pour évaluer le fonctionnement de leurs démocraties, sensibiliser la population et identifier les domaines pouvant être améliorés. Certaines évaluations ont pris la forme de projets pilotes encouragés par IDEA international pour tester la viabilité du cadre d'évaluation (Bangladesh, Corée du Sud, Italie, Kenya, Malawi, Nouvelle-Zélande, Pérou, Salvador). Les évaluations suivantes ont été entièrement initiées au sein des pays concernés, bien que par des institutions très diverses – y compris des instituts universitaires, des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes de réflexion, voire par des gouvernements eux-mêmes (Mongolie, Pays-Bas). Certaines ont été des évaluations complètes, comme au Royaume-Uni ; d'autres ont consisté en une série de rapports, comme en Australie ; d'autres encore en un ensemble de rapports patiemment réalisés en fonction de la disponibilité des fonds, comme aux Philippines. Certaines se sont largement reposées sur de vastes sondages, comme l'étude en Asie du Sud du Bangladesh, de l'Inde, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka. Certaines équipes d'évaluation ont cherché à mesurer les forces changeantes de leur démocratie dans le temps. Ainsi, au Royaume-Uni, Democratic Audit

a réalisé trois évaluations depuis 1998 et se doit d'en réaliser une nouvelle dans les années à venir. La Lettonie va mener un exercice d'évaluation de moindre ampleur afin de suivre les progrès réalisés depuis sa première évaluation en 2005.

[6]

On observe des différences saisissantes entre les pays où les évaluations ont été menées, ce qui suggère que la méthode est d'application universelle. Les pays diffèrent de par leur taille (de l'Inde, la plus grande démocratie au monde, au Salvador), leur expérience de la démocratie (de la Nouvelle-Zélande à la Mongolie) et leur niveau de développement économique (des nations européennes telles que les Pays-Bas au Malawi en Afrique subsaharienne). La Mongolie a un territoire avec une population à faible densité et largement nomade, alors que les Pays-Bas sont un État moderne densément peuplé. L'Australie et l'Inde sont des États fédéraux, les autres sont des États unitaires. Les modes de financement et les coûts des dix-sept projets comptabilisés à ce jour varient énormément (pour une analyse détaillée, voir la troisième partie). Cependant, tous les projets d'évaluation partagent une base commune. Ils ont tous adhéré au principe de base selon lequel les seules personnes qui peuvent légitimement évaluer la qualité de la démocratie d'un pays sont les citoyens de ce pays et que l'appropriation de cette évaluation par le pays est nécessaire pour qu'elle soit en mesure d'influencer le cours des progrès et de la réforme démocratiques.

La méthode d'évaluation de démocratie d'IDEA international est d'application universelle.

[7]

Dans l'annexe A, « Autres manières d'évaluer une démocratie », nous comparons le cadre d'IDEA avec d'autres méthodes d'évaluation de la démocratie qui sont actuellement utilisées dans le monde et nous expliquons les principales différences théoriques et pratiques entre elles. En bref, le cadre d'IDEA international est le seul qui insiste sur le fait que seules les personnes qui connaissent la culture, les traditions et les aspirations d'un pays sont qualifiées pour en évaluer la démocratie. L'objectif du programme d'évaluation EdD d'IDEA international est de placer l'avenir des démocraties du monde entre les mains de leurs propres citoyens.

[8]

Les principales caractéristiques de l'approche d'IDEA international peuvent être résumées de la manière suivante :

- ▶ Seuls les citoyens et les personnes résidant dans le pays évalué peuvent effectuer une évaluation de démocratie, car eux seuls peuvent savoir, d'après leur expérience, comment l'histoire et la culture de leur pays façonnent l'approche de celui-ci en matière de principes démocratiques.
- ▶ Une évaluation de démocratie par les citoyens et les résidents d'un pays peut être initiée par le gouvernement ou des agences externes, à la condition exclusive que l'indépendance de cette évaluation soit strictement garantie.
- ▶ L'objectif premier d'une évaluation de démocratie est de contribuer au débat public et à la sensibilisation ; cet exercice doit permettre de favoriser l'expression de la compréhension populaire et d'un consensus de l'élite politique.
- ▶ L'évaluation doit permettre d'identifier les réformes prioritaires et d'en suivre les progrès.
- ▶ Les critères d'évaluation doivent être tirés de principes démocratiques clairement définis et englober le plus grand éventail de questions démocratiques, tout en permettant aux évaluateurs de choisir les domaines à examiner en priorité selon les besoins locaux.
- ▶ Les évaluations doivent consister en des jugements qualitatifs des forces et faiblesses dans chaque domaine et être renforcées par des mesures quantitatives, le cas échéant.
- ▶ Les évaluateurs doivent choisir des critères de références ou des normes d'évaluation basées sur l'histoire du pays, la pratique propre à la région et les normes internationales, de la façon qu'ils estiment la plus appropriée.
- ▶ Le processus d'évaluation devra inclure une grande consultation publique, y compris la tenue d'un atelier national pour valider les conclusions.
- ▶ Les anciennes démocraties comme les nouvelles peuvent et doivent être soumises à un cadre d'évaluation similaire.

Seules les personnes qui connaissent la culture, les traditions et les aspirations d'un pays sont qualifiées pour en évaluer la démocratie.

Le cadre d'évaluation

[9]

Nous avons expliqué ci-dessus que la réponse à la question apparemment simple, « dans quelle mesure notre pays et notre gouvernement sont-ils démocratiques ? », nécessite que nous commençons par définir un concept clair de démocratie et de ses principes fondamentaux, ainsi

que par comprendre la manière dont ces principes peuvent être concrétisés dans les pratiques institutionnelles, politiques et sociales.

[10]

Pour commencer, donc, qu'est-ce que la démocratie ? Si nous observons les principaux courants théorisant la démocratie depuis les Grecs anciens jusqu'à aujourd'hui, si nous prenons en compte ce contre quoi se battent ceux qui disent se battre pour la démocratie et si nous examinons, en particulier, les objections des opposants à la démocratie au fil des siècles, alors émerge un ensemble clair et cohérent d'idées. La démocratie est un concept *politique* relatif à des décisions qui obligent collectivement sur les règles et politiques d'un groupe, d'une association ou d'une société. Une telle prise de décision peut être considérée comme *démocratique* dans la mesure où elle est soumise au contrôle de tous les membres de la collectivité, tous considérés comme égaux.

[11]

Les principes démocratiques fondamentaux sont le *contrôle populaire* et *l'égalité politique*. Ces principes représentent ce pour quoi les démocrates de tout temps et de tout lieu se sont battus : élargir les bases du contrôle populaire sur la prise de décision publique et le rendre plus efficace, retirer à l'élite le monopole de la prise de décision et les avantages de celui-ci, ainsi que surmonter les obstacles à l'exercice équitable des droits du citoyen, comme ceux liés au genre, à l'appartenance ethnique, à la religion, à la langue, à la classe sociale et à la richesse, entre autres.

[12]

Ces deux principes sont pleinement réalisés au mieux au sein de petits groupes ou associations où il est garanti que chacun dispose d'un droit égal réel de s'exprimer et de voter en personne les règles et les politiques. Dans les associations plus grandes, en particulier au niveau de toute une société, des considérations pratiques de temps et d'espace exigent que les décisions collectives soient prises par des agents ou des représentants désignés agissant au nom de tous. Pour la plupart des gens, la démocratie est ainsi réalisée en premier lieu non comme un contrôle populaire direct sur la prise de décision publique, mais comme un contrôle sur les décideurs qui agissent à leur place. L'efficacité de ce contrôle et sa répartition égale entre les citoyens ainsi qu'entre les différents groupes de citoyens, en fonction de leur nombre, sont des critères essentiels pour déterminer dans quelle mesure un système de gouvernement représentatif est réellement démocratique, tant au niveau national que régional ou local.

[13]

Quelle est la place des libertés ou droits dans ces deux principes ? Il devrait être évident qu'il ne peut y avoir de contrôle ou d'influence

populaire continu sur les décisions publiques que si les gens peuvent s'exprimer librement, débattre ouvertement entre eux, s'associer librement, recevoir et communiquer des informations sans entrave, ainsi qu'avoir les moyens et la confiance de mener et de partager ces activités. Depuis les débuts de la démocratie dans l'Athènes antique, il est admis que les libertés populaires font partie intégrante des principes démocratiques du corps politique reconnu. En ce sens, le concept de liberté est ainsi contenu dans l'idée de démocratie et n'a pas à y être « ajouté » comme un élément supplémentaire. Il n'a même pas à être identifié à un concept politique uniquement moderne (même si l'importance accrue accordée aux droits économiques, sociaux et culturels dans les idéaux démocratiques est un concept moderne).

Les principes démocratiques fondamentaux sont le contrôle populaire et l'égalité politique. Pour la plupart des gens, la démocratie se matérialise en premier lieu non comme un contrôle populaire direct sur la prise de décision publique, mais comme un contrôle sur les décideurs qui agissent à leur place.

[14] Ces deux principes du contrôle populaire et de l'égalité politique forment donc le fil conducteur d'une évaluation de la démocratie. Plus ils sont présents, plus nous pouvons juger un système de décision publique comme démocratique. Pour autant, ces principes en tant que tels sont trop généraux pour servir d'outil précis d'évaluation.

[15] Afin de voir comment, à partir de ces principes, nous pouvons arriver aux procédures institutionnelles de gouvernement représentatif et définir un ensemble de critères plus précis pour les évaluer, nous devons nous demander dans quelle mesure ces principes façonnent et nourrissent les institutions et procédures d'un gouvernement représentatif. C'est ici que nous définissons ce que nous appelons les « valeurs médiatrices » au moyen desquelles les gens ont cherché à concrétiser ces principes dans les dispositifs et pratiques institutionnels d'un pays. Ces valeurs médiatrices sont présentées dans le tableau 1.1.

Pour examiner dans quelle mesure les principes de contrôle populaire et d'égalité politique façonnent et nourrissent les procédures de gouvernement représentatif, nous devons définir ce que nous avons appelé les « valeurs médiatrices » à travers lesquelles la population a cherché à concrétiser ces principes dans les dispositifs et pratiques institutionnels d'un pays.

Tableau 1.1. Les principes démocratiques et les valeurs médiatrices

Principes fondamentaux :

- *Contrôle populaire de la prise de décision publique et des décideurs*
- *Égalité de respect et de voix entre les citoyens dans l'exercice de ce contrôle*

Valeurs médiatrices	Conditions requises	Moyens institutionnels de réalisation
Participation	<ul style="list-style-type: none"> • Droits de participer • Capacités/ressources pour participer • Organismes de participation • Culture participative 	<ul style="list-style-type: none"> • Système de droits politiques et civils • Droits économiques, sociaux et culturels • Élections, partis, ONG • Apprentissage de la citoyenneté
Autorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la constitution • Choix des responsables publics/programmes • Contrôle du personnel exécutif non élu par les élus 	<ul style="list-style-type: none"> • Référendums • Élections libres et transparentes • Systèmes de subordination aux responsables élus
Représentation	<ul style="list-style-type: none"> • Législature représentative des principaux courants de l'opinion populaire • Toutes les institutions publiques représentatives de la composition sociale de l'électorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Système électoral et de partis • Lois contre les discriminations • Politiques de discrimination positive
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Principes clairs de responsabilisation juridique, financière et politique pour garantir une exécution efficace et honnête ; intégrité judiciaire et de la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> • État de droit, séparation des pouvoirs • Processus d'audit indépendant • Normes légalement applicables • Forts pouvoirs pour examiner la législation
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement ouvert au contrôle et au débat législatif et public 	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement en tant que forum de débat national • Lois sur la liberté d'information • Médias indépendants
Réactivité (ou capacité à réagir)	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité du gouvernement aux électeurs et aux différentes composantes de l'opinion publique dans l'élaboration des politiques, leur mise en œuvre et la fourniture de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures et canaux de consultation publique systématiques, ouverts et accessibles • Recours juridiques utiles • Autorités locales de proximité (proches de la population)
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Tolérance de la diversité du pays • Soutien aux gouvernements démocratiques et aux luttes populaires pour la démocratie à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation aux droits civiques et humains • Droit international sur les droits humains • ONU et autres agences • ONG internationales

La première colonne du tableau dresse la liste des principales valeurs médiatrices qui dérivent de nos deux principes démocratiques. La deuxième colonne indique ce qui est requis pour que ces valeurs soient effectivement mises en pratique. La troisième colonne énumère les institutions qui permettent en général de satisfaire à ces exigences dans un système de gouvernement représentatif. Ensemble, elles constituent les principales caractéristiques de notre cadre d'évaluation de démocratie.

Les valeurs médiatrices

[16]

La liste des valeurs médiatrices est largement explicite.

- ▶ Sans la *participation* citoyenne et les droits, les libertés et les moyens de participer, le principe de contrôle populaire sur le gouvernement ne peut s'exercer.
- ▶ Le point de départ de la participation est d'*autoriser* les représentants publics ou les élus à agir grâce à un choix électoral libre et transparent et de manière à instaurer un pouvoir législatif *représentatif* des différentes tendances de l'opinion publique.
- ▶ Si différents groupes de citoyens sont représentés de façon équitable, proportionnellement à leur nombre, alors les principales institutions publiques seront *socialement représentatives* du corps citoyen dans son ensemble.
- ▶ La *responsabilité* de tous les élus, tant envers la population directement qu'à travers les institutions de médiation du Parlement, des tribunaux, du médiateur et d'autres institutions de surveillance, est capitale si les élus veulent jouer un rôle d'agent ou de représentant de la population et non un rôle de « maître ».
- ▶ Sans ouverture ou *transparence* au sein du gouvernement, aucune véritable responsabilité n'est possible.
- ▶ La *capacité à réagir* aux besoins du public, grâce à une variété d'institutions autour desquelles ces besoins peuvent être articulés, est une indication clé du niveau de contrôle que la population exerce sur le gouvernement.
- ▶ Enfin, alors que l'égalité est un principe commun à toutes les valeurs médiatrices, elle trouve une expression particulière dans la *solidarité* dont les citoyens d'une démocratie font preuve dans leur pays, envers ceux qui sont différents, et à l'étranger, envers les combats populaires en faveur de la démocratie.

[17]

On pourrait en dire davantage sur chacune de ces valeurs médiatrices. Peut-être suffira-t-il, ici, de clarifier la distinction entre les notions de responsabilité et de réactivité, car elles prêtent souvent à confusion.

La responsabilité implique que les responsables publics doivent rendre compte de leurs actions a posteriori, après avoir agi (*ex post*), avec l'éventualité réaliste de sanctions appropriées en cas de faute, de négligence ou de défaillance. La réactivité, elle, implique de disposer de procédures systématiques pour consulter l'opinion publique et les parties intéressées avant qu'une politique ou une législation ne soit décidée (*ex ante*), de sorte que son contenu reflètera les points de vue des personnes qu'elle concernera. La réactivité comme la responsabilité sont nécessaires pour un contrôle populaire efficace sur le gouvernement.

Institutions démocratiques

[18]

La troisième colonne du tableau 1.1 présente ensuite les institutions qui permettent de concrétiser ces valeurs médiatrices. Cette liste donne des exemples sans être exhaustive. On observera que certaines institutions servent, ou peuvent servir, à concrétiser plus d'une seule valeur médiatrice. Ainsi, le processus électoral sert à concrétiser simultanément les valeurs de participation, d'autorisation, de représentation et de responsabilité ; c'est donc par rapport à ces critères qu'il peut être jugé. De même, la vie associative ou ce que l'on nomme la « société civile », y compris les partis politiques, les ONG et autres associations, contribue à un certain nombre de valeurs différentes ; une fois de plus, c'est par rapport à un certain nombre de critères que la société civile peut être évaluée. D'un autre côté, une valeur telle que la participation est à la base également de la responsabilité et de la réactivité au sein du processus de gouvernement et assure ainsi l'interdépendance des différents éléments au sein du cadre d'évaluation. Si ces complexités sont comprises, de même que la logique élémentaire du raisonnement pour progresser des principes fondamentaux – via les valeurs médiatrices et leurs exigences – vers les processus institutionnels, alors l'explication du cadre d'évaluation présentée ci-après devrait être facile à comprendre. Notre objectif est ici de bâtir le cadre d'évaluation autour d'une présentation cohérente de la démocratie plutôt qu'un ensemble aléatoire d'éléments assemblés sans explication.

[19]

La démocratie commence donc avec un ensemble de principes ou d'« idéaux régulateurs » ; les dispositifs et procédures institutionnels, permettant de concrétiser ces principes, ne viennent qu'après. Bien que ces dispositifs et procédures forment l'objet de notre évaluation, comme défini dans le cadre ci-après, les critères par rapport auxquels ceux-ci doivent être évalués sont les principes fondamentaux eux-mêmes ainsi que les valeurs médiatrices de responsabilité, de

représentativité, de réactivité, et ainsi de suite. Ce sont ces critères qui déterminent dans quelle mesure nous devrions juger nos dispositifs institutionnels démocratiques.

Ce que le cadre évalue

[20] Le cadre d'évaluation complet est présenté dans la deuxième partie de ce guide, avec d'abord les critères (ou questions de recherche) utilisés pour systématiser le processus d'évaluation, puis le cadre complet lui-même, composé de quatre piliers. Le tableau 1.2 ci-après décrit et explique le cadre.

La citoyenneté, la loi et les droits

[21] La démocratie commence avec le citoyen et le premier pilier du cadre concerne les droits de celui-ci et l'aptitude de l'État à garantir des droits de citoyenneté égaux pour tous, grâce à ses processus constitutionnels et légaux. Dans un contexte de mondialisation, ce point de départ est compliqué par la présence de non-citoyens dans de nombreux pays – comme les travailleurs immigrés, les réfugiés, les demandeurs d'asile, par exemple – dont les droits sont souvent très restreints ou niés. La garantie des *droits civils et politiques* n'a pas à être justifiée spécialement dans une évaluation de démocratie, car ces droits, associés à d'autres, sont manifestement nécessaires pour participer au processus politique. Y inclure les *droits économiques et sociaux* est, toutefois, plus contestable (surtout dans le cas des non-citoyens). De nombreux spécialistes des sciences politiques estiment que la démocratie concerne davantage les *processus* de prise de décision publique que les *résultats* de celle-ci et que l'octroi de droits économiques et sociaux n'est qu'un des résultats possibles d'un gouvernement, un enjeu des programmes des différents partis politiques. Nous pensons, cependant, est qu'il est fondé d'inclure un audit des droits économiques et sociaux en termes de processus et de résultat. Quant au processus, une condition nécessaire à l'exercice des droits civiques et politiques est que les personnes soient actives pour les exercer et qu'elles disposent des capacités et des ressources pour le faire réellement. Dans le même temps, les citoyens jugent – à juste titre – la qualité d'une démocratie par rapport à l'aptitude de celle-ci à leur assurer les droits économiques et sociaux élémentaires, dont dépend un niveau de vie décent minimum. Si la démocratie ne peut donner de meilleurs résultats que l'autoritarisme à cet égard, pourquoi la soutenir ? De telles considérations ont été particulièrement mises en avant par nos partenaires du Sud lors des discussions portant sur le contenu du cadre d'évaluation.

Tableau 1.2. Le cadre d'évaluation : une vue d'ensemble

1. Citoyenneté, loi et droits	2. Gouvernement représentatif et responsable	3. Société civile et participation populaire	4. Démocratie au-delà de l'État
<p>1.1. Nation et citoyenneté <i>Existe-t-il un consensus public sur une citoyenneté commune sans discrimination ?</i></p>	<p>2.1. Élections libres et transparentes <i>Les élections permettent-elles à la population de contrôler le gouvernement et ses politiques ?</i></p>	<p>3.1. Les médias dans une société démocratique <i>Les médias fonctionnent-ils d'une manière conforme aux valeurs démocratiques ?</i></p>	<p>4.1. Influences extérieures sur la démocratie du pays <i>L'impact des influences extérieures appuie-t-il largement la démocratie du pays ?</i></p>
<p>1.2. État de droit et accès à la justice <i>L'État et la société sont-ils uniformément soumis à la loi ?</i></p>	<p>2.2. Le rôle démocratique des partis politiques <i>Le système de partis contribue-t-il au fonctionnement de la démocratie ?</i></p>	<p>3.2. Participation politique <i>Les citoyens participent-ils pleinement à la vie publique ?</i></p>	<p>4.2. Impact démocratique du pays à l'étranger <i>La politique internationale du pays contribue-t-elle à renforcer la démocratie dans le monde ?</i></p>
<p>1.3. Droits civils et politiques <i>Les droits civils et politiques sont-ils garantis pour tous ?</i></p>	<p>2.3. Gouvernement efficace et réactif <i>Le gouvernement est-il efficace au niveau du service public et réactif aux préoccupations de celui-ci ?</i></p>	<p>3.3. Décentralisation <i>Les décisions sont-elles prises au niveau gouvernemental le plus approprié pour la population concernée ?</i></p>	
<p>1.4. Droits économiques et sociaux <i>Les droits économiques et sociaux sont-ils garantis de manière égale pour tous ?</i></p>	<p>2.4. Efficacité démocratique du Parlement <i>Le Parlement ou le pouvoir législatif contribue-t-il efficacement au processus démocratique ?</i></p> <p>2.5. Contrôle civil des forces militaires et policières <i>Les forces militaires et policières sont-elles sous contrôle civil ?</i></p> <p>2.6. Intégrité dans la vie publique <i>L'intégrité dans la gestion des affaires publiques est-elle assurée ?</i></p>		

La garantie des droits civils et politiques n'a pas à être justifiée spécialement dans une évaluation de démocratie, car ces droits, associés à d'autres, sont manifestement nécessaires pour participer au processus politique. Nous pensons qu'il est également fondé d'inclure les droits économiques et sociaux.

Un gouvernement représentatif et responsable

[22] Si le premier pilier d'une démocratie est la garantie des droits humains fondamentaux aux citoyens et aux non-citoyens, le deuxième pilier s'intéresse aux institutions du gouvernement représentatif et responsable. Les parties suivantes comprennent le programme usuel sur le processus électoral, le régime de partis politiques, le rôle du Parlement ou du pouvoir législatif et d'autres institutions pour garantir l'intégrité et la responsabilité des fonctionnaires gouvernementaux ainsi que le contrôle civil sur les forces militaires et policières. Une partie distincte est consacrée à l'intégrité dans la vie publique, du fait que la loyauté des responsables publics est une question centrale pour toutes les démocraties et leurs citoyens.

La société civile et la participation populaire

[23] Le troisième pilier de notre cadre d'évaluation est dédié à ce que l'on appelle conventionnellement la « société civile ». Pour fonctionner efficacement, les institutions démocratiques dépendent de droits garantis, confirmés par le processus juridique et un corps citoyen alerte et actif. Les éléments clés, qui contribuent à ce dernier, sont des médias indépendants et pluralistes, ainsi qu'un solide réseau d'associations volontaires de tout genre, à travers lesquelles les citoyens peuvent agir pour gérer leurs propres affaires et influencer la politique publique. Le dynamisme de la vie associative est une condition importante tour à tour pour garantir la réactivité de la politique d'un gouvernement ainsi que pour veiller à ce que les services publics répondent efficacement aux besoins de la population, notamment au niveau le plus local.

La démocratie au-delà de l'État

[24] Le quatrième pilier concerne les dimensions internationales de la démocratie. Il se justifie par le fait que les pays ne forment pas des unités isolées, mais sont interdépendants, en particulier dans leur degré de progrès démocratique. Il est donc tout à fait pertinent d'envisager dans quelle mesure le profil extérieur de la politique

d'un pays promeut la démocratie à l'étranger. Idéalement, dans toute étude globale de la démocratie, le caractère démocratique des principales institutions internationales, comme la Banque mondiale et les Nations unies, devrait également être soumis à une évaluation, en même temps celle des pays. Pour des raisons de place, cela ne peut être entrepris ici. Toutefois, nous avons inclus dans notre cadre d'évaluation des réflexions sur la manière dont la politique interne d'un pays est déterminée par des puissances externes qui ne sont pas soumises à un principe de responsabilité. Une fois encore, ceci a été particulièrement mis en avant dans les contributions des experts du Sud.

[25]

Dans les systèmes de gouvernement fédéral, ces aspects internationaux peuvent être manifestement plus pertinents au niveau fédéral qu'au niveau de l'entité fédérée. Toute évaluation de pays ayant une structure fédérale dépendra de la répartition précise des fonctions et des pouvoirs entre les différents niveaux. Même si l'évaluation de tels pays, tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées, ou une combinaison des deux, sera plus compliquée que l'évaluation d'un État unitaire, notre cadre s'applique aux deux niveaux et peut facilement s'ajuster au contexte d'un pays donné.

Dans les États fédéraux, le cadre d'IDEA international s'applique à la fois au niveau fédéral et à celui des entités fédérées et peut facilement s'ajuster au contexte d'un pays donné.

[26]

Le cadre complet, avec la liste de toutes les questions d'évaluation pour chaque partie, se trouve dans la deuxième partie de ce guide. Un simple coup d'œil suffit pour voir qu'il s'agit d'une longue enquête, pouvant être assez décourageante à entreprendre. Diverses options sont possibles pour minimiser la difficulté. L'une d'elles consiste à créer une équipe d'évaluateurs avec des expertises différentes, comme ce fut le cas en Lettonie, et de répartir le travail de manière appropriée. Une autre option consiste à adopter une approche « large mais superficielle » qui traitera de l'intégralité du programme, mais d'une manière plus impressionniste. Une troisième possibilité consiste à sélectionner certaines parties à évaluer, en fonction de leur poids dans les débats actuels ou des préoccupations prioritaires, ou même à la lumière des ressources disponibles, comme cela a été fait aux Philippines. Ces stratégies, comme d'autres, seront discutées plus en détail dans la partie ci-après consacrée au processus d'évaluation. Il

est toutefois important de noter qu'aux Philippines, Edna Estefania Co a été en mesure d'établir son programme évolutif d'évaluations en tirant parti du fait que chaque partie du cadre est construite de manière à former des unités d'évaluation autonomes (tout en veillant à ce que leur place dans un compte rendu global de la démocratie et de ses éléments puisse être aisément identifiée et comprise).

[27]

Pour conclure, ce cadre d'évaluation peut être utilisé indifféremment pour les anciennes et les nouvelles démocraties. Cette conclusion est basée sur la conviction que la démocratie est une valeur universelle qui, nous l'avons vu, intègre une variété de perspectives et de valeurs tant au sein qu'entre les différentes nations et régions. Pour autant, nombre d'institutions et procédures, créées en Occident durant des générations de lutte démocratique pour soumettre l'État moderne au contrôle populaire et pour rendre ce contrôle plus égal et participatif, ont également une valeur pour les nouvelles démocraties, tandis que le processus d'évaluation est enrichi par les expériences et points de vue différents des personnes engagées pour la première fois dans la mise en place de systèmes de gouvernement démocratique. Nous espérons que ces points de vue sont suffisamment reflétés dans notre cadre d'évaluation. Quoiqu'il en soit, le cadre est ouvert à des modifications supplémentaires pour s'adapter aux situations locales. Nous devons tous tirer les leçons des expériences de chacun. En tant que démocrates et où que nous nous trouvions, nous sommes confrontés à des problèmes comparables et à des résistances similaires pour rendre un gouvernement représentatif, responsable ou réactif, même si ces résistances sont plus prononcées dans certains endroits que d'autres. Par ailleurs, nous sommes tous engagés dans des processus de démocratisation, qu'ils soient compris comme une institutionnalisation et une consolidation originales des procédures démocratiques ou comme leur réaffirmation et leur renouveau nécessaires en période de déclin.

Le cadre est souple. Il peut être utilisé pour les anciennes comme pour les nouvelles démocraties et reflète les expériences des deux. Chacune de ses parties a été construite de manière à former une unité d'évaluation autonome ; le cadre est ouvert aux modifications afin de s'adapter aux situations locales.

Les différents éléments d'évaluation

[28]

Le processus d'évaluation d'une démocratie devrait débiter par un compte rendu complet sur les aspects culturels, politiques et

économiques du pays ainsi que sur son histoire, lesquels doivent être pris en compte pour fournir un contexte intelligible permettant d'appréhender la nature de sa situation démocratique. Nous n'avons pas fourni de liste pour identifier ses aspects contextuels car ils varient considérablement d'un pays à l'autre. Cependant, les évaluateurs pourraient aussi commencer par se demander « de quelles informations élémentaires sur le pays le lecteur a-t-il besoin pour que les réponses aux questions d'évaluation aient un sens ? ». Cette introduction sera également l'occasion de répondre à la question « pourquoi conduisons-nous une évaluation et pourquoi maintenant ? ».

[29]

Une fois cet exercice introductif achevé, nous passons à la tâche principale consistant à traiter de chaque partie du cadre d'évaluation. Dans la deuxième partie, le cadre se divise en quatre éléments ou lignes analytiques distincts : (a) les questions d'évaluation, (b) que chercher, (c) des sources de documentation générale et (d) normes de bonne pratique. Les quatre parties du tableau 1.3 donnent un exemple concret de ces différents éléments. Ils doivent être différenciés car il s'agit d'éléments analytiquement distincts du processus d'évaluation. Chacun d'eux est expliqué ci-après.

Tableau 1.3. Le cadre d'évaluation : quatre éléments

Question d'évaluation	
1.1.1.	Quel est le degré d'inclusivité de la nation et de la citoyenneté vis-à-vis de tous ceux qui vivent sur le territoire ?
Que chercher (questions critères)	
1) <i>Lois</i> : examiner les lois régissant la citoyenneté, l'éligibilité, les procédures et délais d'acquisition ; toute distinction entre la citoyenneté partielle et totale, entre les hommes et les femmes dans l'acquisition de la citoyenneté.	
2) <i>Pratique</i> : examiner dans quelle mesure les lois sont appliquées de manière équitable et impartiale.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les données sur les exclusions, la citoyenneté de seconde classe, la discrimination en matière d'acquisition de la citoyenneté, etc.	
Sources de documentation générale	
Sources internationales	
Amnesty International, <i>Rapport annuel</i> , < http://www.amnesty.org >	
Boyle, K. et Sheen, J., <i>Freedom of Religion and Belief: A World Report</i> (Londres : Routledge, 1997)	

Sources internationales (suite)

Civil Rights group, <<http://civilrights.org/>>

Davies, John et Gurr, Ted Robert (eds), *Preventive Measures: Building Risk Assessment and Crisis Early Warning Systems*, Lanham, Md, Rowman & Littlefield, 1998

Département de Science politique, Université du Kansas, *Kansas Event Data System*, <<http://web.ku.edu/keds/index.html>>

Division de la promotion de la femmes des Nations unies (UNDAW), <<http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html>>

Engendering Development – World Bank, <<http://www.worldbank.org/gender/prt/draft.html>>

Freedom House, *Rapport annuel*, <<http://www.freedomhouse.org>> *Liberté dans le monde*

Governance and Social Development Resource Centre, UK Department for International Development (DFID), base de données sur l'exclusion sociale, <<http://www.gsdrc.org>>

(...)

Afrique et Moyen-Orient

Africa Action, <<http://www.africaaction.org>>

Centre d'études pour l'unité arabe, <<http://www.caus.org.lb/Home/index.php>>

(...)

Amériques

Centre d'études latino-américaines, Université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Center for World Indigenous Studies, <<http://www.cwis.org>>

(...)

Asie

Alliance for Reform and Democracy in Asia, <<http://www.asiademocracy.org/>>

Commission des droits de l'homme en Asie, <<http://www.ahrchk.net/index.php>>

(...)

<i>Europe</i>
Adum, ressources sur la protection des langues minoritaires dans les pays de l'UE, < http://www.adum.info/adum/ >
Balkan Human Rights web pages, < http://cm.greekhelsinki.gr >
(...)

Normes de bonne pratique
<i>Normes conseillées pour les critères 1) et 2) :</i>
Pour 1) : Conventions des Nations Unies relatives aux réfugiés et aux apatrides :
Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur le statut des réfugiés et des apatrides, <i>Convention relative au statut des réfugiés</i> , avril 1954
Assemblée générale des Nations Unies, <i>Convention sur la réduction des cas d'apatridie</i> , décembre 1975 ; <i>Déclaration sur l'asile territorial</i> , décembre 1967
(...)
Pour 1) et 2) : Conventions des Nations unies relatives aux minorités :
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), <i>Déclaration universelle sur la diversité culturelle</i> , 2001 ; <i>Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale</i> , 1966 ; <i>Déclaration sur la race et les préjugés raciaux</i> , novembre 1978
(...)

Peuples indigènes
<i>Normes internationales</i>
Organisation internationale du travail (OIT), <i>Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants</i> , n° 169, 1991
Organisation des Nations unies, <i>projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones</i> , 1994
(...)

<i>Normes régionales</i>
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <i>Résolution sur les droits des peuples/ communautés indigènes en Afrique</i> , 2000
OEA, <i>Déclaration américaine des droits des peuples autochtones</i> , 2002, 2003 ; <i>Déclaration de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones</i> , 1995
(...)

Les questions d'évaluation

[30] Le premier élément comprend les questions qui guident le processus d'évaluation et qui déterminent ce qu'il faut chercher. Comme mentionné ci-dessus, elles sont présentées séparément au début de la deuxième partie du guide afin d'y faire référence plus facilement. Les questions de recherche ont quatre points communs.

[31] Premièrement, elles sont toutes formulées de manière large afin de couvrir tous les éléments de questions pertinents, certains ne pouvant être précisément identifiés dans un cadre général. Nous recommandons aux évaluateurs d'aborder chaque question à la lumière de la ligne 2 « Que chercher » afin de veiller à ce qu'un sujet de préoccupation spécifique dans l'évaluation soit traité adéquatement.

[32] Deuxièmement, les questions sont formulées de façon comparative : Quel est le degré d'inclusivité... ? Quel est le degré d'égalité... ? Quel est le degré de représentativité... ? Quel est le degré d'impartialité... ? Quel est le degré de responsabilité... ? Quel est le degré d'efficacité... ? et ainsi de suite. En effet, la démocratie n'est pas une question de tout ou rien, ce n'est pas quelque chose qu'un pays possède ou pas. Il s'agit plutôt d'une question de degré – de mesurer jusqu'où les principes démocratiques et les valeurs médiatrices sont appliqués en pratique. Ce qui est considéré comme « un degré élevé » est abordé ci-dessous, de même que le concept d'un comparateur approprié. Pour le moment, il est suffisant de souligner que la démocratie est un continuum et que les questions d'évaluation sont formulées de manière comparative.

Les questions d'évaluation d'une démocratie sont formulées de façon comparative : Quel est le degré d'inclusivité... ? Quel est le degré d'égalité... ? Quel est le degré de représentativité... ? Quel est le degré d'impartialité... ? Quel est le degré de responsabilité... ? Quel est le degré d'efficacité... ? Elles impliquent un jugement sur ce qui est mieux ou moins bien en termes de démocratie.

[33] Troisièmement, chaque question d'évaluation traite d'un aspect différent du domaine thématique ou d'une valeur médiatrice différente par rapport à laquelle cet aspect peut être évalué. Il s'ensuit qu'il est possible qu'un pays réussisse mieux dans certains domaines que dans d'autres ou à certains égards. Toutes les valeurs ou pratiques

démocratiques ne vont pas forcément bien ensemble. Un système électoral peut produire un pouvoir législatif très représentatif, mais également moins clairement responsable envers son électorat ; une législature peut avoir un fort pouvoir de contrôle de l'exécutif, mais l'exécutif peut avoir des difficultés à réaliser le programme politique sur lequel il a été élu ; un gouvernement peut se montrer très diligent auprès du public, mais certaines parties de l'opinion publique peuvent avoir une influence disproportionnée sur celui-ci ; et ainsi de suite. La forme des questions permet d'établir aisément des distinctions et favorise ainsi des jugements plus complexes ou nuancés.

[34]

Quatrièmement, les questions sont toutes formulées de manière à ce qu'une réponse plus positive indique un meilleur résultat d'un point de vue démocratique. En d'autres termes, elles « se tournent toutes dans la même direction » sur le chemin du continuum démocratique. En tant que telles, elles impliquent un jugement sur ce qui est mieux ou moins bien en termes de démocratie. De tels jugements ont déjà été explicitement justifiés par référence aux principes fondamentaux et aux valeurs médiatrices présentés auparavant. Un des avantages de cette uniformité directionnelle est de permettre de présenter facilement le cadre comme un questionnaire d'usage préliminaire à des fins éducatives ou de formation. Un exemple est donné sous la forme d'un questionnaire dans l'annexe B.

Que chercher

[35]

La deuxième ligne du cadre est parfois ignorée par les évaluateurs, or il s'agit d'une composante souple et importante qui complète les questions de recherche en indiquant les thèmes abordés par celles-ci et en soulignant les types de données nécessaires pour répondre aux questions. En général, celles-ci sont d'abord structurées selon le contexte juridique, ensuite selon l'application réelle de la loi dans la pratique et enfin selon tout indicateur positif ou négatif pertinent à la question. Par exemple, pour répondre à une question sur la liberté de réunion, nous devons savoir quels droits sont garantis dans les lois et la Constitution du pays, ainsi que les limites juridiques à leur exercice. Nous devons ensuite examiner dans quelle mesure ces droits sont effectivement respectés dans la pratique, ainsi que comment et à la discrétion de qui les éventuelles limites juridiques sont interprétées. Enfin, nous devons examiner les données relatives aux refus d'autoriser des réunions ou des assemblées ou à leur interruption, officielle ou officieuse, au niveau de violences, le nombre de blessures ou décès occasionnés, et ainsi de suite, et évaluer leur fréquence ainsi que leur importance par rapport aux réunions qui ont été autorisées et se

déroulant sans problème. Un aspect est malheureusement commun à de nombreux pays : les droits qui semblent garantis en termes légaux et constitutionnels ne sont pas respectés dans la pratique. Autrement dit, il existe un écart important entre la protection *de jure* et le respect *de facto* de tels droits. La liste des données suggérées dans la deuxième partie permet au processus d'évaluation d'aller systématiquement au-delà de la situation légale ou constitutionnelle formelle et d'examiner comment l'action du gouvernement est vraiment vécue au quotidien par les citoyens.

Sources de documentation générale

[36] La troisième partie fournit une liste de sources recommandées concernant les données requises dans la deuxième partie. À ce stade, il est important de donner le premier d'une longue liste d'avertissements concernant notre cadre. Les sources les plus utiles pour chaque question sont sans doute celles qui sont compilées dans le pays concerné telles que les statistiques gouvernementales, les enquêtes d'opinion, les enquêtes d'ONG, les analyses universitaires, etc. Énumérer toutes ces sources pour chaque pays du monde serait une tâche impossible. Nous avons donc dressé la liste des sources d'information mondiales ou qui couvrent la plupart des pays d'une région. Bien qu'elles nécessitent une mise à jour continue, elles peuvent fournir un point de référence utile. Toutefois, nous ne prétendons pas qu'elles se substituent aux sources nationales ou qu'elles sont forcément les plus fiables, même lorsqu'elles proviennent d'une prestigieuse institution. La plupart ont leurs propres partis pris, qui peuvent très bien être ceux des Occidentaux, aussi doivent-elles être traitées avec prudence. En pratique, la majorité des évaluateurs voudront utiliser les sources de données se trouvant déjà dans le domaine public ; déterminer leur fiabilité est une part importante du processus d'évaluation, notamment pour sa légitimité.

Normes de bonne pratique

[37] La dernière ligne s'intéresse aux normes de bonne pratique. À ce stade, il est temps de mentionner une réserve encore plus grande. Les normes applicables par rapport auxquelles la performance d'un pays donné devrait être évaluée est une question discutable qui doit être décidée par les évaluateurs du pays concerné. Que considère-t-on comme une bonne norme de performance pour chaque élément d'évaluation ? À qui devrions-nous nous comparer pour déterminer celle-ci ? S'agit-il d'un moment dans le propre passé de notre pays, du niveau atteint par des pays dans une situation comparable à la

nôtre ou d'une quelconque norme internationale au-delà des pays ? Dans cette partie, nous avons fait de notre mieux pour élaborer la meilleure compilation de normes internationales et exemples possibles de bonnes pratiques comme point de référence. Cependant, nous ne voulons pas que cela préempte la discussion concernant les comparateurs les plus appropriés pour évaluer un pays donné. Pour faciliter cette discussion, nous avons défini un ensemble complet de comparateurs possibles dans le tableau 1.4, en indiquant ce qui justifie chacun d'eux, ainsi que certaines de leurs difficultés méthodologiques. Un bref examen de ceux-ci sera utile à ce stade.

Quelles sont les normes applicables par rapport auxquelles la performance d'un pays donné doit être évaluée ? Il revient aux évaluateurs du pays concerné d'en décider. Que considère-t-on comme une bonne norme de performance pour chaque élément d'évaluation ? À qui devrions-nous nous comparer pour déterminer celle-ci ? S'agit-il d'un moment dans le propre passé de notre pays, du niveau atteint par des pays dans une situation comparable à la nôtre ou d'une quelconque norme internationale au-delà des pays ?

[38] Pour commencer, il y a les normes *générées en interne*. Elles ont le grand mérite de la légitimité locale. Elles peuvent être soit définies par rapport à un moment du passé récent du pays à partir duquel le progrès, ou la régression, peut être mesuré ; soit déterminées sur la base des attentes de la population en matière de normes de performance démocratique, telles qu'elles sont mises en évidence par des données d'enquête, des analyses participatives de la pauvreté ou des enquêtes de planification basée sur un scénario ; soit en référence aux objectifs du gouvernement quant à l'exécution de ses politiques ou services ; soit en combinant les trois propositions précédentes.

[39] Les normes *externes* peuvent être tirées de la comparaison entre des pays en situation similaire, tant au niveau régional ou économique qu'en termes de l'ampleur ou de moment de transition démocratique. Autrement, l'évaluation peut se référer à des normes internationales de bonnes pratiques telles que définies par les Nations unies et autres traités internationaux, ou élaborées par des autorités comme l'Union interparlementaire (UIP). Ce sont ces normes internationales que nous avons identifiées dans notre quatrième ligne, car elles sont les seules qui peuvent être généralisées. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'elles ne sont qu'une base possible parmi tant d'autres pour élaborer des normes.

Tableau 1.4. Compérateurs possibles pour élaborer des normes

	Compérateur	Justification	Difficultés méthodologiques
A. Critères de référence générés en interne	Le passé du pays	Il est important de mesurer la capacité d'un pays à progresser, ou les risques de régression.	Quel moment du passé d'un pays choisir comme critère de référence et pourquoi
	Attentes de la population en matière de performance	Dans une démocratie, les citoyens fournissent la mesure appropriée de ce qu'il convient d'attendre du gouvernement.	Comment déterminer les attentes de la population. Possibilité de déclin des attentes
	Objectifs fixés par le gouvernement	Les gouvernements devraient être évalués par rapport à leurs propres ambitions de performance.	Les gouvernements ont un intérêt à fixer des objectifs modestes, facilement réalisables.
B. Normes provenant de l'extérieur	Pays de comparaison	La comparaison avec d'autres pays peut fournir une mesure utile de la performance et guider les bonnes pratiques, en particulier lorsque :	Une collecte de données normalisées inadéquatement et des différences de contexte peuvent rendre la comparaison entre pays peu fiable. De telles comparaisons peuvent se révéler peu légitimes dans les pays en question.
	Géographie/Région	Ce sont des pays voisins ou de culture similaire ;	
	Classement économique	Ce sont des pays similaires sur le plan du développement économique ;	
	Temps écoulé depuis la transition démocratique	Des durées similaires se sont écoulées depuis la fin d'un régime autoritaire ;	
	Taille/diversité	Ces pays connaissent des problèmes ou possibilités similaires de taille ou de diversité ;	
	Bonnes pratiques	Ces pays présentent des exemples de bonnes pratiques avérées.	
	Normes internationales	Des organisations comme l'ONU possèdent une grande légitimité et une longue expérience dans l'élaboration de normes faisant autorité dans de nombreux domaines.	Toutes les organisations internationales ne jouissent pas de la même autorité et toutes les normes internationales ne sont pas reconnues de la même manière.

Les évaluateurs choisissent d'utiliser un ensemble de normes d'évaluation différentes ou de recourir à différentes normes pour différentes parties du cadre d'évaluation de la démocratie.

[40]

Les évaluateurs peuvent en fait choisir d'utiliser un ensemble de normes d'évaluation différentes ou de recourir à différentes normes pour différentes parties du cadre. Ainsi, utiliser les objectifs fixés par le gouvernement peut être approprié dans le domaine des droits économiques et sociaux, tout en recourant aux attentes populaires de performance pour définir la norme d'accès à la justice ou la conduite des représentants élus. Cette décision doit être basée sur le pays en question. Toutefois, il est important de souligner deux points généraux.

[41]

Le premier point est que l'objectif de l'évaluation consiste à identifier les forces et les faiblesses, ainsi qu'à mesurer les progrès et à identifier ce qui doit être amélioré en priorité. Ne donner que des mauvaises nouvelles est tout simplement débilant. Ainsi, il peut être judicieux de combiner une référence à un moment dans le passé, pour mesurer les progrès, avec une norme ou un critère de référence orienté vers l'avenir, pour permettre d'identifier ce qu'il reste à faire. Comme les athlètes à l'entraînement qui se servent de leurs performances passées pour mesurer leurs progrès et d'une norme nationale ou internationale pour se fixer un objectif à atteindre, une évaluation de la démocratie peut utiliser ces deux types de critères de référence.

[42]

Le second point est qu'il est inévitable de prendre position sur les normes ou critères de référence pertinents pour évaluer une démocratie. La position ainsi prise déterminera quelles données sont recherchées pour répondre à une question donnée et comment les présenter. « Laisser les faits parler d'eux-mêmes » ne nous dispense pas d'émettre un jugement, même si c'est seulement de manière sous-entendue. Par exemple, si notre question concerne l'accès public aux informations gouvernementales, alors les exemples de non-communication de celles-ci, qui nous intéresseront pour tirer des conclusions, dépendront d'une conception, établie au préalable, de ce qui constituerait des exceptions légitimes à la norme de communication, telles que la protection de la vie privée, la sécurité du pays ou la confidentialité commerciale, et de ce qui ne constitueraient pas des exceptions légitimes ; cela dépendra également de savoir, naturellement, si le gouvernement manipule de telles catégories pour ne pas divulguer des informations qui pourraient être publiées.

Il est inévitable de prendre position sur les normes ou critères de référence pertinents pour évaluer la démocratie.

Organiser le processus d'évaluation

[43] L'objectif de cette partie est d'explorer le processus d'évaluation en lui-même et d'identifier les différents choix qui doivent être faits à chacune de ses étapes. Les hypothèses sur lesquelles repose notre présentation sont que, d'une part, l'objectif premier, mais en aucun cas le seul, d'une évaluation de la démocratie est de contribuer au débat public ainsi qu'à la sensibilisation et que, d'autre part, les personnes pouvant mener une telle évaluation sont les citoyens du pays concerné.

Légitimer l'évaluation

[44] Le point de départ devrait être la rencontre d'un groupe de personnes dévouées à l'idée d'une évaluation de la démocratie dans leur pays, certaines d'entre elles pouvant être impliquées dans le processus d'évaluation lui-même. Nous pourrions appeler ce groupe le « comité directeur » qui sera chargé de trouver des fonds pour le projet et d'en superviser l'exécution. À au moins deux moments clés, ce comité aura besoin de l'aide d'un groupe de personnes bien plus large, représentatif de la société civile dans ses différents aspects et pouvant également inclure des individus sympathisants issus du gouvernement et du secteur public. Leur aide est d'abord nécessaire, au début du projet, pour discuter des problèmes qui serviront à orienter l'objectif et la direction de l'évaluation, ainsi qu'à lancer celle-ci ; et ensuite, vers la fin du projet, pour discuter des conclusions préliminaires de l'évaluation, pour suggérer des améliorations et pour préparer le terrain afin qu'elle soit diffusée aussi largement que possible. Plus ce groupe élargi sera représentatif, plus la légitimité de l'évaluation en résultant sera grande et plus elle aura de chances de contribuer au débat public et au processus politique lui-même. Les principaux membres de ce groupe pourraient être identifiés et impliqués à partir de la première réunion afin d'agir en tant que comité consultatif pouvant être sollicité tout au long du processus d'évaluation.

[45] Il n'est pas inutile de s'interroger davantage sur comment améliorer la légitimité d'une évaluation de la démocratie. Dans la mesure où la conduite d'une telle évaluation implique d'évaluer ou de juger, même si les jugements sont aussi positifs que critiques, une question revient souvent : « Par quelle ou sous quelle autorité faites-vous

cela ? ». Toute personne susceptible d'être offensée par les aspects cruciaux de l'évaluation sera encline à remettre en question les qualifications des évaluateurs en clamant qu'ils « servent un intérêt » ou qu'ils font partie d'un groupe restreint d'éléments discordant ou d'opposition sur la scène politique du pays. En revanche, si l'évaluation est considérée comme n'étant pas assez critique des lacunes qui sont déjà connues, les évaluateurs courent le risque d'être étiquetés comme « loyalistes » ou partisans du gouvernement. Leur légitimité est donc une question importante.

Les initiateurs d'une évaluation de la démocratie auront besoin de l'aide d'un groupe de personnes plus large, représentatif de la société civile dans ses différents aspects et pouvant inclure des individus solidaires issus du gouvernement et du secteur public. Ces personnes devront discuter des problèmes qui orienteront l'objectif et la direction de l'évaluation, aider à lancer celle-ci, discuter des conclusions préliminaires de l'évaluation, suggérer des améliorations et préparer le terrain pour que l'évaluation soit diffusée aussi largement que possible. Plus ce groupe élargi sera représentatif, plus la légitimité de l'évaluation en résultant sera grande et plus elle aura de chances de contribuer au débat public et au processus politique lui-même.

- [46] Deux manières différentes d'accroître la légitimité d'une évaluation peuvent être distinguées, toutes deux sont nécessaires.
- [47] La première voie pour accroître la légitimité d'une évaluation est *professionnelle* : les activités doivent être menées systématiquement, rigoureusement et selon les normes les plus élevées possibles en matière de qualité des données utilisées, de vérification des sources, et ainsi de suite. Dans ce contexte, il est essentiel de choisir des évaluateurs dont le professionnalisme et l'objectivité ne soulèvent aucun doute. Une connaissance comparative des bonnes et mauvaises pratiques concernant les différents aspects d'un gouvernement démocratique est également importante. C'est là que les experts externes ou internationaux expérimentés dans la conduite de telles évaluations dans d'autres pays peuvent contribuer de manière positive en ajoutant une légitimité professionnelle au travail.
- [48] La seconde forme de légitimité est *politique* : l'évaluation devrait avoir une large base sociale et politique à travers un organe consultatif

élargi qui devrait être sollicité pour des conseils sur des questions potentiellement controversées concernant l'objectif, les priorités et les critères de référence de l'évaluation, ainsi que pour des commentaires sur les conclusions de celle-ci. Cet organe devrait être aussi largement représentatif que possible et la sélection de ses membres peut demander une certaine attention afin que sa composition soit représentative des parties prenantes, sans être trop difficile à gérer. Un organe consultatif devrait être socialement représentatif en termes de genre, d'ethnicité, et ainsi de suite, mais également en termes de tendances politiques. Les personnes publiquement reconnues comme ayant une voix indépendante s'avéreront particulièrement utiles dans un tel contexte, car elles contribueront à garantir l'objectivité du processus d'évaluation.

La légitimité des évaluateurs est une question importante. Ainsi, toute personne susceptible d'être offensée par les aspects cruciaux de l'évaluation sera encline à remettre en question les qualifications des évaluateurs ; ou bien ceux-ci courent le risque d'être étiquetés comme « loyalistes » ou partisans du gouvernement. Il est essentiel de choisir des évaluateurs, dont le professionnalisme et l'objectivité ne font aucun doute, et que l'évaluation ait une large base sociale et politique.

[49] Il est essentiel est de faire en sorte que tout groupe d'évaluateurs, même s'ils sont hautement qualifiés, implique le public et les autres parties intéressées dans ses enquêtes et délibérations, dès le début et le plus possible, et qu'il mène l'évaluation de manière totalement transparente. Il découle de nombreux avantages à adopter très tôt un processus participatif et transparent. L'un de ces avantages tient à ce qu'une implication et un droit de regard constants du public devraient élargir le champ des questions et informations que le groupe prend en compte, ainsi que réduire les risques de parti pris et d'accusations de parti pris. Un autre avantage à ce que le public soit impliqué et informé est que l'« appropriation » du projet ira au-delà du groupe immédiat des évaluateurs. Enfin, plus tôt commencera le processus d'information et de consultation, plus efficace sera la diffusion finale des conclusions et plus elles auront de chances d'être prises au sérieux.

[50] Les groupes de discussion, les ateliers consultatifs ou les sondages délibératifs sont tous des moyens permettant à un large public d'être inclus dans le projet. Les groupes de discussion sont particulièrement utiles pour solliciter des opinions et expériences de groupes ou

minorités identifiables dans une plus large société, ainsi que pour obtenir des opinions sur des questions spécifiques. L'étude en Asie du Sud s'est beaucoup servie de sondages d'opinion dans les cinq pays évalués, ainsi que de dialogues et d'études de cas (voir encadré 1.1). Au Royaume-Uni, Democratic Audit a également étroitement collaboré à une série régulière d'enquêtes sur des questions de démocratie commandées par un grand trust, organisant et interprétant la majorité des questions posées. En Irlande, une enquête sur l'attitude du public à l'égard de la démocratie et de l'État de droit a été menée au début du processus d'évaluation. Les résultats remarquables de l'enquête ont été une bonne publicité pour le lancement de l'évaluation. De telles initiatives, si elles peuvent être réalisées, peuvent fortement contribuer à légitimer et affiner les conclusions des évaluations de démocratie. Il est également possible d'utiliser des enquêtes existantes. Cependant, il faut faire attention aux hypothèses intégrées par les enquêteurs, à tout parti pris potentiel dans la formulation des questions, à la taille de l'échantillon et autres questions du même ordre.

Tout groupe d'évaluateurs, même s'ils sont hautement qualifiés, devrait impliquer le plus possible le public et les autres parties intéressées. L'implication et le droit de regard du public devraient élargir le champ des questions et informations que le groupe prend en compte, réduire les risques de parti pris et les accusations de parti pris, ainsi qu'étendre l'« appropriation » du projet.

Principales étapes du processus d'évaluation

[51] Il est temps à présent d'aborder le processus même d'évaluation et d'étudier plus en détail ce qu'il implique. Dans ce qui suit, nous avons choisi trois étapes clés du processus pour les analyser une par une : (a) les décisions initiales qui fixeront la direction de l'évaluation dans son ensemble et qui pourront déterminer le programme d'un atelier consultatif ; (b) la collecte, l'analyse et l'organisation des données formant le cœur de l'évaluation ; (c) un atelier national pour étudier le rapport et ses conclusions provisoires.

Décisions préliminaires au processus d'évaluation

[52] Un programme de questions à discuter et de décisions à prendre au tout début du processus d'évaluation, par exemple lors d'un atelier d'orientation avec un comité consultatif, est présenté figure 1.1. De

Encadré 1.1.

Adopter une approche pluraliste : le projet d'« état de la démocratie » en Asie du Sud

L'étude de l'« état de la démocratie » en Asie du Sud a délibérément opté pour l'utilisation de plusieurs méthodes. Cela s'imposait non seulement parce qu'il s'agissait d'une tentative d'étude comparative de cinq démocraties (le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka) qui sont à divers stades du développement démocratique et sujets à différentes forces internes, mais également en raison de la forte conviction qu'une méthode unique ne donnerait qu'un tableau incomplet et une lecture limitée d'une réalité complexe. Une seule méthode ne pourrait être qu'insuffisante.

Le point de départ épistémique de l'étude était l'hypothèse selon laquelle nous devons simultanément utiliser des approches qualitatives et quantitatives pour donner une explication plus complète du fonctionnement démocratique en Asie du Sud. Le défi serait d'intégrer les résultats des différentes approches et de présenter une histoire cohérente. Ce qui fut réalisé avec quelques difficultés. L'étude a adopté quatre voies de recherche, (a) une enquête transversale d'attitudes, (b) des dialogues, (c) des évaluations qualitatives similaires au cadre d'évaluation de l'« état de la démocratie » et (d) des études de cas, car chacune nous a donné une compréhension d'une partie différente de la réalité politique.

L'*enquête* transversale des attitudes du citoyen sur des questions de politique en Asie du Sud, qui fut la principale voie de recherche, a cherché à examiner les opinions des citoyens sur un ensemble de questions telles que la signification de la démocratie, la confiance dans les institutions, les niveaux d'activité, la sécurité humaine, etc. Cela a produit un vaste ensemble de données sur les comportements et perceptions de différentes franges de la population d'Asie du Sud en matière de démocratie.

Les *dialogues* ont cherché à expliciter les opinions des personnes issues des organisations de la société civile et des mouvements politiques sur le fonctionnement démocratique en Asie du Sud. Étant donné que ces militants doivent constamment faire campagne et mobiliser, ils ont un point de vue différent sur le pouvoir responsable et le contrôle populaire. Ces opinions sont nécessaires pour compléter le tableau d'ensemble issu de l'enquête transversale. Les dialogues offrent ainsi une lecture plus cynique du fonctionnement démocratique (voir citations dans l'encadré 3.1).

L'*évaluation qualitative* était basée sur le modèle développé par IDEA international dans lequel il était demandé aux experts de répondre aux questions qui leur étaient posées. La même méthodologie que celle du cadre d'évaluation de l'« état de la démocratie » a été suivie.

Les *études de cas* commandées étaient destinées à fournir un compte rendu approfondi de certains aspects du fonctionnement démocratique en Asie du Sud, notamment ceux considérés comme des « faits gênants ». Ce sont les casse-tête et les paradoxes qui émergent à mesure que chaque pays tente de domestiquer la démocratie et d'être domestiqué par elle. Ces études approfondies sont des défis théoriques – d'où l'appellation « faits gênants » – dans les débats mondiaux sur la démocratie puisqu'on ne sait pas clairement s'ils constituent un progrès ou un recul du processus d'approfondissement de la démocratie.

nombreuses questions sont interdépendantes en pratique, de sorte que décider de l'une limitera ou complètera les choix relatifs aux autres. Naturellement, si les ressources financières sont modestes et s'il est peu probable de trouver d'autres sources de financement pour le projet, cela aura des implications tout au long du processus décisionnel. Pour des raisons de clarté analytique, toutefois, nous avons divisé les questions en décisions distinctes et nous les avons ordonnées en une séquence logique, ou « arbre de décision », pour servir de guide. Nous évoquons brièvement chacune de ces questions ci-après.

(a) Objectif de l'évaluation

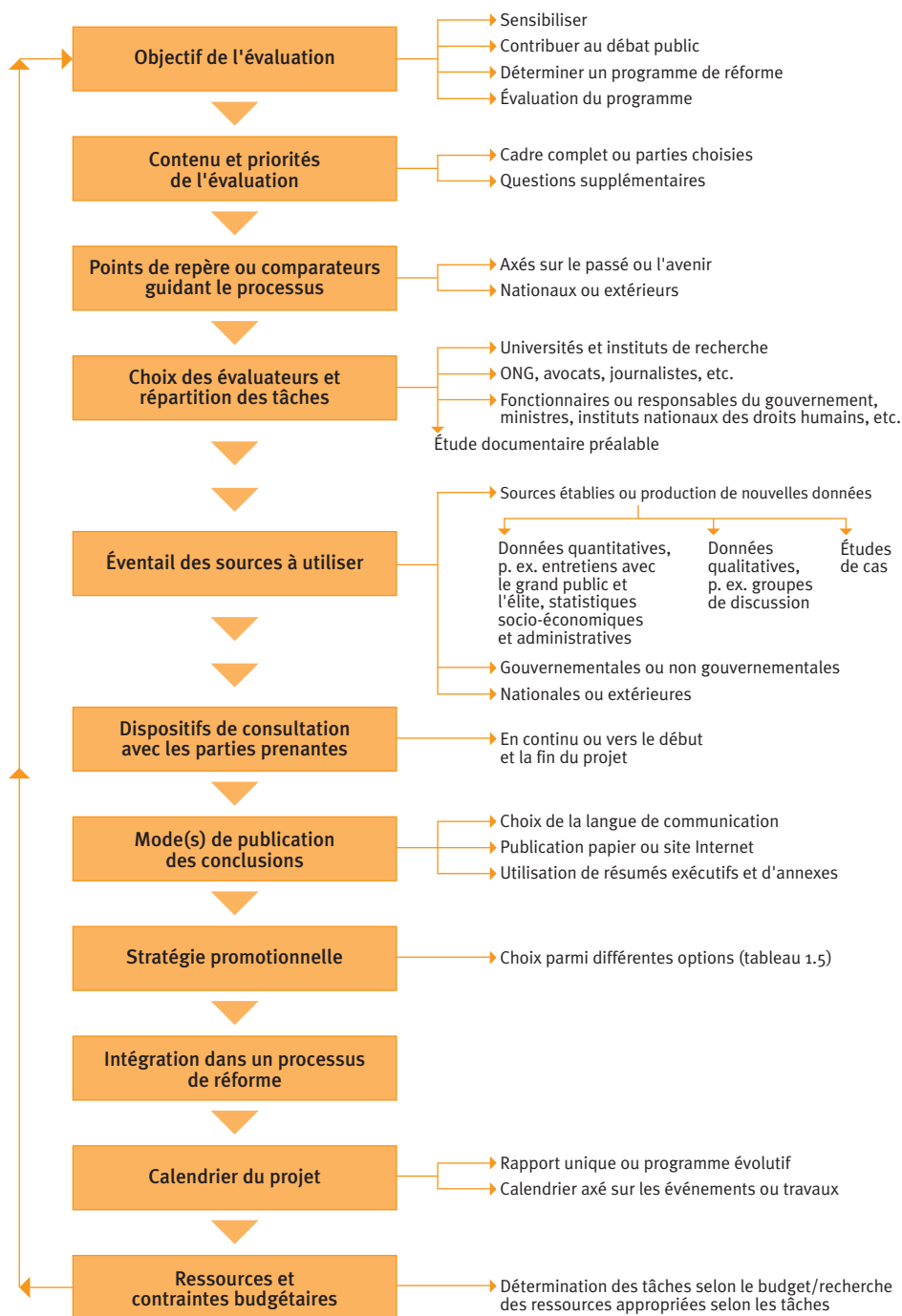
[53]

Les options présentées ici ne sont pas mutuellement exclusives puisqu'il est parfaitement possible d'intégrer une dimension de détermination d'un programme de réforme ou d'évaluation de programme dans un objectif plus large de contribuer au débat public sur l'état de la démocratie dans un pays. Cependant, il est important, dès le départ, d'arriver à une approche claire et acceptée des principaux objectifs de l'évaluation, car cela permettra de la justifier auprès d'un public plus large, y compris auprès d'éventuels organes de financement. Ces décisions contribueront également à élaborer une grande partie de ce qui suit. En particulier, le calendrier du projet est susceptible de dépendre de son objectif précis. Ainsi, l'objectif plus large de contribuer au débat public sur la démocratie du pays pourrait suggérer d'axer la publication des résultats sur le calendrier électoral ou sur un événement national important auquel l'évaluation peut contribuer. Un objectif plus spécifique en matière de réforme pourrait nécessiter de focaliser l'évaluation plus étroitement sur un processus de réforme constitutionnelle avec un calendrier déjà établi pour une consultation publique. Également, évaluer des réformes déjà en cours pourrait impliquer de s'adapter à un calendrier d'examen déjà officiellement établi.

[54]

Ces exemples ne sont que des suggestions. Ce qui importe est de reconnaître le lien intrinsèque entre l'objectif de l'évaluation, son contenu possible, ainsi que son calendrier et mode de publication. Un point supplémentaire à mettre en avant quant à un éventuel programme de réforme est qu'il vaut mieux utiliser une évaluation de la démocratie pour identifier les réformes prioritaires ou pour clarifier les principes directeurs d'une telle réforme que d'établir des propositions spécifiques ou des modèles de changement. Ceux-ci ont le désavantage de pouvoir discréditer le processus d'évaluation dans son ensemble aux yeux de ceux qui ne sont pas d'accord avec les propositions spécifiques de réforme, même si par ailleurs ces derniers soutiendraient l'objectif

Figure 1.1. Décisions préliminaires à l'évaluation



plus large. Ainsi, par exemple, une évaluation pourrait très bien attirer l'attention sur les insuffisances d'un système de scrutin majoritaire à un tour, d'un point de vue démocratique, dans le contexte d'un pays donné. Cependant, elle devrait s'abstenir de recommander d'autres solutions spécifiques qui pourraient se révéler plus controversées, notamment parce que tous les systèmes électoraux présentent des inconvénients. Des propositions de réforme spécifiques pourraient constituer un programme supplémentaire de recherche, mais cela devrait rester distinct de l'évaluation elle-même (voir ci-dessous la partie « de l'évaluation à la réforme » aux paragraphes 110 et 111).

(b) Contenu et priorités de l'évaluation

[55] Nous avons déjà reconnu que le cadre d'évaluation que nous avons développé est très extensif et peut paraître au premier abord décourageant à être aussi large. Son avantage réside précisément dans son exhaustivité et dans la manière dont les différents aspects de la vie démocratique d'un pays peuvent être remis dans le contexte d'ensemble. Il se peut que l'expertise et les informations nécessaires pour répondre aux questions existent déjà dans le pays et que le principal problème soit de les identifier et de les rassembler. Ainsi, un expert juridique pourrait très bien avoir facilement accès aux données pertinentes à la partie sur l'État de droit, un juriste en matière des droits humains à celles relatives aux droits civils et politiques, un analyste électoral à celles relatives aux élections libres et transparentes, et ainsi de suite. Ce qui apparaît ainsi au premier abord comme une tâche considérable devient plus gérable après avoir été divisé en parties composantes, comme l'a montré l'Institut de recherches politiques de l'Université de Lettonie dans son évaluation de la Lettonie. Cependant, l'organisation d'ensemble reste une tâche importante et complexe.

[56] L'expérience développée par IDEA international lors des projets pilotes du cadre d'évaluation avec des experts locaux suggère qu'un groupe de trois ou quatre personnes, chacune ayant une expertise différente et travaillant avec une assistance de recherche, a besoin d'au moins six mois pour compléter une évaluation préliminaire couvrant l'intégralité du cadre. Toutefois, cela suppose d'utiliser les données et sources existantes. Cela signifie également que les réponses à certaines questions peuvent être plus complètes que d'autres. Générer de nouvelles données, par exemple, au moyen d'enquêtes d'opinion, d'analyses comparatives avec des groupes de consommateurs ou d'autres formes de recherche, augmenterait considérablement les délais et coûts. Beaucoup dépend donc de l'approfondissement des questions.

[57] Si le coût en temps et en ressources pour mener l'évaluation intégrale s'avère prohibitif, alors un certain nombre de possibilités s'imposent d'elles-mêmes, toutes impliquant une forme de sélection. L'une d'elles consiste à sélectionner et se concentrer sur les sujets ou questions correspondant le mieux aux préoccupations du public et au débat politique. Si cette approche est adoptée, il est important que la sélection soit effectuée explicitement et dans le contexte du cadre d'ensemble, de manière à ce qu'il soit possible de voir comment l'évaluation doit être située dans le contexte global de la vie démocratique du pays. Si l'on perd cette notion de contexte global, il y a un risque que toute évaluation qui en résulte apparaisse comme biaisée et partielle. Il faudrait également rappeler que l'un des objectifs d'une évaluation de la démocratie peut être d'attirer l'attention sur des problèmes ayant jusqu'alors échappé à l'attention publique.

Un groupe de trois ou quatre personnes, chacune ayant une expertise différente et travaillant avec une assistance de recherche, a besoin d'au moins six mois pour compléter une évaluation préliminaire couvrant l'intégralité du cadre. Générer de nouvelles données, au moyen d'analyses comparatives avec des groupes de consommateurs ou d'autres formes de recherche, augmenterait considérablement les délais et les coûts.

[58] Une seconde stratégie est celle du « programme évolutif » selon lequel différents thèmes et parties sont abordés successivement à mesure que le temps et les ressources le permettent. C'est l'approche adoptée par le premier audit démocratique au Royaume-Uni et aux Philippines. Au Royaume-Uni, Democratic Audit a commencé par étudier la situation des droits du citoyen avant de procéder à l'audit des institutions politiques centrales du pays, en publiant des conclusions pour chacune d'entre elles séparément. Ces grandes études ont été complétées par la publication intermédiaire d'articles de recherche originaux sur des questions plus spécifiques et axés sur des questions de réforme, ce qui a contribué à faire connaître le processus d'audit auprès du public avant d'achever les études plus larges. Aux Philippines, le processus a été financé au coup par coup afin d'évaluer chacun des quatre grands piliers du cadre, ce qui a permis de réaliser une évaluation complète sur une période de temps plus longue.

[59] En Australie, l'évaluation a consisté en une série de projets de recherche sur des questions jugées particulièrement pertinentes pour la démocratie du pays, notamment les finances politiques, la

représentation des minorités, comment la démocratie australienne sert les femmes et beaucoup d'autres questions.

Si le coût en temps et en ressources pour mener une évaluation intégrale s'avère prohibitif, il est possible de se concentrer sur les thèmes ou questions correspondant le mieux aux préoccupations du public et au débat politique ou d'aborder les différentes parties du cadre successivement.

- [60] Quelle que soit l'approche adoptée, l'important est que toute sélection nécessaire corresponde à l'objectif identifié, au calendrier proposé et à l'impact anticipé de l'évaluation. Ces objectifs dépendront naturellement de considérations spécifiques au pays, pour lesquelles il est difficile de faire des généralisations. De même, il peut exister différents problèmes ou questions qui exigent d'être étudiés et qui ne sont pas complètement couverts dans notre cadre d'évaluation. L'ajout de questions ou leur adaptation au contexte ou aux priorités d'un pays donné doit être laissé au jugement local, bien que l'avantage de pouvoir comparer avec des évaluations menées ailleurs doive également être reconnu.

Des problèmes ou des questions spécifiques à un pays, lesquels ne sont pas complètement couverts dans notre cadre d'évaluation, peuvent nécessiter des études supplémentaires. L'ajout de questions ou leur adaptation au contexte ou aux priorités du pays doit être laissé au jugement local.

(c) Points de repère ou comparateurs guidant le processus

- [61] L'importance d'être clair sur les éventuels critères de référence ou comparateurs par rapport auxquels le niveau de démocratie d'un pays peut être judicieusement évalué a été discutée ci-dessus et les différentes possibilités sont présentées et expliquées dans le tableau 1.4. Nous avons également souligné l'avantage de combiner un cadre de référence basé sur le passé pour mesurer les progrès éventuels et une norme orientée vers le présent ou l'avenir pour identifier les niveaux d'aboutissement. Abordons à présent les éventuelles difficultés pratiques associées à ces différents choix.

- [62] Le but de sélectionner un *point de référence dans le passé du pays* est de donner une perspective historique à ce qui serait autrement une

photo instantanée contemporaine dépourvue de contexte, ainsi que d'évaluer les éventuels progrès. Deux problèmes pratiques se posent. Le premier réside en comment sélectionner un point de référence approprié, le second comment faire une comparaison efficace en l'absence de toute évaluation systématique menée pour la période passée en question. Ces problèmes sont moins aigus pour les nouvelles démocraties : le point de transition à la fin d'un régime autoritaire constitue un point de référence évident. Il est également probable qu'il existe un consensus public considérable sur les tares qu'avait ce régime, pour offrir une base d'évaluation du changement. Enfin, il existe sans doute déjà un programme de réforme constitutionnelle et du secteur public ainsi que de nombreuses données pour en évaluer l'efficacité. Pour les démocraties plus anciennes, la sélection d'un point de référence dans le passé peut être quelque peu arbitraire, et donc sa logique moins évidente, à moins qu'un changement politique ou constitutionnel substantiel ait pu être clairement observé à un moment dans le passé récent.

Des critères de référence ou des comparateurs doivent être sélectionnés de sorte que le niveau de démocratie d'un pays puisse être judicieusement évalué. Il peut s'agir d'un point de référence dans le passé du pays ou d'autres normes cibles internes ou externes.

[63]

La sélection de normes cibles comme comparateurs s'avère souvent plus controversée. Comme suggéré ci-dessus, les critères de référence nationaux seront probablement plus légitimes que les critères externes, en particulier dans les nouvelles démocraties. Se servir des attentes de la population en matière de performance gouvernementale comme norme pourrait sembler tout à fait approprié pour une évaluation de démocratie. Cependant cela pose des problèmes pratiques. L'un d'eux est que des données claires sur de telles attentes peuvent ne pas exister dans le domaine public et que le coût en temps et en ressources pour collecter de nouvelles données d'enquête, pour conduire des groupes de discussion ou d'autres exercices participatifs, est élevé. Lorsqu'elles sont collectées, les données sur l'opinion publique peuvent être ambiguës ou incertaines, notamment sur des questions comme le fonctionnement interne du gouvernement, en comparaison à la fourniture de services publics, par exemple. Toutefois, la collecte de données relatives à ce que la population attend du gouvernement dans des domaines appropriés pourrait constituer un résultat très utile pour une évaluation de la démocratie, surtout si elle est associée

à une évaluation par la population elle-même de l'étendue de la concrétisation réelle de ces attentes.

[64]

Une stratégie complémentaire à ce qui précède, et bien moins onéreuse, consiste à identifier des *objectifs officiels* dans des domaines de la vie publique pouvant possiblement servir de critères de référence. La plupart des constitutions contiennent des déclarations de droits et de responsabilités. Il est ainsi tout à fait approprié d'examiner dans quelle mesure ceux-ci sont respectés en pratique. Les gouvernements eux-mêmes fixent des normes ou des objectifs dans de nombreux domaines de la vie publique, tels que des normes de conduite pour les responsables publics ou pour la pratique d'un gouvernement ouvert, des objectifs futurs pour l'amélioration de la santé et de l'éducation ou la réduction de la pauvreté, des chartes citoyennes pour la fourniture de services publics, des objectifs ou énoncés de mission de toutes sortes. Une fois de plus, identifier ceux-ci et les relier systématiquement au cadre d'évaluation peut en soi représenter une partie utile du processus d'évaluation. En outre, aucun critère de référence ne peut avoir plus de légitimité que l'évaluation des institutions par rapport aux normes qu'elles ont elles-mêmes édictées, même si celles-ci n'ont pour objectif qu'un effet d'annonce ou de communication.

[65]

L'utilité de normes externes, en revanche, dépend beaucoup de la probabilité selon laquelle elles peuvent être acceptées par l'opinion publique nationale. S'il existe des comparateurs naturels régionaux, ou autres, auxquels la population d'un pays se réfère généralement, alors leur utilisation comparative dans différents domaines pourrait servir à établir une norme de bonne pratique pour l'évaluation nationale. D'un autre côté, lorsque les pays voisins sont regardés avec hostilité, un tel procédé peut tout bonnement s'avérer contre-productif. Un des problèmes pratiques courants des tableaux comparatifs est celui de la normalisation : les données peuvent être collectées de différentes manières selon les pays et les différences de contexte et d'importance peuvent rendre leur comparaison moins fiable.

[66]

Des qualifications similaires s'appliquent aux normes internationales et aux exemples de bonne pratique que nous avons listés à la ligne 4 de notre cadre d'évaluation. Toutes n'ont pas été développées par des organismes officiels internationaux ou régionaux dont le pays évalué peut être membre. De telles normes ne sont pas non plus nécessairement légitimes dans ledit pays. Il n'empêche que lorsque les normes sont établies depuis longtemps et qu'elles sont largement reconnues au niveau international ou régional, elles constituent une précieuse source. Ce qui est nécessaire, c'est une application judicieuse

de celles-ci qui tiennent compte des circonstances contextuelles, par exemple la chronologie de l'évolution démocratique du pays et son niveau de développement économique. Un point de départ utile consiste à déterminer lesquelles des principales conventions internationales ou régionales, identifiées à notre quatrième ligne, un pays a-t-il signé et avec quelles réserves ou restrictions. Ce processus permettra au moins de déterminer quelle est la position officielle du pays par rapport aux normes que les conventions cherchent à soutenir.

- [67] Comme expliqué ci-dessus, certaines normes internationales sont plus fermement acceptées pour certaines parties de notre cadre que d'autres, par exemple celles relatives aux droits humains dans tous leurs aspects, aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux objectifs sociaux et environnementaux et certaines autres. En général, on est encore loin d'un accord sur les normes quant aux institutions politiques, et ce bien que les législatures de nombreux pays aient signé la déclaration de l'UIP sur les critères pour des élections libres et transparentes. Cependant, c'est une spécificité de la scène internationale actuelle que toutes sortes d'organismes, tant internationaux, régionaux que nationaux, tant officiels que ceux de la société civile, soient engagés dans le développement de normes dans tous les aspects de la vie publique. On peut ainsi s'attendre à ce que certaines d'entre elles acquièrent une reconnaissance internationale accrue dans les années à venir.

Les normes cibles internes sont susceptibles d'être plus légitimes que celles provenant de l'extérieur. Elles incluent les attentes de la population en matière de performance gouvernementale (si des données existent), ainsi que les déclarations de droits et de responsabilités inscrits dans la Constitution et les objectifs officiels.

- [68] En conclusion et à la lumière de ce que nous pouvons appeler un patchwork inégal de différents types de critères de référence ou de normes, il est probable que l'accord sur ceux-ci évoluera au cours de l'évaluation et sera plus clair pour certaines parties et questions que pour d'autres. L'important au départ est, cependant, de connaître l'éventail des options possibles et leurs implications respectives pour en discuter le plus tôt possible.

(d) Choix des évaluateurs et répartition des tâches

- [69] Comme nous l'avons déjà mentionné, une évaluation de la démocratie nécessitera de faire appel à divers types d'expertise afin de couvrir

les différentes parties du cadre. À eux tous, les évaluateurs devront couvrir les droits humains, les questions juridiques, sociales et liées au travail, les médias et l'opinion publique, ainsi que les aspects plus institutionnels de la politique et de la participation publique. L'équipe d'évaluateurs devrait consister en un groupe pluridisciplinaire qui pourra inclure des juristes, des journalistes et des universitaires travaillant dans les sciences sociales.

[70]

Énumérer toutes les qualités souhaitées des évaluateurs risquerait d'imposer une norme de super-héros sur notre futur groupe ! Il va sans dire qu'ils devront avoir une expérience professionnelle dans la collecte et l'analyse de données. Dans le même temps, réaliser une évaluation de la démocratie n'est pas la même chose que de produire un article universitaire ou journalistique standard. Cela implique d'être prêt à identifier les forces et les faiblesses dans la vie démocratique d'un pays par rapport à un cadre explicite d'évaluation et de le faire avec suffisamment de détachement et d'impartialité pour éviter des accusations de préjugés, ainsi qu'avec suffisamment de capacités rédactionnelles pour rendre le rapport accessible.

L'utilité de normes externes dépendra beaucoup de la probabilité selon laquelle elles peuvent être acceptées par l'opinion publique nationale. Toutes les normes internationales n'induisent pas une légitimité dans un pays ; ledit pays peut ne pas avoir signé les conventions en question et, en général, beaucoup de chemin reste à parcourir avant qu'un accord soit trouvé sur les normes quant aux institutions politiques. Les normes internationales dans certaines parties du cadre d'IDEA international sont plus généralement acceptées que dans d'autres parties.

[71]

Le processus adopté par IDEA international lors de certaines de ses évaluations pilotes a été généralement d'employer des chercheurs ayant l'expérience de sa méthodologie afin d'entreprendre une étude documentaire préliminaire en se servant des sources nationales et internationales, de manière à fournir un point de départ aux experts basés dans le pays. Des études documentaires ont également été préparées pour l'évaluation en Mongolie. Elles ont permis d'identifier les informations manquantes sur le pays et de compléter l'ensemble des résultats du projet d'évaluation (voir la troisième partie). Il est important de noter que les études documentaires se sont généralement révélées utiles aux évaluateurs basés dans le pays comme moyen de

défrichage préliminaire, sans toutefois se substituer à leurs propres jugements et expertises. Néanmoins, diviser ainsi l'évaluation en deux étapes n'est ni nécessaire ni toujours souhaitable.

(e) Utilisation des sources

[72] L'utilisation des sources est discutée plus en détail dans la partie suivante (voir les paragraphes 78 à 88). Pour l'instant, il suffit de mentionner quelques questions qui méritent une discussion préliminaire au sein d'un groupe consultatif. La première est de savoir si les ressources disponibles permettront de nouvelles recherches sur l'opinion publique, généralement assez onéreuses, qu'elles prennent la forme d'enquêtes d'opinion, de forums consultatifs ou d'autres recherches. L'utilité de celles-ci dans l'évaluation, tant pour identifier les attentes du public que pour mesurer comment la population évalue la performance du gouvernement ou du régime dans des domaines spécifiques, a déjà été évoquée. Un examen préliminaire de ce qui est déjà disponible dans le domaine public contribuerait de manière utile à une telle discussion.

[73] Un groupe consultatif pourrait également contribuer à la discussion sur les ressources possibles en identifiant parmi leurs propres contacts et expériences les agences, organisations ou individus déjà engagés dans la collecte et l'analyse de données dans les domaines pertinents pour l'évaluation de démocratie. Il se peut qu'il existe des groupes ou des organisations de campagne basés dans le pays qui conservent déjà des données systématiques sur les violations des droits humains, les conditions carcérales, l'incidence de la corruption, le harcèlement des journalistes, entre autres, et qui peuvent fournir une source inestimable d'informations en plus des statistiques officielles et des études universitaires. Identifier de telles organisations et les impliquer là où il faut dans le processus d'évaluation offrirait une ressource supplémentaire au projet.

(f) Dispositifs de consultation avec les parties prenantes

[74] L'importance d'impliquer un groupe consultatif élargi de parties prenantes au début du projet d'évaluation et de tirer parti de leurs commentaires sur le premier projet du rapport et des conclusions a déjà été soulignée. Que ce groupe, ou certains de ses membres, ait un rôle de conseil tout au long du processus doit être une question de jugement, en fonction du calendrier prévu pour le projet et selon que des décisions importantes affectant les priorités, le contenu ou le financement soient probablement à prendre à mesure que le travail avancera.

(g) Publication et promotion

[75]

Les questions à envisager sous ce titre sont examinées aux paragraphes 96 à 108. Le point essentiel à retenir est que, dès le lancement du projet, il vaut la peine de se concentrer avec attention sur les questions de savoir quel(s) pourra ou pourront être le(s) lectorat(s) cible(s) de l'évaluation, quelle(s) forme(s) de publication sera ou seront appropriée(s) pour ce lectorat, si une traduction sera nécessaire, ainsi de suite. Les choix de l'éditeur ou de la maison d'édition et d'une stratégie promotionnelle pourront ensuite être planifiés assez tôt. Outre la publication papier du rapport, les moyens de diffusion modernes impliquent également la publication sur un site Internet (avec des liens dans la mesure du possible), la diffusion par courriel et de brefs résumés de vulgarisation sous forme papier et électronique. De telles stratégies doivent être planifiées à l'avance.

(h) Calendrier et ressources financières

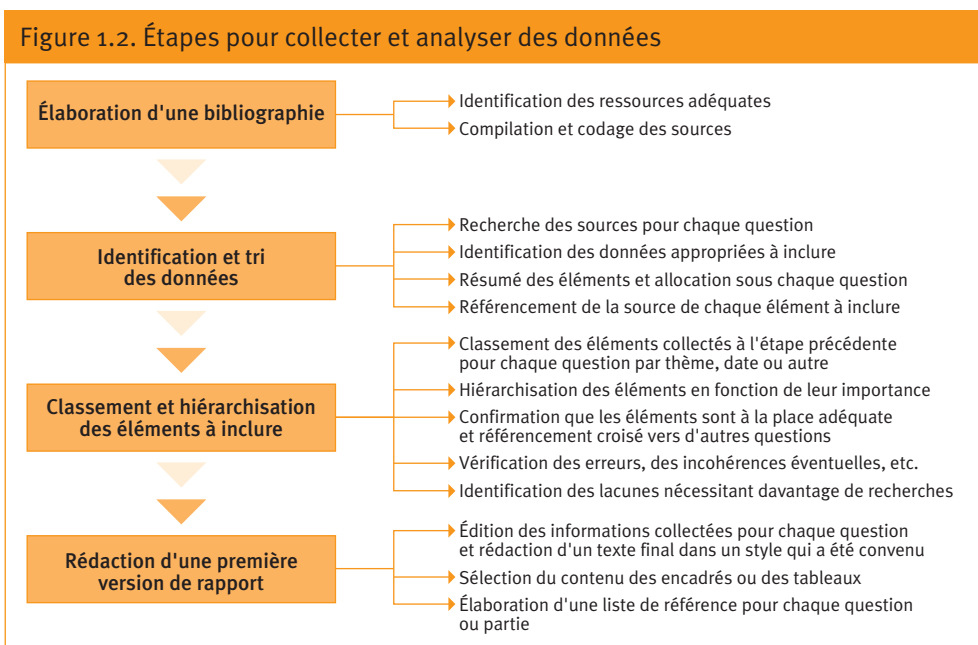
[76]

Les décisions portant sur le calendrier du projet dépendront largement de décisions déjà prises sur un certain nombre de questions identifiées ci-dessus. Même si l'évaluation n'est pas axée directement sur un moment futur clairement défini de l'évolution constitutionnelle ou politique du pays, les sources de financement potentielles exigeront un délai réaliste pour finir le programme de travail. Et les ressources obtenues conditionneront l'étendue ou le champ de l'évaluation, ou bien la profondeur des recherches possibles. Une étude initiale de ces questions de ressources pourrait être nécessaire avant toute réunion consultative plus large. En effet, le programme de décisions à prendre au stade préparatoire du projet pourrait être davantage considéré comme un processus évolutif ou itératif, compte tenu de son interdépendance, plutôt que comme l'ordre du jour d'une seule réunion. Toutefois, il est important que toutes les questions soient soumises à la consultation et fassent l'objet d'un atelier avec les parties prenantes potentielles du projet, de manière à ce que le projet puisse bénéficier des expériences et des contacts de ces parties et que les questions puissent être à nouveau confrontées au plus large éventail de points de vue possible.

Il est important que toutes les questions soient soumises à la consultation et fassent l'objet d'un atelier avec les parties prenantes potentielles au projet, de sorte que le projet puisse tirer parti des expériences et des contacts de ces parties et que les questions puissent être à nouveau confrontées au plus large éventail de points de vue.

Collecte, analyse et organisation des données

[77] Cette partie constitue le cœur du processus d'une évaluation de la démocratie et donne des recommandations sur la collecte et l'analyse des données. La plupart des évaluateurs développeront leur propre méthode de travail. Il n'existe pas une méthode unique qui soit correcte pour mener une activité qui inévitablement prend beaucoup de temps et se révèle parfois laborieuse. La figure 1.2 détaille les étapes et les tâches que nous trouvons utiles pour conduire une évaluation. Une fois encore, chaque étape est rapidement décrite.



(a) Élaboration d'une bibliographie

[78] La manière la plus simple d'élaborer une bibliographie est de prendre chaque partie du cadre, une à une, en utilisant les recherches bibliographiques standard et les autres informations à prendre en compte sur les sources probables. Les ouvrages et les articles universitaires sont utiles pour la qualité de leur analyse. Les sources en ligne provenant des ministères, des services de statistiques officiels, des instituts de sondage, des ONG, de rapports d'actualité, et ainsi de suite, sont souvent plus à jour. D'après notre expérience, la plupart des sources seront spécifiques à une partie du cadre, même si elles seront sans doute pertinentes pour plus d'une question dans ladite partie. Aussi, il semble logique de construire la bibliographie

partie par partie, avec un codage pour des questions spécifiques, le cas échéant. Les références croisées vers d'autres parties ou questions sont une manière de procéder relativement claire. Lorsque l'exercice aura été réalisé une première fois, les parties ou les questions les moins bien couvertes apparaîtront clairement, ainsi que les domaines nécessitant de nouvelles recherches plus concentrées. L'ajout d'éléments à la bibliographie sera probablement continué durant toute l'évaluation.

[79]

Deux composants de notre cadre d'évaluation seront utiles à ce stade. La ligne 2 du cadre définit les données typiquement requises pour répondre à chaque question et donne des indications sur les sources possibles. Par exemple, de nombreuses questions commencent par l'état du droit, ce qui suggère que la Constitution du pays, sa déclaration des droits et ses codes juridiques plus spécifiques seront des sources indispensables. En revanche, l'étude de la mise en œuvre pratique de la loi va probablement nécessiter de recourir à des sources d'information moins officielles, comme par exemple des rapports d'ONG ou des études universitaires. Néanmoins, parfois, un rapport officiel provenant par exemple du pouvoir législatif ou du bureau du médiateur concernant l'application de la loi peut expliquer des pans entiers de la pratique gouvernementale.

[80]

La ligne 3 du cadre identifie les sources internationales ou régionales couvrant plus d'un pays, organisées par partie et par question. Ce sont celles que nous avons trouvées utiles. Elles sont présentées de manière à répondre précisément au processus d'évaluation et à ses exigences. Cependant, nombre d'entre elles ont tendance à être rédigées d'un point de vue occidental et, en aucun cas, elles ne peuvent se substituer aux sources propres d'un pays. Au contraire, elles doivent être considérées comme un complément potentiellement utile à celles-ci, mais pas comme un substitut.

[81]

Évaluer la fiabilité des différentes sources est évidemment une tâche importante, mais qui dépend des connaissances et des expériences locales, aussi est-il impossible de généraliser. La valeur des sources officielles, par exemple, peut dépendre de la question de savoir si le bureau officiel des statistiques est véritablement indépendant du gouvernement ou s'il s'agit simplement d'une autre branche de la machine de propagande gouvernementale. L'expérience passée sera un guide essentiel dans ce contexte.

(b) Identification et tri des données

[82] Cette étape consiste en un méticuleux travail de lecture et d'identification des données ou des faits pertinents, ainsi qu'en leur classement ou leur enregistrement sous la question appropriée. Une fois encore, il est logique de procéder partie par partie, car la plupart des sources contiendront des informations pertinentes pour plus d'une question (mais rarement pour plus d'une partie). Il est important de se rappeler que très peu de sources, voire aucune, seront structurées pour répondre aux questions d'évaluation puisqu'elles auront été compilées ou rédigées à des fins assez différentes. Les données devront donc être « déterrées » des sources, tandis que de nombreuses informations inutiles devront être ignorées ou rejetées.

[83] Pour identifier ce qui est pertinent, les principales questions de recherche à la ligne 1 du cadre d'évaluation donnent évidemment les principales recommandations clés, complétées par deux autres outils de recherche. La ligne 2 du cadre fournit un compte rendu systématique des données pertinentes pour répondre à chaque question ; elle est particulièrement utile à cet égard. Toutes les décisions déjà prises concernant les critères de référence permettent ce qui peut être décrit comme affiner le processus de recherche, qu'il s'agisse de réussites passées, de normes actuelles ou d'objectifs futurs.

[84] Quel type de données l'évaluateur cherchera-t-il ? Tout ce qui peut éclairer la situation générale de l'organe politique dans un domaine particulier, ou ce qui est symptomatique de sa situation, est pertinent. Il peut s'agir d'un bref résumé par un expert faisant autorité, des conclusions d'un rapport, officiel ou non, d'un tableau statistique, d'une décision juridique, d'une enquête d'opinion, d'une enquête de journaliste ou média, d'un événement important ou d'une série d'événements ou d'expériences qui symbolisent une situation plus générale, ou une combinaison de tout cela. À ce stade, plus les types de données pouvant être collectées seront variés, mieux ce sera.

[85] Les diverses expériences d'application du cadre dans le monde montrent clairement qu'il est nécessaire de collecter et d'analyser une combinaison de données qualitatives et quantitatives. Les informations historiques, juridiques et contextuelles fournissent un contexte important pour établir une base de référence pour évaluer une démocratie. Les données qualitatives relatives aux expériences de la population en matière de démocratie, à ses impressions et aux domaines devant être réformés peuvent être collectées par divers moyens, notamment des entretiens approfondis, l'observation des

participants, des groupes de discussion, des ateliers de réflexion et des conférences de niveau national. La collecte et l'analyse des données quantitatives peuvent compléter le travail qualitatif par de nombreux indicateurs à toutes les lignes du cadre qui peuvent être collectés pour fournir une cartographie descriptive d'une démocratie. Ceux-ci peuvent servir pour une analyse « de deuxième ordre » cherchant à identifier les facteurs explicatifs qui justifient les schémas observés dans l'analyse descriptive. Si les données sont disponibles, une telle analyse peut identifier les grands contours de l'expérience démocratique et en examiner également les différences majeures dans diverses catégories sociodémographiques, comme l'âge, le sexe, le revenu, la profession, la localisation géographique, la race, l'appartenance ethnique, les convictions religieuses et l'identité indigène.

[86]

Le but de combiner des méthodes qualitatives et quantitatives est de broser un portrait de l'expérience démocratique, aussi riche et fiable que possible, tout en tenant compte des contraintes de ressources que n'importe quel projet d'évaluation peut rencontrer. Il est également possible que les données quantitatives, soigneusement sélectionnées, donnent une « photo instantanée » qui éclaire tout un pan de la vie publique. Par exemple, les chiffres concernant la population carcérale par rapport à la capacité supposée des prisons, la proportion de prisonniers en attente de procès, le temps moyen pour instruire une affaire, tous ces chiffres peuvent donner un rapide aperçu de l'état du système de justice pénale d'un pays.

Il est nécessaire de collecter et d'analyser une combinaison de données qualitatives et quantitatives.

[87]

Deux mises en garde ne sont pas inutiles ici. Tout d'abord, il faut éviter d'émettre un jugement sur la réponse à une question avant d'avoir cherché les données, afin de ne pas prédéterminer la sélection de celles-ci. La plupart des réponses impliquent des faits indiquant une situation mitigée, ni entièrement bonne ni entièrement mauvaise, et les évaluateurs devraient essayer de conserver un esprit ouvert jusqu'à ce que la plupart des données ait été collectée. La seconde mise en garde est plus élémentaire : il faut s'assurer que toutes les citations textuelles tirées d'autres sources sont mises entre guillemets, afin de ne pas être présentées comme un texte original dans une version finale.

Éviter d'émettre un jugement sur la réponse à une question avant de chercher les données. La plupart des réponses impliquent des faits relatifs à une situation mitigée

[88] Le produit à cette étape de l'évaluation pourrait donc consister en une importante liste d'éléments collectés pour chaque question, de natures très différentes, avec des sources identifiées pour chacun d'eux et des références croisées vers d'autres questions pouvant également se révéler pertinentes. Ils peuvent ainsi être agencés sans ordre particulier et présenter beaucoup de répétitions et de doublons. Cependant, à ce stade, mieux vaut plus que moins. Les lacunes substantielles devraient désormais être clairement identifiables, de même que les domaines pouvant nécessiter de nouvelles recherches pour les questions les plus urgentes, si le budget le permet.

(c) Classement et hiérarchisation des éléments

[89] Cette étape consiste à classer les informations obtenues afin de présenter une image claire ou de donner une cohérence à l'ensemble, même si elle est complexe. À ce stade, il peut être bon de revenir à la question originale et de se rappeler ce qui doit être considéré comme pertinent pour y répondre. Ensuite, il s'agit de classer les éléments dans un ordre approprié, par thème, par ordre d'importance ou de priorité historique, selon ce qui semble être le plus adapté pour ladite question et à la lumière de l'objectif global de l'évaluation. Cette étape peut coïncider avec le début de la rédaction d'une première version de rapport puisque le classement des informations fait lui-même partie du processus de « donner une cohérence », qui articulera chaque élément individuel des données ou des faits ensemble. Une manière de construire une réponse aux questions d'évaluation consiste à émettre un jugement synthétique bref, en classant les faits de manière à étayer, développer ou expliquer ce jugement de façon systématique.

[90] À cette étape, deux problèmes sont susceptibles d'apparaître, si ce n'est pas encore le cas. Tout d'abord, il peut exister des incohérences ainsi que des doublons entre les différentes sources de données. Une nouvelle enquête sera ainsi nécessaire pour résoudre toute contradiction éventuelle. Le second problème concerne les lacunes constatées de façon constante dans les faits, lesquelles pourraient nécessiter d'identifier d'autres sources.

(d) Rédaction d'une première version de rapport

- [91] Si les étapes ci-dessus ont toutes été menées à bien, la rédaction du rapport ne devrait pas se révéler indûment onéreuse. À ce stade, la forme et la longueur du rapport final auront vraisemblablement été décidées, bien qu'il puisse être nécessaire de les modifier par la suite à la lumière des informations réunies. La lecture sera plus aisée si l'on évite les longs blocs de texte sans interruption, en insérant des tableaux, des récapitulatifs, des exemples d'événements ou d'expérience, et ainsi de suite, pour agrémente un compte rendu plus discursif.

(e) Mise en contexte du rapport

- [92] Il est important à ce stade d'envisager le type d'introduction dont le rapport aura besoin. Comment expliquer et justifier le processus d'évaluation au lecteur potentiel ? Quelles informations sont nécessaires pour rendre l'évaluation compréhensible dans le contexte particulier et la situation actuelle du pays ? Ces informations incluront certainement un résumé discursif sur le récent processus de développement démocratique du pays, ainsi que sur toutes les caractéristiques des traditions politiques et de la culture du pays pouvant caractériser la trajectoire de son processus et contribuer à expliquer sa situation actuelle. Une introduction de ce genre contribuera également à justifier la réalisation d'une évaluation de la démocratie dans cette conjoncture particulière.
- [93] L'introduction du rapport peut également inclure d'autres éléments, notamment des données élémentaires sur le système politique actuel du pays, ainsi que les principaux indicateurs socio-économiques et de développement humain, si ceux-ci ne sont pas déjà inclus dans les parties pertinentes de l'évaluation.

Convocation d'un atelier national

- [94] Un point essentiel du processus d'évaluation consiste à convoquer un atelier national pour discuter de la première version du rapport et de ses conclusions provisoires afin d'en améliorer le contenu et la présentation. Bien que cet événement puisse être réservé aux professionnels et aux experts universitaires, il aura bien plus d'impact s'il est élargi aux grandes figures publiques, aux responsables du gouvernement et de partis, aux représentants des droits humains et autres organisations de campagne, ainsi qu'aux journalistes et aux personnes solidaires des pays voisins. Un groupe élargi de participants de ce type, représentatif de la société politique dans son ensemble,

soumettra les conclusions à rude épreuve, en améliorera l'analyse et la présentation, afin qu'elles atteignent un plus grand public, et les rendra plus légitimes.

Un point essentiel du processus d'évaluation consiste à convoquer un atelier national pour discuter de la première version du rapport et de ses conclusions provisoires.

[95] Les ateliers organisés par IDEA international dans des pays sélectionnés pour l'étude pilote comprenaient, par exemple, des participants tels que les présidents des commissions officielle et non officielle d'examen de la Constitution (Kenya), des délégués de partis et des grands diplomates (Malawi), des responsables de la police et des organisations des droits humains (Salvador), le greffier du Parlement et le directeur général des élections (Nouvelle-Zélande), ainsi qu'un procureur régional et un journaliste confirmé (Italie). Les deux conférences internationales organisées par les Mongols ont rassemblé diverses parties prenantes internationales et nationales qui ont apporté des réflexions et conseils sur la conception, la mise en œuvre et les activités de suivi de l'évaluation. Les débats lors des ateliers organisés pour les études pilotes, ainsi que ceux organisés en Mongolie, ont suscité un vif intérêt dans le public et ont été largement repris dans la presse nationale. Dans de nombreux cas, la qualité des commentaires et de la discussion entre les participants a conduit à une révision et une amélioration importante du rapport d'évaluation. Pour un exemple d'atelier réussi, voir l'encadré 1.2.

Au Royaume-Uni, Democratic Audit a organisé un atelier sur un récent rapport portant sur les lois et la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme qui a réuni des participants d'origines très diverses, notamment un ancien juge principal, un haut responsable du renseignement, des juristes en matière de droits humains, d'éminents politiciens issus des trois grands partis, des avocats en matière de défense pénale, des représentants d'ONG concernées et des journalistes nationaux.

Stratégies pour rendre les évaluations de la démocratie publiques

[96] Le but ultime d'une évaluation de la démocratie est d'offrir à la société d'un pays une analyse complète de ses forces et faiblesses pour considération et (si possible) pour action. Le rapport doit donc être largement diffusé et mis en avant afin que ses conclusions soient

Encadré 1.2. Compte rendu de l'atelier sur la démocratie au Kenya

L'atelier, inauguré par l'ambassadrice de Suède au Kenya, Mme Inga Björk-Klevby, a rassemblé quarante-cinq personnes environ, notamment des députés, des universitaires, des juristes, des représentants d'ONG nationales, des représentants locaux du gouvernement et d'organisations internationales.

La première session a été consacrée à un débat sur le processus de réforme constitutionnelle, au cours duquel les principaux représentants des deux organes de révision – l'Ufungamano, qui est issu de la société civile, et le forum parlementaire officiel – ont présenté leurs arguments. Le reste du séminaire a consisté en une présentation audiovisuelle des principales conclusions du rapport ainsi qu'en une discussion articulée autour de neuf questions clés avancées par le professeur Njuguna Ng'ethe, principal enquêteur du rapport :

- Quelle conception de la démocratie est impliquée ou implicite dans ce cadre comparatif particulier d'évaluation de démocratie ?
- Cette conception est-elle utile pour la situation kényane ?
- Cette conception est-elle juridique, institutionnelle, politique, économique et sociale, et quel est le poids de ces différents aspects dans le cadre ?
- Le cadre peut-il rendre compte de la dynamique de changement ou peut-il donner seulement une « photo instantanée » de l'« état de la démocratie » ?
- Le cadre comparatif équilibre-t-il judicieusement les éléments du processus démocratique ?
- Comment ces éléments du processus démocratique sont-ils implicitement ou ultérieurement pondérés et quelle est l'utilité résultant de ce classement ?
- Quelle est la nature de l'épistémologie à la base de ce cadre ? Par exemple, un citoyen « ordinaire » générerait-il le même « menu » démocratique, ou bien un « menu » plus utilitariste ?
- Est-il utile qu'il soit comparatif ?
- Quels sont les véritables critères de la démocratisation et sont-ils repris dans le cadre ?

L'atelier a fait l'objet d'un compte rendu complet dans la presse du lendemain et les organisateurs ont accordé des entretiens à la radio et à la télévision. En conclusion de l'atelier, fut abordée la question fondamentale de savoir comment diffuser les conclusions plus largement, notamment en faisant le lien avec les projets existants d'éducation civique.

L'atelier a été organisé par Series on Alternative Research in East Africa Trust (SAREAT) et IDEA international. Il s'est déroulé à l'hôtel Norfolk à Nairobi, le 22 juin 2000.

entièrement débattues. L'un des principaux avantages d'adopter la stratégie transparente et participative, recommandée ci-dessus pour le processus d'évaluation de démocratie, est qu'elle fournit une plateforme publique à partir de laquelle ces conclusions peuvent

être diffusées et mises en avant. Plus tôt commencera le processus d'information et de consultation, plus efficace sera la diffusion finale des conclusions. Lorsqu'ils ont déjà été informés et impliqués dans la formulation des conclusions, les parties intéressées et le public seront mieux préparés pour les comprendre, pour les assimiler et, le cas échéant, pour agir.

[97] La diffusion de l'information sur un sujet comme la démocratie est souvent une tâche difficile à entreprendre pour les groupes d'évaluation. De plus, tout groupe procédant à une analyse de la démocratie risque d'être limité par des ressources restreintes. En effet, aucun ne dispose des ressources promotionnelles qu'une grande société commerciale peut mobiliser. Les conditions et ressources de chaque groupe d'évaluateurs varient considérablement, de même que la situation des pays qu'ils évaluent. De nombreux groupes d'évaluateurs seront rattachés à des institutions universitaires dépourvues d'expérience dans les campagnes promotionnelles et disposant d'opportunités très limitées pour accéder directement au public ou aux ONG, lesquels peuvent avoir une plus grande expérience de la promotion.

[98] Dans de nombreux pays, le contrôle étatique des médias restreint délibérément la couverture. Par conséquent, l'intérêt du public pour l'analyse d'un système politique est rarement fort, sauf lorsque la tyrannie, la mauvaise administration, la persécution des minorités et la corruption ont insufflé un désir de changement pour un régime plus démocratique. L'intérêt du public peut alors ressortir, même si le contrôle étatique des médias est très fort et que les journalistes font couramment l'objet d'intimidations.

Dans de nombreux pays, même lorsque les médias sont libres et les communications bonnes, la diffusion des informations sur un sujet comme la démocratie est souvent difficile. Aucun groupe d'évaluation ne dispose des ressources promotionnelles qu'une grande société commerciale peut mobiliser.

L'État et les principaux groupes intérêts sont généralement en mesure de dominer les communications et de bloquer ou de minimiser l'importance des messages qu'ils trouvent de mauvais goût. Il est essentiel que les groupes d'évaluation adoptent des stratégies réalistes pour faire passer leurs messages.

[99] Les difficultés de communication dans les pays pauvres comptant des populations largement rurales et illettrées, avec un accès limité ou

inexistant aux médias écrits ou électroniques, sont fréquemment – et à juste titre – mises en avant. Néanmoins, il existe aussi d'immenses difficultés dans des sociétés plus développées dont la population est plus instruite et les médias plus divers. Dans ces pays, les tentatives de questionnement sur la qualité de la démocratie, le non-respect des droits humains, la discrimination, et ainsi de suite, ont tendance à être étouffées par la cacophonie des publicités et des divertissements dans la plupart des médias. En outre, les médias modernes ont tendance à s'intéresser à la politique en se cantonnant aux grandes personnalités politiques et à leurs activités plutôt qu'en analysant les idées politiques de façon détaillée. Cette tendance est renforcée par l'accent mis sur les « people » dans le monde de la publicité et du divertissement. Dans tous les pays, l'État et les principaux groupes d'intérêts sont généralement en mesure de dominer les communications et de bloquer ou de minimiser l'importance des messages qu'ils trouvent de mauvais goût.

[100]

Il est par conséquent essentiel que les groupes d'évaluation adoptent des stratégies réalistes pour faire passer leurs messages. Comme expliquer ci-dessus, plus tôt ils chercheront à informer et à impliquer les personnes extérieures dans leurs processus, plus ces processus seront transparents et plus forte sera leur emprise sur l'intérêt du public. Plus l'éventail des personnes impliquées est large, plus il est probable que la population considère les conclusions comme largement représentatives et pertinentes. Les évaluateurs peuvent commencer par communiquer des informations sur les activités d'évaluation qu'ils sont en train de mener et inviter aux commentaires et aux contributions par communiqués de presse, brochures, conférences (pas nécessairement les leurs) et, si possible, par leur propre site Internet interactif. Très tôt, il est utile d'essayer d'établir une relation constructive avec les journalistes travaillant pour les médias les plus favorables. L'expérience de l'Institut pour la démocratie en Afrique du Sud (Institute for Democracy in South Africa, IDASA), une organisation qui se consacre à la promotion de la démocratie dans ce pays, donne un exemple de la manière de procéder, et plus généralement d'une stratégie média concrète (voir encadré 1.3).

[101]

Ces premières étapes n'auront pas un impact très large. Le but devrait être d'informer et d'impliquer les parties intéressées – comme les intellectuels, les journalistes, les juristes, les responsables publics, les politiciens et autres personnes d'influence – avec l'objectif sous-jacent qu'ils fassent suivre l'information et suscitent un intérêt plus large. Ce type d'effet « en cascade » est en général ce que l'on peut espérer de mieux et la stratégie média de l'IDASA est un modèle en la matière.

L'institut vise les médias les plus appropriés pour les groupes ciblés et les messages qu'il souhaite faire passer.

Encadré 1.3. **Une stratégie média pour sensibiliser à la démocratie**

L'IDASA utilise différentes tactiques pour faire passer ses messages, selon les personnes qu'il souhaite informer ou influencer. S'il veut sensibiliser le public, il recourt à plusieurs moyens d'information, avant tout la radio, en faisant appel aux stations en langues africaines et à son propre programme Democracy Radio, ainsi qu'à la télévision sud-africaine ou à des grands journaux comme *The Sowetan* ou le *Sunday Times*.

Si l'IDASA souhaite s'adresser aux personnes au pouvoir et influencer celles qui forment l'opinion, il a tendance à se tourner vers la radio en langue anglaise (SAFm) et *Business Day*, un journal sérieux et très respecté. L'IDASA a noué de bonnes relations de travail avec SAFm et les journalistes politiques de *Business Day*, ce qui augmente les chances que ses communiqués de presse et ses informations soient suivis.

L'expérience de l'IDASA en matière de médias lui a appris à « présenter » une question comme une histoire médiatique et à trouver l'« accroche » la plus appropriée, c'est-à-dire un événement ou un rapport sur lequel l'institut possède des données et des opinions pertinentes. L'IDASA reconnaît qu'il ne dispose pas des ressources lui permettant d'atteindre toute la population d'Afrique du Sud, en raison notamment de la diversité des groupes socio-économiques, ethniques et culturels qui, dans une certaine mesure, se reflètent dans la démographie des médias et dans leur diversité. Aussi est-il primordial de choisir le bon média et les supports adéquats pour chaque message.

Au lieu de chercher à atteindre toute la population ou la « société au sens large », l'IDASA se consacre à servir la « société civile », c'est-à-dire les décideurs, les formateurs d'opinion et les éléments actifs de la société, ainsi que les groupes favorables et intéressés parmi ces éléments actifs. Il suit une stratégie marketing « de niche » : lorsqu'il fait du lobbying, il cible des groupes « niches » pour leurs liens avec les communautés plus larges et la population dans son ensemble. Ses stratégies médiatiques, décrites ci-dessus, sont ses principaux moyens d'informer et d'influencer ces groupes clés et de recruter des organisations et des individus favorables au sein de ces groupes.

Source : Institut pour la démocratie en Afrique du Sud (IDASA)

[102] Les points faibles les plus probables d'un groupe d'évaluation qui tente de faire connaître ses travaux et ses conclusions sont, comme nous l'avons déjà évoqué, la limitation de leurs ressources disponibles et leur manque d'expérience dans le recours aux médias.

S'il est possible de recruter un journaliste ou un chargé des relations publiques expérimenté, il faut le faire, même en tant que volontaire. Toutefois, la grande force d'un groupe reposera généralement dans son expertise et ses connaissances collectives. Publier des rapports individuels, informer les journalistes et soumettre des articles pour publication sont des moyens de se faire une réputation d'expert dans les médias.

[103]

Au cours de ses travaux, le groupe doit donc chercher à développer et à entretenir l'intérêt et l'implication en publiant des rapports d'enquête ou des conclusions préliminaires, en organisant des séminaires ou des conférences, en soumettant des articles aux journaux, revues et magazines, en publiant et en mettant à jour des informations sur ses conclusions, si elles sont disponibles, ainsi qu'en encourageant toute personne extérieure à contribuer. Le tableau 1.5 résume les différentes formes de produits et de moyens de diffusion ainsi que les publics potentiels pour l'évaluation de démocratie.

Stratégies de publication et stratégies média

[104]

Les stratégies de publication et les stratégies média sont interdépendantes et devraient être envisagées et planifiées ensemble, l'objectif premier étant d'atteindre un public aussi large que possible à travers les médias et la distribution d'un livre ou d'un rapport, l'objectif second étant d'influencer les décideurs et les leaders d'opinion. Plus une évaluation sera pertinente et orientée sur la politique, plus il sera facile d'attirer l'attention. Pour commencer, il est généralement possible d'impliquer les cercles politiques et universitaires dans un pays. Pour des études pilotes d'IDEA, par exemple, nous avons été en mesure de soumettre les premières conclusions des équipes d'évaluation à l'examen et aux commentaires de personnes extérieures bien informées, lors d'un séminaire organisé pour l'occasion, ainsi que de les révéler au public, même de manière limitée, via Internet. Les évaluations finales ont ensuite été publiées sous forme de rapports imprimés et l'ensemble des informations et arguments, sur lesquels ces rapports se basent, a été mis en ligne.

Impliquer les médias

[105]

Il est important de planifier bien en avance la publication du rapport final. Tous types d'événements médiatiques peuvent être organisés autour du rapport. Les ateliers nationaux mentionnés ci-dessus ne sont qu'une des manières de diffuser les conclusions.

Une autre manière peut consister en un discours par une personne très respectée, ou une simple conférence de presse. Si un éditeur commercial est impliqué, il disposera sans doute de ressources publicitaires et de l'expérience des lancements de livres. Le rapport doit être rédigé en pensant à la manière dont il sera accueilli. Avant tout, il devrait être rédigé en termes simples et accessibles. Il ne devrait pas être trop long. Son contenu et son orientation devraient prendre en compte les préoccupations et les intérêts populaires. La démocratie est vitale pour le bien-être de la plupart des gens, mais elle est souvent discutée ou débattue d'une manière relativement abstraite. Il convient de veiller à ce que chaque évaluation de la démocratie traite des préoccupations populaires et montre comment les progrès démocratiques leur sont pertinents.

[106]

Il est important de publier un avis aux médias sur le rapport prenant en compte ces questions. Un avis aux médias ou un communiqué de presse devrait être envoyé à tous les médias, imprimés et audiovisuels. Il devrait être bref et direct. Il ne faut pas essayer de résumer l'intégralité du rapport, sauf peut-être en guise de paragraphe final. Il faut opter plutôt pour les points clés ou les conclusions les plus controversées ou les plus surprenantes et les mettre en avant. S'il existe un fort intérêt du public pour un sujet politique en particulier, il faut faire le lien avec les conclusions à ce sujet. Par ailleurs, il ne faut pas se contenter d'envoyer des communiqués de presse. Il faut déterminer d'abord quel est le meilleur jour de la semaine pour publier l'information et quel média ce jour-là sera susceptible de donner suite à l'avis. Il faut déterminer quels sont les meilleurs diffuseurs pour atteindre le public que vous ciblez. Si possible, il faut informer certains journalistes à l'avance. Il faut essayer d'obtenir les numéros de fax ou les adresses électroniques des personnes pertinentes. Il faut toujours effectuer un suivi de vos communiqués de presse en passant un coup de téléphone poli pour demander s'ils ont été reçus ; sinon ils ne seront probablement ni lus ni remarqués, voire simplement rejetés. Une telle démarche vous donne une chance de « vendre votre histoire ». Nous avons fréquemment constaté qu'un rappel poli peut attirer l'attention des médias, lorsque le communiqué initial n'y était pas parvenu.

Tableau 1.5 Différents modes de diffusion des conclusions

Produit	Format/contenu	Médias	Public
Rapport complet, version papier	Évaluation complète	Publication en anglais et dans la ou les langue(s) du pays	Élite : formateurs d'opinion au sein du gouvernement et des médias, des partis politiques et des experts
Rapport complet, version électronique	Évaluation complète avec renvois et archives de données	Internet : grands portails et pages d'information	Utilisateurs Internet avertis, parties intéressées et formateurs d'opinion dans le monde
Résumé exécutif/ communiqué de presse	Résumés exécutifs de l'ensemble (toutes parties)	Conférence de presse	Citadins, intellectuels, journalistes et gouvernement
Conférence universitaire et documents de conférence	Évaluation complète comme document de travail, comptes rendus de conférence par les participants	Kit de conférence, ainsi que contributions et articles en ligne	Universitaires, décideurs et étudiants
Extraits par partie (intérêts spécialisés)	Résumés exécutifs et parties spécifiques	Journaux sectoriels et spécialisés, magazines internes ; spécialistes	Spécialisé, tels que des éducateurs, des professionnels de la santé, des médias, des responsables gouvernementaux locaux, etc.
Extraits par partie, (vulgarisation grand public)	Textes grand public sur des sujets d'actualité	Magazines et journaux grand public	Personnes cultivées, instruites
Questionnaires, résumés d'éducation civique, kits scolaires	Caricatures et bandes dessinées, langage non textuel ou élémentaire, vidéo ou audio	Organisations communautaires bénévoles, églises, ONG, écoles, centres communautaires, bibliothèques (gardiens)	Grand public, y compris les analphabètes et les indigents
Entretiens et reportages à la radio et TV	Résumés oraux et visuels	Radio et TV	Grand public, y compris les analphabètes et les indigents

[107]

La tendance naturelle consiste à opter pour la publication « en grande pompe » d'un rapport ou d'un document. Il est cependant possible d'adopter une approche très différente. Une évaluation de démocratie

posera en général une variété de questions essentielles, chacune d'elles pouvant être soulevée indépendamment durant le processus et après la publication du document final, par exemple, dans des rapports intermédiaires, des articles dans des revues spécialisées, des programmes ou entretiens télévisés sur l'actualité, des données pour des organes officiels et des partis politiques, une participation à d'autres séminaires et conférences, ainsi que des dépliants adressés à divers publics. Tous ces moyens, comme d'autres, peuvent être utilisés pour promouvoir et diffuser les conclusions d'une évaluation de démocratie. Il est également important de réfléchir avec attention aux médias sélectionnés. Qui lit tel ou tel journal ? La télévision est-elle étroitement contrôlée ? Les stations de radio sont-elles la principale source d'information pour les populations rurales ? Tel ou tel chroniqueur, correspondant ou producteur radio est-il plus favorable et intéressé que d'autres ? Des exemples des différentes stratégies de diffusion utilisées par diverses équipes d'évaluation par pays sont présentés dans la troisième partie (voir les paragraphes 146 à 149). L'expérience de Democratic Audit au Royaume-Uni peut être résumée ici à titre d'exemple (voir l'encadré 1.4).

[108]

Un ou deux enseignements tirés de cette expérience peuvent être utiles à d'autres. Premièrement, l'idée de choisir les thèmes qui seront intéressants pour une publication préliminaire séparée et qui serviront d'« accroche » pour attirer l'attention des médias est une bonne façon de promouvoir l'initiative dans son ensemble. Deuxièmement, le choix de l'éditeur est une question cruciale. Vous devez réfléchir au prix que l'éditeur demandera pour publier le rapport sur un pays, à la qualité du réseau de distribution de l'éditeur pour diffuser le rapport à un large public, dans quelles langues il sera publié, et ainsi de suite. Dans certaines conditions, il peut être préférable d'opter pour l'auto-publication. Troisièmement, si vous arrivez à convaincre d'éminents politiciens, journalistes ou autres de débattre de vos conclusions, vous générerez certainement de la publicité. Enfin, la plupart des journaux publient des critiques de livres, aussi cela vaut la peine de s'adresser aux éditeurs pour demander une critique. En fonction des ressources, les groupes peuvent chercher à consulter le public au moyen d'enquêtes d'opinion, de conférences, d'entretiens et d'articles dans les médias. Même la consultation d'autres experts sur certains aspects des travaux en cours est un moyen de diffusion précieux, même s'il reste à petite échelle.

Encadré 1.4. Expérience de la diffusion de Democratic Audit au Royaume-Uni

Democratic Audit a publié trois évaluations nationales de la démocratie au Royaume-Uni : deux « audits » des droits politiques et civils et des systèmes de gouvernement, en 1998 et 1999, ainsi qu'une troisième évaluation complète appliquant le cadre d'IDEA en 2002. Les deux premières ont été publiées sous forme d'ouvrages universitaires liés par les conventions et les aspects économiques de l'édition, résultant en des ouvrages onéreux. L'éditeur n'avait pratiquement pas prévu de ressources pour les diffuser et ils visaient la communauté universitaire et non le grand public. Democratic Audit les a tout de même publiés et a ouvert les débats dans les journaux de presse grand format et les programmes télévisés d'actualité sur les critères qu'auraient dû utiliser les évaluateurs. L'idée même d'« audit démocratique » a suffi pour susciter l'intérêt et le fait qu'il s'agissait d'une initiative universitaire, basée dans une université, lui conférait suffisamment de légitimité aux yeux des journalistes. L'évaluation de 2002, en revanche, fut produite et publiée à plus grande échelle, avec une couverture provocante et un titre tape-à-l'œil ; le premier tirage de deux-mille exemplaires fut rapidement écoulé. Pour les trois évaluations, l'audit a également suivi sa propre stratégie de diffusion et a été en mesure d'obtenir un niveau d'exposition élevé sur la BBC et d'autres programmes radio.

Dans la mesure où l'audit était financé par un trust britannique, les évaluateurs disposaient également de moyens pour publier des rapports intermédiaires sur des questions spécifiques – notamment sur la responsabilité des agences paraétatiques, le système électoral britannique, les partis politiques d'extrême droite et la législation antiterrorisme – ainsi qu'un livre sur les droits économiques et sociaux. Ces activités ont permis d'améliorer son image dans les médias et auprès d'un public intéressé, mais limité. Les rapports ont tous fait l'objet de communiqués de presse et de mentions dans les médias. Les rapports sur les agences paraétatiques ont beaucoup intéressé les médias écrits et électroniques – à tel point que l'audit a été réalisé en coopération avec une chaîne télévisée commerciale afin de produire un documentaire spécial sur ces agences. En s'appuyant sur cette expérience, Democratic Audit publie désormais de petits résumés de vulgarisation de ses livres et de ses rapports, destinés aux députés et autres groupes d'influence. Il organise également des colloques d'experts pour discuter et diffuser les conclusions. Il propose aussi des documents en format PDF sur des sites Internet, dont le sien, pour mettre ses travaux plus en avant.

[109]

Un groupe d'évaluateurs doit adopter très tôt une stratégie média pour être certain que ses conclusions seront efficacement diffusées. Les médias, aussi imparfaits puissent-ils être, sont les principaux moyens qui permettent à tous les acteurs de la société civile d'informer et d'influencer l'opinion publique. Toutefois, aucun

groupe ne peut espérer atteindre toutes les couches de la société via un seul média (presse nationale, chaîne de télévision ou journal spécialisé). Généralement, seuls les gouvernements et les grandes sociétés commerciales peuvent diffuser de l'information à grande échelle au sein de la population d'un pays. Les groupes devraient par conséquent identifier leurs principales cibles sur les aspects particuliers de leurs conclusions, ainsi que cultiver des liens et employer les médias spécifiques les plus susceptibles d'atteindre ces cibles. La plupart du temps, ils devraient cibler les formateurs d'opinion, les groupes d'intérêt et autres éléments actifs. Leurs plus grandes faiblesses seront probablement les ressources limitées et leur manque d'expérience dans les rapports avec les médias. Leurs principaux points forts seront l'accumulation de connaissances à travers leurs travaux, ainsi que l'objectivité et la pertinence quant aux préoccupations de leur société et de leur pays.

De l'évaluation à la réforme

[110]

Tout au long de cette présentation, nous avons souligné qu'une évaluation de la démocratie n'est pas une fin en soi, mais un moyen de contribuer à un processus de réforme démocratique en fournissant des faits, des arguments et des données comparatives systématiques, lesquels peuvent fonder des réformes. Une évaluation, dans sa totalité ou partiellement, qu'il s'agisse d'une évaluation complète ou de projets de recherche thématiques, peut influencer *directement*, à travers les ministres et les responsables du gouvernement, *indirectement*, en renforçant la pression des groupes de campagne et des principales organisations, ou de façon plus *diffuse*, de par son impact informatif et éducatif plus général sur un public plus large.

Les groupes d'évaluation devraient identifier leurs principales cibles sur les aspects particuliers de leurs conclusions, ainsi que cultiver des liens et utiliser les médias spécifiques les plus susceptibles d'atteindre ces cibles. La plupart du temps, ils devraient cibler les formateurs d'opinion, les groupes d'intérêt et autres éléments actifs. Leurs plus grands points faibles sont probablement les ressources limitées et le manque d'expérience dans les rapports avec les médias. Leurs principaux points forts seront l'accumulation de connaissances à travers leurs travaux, ainsi que l'objectivité et la pertinence quant aux préoccupations de leur société et de leur pays.

[111]

Cela signifie que la publication des conclusions de la recherche ne devrait pas nécessairement être considérée comme une étape finale. L'évaluation restera en général pertinente pour un certain temps dans la politique d'un pays, ainsi qu'un point de référence constant pour les activités de campagne. En outre, elle pourrait également constituer la base d'une autre étape distincte, consistant à formuler des propositions de réforme spécifiques, peut-être en association avec des groupes de campagne et des experts pertinents dans les domaines clés identifiés par l'évaluation. La quatrième partie du guide examine plus en détails cette étape supplémentaire en s'appuyant sur l'expérience des évaluations menées jusqu'ici.

Partie 2

Le cadre

Le cadre

- [112] Nous avons vu dans la première partie que le cadre d'évaluation repose sur les deux principes fondamentaux que sont le *contrôle populaire* sur la prise de décision publique et les décideurs ainsi que le respect de l'*égalité politique* et d'expression entre les citoyens dans l'exercice de ce contrôle. C'est de ces deux principes essentiels que dérivent nos sept *valeurs médiatrices*, nos *exigences pour ces valeurs* et les *moyens institutionnels de leur réalisation* (voir tableau 1.1). Cette association de principes fondamentaux, de valeurs, d'exigences et de moyens sert à son tour à élaborer la liste des *questions générales* et des *questions de recherche* plus spécifiques auxquelles il faudra répondre durant l'évaluation de la démocratie.
- [113] Cette partie du *Guide* met l'accent sur les éléments du cadre liés aux questions de recherche en fournissant des recommandations sur les *données pertinentes*, *sources de documentation générales* et les *normes de bonne pratique*.
- [114] Les questions de recherche sont formulées de manière à susciter des réponses qui mesurent et évaluent le degré relatif de réalisation des valeurs et des principes démocratiques et le degré de contribution des moyens institutionnels à cet égard. Ces questions demandent par exemple :
- ▶ Dans quelle mesure... ?
 - ▶ Quelle est l'ampleur... ?
 - ▶ Quel est le degré d'inclusivité... ?
 - ▶ Quel est le niveau... ?
 - ▶ Quelles mesures ont été prises... ?
 - ▶ Quel est le degré de liberté... ?
- [115] Ces questions sont formulées de manière à ce que l'équipe d'évaluation puisse examiner les différentes caractéristiques de la démocratie – les

institutions, les pratiques et les façons de la percevoir – et les classer en fonction des différents niveaux et colonnes du cadre. Elles permettent de déterminer le degré de « réussite » démocratique, lequel peut aller de très faible à très élevé.

Dans la section 1.3 par exemple, la question générale est la suivante :

« *Les droits civils et politiques sont-ils garantis pour tous ?* »

Et la première question de recherche :

« 1.3.1. Dans quelle mesure les personnes sont-elles à l'abri de violences physiques à leur rencontre et à l'abri de la peur de celles-ci ? »

Les données pertinentes pour cette question précise peuvent inclure des indicateurs de la protection *de jure* des droits à l'intégrité de la personne, notamment les documents juridiques internationaux (p. ex. le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, ou PIDCP) et nationaux (p. ex. la Constitution du pays) ainsi que le respect *de facto* de ces droits, y compris la mise en place de mesures pour la protection de ces derniers. On recherchera des données factuelles sur les cas avérés de violation de l'intégrité des personnes, des données d'échelle sur la protection des droits à l'intégrité de la personne, des statistiques criminelles et des données d'enquête sur la façon dont est perçue la notion de protection de l'intégrité de la personne dans le pays.

Parmi les sources de documentation pertinentes pour ces types de données, on peut citer les rapports annuels sur les droits humains publiés par des organisations gouvernementales et non gouvernementales (p. ex. le département d'État américain, Amnesty International, Human Rights Watch) et les bases de données des chercheurs sur les violations de l'intégrité de la personne (p. ex. le « Political Terror Scale » ou le site <<http://www.humanrightsdata.com>>). Les exemples de bonnes pratiques incluent des articles spécifiques des traités internationaux sur les droits humains, comme le PIDCP, les premier et deuxième protocoles annexes du PIDCP et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984.

À l'aide des différents niveaux du cadre, l'équipe d'évaluation peut passer de la question générale à la question de recherche du « niveau 1 », aux données pertinentes du « niveau 2 », aux sources de documentation générales du « niveau 3 » et aux normes de bonne pratique du « niveau 4 ». Ainsi, chaque question de recherche est

étayée par des données issues de documents qui reflètent les normes de bonne pratique, et chaque question de recherche donne lieu à un profil fiable, en rapport avec les valeurs médiatrices et les principes sous-jacents du cadre.

[116]

Cette partie du *Guide* fournit la liste intégrale des questions générales et de recherche et présente le cadre complet.

Les questions de recherche

- | | |
|-----------|---|
| 1. | Citoyenneté, loi et droits |
| 1.1. | Nation et citoyenneté
<i>Question générale : existe-t-il un consensus public sur une citoyenneté commune sans discrimination ?</i> |
| 1.1.1. | Quel est le degré d'inclusivité de la nation et de la citoyenneté vis-à-vis de tous ceux qui vivent sur le territoire ? |
| 1.1.2. | Dans quelle mesure les différences culturelles sont-elles reconnues et quel est le niveau de protection des minorités et des groupes sociaux vulnérables ? |
| 1.1.3. | Quel est le niveau de consensus sur les frontières d'État et les dispositions constitutionnelles ? |
| 1.1.4. | Dans quelle mesure les dispositions constitutionnelles et politiques permettent-elles de modérer ou de réconcilier les principaux clivages sociétaux ? |
| 1.1.5. | Dans quelle mesure les procédures d'amendement de la Constitution sont-elles impartiales et inclusives ? |
| 1.1.6. | Dans quelle mesure le gouvernement respecte-t-il ses obligations internationales dans la façon dont il traite les réfugiés et les demandeurs d'asile et dans quelle mesure la politique d'immigration est-elle exempte de discrimination arbitraire ? |
| 1.2. | État de droit et accès à la justice
<i>Question générale : l'État et la société sont-ils uniformément soumis à la loi ?</i> |
| 1.2.1. | Quel est le niveau d'opérationnalité de l'État de droit sur le territoire ? |
| 1.2.2. | Dans quelle mesure les responsables publics sont-ils soumis à l'État de droit et aux règles de la transparence dans l'exercice de leurs fonctions ? |
| 1.2.3. | Quel est le degré d'indépendance des tribunaux et du judiciaire vis-à-vis de l'exécutif et dans quelle mesure sont-ils à l'abri de toute forme d'ingérence ? |

- 1.2.4. Quel est le degré d'égalité et de garantie de l'accès des citoyens à la justice, à un procès équitable et à un recours en cas de jugement abusif ?
- 1.2.5. Dans quelle mesure la justice criminelle et les systèmes pénaux respectent-ils les règles d'impartialité et de traitement équitable dans leur fonctionnement ?
- 1.2.6. Quel est le degré de confiance des citoyens vis-à-vis du système juridique quant à sa capacité à rendre une justice équitable et efficace ?

1.3. Droits civils et politiques

Question générale : les droits civils et politiques sont-ils garantis pour tous ?

- 1.3.1. Dans quelle mesure les personnes sont-elles à l'abri de violences physiques à leur encontre et à l'abri de la peur de celles-ci ?
- 1.3.2. Quel est le degré d'efficacité et d'égalité de la protection des libertés de mouvement, d'expression, d'association et de réunion ?
- 1.3.3. Quel est le degré de garantie pour tous de la liberté de pratiquer sa propre religion, sa propre langue et sa propre culture ?
- 1.3.4. Dans quelle mesure les individus et les groupes qui travaillent à l'amélioration des droits humains sont-ils à l'abri de harcèlements et d'intimidations ?

1.4. Droits économiques et sociaux

Question générale : les droits économiques et sociaux sont-ils garantis de manière égale pour tous ?

- 1.4.1. Dans quelle mesure l'accès à l'emploi ou à la sécurité sociale existe-t-il pour tous, sans discrimination ?
- 1.4.2. Dans quelle mesure les besoins vitaux élémentaires sont-ils effectivement garantis, notamment une alimentation adéquate, un toit et de l'eau potable ?
- 1.4.3. Dans quelle mesure la santé de la population est-elle protégée dans toutes les sphères et étapes de la vie ?
- 1.4.4. Quelle est l'étendue et l'inclusivité du droit à l'éducation, y compris l'éducation aux droits et aux responsabilités des citoyens ?
- 1.4.5. Quel est le degré de liberté des syndicats et des autres associations professionnelles dans la syndicalisation et la défense des intérêts de leurs membres ?
- 1.4.6. Quel est le degré de rigueur et de transparence des règles sur la gouvernance des entreprises et dans quelle mesure les entreprises sont-elles effectivement réglementées dans l'intérêt du public ?

2. Gouvernement représentatif et responsable

2.1. Élections libres et transparentes

Question générale : les élections permettent-elles à la population de contrôler le gouvernement et ses politiques ?

- 2.1.1. Dans quelle mesure les nominations à des postes gouvernementaux et législatifs sont-elles déterminées par des élections populaires concurrentielles, et à quelle fréquence les élections entraînent-elles un changement de parti ou de personnes au pouvoir ?
- 2.1.2. Dans quelle mesure les procédures d'inscription et de vote sont-elles inclusives et accessibles à tous les citoyens, quel est leur degré d'indépendance par rapport aux contrôles du gouvernement et des partis et dans quelle mesure sont-elles à l'abri d'intimidations et d'abus ?
- 2.1.3. Dans quelle mesure les procédures d'inscription des candidats et des partis sont-elles transparentes et dans quelle mesure l'accès de ceux-ci aux médias et aux autres moyens de communication avec les électeurs est-il transparent ?
- 2.1.4. Dans quelle mesure le système électoral et le système des partis offrent-ils aux électeurs un véritable éventail de choix, dans quelle mesure les votes comptent-ils de manière égale et dans quelle mesure la composition du législatif et la désignation de l'exécutif reflètent-elles les choix des électeurs ?
- 2.1.5. Dans quelle mesure le pouvoir législatif reflète-t-il la composition sociale de l'électorat ?
- 2.1.6. Quelle est la proportion de l'électorat qui vote et quel est le degré d'acceptation des résultats d'une élection par toutes les forces politiques dans le pays et à l'étranger ?

2.2. Le rôle démocratique des partis politiques

Question générale : le système de partis contribue-t-il au fonctionnement de la démocratie ?

- 2.2.1. Quel est le degré de liberté des partis pour se former et recruter des membres, pour s'engager publiquement et mener campagne ?
- 2.2.2. Quel est le degré d'efficacité du système de partis dans la formation et le maintien au pouvoir du gouvernement ?
- 2.2.3. Dans quelle mesure les partis sont-ils effectivement des organisations associatives et dans quelle mesure leurs membres sont-ils capables d'influencer la politique du parti et la sélection de candidats ?
- 2.2.4. Dans quelle mesure le système de financement des partis empêche-t-il la subordination des partis à des intérêts particuliers ?

- 2.2.5. Dans quelle mesure les partis transcendent-ils les divisions ethniques, religieuses et linguistiques ?
- 2.3. **Gouvernement efficace et réactif**
Question générale : le gouvernement est-il efficace au niveau du service public et réactif aux préoccupations de celui-ci ?
- 2.3.1. Dans quelle mesure le gouvernement élu est-il capable d'influencer ou de contrôler les questions d'importance pour la vie de la population et quel est le niveau de connaissances, d'organisation et de ressources dont il dispose à cette fin ?
- 2.3.2. Dans quelle mesure le contrôle exercé par les dirigeants élus et leurs ministres sur leur personnel administratif et les autres agences d'exécution est-il et réel et soumis à un droit de regard ?
- 2.3.3. Dans quelle mesure les procédures de consultation publique sur la politique gouvernementale et la législation sont-elles ouvertes et systématiques et quel est le degré d'égalité d'accès des intérêts concernés au gouvernement ?
- 2.3.4. Quel est le degré d'accessibilité et de fiabilité des services publics pour ceux qui en ont besoin et dans quelle mesure la consultation des usagers sur la fourniture de services est-elle systématique ?
- 2.3.5. Dans quelle mesure le droit d'accès des citoyens à l'information gouvernementale conféré par la Constitution ou d'autres lois est-il entier et réel ?
- 2.3.6. Quel est le degré de confiance de la population quant à l'aptitude du gouvernement à résoudre les grands problèmes de la société et quant à sa propre capacité à l'influencer ?
- 2.4. **Efficacité démocratique du Parlement**
Question générale : le Parlement ou le pouvoir législatif contribue-t-il efficacement au processus démocratique ?
- 2.4.1. Quel est le degré d'indépendance du Parlement ou du législatif par rapport à l'exécutif et quel est le degré de liberté de ses membres dans l'expression de leurs opinions ?
- 2.4.2. Quelles sont l'ampleur et l'efficacité des pouvoirs du Parlement ou du législatif pour initier, examiner et amender la législation ?
- 2.4.3. Quelles sont l'ampleur et l'efficacité des pouvoirs du Parlement ou du législatif pour surveiller l'exécutif et le rendre responsable de ses actes ?
- 2.4.4. Quel est le degré de rigueur des procédures d'approbation et de supervision de la fiscalité et des dépenses publiques ?
- 2.4.5. Quel est le degré de liberté des partis et des groupes pour s'organiser au sein du Parlement ou du pouvoir législatif et pour contribuer aux travaux de celui-ci ?

- 2.4.6. Dans quelle mesure les procédures du Parlement ou du législatif permettent-elles de consulter le public et les intérêts concernés sur ses travaux ?
- 2.4.7. Quel est le degré d'accessibilité des représentants élus pour leurs électeurs ?
- 2.4.8. Le Parlement ou le législatif offre-t-il un forum de réflexion et de débat sur les questions d'intérêt public ?
- 2.5. **Contrôle civil des forces militaires et policières**
Question générale : les forces militaires et policières sont-elles sous contrôle civil ?
- 2.5.1. Quel est le degré d'efficacité du contrôle civil des forces armées et dans quelle mesure la vie politique est-elle à l'abri de toute ingérence militaire ?
- 2.5.2. Dans quelle mesure les services de police et de sécurité doivent-ils rendre compte de leurs activités ?
- 2.5.3. Dans quelle mesure la composition de l'armée, de la police et des services de sécurité reflète-t-elle la composition de la société dans son ensemble ?
- 2.5.4. Dans quelle mesure le pays est-il à l'abri d'opérations de la part des unités paramilitaires, des milices privées, des chefs de guerre et des mafias criminelles ?
- 2.6. **Intégrité dans la vie publique**
Question générale : l'intégrité dans la gestion des affaires publiques est-elle assurée ?
- 2.6.1. Quel est le degré de séparation des fonctions officielles par rapport aux intérêts personnels et familiaux des responsables publics ?
- 2.6.2. Dans quelle mesure les dispositions visant à protéger les responsables publics et le public contre la corruption les protègent-ils réellement ?
- 2.6.3. Dans quelle mesure les règles et procédures de financement des élections, des candidats et des représentants élus permettent-elles d'éviter leur subordination aux intérêts de section ?
- 2.6.4. Dans quelle mesure l'influence des entreprises et des intérêts économiques puissants sur la politique publique est-elle contrôlée et dans quelle mesure ceux-ci sont-ils à l'abri de la corruption, y compris à l'étranger ?
- 2.6.5. Quel est le degré de confiance de la population quant au fait que les responsables publics et les services publics sont à l'abri de la corruption ?

3. Société civile et participation populaire

3.1. Les médias dans une société démocratique

Question générale : les médias fonctionnent-ils d'une manière conforme aux valeurs démocratiques ?

- 3.1.1. Quel est le degré d'indépendance des médias par rapport au gouvernement, quel est le niveau de pluralité de leur actionariat et dans quelle mesure celui-ci est-il subordonné à des gouvernements étrangers ou des multinationales ?
- 3.1.2. Quel est le degré de représentativité des médias par rapport aux différentes opinions et quel est leur degré d'accessibilité pour les différentes couches de la société ?
- 3.1.3. Quel est le degré d'efficacité des médias et d'autres organismes indépendants dans leurs enquêtes sur le gouvernement et les grandes entreprises ?
- 3.1.4. Dans quelle mesure les journalistes sont-ils à l'abri des lois restrictives, du harcèlement et des intimidations ?
- 3.1.5. Dans quelle mesure les citoyens sont-ils à l'abri d'intrusions et de harcèlement de la part des médias ?

3.2. Participation politique

Question générale : les citoyens participent-ils pleinement à la vie publique ?

- 3.2.1. Quelle est l'ampleur de l'éventail des associations bénévoles, des groupes de citoyens, des mouvements sociaux, etc., et quel est leur degré d'indépendance par rapport au gouvernement ?
- 3.2.2. Quel est le degré de participation citoyenne dans les associations bénévoles, les associations autogérées et autres activités publiques bénévoles ?
- 3.2.3. Quel est le degré de participation des femmes dans la vie politique et aux postes de responsabilité publique, à tous les niveaux ?
- 3.2.4. Dans quelle mesure l'accès de tous les groupes sociaux aux postes de responsabilité publique est-il égal et dans quelle mesure y sont-ils équitablement représentés ?

3.3. Décentralisation

Question générale : les décisions sont-elles prises au niveau gouvernemental le plus approprié pour la population concernée ?

- 3.3.1. Quel le degré d'indépendance des structures gouvernementales décentralisées par rapport au pouvoir central et dans quelle mesure

disposent-elles des pouvoirs et des ressources nécessaires pour exécuter leurs tâches ?

- 3.3.2. Dans quelle mesure ces niveaux gouvernementaux sont-ils soumis à une autorisation d'élections libres et transparentes, ainsi qu'aux critères d'ouverture, de responsabilité et de réactivité dans leur fonctionnement ?
- 3.3.3. Quel est le degré de coopération du gouvernement au niveau le plus local avec les partenaires, associations et communautés concernés par la conception et la mise en œuvre des politiques et dans la fourniture de services ?

4. Démocratie au-delà de l'État

4.1. Influences extérieures sur la démocratie du pays

Question générale : l'impact des influences extérieures appuie-t-il largement la démocratie du pays ?

- 4.1.1. Dans quelle mesure le pays est-il protégé des influences extérieures qui compromettent son processus démocratique ou nuisent à ses intérêts nationaux ?
- 4.1.2. Dans quelle mesure l'influence exercée par le gouvernement au sein des organisations bilatérales, régionales et internationales dont les décisions peuvent le concerner est-elle équitable ?
- 4.1.3. Dans quelle mesure les positions de négociation du gouvernement et les engagements subséquents dans ces organisations sont-ils soumis à un contrôle législatif et à un débat public ?

4.2. Impact démocratique du pays à l'étranger

Question générale : la politique internationale du pays contribue-t-elle à renforcer la démocratie dans le monde ?

- 4.2.1. Quel est le degré de cohérence du gouvernement dans le soutien et la protection des droits humains et de la démocratie à l'étranger ?
- 4.2.2. Dans quelle mesure le gouvernement appuie-t-il l'ONU et les agences de coopération internationales et respecte-t-il l'État de droit au niveau international ?
- 4.2.3. Quel est l'ampleur et la cohérence de la contribution gouvernementale au développement international ?
- 4.2.4. Dans quelle mesure la politique internationale du gouvernement est-elle soumise à un contrôle réel du Parlement et à l'influence de l'opinion publique ?

Le cadre d'évaluation

1.	Citoyenneté, loi et droits
1.1.	Nation et citoyenneté <i>Question générale : existe-t-il un consensus public sur une citoyenneté commune sans discrimination ?</i>

Question d'évaluation	
1.1.1.	Quel est le degré d'inclusivité de la nation et de la citoyenneté vis-à-vis de tous ceux qui vivent sur le territoire ?
Que chercher (critères)	
1) <i>Lois</i> : examiner les lois régissant la citoyenneté, l'éligibilité, les procédures et délais d'acquisition ; toute distinction entre la citoyenneté partielle et totale, entre les hommes et les femmes dans l'acquisition de la citoyenneté.	
2) <i>Pratique</i> : examiner dans quelle mesure les lois sont appliquées de manière équitable et impartiale.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les données sur les exclusions, la citoyenneté de seconde classe, la discrimination en matière d'acquisition de la citoyenneté, etc.	

Sources de documentation générales	
<i>Sources internationales</i>	
Amnesty International, <i>Rapport annuel</i> , < http://www.amnesty.org >	
Boyle, K. et Sheen, J., <i>Freedom of Religion and Belief: A World Report</i> , Londres, Routledge, 1997	
Civil Rights group, < http://civilrights.org/ >	
Davies, John et Gurr, Ted Robert (éds), <i>Preventive Measures: Building Risk Assessment and Crisis Early Warning Systems</i> , Lanham, Md, Rowman & Littlefield, 1998	
Département de Science politique, Université du Kansas, <i>Kansas Event Data System</i> , < http://www.ku.edu/~keds/ >	
Division de la promotion de la femme des Nations unies (UNDAW), < http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html >	
Engendering Development – World Bank, < http://www.worldbank.org/gender/prr/draft.html >	
Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), < http://www.unifem.org >	
Freedom House, <i>Rapport annuel</i> , < http://www.freedomhouse.org > <i>Freedom in the World</i>	
Governance and Social Development Resource Centre, UK Department for International Development (DFID), base de données sur l'exclusion sociale, < http://www.gsdrc.org >	

Sources internationales (suite)

Green, Richard (éd.), *State of the World's Minorities*, 2006, Londres, Minority Rights Group International, décembre 2005

Humana, C., « World Human Rights Guide », Oxford, Oxford University Press, 1992

Human Rights Watch, *Rapport annuel*, <<http://www.hrw.org>>

International Constitutional Law (ICL) Project, <<http://www.oefre.unibe.ch/law/icl/>>

Journal of Ethnic and Racial Studies ;
International Journal on Minority and Group Rights ;
Nationalism and Ethnic Politics

Library of Congress [bibliothèque du Congrès], *Area Handbook Series*, <<http://www.loc.gov/index.html>>

Linguapax, <<http://www.linguapax.org>>

Minorities at Risk Project, 1999 *Dataset et Codebook* (décrit les droits et les perspectives de 260 principaux groupes ethniques), <<http://www.cidcm.umd.edu/inscr/mar/>>

Minority Rights Group International, <<http://www.minorityrights.org>> ; et
1997 World Directory of Minorities, Harlow, Longman, 1997

Organisation des peuples et des nations non représentés sur <<http://www.politicalresources.net>>

Poe, S., Tate, C. N. et Keith, L. C., « Repression of Human Rights to Personal Integrity Revisited: A Global Cross-National Study Covering the Years 1976–1993 », *International Studies Quarterly*, n° 43, 1999, p. 291–313

Rapports du Groupe de travail des Nations unies sur les minorités ;

Rapports des États parties ;

Rapports de la Commission des Nations unies sur les comités des droits de l'homme et du Human Rights Working Group sur les droits de l'homme des migrants ;

Rapports du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains et des libertés fondamentales des populations autochtones ;

Rapports du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays ;

Rapports de l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies et au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, <<http://www.ohchr.org>>

Suffrage universel, <<http://users.skynet.be/suffrage-universel/>>

University of Minnesota Human Rights Library [université du Minnesota, Bibliothèque des droits humains], <<http://www1.umn.edu/humanrts/Findex.html>>

US Law Library of Congress, « Nations of the World » in *Guide to Law Online*, <<http://www.loc.gov/law/guide/nations.html>>

US State Department, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, *Country Reports on Human Rights Practices*, <<http://www.state.gov/g/drl/hr/c1470.htm>>

Women's Legal Rights Initiative, Women in Development, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), <http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/activities/womens_legalrights_rc.html>

Afrique et Moyen-Orient

Africa Action, <<http://www.africaaction.org>>

Centre d'études pour l'unité arabe, <<http://www.caus.org.lb/Home/index.php>>

Documents disponibles en ligne relatifs aux droits islamique et du Moyen-Orient, <<http://www.soas.ac.uk/cimel/>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la prise en compte du genre dans les réformes institutionnelles, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Middle East Network Information Center (MENIC)

NomadNet, <<http://www.netnomad.com>>

Open Society Justice Initiative, Africa Citizenship and Discrimination Audit, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Observateur permanent de l'Organisation de la conférence islamique auprès des Nations unies, <<http://www.un.int/oic/>>

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Arab Human Development Report 2005: Empowerment of Arab Women*, New York, Oxford University Press, 2005, <<http://hdr.undp.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Rapports du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Schulze, K. E. *et al.* (éds), « Nationalism, Minorities and Diasporas: Identities and Rights in the Middle East ». Londres, Tauris, 1996

Segal, R., « The Black Diaspora », Londres, Faber & Faber, 1995

Southern Africa Research and Development Centre, <<http://www.sardc.net>>

Union interafricaine des droits de l'homme, <<http://www.multimania.com/uidh/>>

Amériques

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Center for World Indigenous Studies, <<http://www.cwis.org>>

Commission andine de juristes, <<http://www.cajpe.org.pe>>

Commission interaméricaine des femmes, <<http://www.oas.org/cim/default.htm>>

Instituto Indigenista Interamericano, <<http://www.indigenista.org>>

Lingua Món, Casa de Les Llengües (Maison des langues), <<http://www10.gencat.net/www.linguamon.cat/>>

Nativeweb, <<http://www.nativeweb.org>>

Amériques (suite)

Organisation des États Américains (OEA), Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org>> ;

Rapports du Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et leurs familles, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/Migrantes/defaultmigrants.htm>> ;

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>> ;

The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

Asie

Alliance for Reform and Democracy in Asia, <<http://www.asiademocracy.org/>>

Commission des droits de l'homme en Asie, <<http://www.ahrchk.net/index.php>>

Asian Legal Resource Centre, <<http://www.alrc.net/>>

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), <<http://www.aseansec.org/>>

Howitt, R. *et al.* (éds), « Resources, Nations and Indigenous Peoples: Case Studies from Australasia, Melanesia and Southeast Asia », Melbourne and New York, Oxford University Press, 1996

PNUD, *Human Development in South Asia*, Oxford, Oxford University Press, 2000, <<http://hdr.undp.org>>

Europe

Adum, ressources sur la protection des langues minoritaires dans les pays de l'UE, <<http://www.adum.info/adum/>>

Balkan Human Rights web pages, <<http://cm.greekhelsinki.gr>>

Bulgarian Helsinki Committee, <<http://www.bghelsinki.org/index.php?lg=en>>

The Chronicle (Royaume-Uni), <<http://www.chronicleworld.org>>

European Centre for Minority Issues, <<http://www.ecmi.de>>

European Research Centre on Migration and Ethnic Relations, <<http://www.uu.nl/uupublish/onderzoek/onderzoekcentra/ercomer/24638main.html>>

European Roma Rights Center, <<http://errc.org>>

Forced Migration Projects, 1999 (initiative du Soros Institute), <<http://www2.soros.org/fmp2/index.html>>

Koopmans, R., *et al.*, « Contested Citizenship: Immigration and Cultural Diversity in Europe », Minneapolis, Minn., University of Minnesota Press, 2005

Korhec, T., « The Minority Rights of the Hungarian National Group in Yugoslavia: Legal Framework and Actual Practice », Budapest, Minority Protection Association, 1998

Europe (suite)

Minority Electronic Resources (MINELRES), Répertoire de ressources sur les droits humains des minorités et les problèmes liés à la période de transition en Europe centrale et orientale, <<http://www.minelres.lv/>>

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), <<http://www.osce.org>>

PNUD, *Avoiding the Dependency Trap: The Roma Human Development Report 2003*, Oxford, Oxford University Press, 2003, <<http://hdr.undp.org>>

Ramet, S., « Whose Democracy? Nationalism, Religion, and the Doctrine of Collective Rights in Post-1989 Eastern Europe », Lanham, Md, Rowman & Littlefield, 1997

University of Warwick, Centre for Research in Ethnic Relations, <<http://www.warwick.ac.uk/CRER/research.html>>

Weinberg, M., « Schutz der deutschen Minderheit in Polen nach den Weltkriegen: ein Vergleich unter Berücksichtigung der aktuellen Rechtslage ». Frankfurt am Main, P. Lang, 1997

Normes de bonne pratique

Normes conseillées pour les critères 1) et 2) :

Pour 1) : Conventions des Nations unies relatives au statut des réfugiés et des apatrides :

Conférence de plénipotentiaires des Nations unies sur le statut des réfugiés et des apatrides, *Convention relative au statut des réfugiés*, avril 1954

Assemblée générale des Nations unies, *Convention sur la réduction des cas d'apatridie*, décembre 1975 ; *Déclaration sur l'asile territorial*, décembre 1967

Pour 1) et 2) : Conventions des Nations unies relatives aux minorités :

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, 2001 ;

Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, 1966 ;

Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, novembre 1978

Assemblée générale des Nations unies, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR)*, 1966, articles 18 (1) et 27 ;

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR), 1966, article 15(1b) ;

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, article 18 ;

Déclaration des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, novembre 1965 ;

Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, 1992 ;

Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, décembre 1985 ;

Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, 1976

Peuples indigènes	
<i>Normes internationales</i>	
Organisation internationale du travail (OIT), <i>Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants</i> , n° 169, 1991	
Organisation des Nations unies, <i>projet de Déclaration sur les droits des peuples autochtones</i> , 1994	
Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), compilation de recommandations générales des organes de traités sur les droits de l'homme relatives aux peuples autochtones, < http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/TestFrame/519bceed433ecb1680256644004ff131?Opendocument >	
Commission des droits de l'homme des Nations unies, Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Groupe de travail sur les populations autochtones, <i>Évolution des normes concernant les droits des populations autochtones</i> , juillet 1998	
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, <i>Observation générale n° 23. Droits des peuples autochtones</i> , 1997	
<i>Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme</i> , séminaire organisé par le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), Séoul, 15–16 septembre 2004, Groupe 3 sur le renforcement des institutions démocratiques et de la participation, < http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html >	
Action 21, chapitre 26, A/CONF.151/26 (vol. III), 1992, <i>Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés</i>	
<i>Conférence des parties de la convention sur la diversité biologique, connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales : mise en œuvre de l'article 8(j)</i> , 1996	

<i>Normes régionales</i>	
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <i>Résolution sur les droits des peuples/ communautés indigènes en Afrique</i> , 2000	
OEA, <i>Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones</i> , 2002, 2003 ; <i>Déclaration de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones</i> , 1995	

Question d'évaluation	
1.1.2.	Dans quelle mesure les différences culturelles sont-elles reconnues et quel est le niveau de protection des minorités et des groupes sociaux vulnérables ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les lois régissant la reconnaissance et les droits des minorités, y compris des peuples autochtones ; voir si le gouvernement a signé les déclarations de l'ONU et les déclarations régionales sur les minorités, si la législation est conforme aux normes de celles-ci.	

Que chercher (suite)

2) *Pratique* : examiner l'efficacité, dans la pratique, des procédures de protection des droits des minorités.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur la discrimination systématique dans différents domaines de la vie publique ; sur le soutien électoral aux partis politiques ou les programmes qui refusent la citoyenneté commune ou qui prônent une suprématie raciale ou culturelle ; sur les conflits ou la violence intracommunautaires.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Voir 1.1 ci-dessus et

Banque mondiale, documents sur la gouvernance, la société civile et la participation, <<http://www.worldbank.org>>

Centre international de recherche sur les femmes, <<http://www.icrw.org/>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les personnes âgées, les enfants et adolescents, les femmes et autres groupes vulnérables, <<http://www.eldis.org/>>

« Enabling People: Human Rights Law and Disability », *Interights Bulletin*, 14/3, 2006, <<http://www.interights.org>>

Heidelberg Institute for International Conflict Research, Department of Political Science, University of Heidelberg, <<http://www.hiik.de/start/index.html.en>>

Hess, C., « Bibliography of Indigenous Institutions and Indigenous Knowledge », 2006, <<http://www.indiana.edu/~workshop/wsl/indigbib.html>>

Internal Displacement Monitoring Centre, <<http://www.internal-displacement.org/>>

Minorities at Risk Project, University of Maryland, College Park, Md, Center for International Development and Conflict Management, 2005, <<http://www.cidcm.umd.edu/mar/>>

Open Society Institute (OSI) EU Monitoring and Advocacy Programme (EUMAP), programme sur la protection des minorités, <<http://www.eumap.org/>>

Overseas Development Institute, recherche sur les questions de genre, <<http://www.odi.org.uk>>

PNUD, *Human Development Report 2004: Cultural Liberty in Today's Diverse World*. Oxford, Oxford University Press, 2004, <<http://hdr.undp.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies, Comité des droits de l'enfant des Nations unies, <<http://www.ohchr.org>>

UNIFEM, <<http://www.unifem.org>>

UNDAW, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html>>

« Women's Rights in the 21st Century », *Interights Bulletin*, 14/4, 2006

Sources régionales

Adum, ressources sur la protection des langues minoritaires dans les pays de l'UE, <<http://www.adum.info/adum/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Lingua Món, Casa de Les Llengües (Maison des langues), <<http://www10.gencat.net/www.linguamon.cat/>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la prise en compte du genre dans les réformes institutionnelles, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Open Society Justice Initiative, Africa Citizenship and Discrimination Audit, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Ramet, S., « Whose Democracy? Nationalism, Religion, and the Doctrine of Collective Rights in Post-1989 Eastern Europe », Lanham, Md, Rowman & Littlefield, 1997

Rapports du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, <<http://www.osce.org/hcnm/>>

Schulze, K. E., *et al.* (éds), « Nationalism, Minorities and Diasporas: Identities and Rights in the Middle East », Londres, Tauris, 1996

University of Warwick, Centre for Research in Ethnic Relations, <<http://www.warwick.ac.uk/CRER/research.html>>

Droits humains

American Association for the Advancement of Science (AAAS), *Directory of Human Rights Sites on the Internet*, <<http://shr.aaas.org/dhr.htm>>

Asian Human Rights Commission, <<http://www.ahrchk.net/index.php>>

Balkan Human Rights web pages, <<http://cm.greekhelsinki.gr>>

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas*, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

Commission interaméricaine des femmes, <<http://www.oas.org/cim/default.htm>>

DIANA: An International Human Rights Database, <<http://diana.law.yale.edu>>

Droits et Démocratie, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (anglais, français et espagnol), <<http://www.ichrdd.ca>>

Humana, C., « World Human Rights Guide », Oxford, Oxford University Press, 1992

Human Rights First, <<http://www.humanrightsfirst.org/index.asp>>

Human Rights Watch, *Rapport annuel*, <<http://www.hrw.org>>

Instituto Indigenista Interamericano, <http://www.sre.gob.mx/acreditadas/organismos/o_iii.htm>

Interamerican Institute for Human Rights (IIDH) (anglais et espagnol), <<http://www.iidh.ed.cr>>

Droits humains (suite)

Journal of Ethnic and Racial Studies ; International Journal on Minority and Group Rights ; Nationalism and Ethnic Politics

Mercator, Droit et législation linguistiques, <<http://www.ciemen.org/mercator/index-gb.htm>>

Rapports de l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Rapports du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Rapports du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits des femmes, Commission interaméricaine pour les droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>>

Union interafricaine des droits de l'homme, <<http://membres.lycos.fr/uidh/>>

University of Minnesota Human Rights Library, <<http://www1.umn.edu/humanrts/index.html>>

US State Department, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, *Country Reports on Human Rights Practices*, <<http://www.state.gov>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui se préoccupent des droits humains, <<http://www.wmd.org/>>

Voir aussi 1.3 et 1.4.

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale*, 1965 ;

Convention internationale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1979 ;

Déclaration des Nations unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques 1992 ;

Déclaration universelle des droits linguistiques 1996, <<http://www.linguistic-declaration.org/decl-gb.htm>>

Convention de l'OIT, Convention n° 118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 23, article 27 (Droits des minorités)*, 1994

La protection des minorités, question universelle et condition indispensable à la stabilité, la sécurité et la paix, résolution de la 95^e Conférence interparlementaire, 1996

12^e Séminaire de l'Association internationale pour le développement de la communication interculturelle, Recife, Brésil, Déclaration 1987

Normes internationales (suite)

Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 3 sur le renforcement des institutions démocratiques et de la participation, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>

Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur les droits des peuples/ communautés indigènes en Afrique*, 2000

Plate-forme d'action pour l'Afrique, 1994, adoptée lors de la cinquième conférence régionale pour les femmes, Dakar, Sénégal, novembre 1994

Conseil de l'Europe, *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, Rome, 4.XI.1950 ; *Convention du conseil des ministres de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 1992 ;

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Protocole n° 7, 22.XI.1984 ;

Charte sociale européenne révisée, 1996 ;

Convention-cadre et Charte des langues minoritaires, 1998 ;

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, 1995 ;

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, 2005

Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), *Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance complémentaire au Protocole relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et pour le maintien de la paix et de la sécurité*, 2001, articles 40-43

Organisation de l'unité africaine (OUA), *Charte africaine (de Banjul) des droits de l'homme et des peuples*, 17 juin 1981 et *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, 2003, article 2

Union africaine, *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, 2004

OEA, *Convention américaine relative aux droits de l'homme*, Recueil des traités OEA n° 36, Recueil des traités des Nations unies vol. 1144 (UNTS) p. 123, juillet 1978

Déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle du PEN Club international

Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), *Charte sociale*, 2004, articles 6 et 7

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), *Protocole sur la culture, l'information et le sport*, 2000, articles 9-15

Question d'évaluation	
1.1.3.	Quel est le niveau de consensus sur les frontières d'État et les dispositions constitutionnelles ?
Que chercher	
1) <i>Indicateurs positifs</i> : examiner les données d'enquête sur le respect des frontières territoriales existantes et les dispositions constitutionnelles.	
2) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les données sur l'incidence de désaccords concernant le territoire ou la Constitution, sur le soutien aux partis séparatistes ou autonomistes, sur les conflits ou la violence à cet égard.	

Sources de documentation générales
<i>Sources internationales</i>
Académie mondiale pour la paix, < http://www.ipacademy.org >
« Border and Territorial Disputes », 3 ^e éd., Harlow, Longman, 1992
Carter, I., « A Measure of Freedom », Oxford, Oxford University Press, 1999
Center for International Development and Conflict Management, <i>Internal Wars and Failures of Governance</i> , 2005, < http://globalpolicy.gmu.edu/pitf/ >
Center for Systemic Peace 2000 (abondante documentation en ligne portant sur la violence politique et les conflits armés), < http://www.systemicpeace.org/ >
Demilitarization for Democracy, < http://www.dfd.net >
<i>Handbook for Indigenous Organisations</i> , < http://www.nativeweb.org/pages/legal/guide.html >
Henry L. Stimson Center (maintien de la paix, maîtrise des armements, politique étrangère), < http://www.stimson.org/newpubs.cfm >
Heidelberg Institute for International Conflict Research, Department of Political Science, University of Heidelberg, < http://www.hiik.de/start/index.html.en >
Internal Displacement Monitoring Centre, < http://www.internal-displacement.org/ >
International Migration and Ethnic Relations (IMER), Bergen, Norvège, < http://org.uib.no/imet/ >
International Boundaries Research Unit (IBRU), University of Durham, < http://www.dur.ac.uk/ibru/ > ; <i>Boundaries and Security Bulletin</i> , University of Durham, Geography Department (serial)
International Crisis Group (rapports sur des conflits sélectionnés), < http://www.crisisgroup.org > ; programmes sur l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, < http://www.crisisgroup.org >
IDEA international, <i>Democracy and Deep-Rooted Conflict: Options for Negotiators</i> , Stockholm, IDEA international, 1998 ; IDEA international, <i>Democracy, Conflict and Human Security</i> , 2 vol., Stockholm, IDEA international, 2006

Sources internationales (suite)

Institut international de recherches pour la paix, Oslo, <<http://www.prio.no>>

Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI), <<http://www.sipri.org/>> ; pour des données exhaustives sur les dépenses militaires voir <<http://first.sipri.org>>

International Institute for Strategic Studies, <<http://www.iiss.org/>>

International Relations and Security Network, <<http://www.isn.ethz.ch>>

Political Risk Services Group, *Political Risk Yearbook*, New York (annuel), <https://www.prsgroup.com/prsgroup_shoppingcart/pc-48-6-political-risk-yearbook.aspx>

Portail judiciaire de La Haye, <<http://www.haguejusticeportal.net>>

Sivard, R. L., « World Military and Social Expenditure ». Washington, DC, World Priorities, diverses années dont 1993

Smith, D., « The Penguin Atlas of War and Peace », Londres, Penguin, 2003

University of Ulster, Conflict Archive on the Internet : Initiative on Conflict Resolution and Ethnicity (CAIN : INCORE), *Conflict Data Service*, <<http://www.incore.ulst.ac.uk>>

Uppsala University, Department of Peace and Conflict Research, *Conflict Data Project* (base de données), <<http://www.pcr.uu.se/database/index.php>>

US Arms Control and Disarmament Agency (ACDA), *World Military Expenditures and Arms Transfers* (annuel) ; et de nombreuses études par pays, <<http://dosfan.lib.uic.edu/acda/>>

US Department of State, *Country Reports on Terrorism 2005*, 2006, <<http://www.state.gov/s/ct/rls/crt/>>
World Reference Atlas, Londres et New York, Dorling Kindersley, diverses éditions, fiches par pays.

Sources régionales

Base de données militaire Jane's, <<http://www2.janes.com>>

Bonn International Center for Conversion (BICC), <<http://www.bicc.de/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Euromonitor, Centre for the Study of Public Policy, University of Strathclyde, New Democracies Barometers (enquêtes), <<http://www.cspp.strath.ac.uk>> (y compris Eurobarometers et Latino Barometers)

Forced Migration Monitor (ex-URSS), <http://www.osi.hu/fmp/html/fm_monitor.html>

German Social Science Infrastructure Services (GESIS), International Social Survey Programme (ISSP), fournit des données d'enquêtes pour 38 pays à partir de 1983, <http://www.gesis.org/en/data_service/issp/index.htm>

Neher, C. et Marlay, R., « Democracy and Development in Southeast Asia ». Boulder, Colo, Westview Press, 1996

Olds, K. (éd.), « Globalisation and the Asia Pacific: Contested Territories », New York, Routledge, 1999

Sources régionales (suite)

Shamir, J., et Shamir, M., « The Dynamics of Israeli Public Opinion on Peace and the Territories », Tel Aviv, Tel Aviv University, Tami Steinmetz Center for Peace Research, 1993

Soviet Archives, <<http://sunsite.unc.edu/expo/soviet.exhibit/soviet.archive.html>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Union interparlementaire (UIP), « Le rôle des parlements dans l'aboutissement du processus de réconciliation », 2005, <<http://www.ipu.org>>

PNUD, *Initiative on Strengthening the Role of Parliaments in Crisis Prevention and Recovery*, 2006, <<http://www.parlcp.undp.org/>>

La coopération pour la paix et la stabilité régionales et mondiales ainsi que pour le respect de la souveraineté et de l'indépendance des États sous toutes leurs formes, résolution de la 97^e Conférence interparlementaire, Séoul, 14 avril 1997

O'Brien, M., *Parliaments as Peacebuilders: The Role of Parliaments in Conflict-affected Countries*. Washington, DC, Institut de la Banque mondiale et Association parlementaire du Commonwealth, 2005, <http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/Parliaments_AS_Peacebuilders-Final.pdf>

Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Normes régionales

Conseil de l'Europe, *Convention sur la cybercriminalité*, 2001 ;
Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, 2005 ;
Convention pour la prévention du terrorisme, 2005

CEDEAO, *Mécanisme pour la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité régionale*, 1997

OUA, *Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits*, juin 1993 ;
Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, 1999

OEA, *Engagement de Mar del Plata*, Deuxième Conférence interaméricaine sur le terrorisme, 1998 ;
Déclaration de Lima sur la prévention du terrorisme, la lutte contre ce fléau et son élimination, 1996 ;
Déclaration de San Salvador sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme, 2003

SADC, *Protocole sur la coopération en matière de politique de défense et de sécurité*, 2001

American Bar Association, American Arbitration Association et Association for Conflict Resolution, *Model Standards for Conduct for Mediators*, 2005, <<http://www.abanet.org/dispute/news/ModelStandardsofConductforMediatorsfinal05.pdf>>

Question d'évaluation	
1.1.4.	Dans quelle mesure les dispositions constitutionnelles et politiques permettent-elles de modérer ou de réconcilier les principaux clivages sociétaux ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner toute disposition spéciale constitutionnelle, électorale ou autre qui encourage la coopération intercommunautaire, le partage du pouvoir, etc.	
2) <i>Pratique</i> : examiner l'efficacité de leur mise en pratique.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : voir 1.1.2 et 1.1.3 ci-dessus.	

Sources de documentation générales	
<i>Sources générales</i>	
Banque mondiale, documents sur la gouvernance, la société civile et la participation, < http://www.worldbank.org >	
Civil Society International, < http://www.civilsoc.org/ >	
Conférence nationale des législatures d'État, < http://www.ncsl.org >	
Conseil nordique, < http://www.norden.org >	
Documents de la Commission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, < http://assembly.coe.int/ASP/Committee/PACECommitteesInfoListing_E.asp >	
Institute for European and Latin American Relations	
Observateur permanent de l'Organisation de la conférence islamique auprès des Nations unies, < http://www.oicun.org/ >	
OEA, < http://www.oas.org >	
Przeworski, A., Alvarez, M. E., Cheibub, J. A. et Limongi, F., « Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990 », Cambridge, Cambridge University Press, 2000	
Radio Free Europe, < http://www.rferl.org >	
<i>Rapports</i> du Représentant spécial du secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, < http://www.ohchr.org >	
Reilly, B., et Nordlund, P., « Political Parties in Conflict-prone Societies: Regulation, Engineering and Democratic Development », Tokyo, United Nations University Press, 2008	
Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics), < http://www.iknowpolitics.org/ >	

Sources régionales

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas*, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

Commission interaméricaine des femmes, <<http://www.oas.org/cim/default.htm>>

European Research Centre on Migration and Ethnic Relations, <<http://www.uu.nl/uupublish/onderzoek/onderzoekcentra/ercomer/24638main.html>>

Hurights Osaka, <<http://www.hurights.or.jp/>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la prise en compte du genre dans les réformes institutionnelles, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Neher, C., et R. Marlay, R., « Democracy and Development in Southeast Asia », Boulder, Colo., Westview Press, 1996

Rapports du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Bases de données publiques

Adum, documentation sur la protection des langues minoritaires dans les pays de l'UE, <<http://www.adum.info/adum/>>

« A Line in the Sand », <<http://www.hanksville.org/sand/>>. Ce site traite des problèmes associés à la propriété intellectuelle et culturelle. L'accent est mis sur la représentation des peuples autochtones d'Amérique

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Centre for the Comparative Study of Culture, Development and the Environment (CDE), <<http://www.sussex.ac.uk/development/>>

Center for World Indigenous Studies Fourth World Documentation Project (FWDP), <<http://www.cwis.org/fwdp/>>

Centre internet pour l'antiracisme en Europe (ICARE). Le site présente deux bases de données utiles et à recherche facile : (1) le United Database (1500 adresses d'organisations anti-racisme, pour les migrants et pour les réfugiés en Europe), <<http://www.icare.to/main.php?fr>> ; et (2) Crosspoint (près de 1 500 liens de sites Internet d'organisations antiracisme dans près de 100 pays), <<http://www.icare.to/frames-crosspoint.html>>

International Constitutional Law, <<http://www.oefre.unibe.ch/law/icl/>>

Mercator, Droit et législation linguistiques, <<http://www.ciemen.org/mercator/index-gb.htm>>

Ressources politiques : d'autres liens sur les constitutions sur <<http://www.politicalresources.net>>

UIP, bases de données en ligne, <<http://www.ipu.org>>

University of Richmond, Constitution Finder, <<http://confinder.richmond.edu/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, 2001

OIT, *Convention n° 118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale)*, 1962

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, *Observation générale n° 22, article 5 sur les réfugiés et les personnes déplacées*, 1996

Contribution des parlements à la coexistence pacifique des minorités ethniques, culturelles et religieuses y compris les populations migrantes au sein d'un État, sous le signe de la tolérance et du plein respect de leurs droits de l'homme, résolution adoptée par la 102^e conférence interparlementaire (Berlin, 15 octobre 1999)

UIP, *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, « Protection des réfugiés : guide sur le droit international relatif aux réfugiés », 2001, <<http://www.ipu.org>>

Normes régionales

Conseil de l'Europe, *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, Rome, 1950 ;

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Protocole n° 7, 1984 ;

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, 1992 ;

Déclaration sur les minorités nationales, 1993 ;

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, 1994 ;

Charte sociale européenne révisée, 1996 ;

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, 2005

OUA, *Charte africaine (de Banjul) des droits de l'homme et des peuples*, 1981, 06/17/81 ;

Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, 1969 ;

Charte culturelle africaine, 1976

OEA, *Convention américaine relative aux droits de l'homme*, Recueil des traités OEA n° 36, vol. 1144 (UNTS), p. 123, juillet 1978 ;

Déclaration de La Paz sur la décentralisation et le renforcement des administrations municipales et régionales et de la participation de la société civile, 2001

Assemblée générale de la Conférence des Nations sans État d'Europe (CONSEU),

Déclaration universelle des droits collectifs des peuples, Barcelone, 1990

Association parlementaire du Commonwealth, *Rôle du Parlement dans les pays aux prises avec des conflits*, 2004, <<http://www.agora-parl.org/node/897>>

Question d'évaluation	
1.1.5.	Dans quelle mesure les procédures d'amendement de la Constitution sont-elles impartiales et inclusives ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les procédures juridiques d'amendement de la Constitution, y compris les dispositions consultatives, législatives et électorales.	
2) <i>Pratique</i> : examiner leur fonctionnement dans le passé récent, y compris le nombre d'amendements constitutionnels.	

Sources de documentation générales	
<i>Sources spécifiques au pays</i>	
Agence de la francophonie, Délégation générale à la coopération juridique et judiciaire, < http://www.francophonie.org >	
Base de données de l'UIP, < http://www.ipu.org/parlit-f/parlitsearch.asp >	
Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, < http://pdba.georgetown.edu/ >	
Constitutional Amendments Initiative, Constitution Project, < http://www.constitutionproject.org >	
Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI), programme sur la réforme constitutionnelle < http://www.ndi.org >	
Inter-university Consortium for Political and Social Research (ICPSR), < http://www.icpsr.umich.edu >	
Quelques documents sont mis à disposition par l'International Constitutional Law (ICL), < http://www.oefre.unibe.ch/law/icl/ >	

Question d'évaluation	
1.1.6.	Dans quelle mesure le gouvernement respecte-t-il ses obligations internationales dans la façon dont il traite les réfugiés et les demandeurs d'asile et dans quelle mesure la politique d'immigration est-elle exempte de discrimination arbitraire ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner la législation sur les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile et sa conformité aux normes du traité concerné, y compris les droits de recours.	
2) <i>Pratique</i> : examiner si les procédures de traitement des candidats sont équitables, impartiales et indépendantes, et si la pratique respecte les obligations internationales.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : étudier l'incidence du traitement discriminatoire des immigrants ou des réfugiés pour des raisons d'origine, de genre ou autres motifs non pertinents ; de la détention sans procès équitable ; de la maltraitance ; de tout autre rejet des droits humains, y compris les droits des enfants des personnes concernées.	

Sources de documentation générales

- Amnesty International, *Rapport annuel*, annexe VI, signataires et ratifications de la *Convention relative au statut des réfugiés*, 1951 ; *Protocole relatif au statut des réfugiés*, 1967, p. 382-390
- Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>
- Comité américain pour les réfugiés, *World Refugee Survey*, Washington, DC (annuel), <<http://www.refugees.org/>>
- Comité international de la Croix-Rouge, <<http://www.icrc.org>>
- Forced Migration Projects, 1999 (initiative du Soros Institute), <<http://www2.soros.org/fmp2/index.html>>
- Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), *RefWorld*, informations sur les réfugiés dans le monde entier, <<http://www.unhcr.org/refworld/>> ;
UNHCR, *Les réfugiés dans le monde : les déplacements humains au cours du nouveau millénaire*. Oxford, Oxford University Press, 2006
- Human Rights Watch, rapports par pays sur le traitement des réfugiés et leur statut ; *Uncertain Refuge: International Failures to Protect Refugees*, HRW, 9/1, 1997
- IMER (Bergen, Norvège), <<http://org.uib.no/imer/>>
- International Crisis Group, rapports par pays, <<http://www.crisisweb.org>>
- International Ombudsman Centre for the Environment and Development, <<http://www.omced.org/>>
- OneWorld.net, *The Migration Guide*, <<http://www.oneworld.net>>
- Rapports* du Représentant spécial du secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays ;
Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, <<http://www.ohchr.org>>
- Rapports* du Rapporteur spécial sur les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>
- Rapports par pays* au Comité des droits de l'homme des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et Comité pour les travailleurs migrants, <<http://www.ohchr.org>>
- « Refugee Rights », *Interights Bulletin*, 11/2, 1997, <<http://www.interights.org>>

Normes de bonne pratique

- Assemblée générale des Nations unies, *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*, 1951 ;
Convention sur la réduction des cas d'apatridie, décembre 1975 ;
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, 1990 ;
Déclaration sur l'asile territorial, décembre 1967 ;
Statut du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, décembre 1950
- Organisation des Nations unies, *Protocole relatif au statut des réfugiés*, octobre 1967
- Conférence de plénipotentiaires des Nations unies sur le statut des réfugiés et des apatrides, *Convention relative au statut des réfugiés*, avril 1954 ;
Convention relative au statut des apatrides, juin 1960

Normes de bonne pratique (suite)

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, *Observation générale n° 22, article 5 sur les réfugiés et les personnes déplacées*, 1996

OIT, *Convention sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants*, juin 1975

UIP et UNDAW, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif : Guide pratique à l'usage des parlementaires*, 2003, <<http://www.ipu.org>>

Soutien des parlements aux droits des réfugiés et des personnes déplacées à cause des guerres et de l'occupation, et aide à leur rapatriement, ainsi qu'à la coopération internationale pour définir et appliquer des stratégies de lutte contre l'activité criminelle que représente le trafic de clandestins, résolution de la 103^e Conférence interparlementaire, Amman, 5 mai 2000

OUA *Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*, 1969

1.2. État de droit et accès à la justice

Question générale : l'État et la société sont-ils uniformément soumis à la loi ?

Question d'évaluation

1.2.1. Quel est le niveau d'opérationnalité de l'État de droit sur le territoire ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les dispositions légales qui régissent l'interprétation et l'application de la loi sur tout le territoire, y compris le droit coutumier, le cas échéant.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité des procédures et du personnel chargé de l'interprétation et de l'application de la loi.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier les cas où des domaines, des groupes ou des individus se trouvent (a) au-dessus ou au-delà de la loi (enclaves territoriales, mafia, cartels de drogue), et (b) ou ne sont pas protégés par celle-ci (groupes vulnérables de la population).

Sources de documentation générales

Sources générales

Académie mondiale pour la paix, <<http://www.ipacademy.org/>>

ACDA, *World Military Expenditures and Arms Transfers* (annuel) ; et de nombreuses études par pays

Base de données militaires Jane's, <<http://www2.janes.com>>

Sources générales (suite)

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques sur les Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Center for Strategic and International Studies, Transnational Threats Project, <<http://www.csis.org/tnt/>>

Forum méditerranéen pour le développement, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur la justice, <<http://www.gsdr.org>>

Heidelberg Institute for International Conflict Research, Department of Political Science, University of Heidelberg, <<http://www.hiik.de/start/index.html.en>>

Henry L. Stimson Center (maintien de la paix, maîtrise des armements, politique étrangère), <<http://www.stimson.org/newpubs.cfm>>

Institut d'études de sécurité situé en Afrique du Sud, <<http://www.iss.co.za/>>

Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié aux Nations unies (HEUNI), <<http://www.heuni.fi/>>

Institute for War and Peace Reporting, Caucasus Reporting Service, <<http://iwpr.net>>

Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice, <<http://www.unicri.it/>>

International Center for Peace and Development, <<http://www.icpd.org/>>

International Crisis Group, base de données Crisiswatch, <<http://www.crisisgroup.org>>

IDEA international, *Democracy and Deep-rooted Conflict: Options for Negotiators*, Stockholm, IDEA international, 1998

International Institute for Strategic Studies, <<http://www.iiss.org/>> ; pour des données exhaustives sur les dépenses militaires, mises à jour, <<http://first.sipri.org>>

Michigan State University Library, Criminal Justice Resources: Organized Crime, <<http://www.lib.msu.edu/harris23/crimjust/orgcrime.htm>>

Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption, <<http://www.yorku.ca/nathanson/>>

OEA, Conseil permanent, Commission spéciale sur la criminalité transnationale organisée, <<http://www.oas.org>>

Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), <<http://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/CrimePrevention.html?ref=menuaside>>

Réseau régional intégré d'information des Nations unies (IRIN), <<http://www.irinnews.org/fr/>>

Rapports du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, <<http://www2.ohchr.org/english/issues/disappear/index.htm>>

Rapports par pays au Comité droits de l'homme des Nations unies, <<http://www.ohchr.org>>

Service canadien du renseignement de sécurité, activités criminelles transnationales, <<http://www.csis-scrc.gc.ca/index-fra.asp>>

Sources générales (suite)

Sivard, R. L. (Diverses années dont 1993) « World Military and Social Expenditure », Washington, DC, World Priorities

Société internationale de droit militaire et de droit de la guerre, située au palais de justice de Bruxelles, <<http://www.soc-mil-law.org/>>

Terrorism Research Center, <<http://www.terrorism.com/>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur l'État de droit, <<http://www.wmd.org/>>

Drogues

Human Rights Watch, *Rapport annuel 1998*, p. 460-462, section sur les drogues et les droits humains ;

Punishment and Prejudice: Racial Disparities in the War on Drugs, <<http://www.hrw.org/reports/2000/usa/>>

ONUDD, *Rapport mondial sur les drogues 2006*, New York, <<http://www.unodc.org/>>

Économie

Control Risks Group Ltd, *Country Risk Forecasts* et *Worldwide Risk Ratings* (abonnement), <<http://www.crg.com>>

Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), 21 pays riverains du Pacifique, <<http://www.apec.org/>>

Kane, T., Holmes, K. R., et O'Grady, M.A., *2007 Index of Economic Freedom*. Washington, DC, Heritage Foundation et *Wall Street Journal*, 2006 <<http://www.heritage.org>>

Political Risk Services, « International Country Risk Guide Time Series Data 1982-1995 », College Park, Md, IRIS Centre, University of Maryland, 1998

Research Guide to International Law on the Internet, <<http://www.spfo.unibo.it/spolfo/ILGUIDE.html>>

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, <<http://www.forumsec.org.fj/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme*, 1999 ;

Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, 2005 ;

Convention des Nations unies contre la corruption, 2003 ;

Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000 ;

Déclaration des Nations unies sur le crime et la sécurité publique, 1996 ;

Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du xxi^e siècle, 2000

Normes internationales (suite)

- Banque mondiale, *Guidelines on Insolvency Regimes*, 2001, <<http://www.worldbank.org/gild>>
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, OMPI (diverses conventions portant sur les droits à la propriété industrielle et artistique), <<http://www.wipo.int/portal/index.html.fr>>
- Comité international de la normalisation de la comptabilité (IASC), *Normes comptables internationales (IAS) et Normes internationales d'information financière (IFRS)*, <<http://www.iasb.org>>
- Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), *Normes internationales d'audit (ISA)*, <<http://www.ifac.org/Guidance/>>
- Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique : Rapport du Groupe de travail sur les principes et pratiques applicables aux systèmes de paiement*, Banque des règlements internationaux, Suisse, 2001, <<http://www.bis.org>>
- Groupe d'action financière (GAFI), *Les quarante recommandations du Groupe d'action financière*, 2003 (sur l'intégrité du marché), <<http://www.fatf-gafi.org>>
- La lutte contre la consommation et le trafic illicite de drogues, et contre le crime organisé*, résolution adoptée à l'unanimité par la 100^e Conférence interparlementaire, Moscou, 11 septembre 1998
- La lutte contre le terrorisme, phénomène international qui menace la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que la paix et la sécurité internationales et fait obstacle au développement ; action nécessaire sur les plans national et international*, résolution de la 95^e Conférence interparlementaire, Istanbul, 19 avril 1996
- Pratiques de bonne gouvernance pour la protection des droits de l'homme*, Séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 1 sur la promotion de l'État de droit, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>
- Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Normes régionales

- Conseil de l'Europe, *Convention sur la cybercriminalité*, 2001 ;
Convention pénale sur la corruption, 1999 et *Convention civile sur la corruption*, 1999 ;
Convention relative au blanchiment, au dépiage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, 2005 ;
- Convention pour la prévention du terrorisme*, 2005
- OEA, *Convention interaméricaine contre la corruption*, 1996 ;
Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels similaires ;
Règlement type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions, 1997
- Union africaine, *Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption*, 2003 ;
Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique, 1977 ;
Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, juin 1993 ;
OUA, *Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme*, 1999

Normes régionales (suite)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Principes de gouvernement d'entreprise*, 2004

SADC, *Protocol on Combating Illicit Drugs*, août 1996

Question d'évaluation

1.2.2. Dans quelle mesure les responsables publics sont-ils soumis à l'État de droit et aux règles de la transparence dans l'exercice de leurs fonctions ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les règles, les codes de conduite, etc., qui régissent l'action des responsables publics élus et non élus, ainsi que leur transparence.

2) *Pratique* : examiner l'indépendance et l'efficacité des procédures dans leur mise en application, y compris lors des poursuites menées avec succès.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur les exclusions, les lacunes, les impunités, etc. ; sur l'utilisation par l'exécutif des pleins pouvoirs en situation d'urgence ; sur les relations personnelles qui orientent systématiquement les processus décisionnels.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (Canada), <<http://www.icclr.law.ubc.ca/>>

Commission internationale de juristes, *ICJ Review* (annuel), <<http://www.icj.org>>

Freedom House, *Freedom in the World 2006: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*, Freedom House, 2005, <<http://www.freedomhouse.org>>

Human Rights First, <<http://www.humanrightsfirst.org>>

Indigenous Peoples' Law and Legal Issues, <<http://www.nativeweb.org>>

ONUDD, Crime programme, <<http://www.unodc.org>>

Przeworski, A., Alvarez, M. E., Cheibub, J. A., et Limongi, F., « Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990 », Cambridge, Cambridge University Press, 2000

Rapports du rapporteur spécial des Nations unies de la Commission des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats, <<http://www.unhcr.org>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui travaillent sur la justice transitionnelle et l'État de droit, <<http://www.wmd.org/>>

Sources internationales (suite)

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, les finances et ressources publiques et les systèmes et institutions de gouvernance, <<http://www.unpan.org>>

Transparency International, rapports par pays, <<http://www.transparency.org>>

UIP, <<http://www.ipu.org>>

Pour toute autre documentation relative à la corruption, voir section 2.5.

Sources régionales

AfriMAP, base de données sur le secteur de la justice, <<http://www.afrimap.org>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Commission andine de juristes, <<http://www.cajpe.org.pe>>

Dixième Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Vienne, 10-17 avril 2000, <<http://www.uncjin.org/Documents/10thcongress/10thcongress.html>>

EUMAP, programme sur la corruption et la politique anticorruption, <<http://www.eumap.org/>>

Forum méditerranéen pour le développement, programme thématique sur l'État de droit et la réforme judiciaire, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Open Society Justice Initiative, programme sur la lutte anticorruption, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Réunion des ministres de la justice du Commonwealth, Groupe de travail sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, Kuala Lumpur, Malaisie, avril 1996 (données sur les procédures de nomination judiciaire dans les États du Commonwealth étudiés)

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 13, article 14 (Administration de la justice)*, 1984

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, *Observation générale n° 31. Recommandation générale XXXI sur la prévention de la discrimination raciale dans l'administration et le fonctionnement du système de justice pénale*, 2005

ONU, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, *Code international de conduite des agents de la fonction publique*

Action parlementaire pour lutter contre la corruption et nécessité d'une coopération internationale dans ce domaine, résolution de la 94^e Conférence interparlementaire, Bucarest, 13 octobre 1995

Normes régionales

Charte de la fonction publique en Afrique, 2001, Troisième Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, Windhoek, Namibie, février 2001

Union européenne, Direction générale de la recherche, *Mesures de prévention de la corruption dans les États membres de l'UE*, Document JURI 101 FR, mars 1998

OEA, *Convention interaméricaine contre la corruption*, 1996

Union africaine, *Convention de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption*, 2003

Normes nationales

Gouvernement de la Barbade, *Parliamentary (Privileges, Immunities and Powers) Act*, 1964

Gouvernement du Malawi, *Corrupt Practices Act*, 1995, section 1995

Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, *Organic Law on the Duties and Responsibilities of Leadership*, 1975

Gouvernement d'Afrique du Sud, *Code of Conduct for Elected Members of the ANC*, 1994

House of Commons du Royaume-Uni, Committee on Standards in Public Life (the Nolan Committee) (mai 1995), *First Report*, 2 vol., Cm 2850 I et II, Londres, HMSO, mai 1995

South Australian Department of the Premier and Cabinet, « South Australia Code of Conduct for Ministers », extrait de *Cabinet Handbook*, 1994

Uganda Law Reform Commission, National Integrity System Workshop, Mukono, Uganda, *Mukono Integrity Declaration*, 1995

Question d'évaluation

1.2.3.

Quel est le degré d'indépendance des tribunaux et du judiciaire vis-à-vis de l'exécutif et dans quelle mesure sont-ils à l'abri de toute forme d'ingérence ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois qui régissent la nomination, les mandats et le fonctionnement de la justice, de la magistrature, etc.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité des procédures régissant l'indépendance de la justice dans la pratique.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur la manipulation du processus judiciaire par l'exécutif, son interférence ou son indifférence

Sources de documentation générales

Sources internationales

Utiliser les sources de documentation générales de la section 1.1 et ci-dessus

A Global Forum on Fighting Corruption: Safeguarding Integrity Among Justice and Security Officials [principes directeurs de lutte contre la corruption et de sauvegarde de l'intégrité des agents du domaine judiciaire et de la sécurité], <http://www.state.gov/www/global/narcotics_law/global_forum/appendix2.html>

Centre pour l'indépendance des magistrats et des avocats (CIJ), *CIJL Yearbook*, Commission internationale de juristes. Le *Yearbook* contient des articles et documents relatifs à l'indépendance du judiciaire et de la profession juridique ;
Commission internationale de juristes, *Attaques contre la justice : le harcèlement et la persécution des juges et des avocats, 2002*, <<http://www.icj.org>>

Commission du droit international, <<http://www.un.org/law/ilc/index.htm>>

Freedom House, *Freedom in the World 2006: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties*, Freedom House, 2005, <<http://www.freedomhouse.org>>

Liste des outils internationaux relatifs aux droits de l'homme des Nations unies, y compris ceux qui concernent le processus judiciaire, <<http://www.ohchr.org/>>

Open Society Justice Initiative, programme de lutte contre la corruption ;
Programme relatif à la justice pénale et la sécurité publique ;
Programme sur le développement de la capacité juridique, tous consultables sur <<http://www.justiceinitiative.org>>

Rapports du Rapporteur spécial des Nations unies de la Commission des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats, <<http://www.unhcr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies, <<http://www.ohchr.org>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, les finances et ressources publiques, <<http://www.unpan.org>>

Wallace, J. C., « Resolving Judicial Corruption while Preserving Judicial Independence: Comparative Perspectives », *California Western International Law Journal*, 28/2, 1998, p. 341-351

Sources régionales

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Commission andine de juristes, <<http://www.cajpe.org.pe>>

EUMAP, programme sur la « capacité juridique », <<http://www.eumap.org/>>

Forum méditerranéen pour le développement, programme thématique sur l'État de droit et la réforme judiciaire, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Sources régionales (suite)

Réunion des ministres de la justice du Commonwealth, Groupe de travail sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, Kuala Lumpur, Malaisie, avril 1996 (données sur les procédures de nomination judiciaire dans les États du Commonwealth étudiés)

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Organisation des Nations unies, *Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature*, 1985 ;
Organisation des Nations unies, *Principes de base relatifs au rôle du barreau*, 1990,
<<http://www2.ohchr.org/french/law/barreau.htm>>

International Bar Association, *General Principles of Ethics for Lawyers*, 1995 ;
IBA Standards for the Independence of the Legal Profession, 1990

Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire, 2002, adoptés par le Groupe judiciaire pour le renforcement de l'intégrité de la justice, révisée lors de la table ronde des premiers présidents organisée à La Haye, novembre 2002

Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique*, 2001 ;
Résolution sur le respect et renforcement de l'indépendance de la magistrature, 1996 ;
Résolution sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique, 1996 ;
Résolution sur la procédure relative au droit de recours et à un procès équitable, 1992 ;
Résolution sur les prisons en Afrique, 1995

Ministres de la justice du Commonwealth et juges principaux régionaux, *Lusaka Statement on Government Under the Law*, 1993

Normes nationales

Constitution Unit, *Constitutional Watchdogs*, document provisoire, Department of Political Science, University College, Londres, mars 1997

Declaration of Principles of Judicial Independence Issued by the Chief Justices of the Australian States and Territories

UK Cabinet Office/Management and Personnel Office, *The Judge Over Your Shoulder: Judicial Review of Administrative Decisions*. Londres, HMSO, 1987 ;
Report of the Commission on the Conduct of Referendums (président : sir Patrick Nairn), Electoral Reform Society and Constitution Unit, 1996

Question d'évaluation	
1.2.4.	Quel est le degré d'égalité et de garantie de l'accès des citoyens à la justice, à un procès équitable et à un recours en cas de jugement abusif ?
Que chercher	
<p>1) <i>Lois</i> : examiner les lois régissant (a) la régularité des procédures et le droit à un procès équitable et (b) le recours en cas de jugement abusif ou de violation reconnue de la loi ; si l'État a ratifié les conventions de l'ONU et les conventions régionales s'y rapportant, examiner si les lois sont conformes aux normes de celles-ci.</p>	
<p>2) <i>Pratique</i> : examiner l'efficacité de leur mise en pratique ; la facilité d'accès pour tous les groupes sociaux à la représentation juridique, l'assistance juridique, un médiateur ou équivalent ; la rapidité d'instruction des affaires menant à un procès.</p>	
<p>3) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les soupçons de discrimination systématique ou d'inégalités dans la protection juridique ; de lacunes ou d'erreurs judiciaires ; de recours à des tribunaux secrets ou spéciaux ; de détention sans jugement ; de mauvais traitements ou de torture durant la détention ; de punitions dégradantes ou inhumaines ; les taux de mortalité en garde à vue ; voir si la population carcérale est sur-représentée par certains groupes sociaux, etc.</p>	

Sources de documentation générales
<i>Sources internationales</i>
Amnesty International, <i>Rapports annuels</i> , annexes VI et VII : ratifications, signatures des principaux traités internationaux (VI) et régionaux (VII) des droits humains (répertoriés dans « normes possibles ») ; Également des audits par pays dans les <i>Rapports annuels</i> quant aux cas de violation des droits humains, < http://www.amnesty.org >
Collection des Traités des Nations unies, < http://untreaty.un.org/ >
Commission internationale de juristes, <i>ICJ Review</i> (annuel), < http://www.icj.org >
Cook, R. J. (éd.), « Human Rights of Women: National and International Perspectives », Philadelphia, Pa, University of Pennsylvania Press, 1994, annexe A sur les ratifications de pactes et traités concernant les femmes
Groupe de travail sur la détention arbitraire et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, <i>Rapports</i> , < http://www.ohchr.org >
Human Rights First, < http://www.humanrightsfirst.org >
« Access to Justice », <i>Interights Bulletin</i> , 10/2, 1996 ; « Prisoners' Rights », <i>Interights Bulletin</i> , 11/4, 1997, < http://www.interights.org >
UNIFEM, < http://www.unifem.org >
UNDAW, < http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html >
US State Department <i>Rapports par pays</i> , < http://www.state.gov >
World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui travaillent sur la justice transitionnelle et l'État de droit, < http://www.wmd.org/ >

Sources régionales

AfriMAP, base de données sur le « secteur de la justice », <<http://www.afrimap.org>>

American Bar Association, Standing Committee on Judicial Independence, <<http://www.abanet.org/judind/home.html>>

Balkan Human Rights web pages, <<http://cm.greekhelsinki.gr>>

Commission interaméricaine des femmes, <<http://www.oas.org/cim/default.htm>>

Human Rights Watch, rapports par pays et résumés dans les rapports annuels, <<http://www.hrw.org/>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la prise en compte du genre dans les réformes institutionnelles, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Open Society Justice Initiative, programme sur la justice pénale et la sécurité publique ;
Programme sur l'assistance juridique aux personnes indigentes ;
Programme sur le développement de la capacité juridique, <www.justiceinitiative.org>

PNUD, *Decentralized Governance Monograph: A Global Sampling of Experiences*, Section du renforcement de la gestion et de la gouvernance du PNUD, 1999, <<http://magnet.undp.org>> et <<http://www.undp.org/governance/>> (indirect) UnionWeb, sites Web de syndicats, <<http://www.unionwebservices.com>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>>

Stokke, H., Suhrke, A., et Tostensen, A. (éds), *Human Rights in Development. Yearbook 1999-2000: The Millenium Edition*, Londres/Boston et la Haye, Kluwer Law International, 2001

University of Tasmania, Public Law Database, <<http://www.utas.edu.au/library/info/subj/publawguide.html>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

ONU, *ICCPR*, articles 7, 9(1), 9(3) et 14(3) ;

Déclaration universelle des droits de l'homme, articles 10 et 11(1) ;

Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, 1995 ;

Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, 2005 ;

Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature, 1985 ;

Principes de base relatifs au rôle du barreau, 1990 ;

Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, 1979 ;

Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, 1988 ;

Normes internationales (suite)

Principes directeurs applicables au rôle des magistrats du parquet, 1990 ;
Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, 1977 ;
Règles minima pour la protection des mineurs privés de liberté, 1990 ;
Ensemble de règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (« Règles de Beijing »), 1985, <<http://www2.ohchr.org/english/law/beijingrules.htm>> ;
Principes des Nations unies concernant le statut des institutions nationales (Principes de Paris), 1993

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 13, article 14 (Administration de la justice)*, 1984

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies, *Observation générale n° 31. Recommandation générale XXXI sur la prévention de la discrimination raciale dans l'administration et le fonctionnement du système de justice pénale*, 2005

Comité des droits de l'enfant des Nations unies, *Observation générale n° 10. Les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs*, 2007

PNUD (2004), *Access to Justice: Practice Note*, <<http://www.pogar.org/publications/other/un/accesstojustice-e.pdf>>

Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, Séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 1 sur la promotion de l'État de droit, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>

International Bar Association, *General Principles of Ethics for Lawyers*, 1995

Transparency International, *The Office of the Ombudsman: Basic Principles*

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique*, 2001 ;
Résolution sur le respect et renforcement de l'indépendance de la magistrature, 1996 ;
Résolution sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique, 1996 ;
Résolution sur la procédure relative au droit de recours et à un procès équitable, 1992 ;
Résolution sur les prisons en Afrique, 1995

OUA, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1981 ;
Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003, article 8

Union africaine, *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, 2004

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Recommandation 1615 (2003) : l'institution du médiateur*, 2003, <<http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta03/EREC1615.htm>>

Arusha Workshop on National Integrity, *Arusha Integrity Pledge*, 1995

Christopoulos, D., et Hormovitis, D. (éds), *The Ombudsman Institution in South-eastern Europe*, 2003, <<http://unpan1.un.org/intrdoc/groups/public/documents/untc/unpan014896.pdf>>

Ministres de la Justice du Commonwealth, *Lusaka Statement on Government Under the Law*, 1992, approuvé par les ministres de la Justice du Commonwealth (1993)

Normes régionales (suite)

NDI, *The Role and Effectiveness of the Ombudsman Institution*, 2005, <http://www.accessdemocracy.org/library/1904_gov_ombudsman_080105.pdf>

Ombudsman Information Network, *European Countries' Ombudsmen*, 2005, <http://www.anticorruption.bg/ombudsman/eng/readnews.php?id=2901&lang=en&ct_style=tex&l_style=default>

Question d'évaluation

1.2.5. Dans quelle mesure la justice criminelle et les systèmes pénaux respectent-ils les règles d'impartialité et de traitement équitable dans leur fonctionnement ?

Que chercher

1) *Pratique* : évaluer l'efficacité et la responsabilité des processus et procédures juridiques formels et informels ou non étatiques.

2) *Indicateurs négatifs* : évaluer la fréquence des violences fondées sur le genre, l'appartenance ethnique ou la classe sociale commises sur des prisonniers ; les décès et blessures en détention, les violations des procédures régulières.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Global Bibliography of Prison Systems, mai 1998, <<http://www.uncjin.org/country/GBOPS/gbops.html>>

International Centre for Prison Studies, <<http://www.prisonstudies.org/>>

Penal Reform International, <<http://www.penalreform.org>>

« Prisoners' Rights », *Interights Bulletin*, 11/4, 1997, <<http://www.interights.org>>

Rapports du Comité des droits de l'homme des Nations unies, Comité des droits civils et politiques ; ainsi que des soumissions au Comité par les ONG ;

Rapports du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires répertoriées sur <<http://www.ohchr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies et Comité des droits de l'enfant, <<http://www.ohchr.org>>

US Central Intelligence Agency (CIA), *World Factbook*, 2006, <<https://www.cia.gov/news-information/press-releases-statements/press-release-archive-2006/pr04052006.htm>>

Walmsley, R., *World Prison Population List*, UK Home Office, Research Development and Statistics Directorate, 2004, Research findings #234, <<http://www.homeoffice.gov.uk>>

Sources régionales

AfriMAP, base de données sur le secteur de la justice, <<http://www.afrimap.org>>

Asian-African Legal Consultative Organization, <<http://www.aalco.org/>>

Asian Human Rights Commission, <<http://www.ahrchk.net/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Derechos – Human Rights, <<http://www.derechos.org/>>

Mauer, M., *America Behind Bars: US and International Use of Incarceration, 1995*. Washington, DC, Sentencing Project, 1997, <<http://www.sentencingproject.org/>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur l'État de droit et la réforme judiciaire, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Open Society Justice Initiative, programme sur l'assistance juridique aux personnes indigentes ; Programme sur le développement de la capacité juridique, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Partridge, B., *Prisons in the East*, 1998, <<http://www.rferl.org/specials/prisons/>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

SPACE (Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe), Conseil de l'Europe, *Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe*, SPACE/Conseil de l'Europe, Strasbourg, différentes années

Normes de bonne pratique*Normes internationales*

ONU, *Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus*, décembre 1990, résolution 45/111 ; *Principes de base relatifs au rôle du barreau*, 1990, <<http://www2.ohchr.org/french/law/barreau.htm>> ; *Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement*, résolution 43/173, 9 décembre 1988 ; *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 1987 ; *Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants*, 1975 ; *Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale*, 1997 ; *Règles minima des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté*, décembre 1990 ; *Ensemble de règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs* (« Règles de Beijing »), 1985

Premier congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, *Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus*, Genève, 1955 et approuvé par le Conseil économique et social par la résolution 663 C (XXIV) du 31 juillet 1957 et 2076 (LXII) du 13 mai 1977

Normes internationales (suite)

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies, *Observation générale n° 31. Recommandation générale XXXI sur la prévention de la discrimination raciale dans l'administration et le fonctionnement du système de justice pénale*, 2005

Comité des droits de l'enfant des Nations unies, *Observation générale n° 10. Les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs*, 2007

ONUDDC, *Compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale*, 2007, <<http://www.eldis.org>>

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique*, 2001 ;
Résolution sur le respect et renforcement de l'indépendance de la magistrature, 1996 ;
Résolution sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique, 1996 ;
Résolution sur la procédure relative au droit de recours et à un procès équitable, 1992 ;
Résolution sur les prisons en Afrique, 1995

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), *Traité d'entraide judiciaire en matière pénale*, 2004

Conseil de l'Europe, *Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale*, 1959, *Protocole additionnel*, 1978 et *Deuxième Protocole additionnel*, 2001

OEA, *Convention interaméricaine sur l'entraide judiciaire en matière pénale*, 1992 et *Protocole additionnel*, 1993

OUA, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1981

SADC, *Protocole sur l'entraide judiciaire en matière pénale*, octobre 2002

Question d'évaluation

1.2.6. Quel est le degré de confiance des citoyens vis-à-vis du système juridique quant à sa capacité à rendre une justice équitable et efficace ?

Que chercher

Indicateurs positifs et négatifs : évaluer les études d'opinion publique et le niveau de confiance dans le système judiciaire et pénal.

Sources de documentation générales

Nécessite des données locales et des sondages d'opinion
 Afro Barometer, <<http://www.afrobarometer.org/>>

Asian Barometer, <<http://www.asianbarometer.org/>>

East Asia Barometer, <<http://www.jdsurvey.net/eab/eab.jsp/>>

Sources de documentation générales (suite)

Eurbaromètre, <http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm>

Latino Barometer, <<http://www.latinobarometro.org/>>

Bratton, M., Chu, Y.-H. Lagosn, M., et Rose, R., « The People's Voice: Trust in Political Institutions », dans IDEA international, *Ten Years of Supporting Democracy Worldwide*. Stockholm, IDEA international, 2005. <http://www.idea.int/publications/anniversary/upload/Inlay_sentoprint_30May05.pdf>

Centre for the Study of Public Policy, University of Aberdeen, <<http://www.abdn.ac.uk/cspp/>>

Développement institutions et analyses de long terme (DIAL), enquêtes auprès des ménages sur la démocratie et les droits de l'homme, <<http://www.dial.prd.fr/>>

Thompson, G., et Conley S., « Guide to Public Opinion Poll Websites: Polling Data from Around the World », *College & Research Libraries News*, 67/9, octobre 2006, <<http://www.ala.org>>

Témoignages indirects :

Comité des droits civils et politiques des Nations unies et *Rapports* du Rapporteur spécial, répertoriés sur <<http://www.ohchr.org>>

Wallace, J. C., « Resolving Judicial Corruption while Preserving Judicial Independence: Comparative Perspectives », *California Western International Law Journal*, 28/2, 1998, p. 341-351

1.3. Droits civils et politiques

Question générale : les droits civils et politiques sont-ils garantis pour tous ?

Question d'évaluation

1.3.1.

Dans quelle mesure les personnes sont-elles à l'abri de violences physiques à leur encontre et à l'abri de la peur de celles-ci ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois régissant (a) l'utilisation officielle de moyens de violence (b) la violence entre personnes civiles (c) les violences physiques dans les foyers ; si l'État a ratifié les conventions s'y rapportant ; si les lois sont conformes aux normes de celles-ci (dans l'ensemble des sections 1.3 et 1.4).

2) *Pratique* : examiner si les lois sont réellement appliquées dans la pratique ; les procédures de recours ou de compensation ; l'efficacité des systèmes de protection des femmes et des enfants contre la violence, y compris la mise à disposition de refuges, etc. ; l'existence, l'indépendance et l'efficacité d'une Commission des droits humains (dans l'ensemble des sections 1.3 et 1.4).

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur l'incidence de la violence officielle ou officiellement admise ; meurtres, agressions et viols de civils et violences physiques subies par les femmes et les enfants et des abus physiques subis par les femmes et les enfants.

Sources de documentation générales
<i>Sources internationales</i>
Action without Borders, annuaire mondial d'organismes communautaires à but non lucratif, < http://www.idealists.org/ >
American Association for the Advancement of Science (AAAS), Science and Human Rights Program, < http://shr.aaas.org/aaashran/ >
American Society of International Law (ASIL), <i>Guide to Electronic Resources for International Law: Human Rights</i> , < http://www.asil.org/resource/Home.htm >
Anti-Slavery International, < http://www.antislavery.org >
Carter Center, < http://www.cartercenter.org >
Center for Human Rights and Humanitarian Law, Washington College of Law, < http://www.wcl.american.edu/humright/center/ >
Cingranelli-Richards (CIRI) Human Rights Data Project, < http://www.humanrightsdata.org >
ConflictNet et PeaceNet, < http://www.igc.org >
Conflict Resolution in the Field from the Transnational Foundation for Peace and Future Research, < http://www.transnational.org/Resources_Links/conf_resolution.html >
Conseil international sur les politiques des droits humains (2004), <i>Les institutions nationales des droits humains : performance et légitimité. Rapport principal</i> , < http://www.ichrp.org >
DIANA: An International Human Rights Database, < http://diana.law.yale.edu >
Forum des institutions nationales des droits de l'homme, < http://www.nhri.net/ >
Giffard, C., <i>The Torture Reporting Handbook</i> . Colchester, Human Rights Centre of the University of Essex et UK Foreign and Commonwealth Office, 2000. Un manuel de référence pour ceux qui souhaitent mener une action internationale en réponse à des allégations de torture
Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur les droits humains, < http://www.gsdr.org >
HCDH, <i>Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme</i> , Fiche d'information n° 19, < http://www.ohchr.org >
Human Rights Internet, < http://www.hri.ca >
Human Rights Watch (HRW), rapports par pays et résumés dans les rapports annuels, < http://www.hrw.org >. Également les livres HRW, p. ex. « Slaughter Among Neighbors: The Political Origins of Communal Violence », 1998, et « The Human Rights Watch Global Report on Women's Human Rights », 1998
International Center for Research on Women, Recherche sur la violence à l'égard des femmes, < http://www.icrw.org/ >
Internal Displacement Monitoring Centre, < http://www.internal-displacement.org/ >
Political Terror Scale, données sur la période 1980–2005, disponibles sur la page d'accueil du Prof. Mark Gibney, < http://www.unca.edu/politicalscience/images/Colloquium/faculty-staff/gibney.html >

Sources internationales (suite)

« Racism and Related Intolerance », *Interights Bulletin*, 13/3 (2005), <<http://www.interights.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies et Comité contre la torture et Comité pour les travailleurs migrants, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ;

Groupe de travail sur la détention arbitraire ;

Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ;

Rapports du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;

Rapports du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

Rapports du Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ;

Rapports du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, <<http://www.ohchr.org>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, les finances et ressources publiques, <<http://www.unpan.org>>

UIP, *Répertoire mondial des instances parlementaires pour les droits de l'homme*, Secrétariat de l'UIP, 2004

UNIFEM, <<http://www.unifem.org>>

UNDAW, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html>>

University of Minnesota Human Rights Library, <<http://www1.umn.edu/humanrts/index.html>>

US State Department, *Country Report on Human Rights Practices* (annuel), <<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/>>

Witness, soutien l'utilisation de technologies en ligne et vidéo pour repérer les violations des droits humains, <<http://www.witness.org/>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui s'occupent des droits humains, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Alliance for Reform and Democracy in Asia, <<http://www.asiademocracy.org/>>

Asian Human Rights Commission, <<http://www.ahrchk.net/index.php>>

Balkan Human Rights web pages, <<http://cm.greekhelsinki.gr>>

British Helsinki Human Rights Group, <<http://www.bhhrg.org/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Sources régionales (suite)

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *Access to Justice for Women Victims in the Americas*, OEA/Ser.L/V/II, Doc. 68, OEA, Secrétariat général, 2007, <<http://www.cidh.oas.org>>

Commission interaméricaine des femmes, <<http://www.oas.org/cim/default.htm>>

Droits et Démocratie, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (anglais, français et espagnol), <<http://www.ichrdd.ca>>

Equality Now, <<http://www.equalitynow.org>>

European Research Centre on Migration and Ethnic Relations, <<http://www.uu.nl/uupublish/onderzoek/onderzoekcentra/ercomer/24638main.html>>

Human Rights Asia Pacific, <<http://art.qut.edu.au/humanrights>>

Human Rights Watch, « Les commissions gouvernementales des droits de l'homme en Afrique : protecteurs ou prétendus protecteurs ? », dans *Rapport annuel 2001 Human Rights Watch*, <<http://www.hrw.org>>

IIDH, *Directorio de organizaciones de derechos humanos de Centroamérica y Panamá* and *El Sistema Interamericano de Protección de los Derechos Humanos. Aspectos Institucionales y Procesales* (3^e rev. éd., 2004) <<http://www.iidh.ed.cr>>

OSCE, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) (1999), *Preventing Torture: A Handbook for OSCE Fieldstaff*, <<http://www.osce.org/odihr/>>

Red Solidaria por los Derechos Humanos (REDH), <<http://www.redh.org/>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>>

South Asia Human Rights Documentation Centre, <<http://www.hrdoc.net/sahrdc/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 1984 ;

Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, 2006 ; ICCPR, articles 6(1) et 7 ;

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) 1979, articles 1 et 3 ;

Convention relative aux droits de l'enfant, 1989, articles 3, 19, 23, 24, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40 ;

Convention relative aux droits de l'enfant : Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000 ;

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 5 ;

Normes internationales (suite)

Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, 1993 ;
Institutions nationales chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations unies, 1993 ;
Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation pour les victimes de violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, 2005

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 8, article 9 (Le droit à la liberté et à la sécurité de la personne)*, 1982 ;
Observation générale n° 14, article 6 (Le droit à la vie), 1984 ;
Observation générale n° 18. Non-discrimination, 1989 ;
Observation générale n° 20, article 7 (Interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants), 1992 ;
Observation générale n° 21, article 10 (Traitement humain des personnes privées de liberté), 1992 ;
Observation générale n° 24. Questions touchant les réserves formulées au moment de la ratification du Pacte ou des Protocoles facultatifs ou de l'adhésion à ces « instruments », ou en rapport avec des déclarations formulées au titre de l'article 41 du Pacte, 1994 ;
Observation générale n° 28, article 3 (Égalité des droits entre hommes et femmes), 2000 ;
Observation générale n° 29, article 4 (Dérogations au Pacte en période d'état d'urgence), 2001 ;
Observation générale n° 31. La nature de l'obligation juridique générale imposée aux États adhérant au Pacte, 2004

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes,
Recommandation générale n° 6. Mécanismes nationaux et publicité efficaces, 1988 ;
Recommandation générale n° 14. Excision féminine, 1990 ;
Recommandation générale n° 19. Violence à l'égard des femmes, 1992 ;
Recommandation générale n° 20. Réserves, 1992

Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, *Recommandation générale n° 17. Création d'organismes nationaux pour faciliter l'application de la Convention*, 1993

Comité des droits de l'enfant des Nations unies, *Observation générale n° 2. Le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme*, 2002 ;
Observation générale n° 8. Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments, 2006

ONU, *Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale*, 1997

Promotion d'un meilleur respect et d'une protection accrue des droits de la personne en général et des femmes et des enfants en particulier, résolution de la 96^e Conférence interparlementaire (Beijing, 20 septembre 1996) ;

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, *Programme d'action de Beijing*, septembre 1995, Objectifs stratégiques et mesures à prendre sur la violence à l'égard des femmes et les droits fondamentaux des femmes

Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, Séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 1 sur la promotion de l'État de droit, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>

UIP (2002), *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, « Éradiquer les pires formes de travail des enfants, guide pour la mise en œuvre de la Convention n° 182 de l'OIT », <<http://www.ipu.org>> ;

Normes internationales (suite)

(2004), *Renforcer le Parlement en tant que gardien des droits de l'homme : rôle des instances parlementaires des droits de l'homme*, Séminaire à l'intention des présidents et membres des instances parlementaires des droits de l'homme, <<http://www.ipu.org/splz-f/hr04.htm>> ;
Base de données PARLINE : instances parlementaires spécialisées, 2005, <<http://www.ipu.org/parline-f/Instanceadvanced.asp>>

UIP et UNDAW, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif: Guide pratique à l'usage des parlementaires*, 2003, <<http://www.ipu.org>>

UIP et Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), *Guide sur la protection de l'enfance*, 2004 <<http://www.ipu.org>>

Amnesty International, *Combattre la torture. Manuel pour l'action*, 2006, <<http://www.eldis.org>> ;
Garantir l'efficacité des institutions nationales de défense des droits humains. Recommandations d'Amnesty International, 2001, <<http://www.amnesty.org>>

International Budget Project (2004), *Dignity Counts: A Guide to Using Budget Analysis to Advance Human Rights*, International Human Rights Internship Program et International Budget Project

Conseil international sur les politiques des droits humains, *Évaluer l'efficacité des institutions nationales des droits humains*, 2005, <<http://www.ichrp.org>>

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur les lignes directrices et mesures d'interdiction et de prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en Afrique*, 2002 ;
Résolution sur la promotion et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et des peuples, 1993 ;
Résolution sur les lignes directrices et mesures d'interdiction et de prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en Afrique (« Lignes directrices de Robben Island »), 2002

Conseil de l'Europe, *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, 1950, articles 2, 3, et 4 ;
Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, 1996

OEA, *Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes*, 1994 ;
Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, « Convention de Belém do Pará », 1994 ;
Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture, 1985

Première Conférence ministérielle de l'OUA sur les droits de l'homme, *Déclaration et Plan d'action*, avril 1999, <<http://www.iss.co.za>> ;
OUA, *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 1990, articles 5, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 27, 28 et 29 ;
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 1986, articles 4 et 5 ;
Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003, articles 4 et 5

Normes régionales (suite)

Union africaine, *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, 2004

Conclusions finales, Atelier de travail sous-régional sur l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme par les tribunaux nationaux des pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili, Montevideo, Uruguay, 22-25 octobre 2001, <<http://www.unhchr.ch/html/menu6/montconc.htm>>

National Human Rights Institutions and Legislatures: Building an Effective Relationship: The Abuja Guidelines, mars 2004

Secrétariat du Commonwealth, *National Human Rights Institutions: Best Practice*, 2001

NDI, *Parliamentary Human Rights Committees*, 2004, <http://www.accessdemocracy.org/library/1905_gov_parlhrccommittees_080105.pdf>

MacDonald, F., et Thomson, E., *The Scottish Human Rights Commission: Analysis of Consultation Responses*, 2004, <<http://www.scotland.gov.uk>>

UK Parliament, Joint Committee on Human Rights, *Sixth Report: The Case for a Human Rights Commission*, 2003, <<http://www.publications.parliament.uk/>>

Et plusieurs autres documents régionaux mentionnés ci-dessus dans 1.2

Question d'évaluation

1.3.2.

Quel est le degré d'efficacité et d'égalité de la protection des libertés de mouvement, d'expression, d'association et de réunion ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois garantissant ces libertés, y compris l'importance de toute limite, exception, dérogation, etc.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité et l'impartialité des procédures qui doivent garantir ces libertés dans la pratique, en particulier pour les groupes d'opinions mal considérés ou minoritaires ou ceux qui se placent légalement dans l'opposition par rapport au gouvernement.

3) *Indicateurs négatifs* : Examiner l'incidence des restrictions en matière de de circulation ou de déplacement ; de la censure, officielle et informelle ; de l'interdiction ou de l'intimidation d'associations ; de l'interdiction ou de la dispersion d'assemblées ; de la surveillance ou de l'écoute téléphonique de militants politiques ou civils.

Sources de documentation générales

En plus des sources de documentation sur les droits civils et politiques déjà mentionnées :

Article 19, Campagne mondiale pour la liberté d'expression, <<http://www.article19.org/>>

Commission internationale pour les droits des gays et des lesbiennes (IGLHRC), <<http://www.iglhrc.org>>

Digital Freedom Network, <<http://www.dfn.org>>

Sources de documentation générales (suite)

Échange international de la liberté d'expression, <<http://www.ifex.org>>

Global Internet Liberty Campaign, <<http://www.gilc.org>>

Humana, C., « World Human Rights Guide », Oxford, Oxford University Press, 1992, en particulier les questions 1-3

Human Rights Watch, *Rapport annuel 1998*, p. 462-465 sur le contrôle d'Internet par les gouvernements, le filtrage et la surveillance ;
Silencing the Net: The Threat to Freedom of Expression On-line, 1998

Institute for Global Communications, <<http://www.igc.org>>

Open Society Justice Initiative, programme sur la liberté d'information et d'expression, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Rapports du Rapporteur spécial pour la liberté d'expression de la Commission interaméricaine <<http://www.cidh.org/Relatoria/index.asp?IID=3>>

Rapports du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, <<http://www.osce.org/hcnm/>>

Rapports du Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ;

Rapports de l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Comité des droits de l'enfant, <<http://www.ohchr.org>>

Reporters Sans Frontières, <<http://fr.rsf.org/>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

TOL – Transitions online, Europe centrale et orientale, <<http://www.tol.cz/>>

UnionWeb, <<http://www.unionwebservices.com/resources>>

World Association of Newspapers (WAN), France, <<http://www.wan-ifra.org/fr/>>

World Press Freedom Committee (WPFC), États-Unis, <<http://www.wpfc.org>>

Pour des sources sur la liberté d'information voir le code des critères 2.3.5. Pour des ressources sur les médias en général voir la section 3.1.

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Ces droits en général : disponibles sur <<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/InternationalLaw.aspx>>

ONU, *ICCPR*, articles 19, 21 et 22 ;
Déclaration universelle des droits de l'homme, article 13(1) et 13(2)

Sur la liberté d'expression : *ICCPR*, article 19

En relation à des groupes :

Convention de l'OIT n° 29. Travail forcé, 1930 ;
Convention de l'OIT n° 105. Abolition du travail forcé, 1957 ;
Convention de l'OIT n° 135. Convention concernant les représentants des travailleurs, 1973 ;
Convention de l'OIT n° 141. Convention sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975 ;
Convention de l'OIT n° 151. Convention sur les relations de travail dans la fonction publique, 1981

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 10, article 19 (Liberté d'opinion)*, 1983

Déclaration commune par les mandataires des Nations unies, de l'OEA et de l'OSCE sur la liberté d'expression, 2005 ;
Déclaration commune par les mandataires spéciaux de l'ONU, l'OEA, l'OSCE et l'ACHPR sur la liberté d'expression, 2006, <<http://www.article19.org>>

Article 19, *Définir la diffamation : Principes relatifs à la liberté d'expression et la protection de la réputation*, 2000 <<http://www.article19.org/pdfs/standards/definingdefamation.pdf>>

UIP, *Séminaire sur la liberté d'expression, le parlement et la promotion de la tolérance à l'intention des présidents et membres des instances parlementaires pour les droits de l'homme*, Synthèse des travaux et recommandations présentées par le rapporteur du séminaire, 2005, <<http://www.ipu.org/plz-f/sfe/conclusions.pdf>>

Article 19, *Principes de Johannesburg relatifs à la sécurité nationale, la liberté d'expression et l'accès à l'information*, 1995

Sur la migration :

Assemblée générale des Nations unies, *promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants*, 1990 ;
Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, 1990

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 27, article 12 (Liberté de circulation)*, 1999

Sur l'association et la réunion :

Convention de l'OIT n° 87. Liberté syndicale et protection du droit syndical, 1948 ;
Convention de l'OIT n° 98. Droit d'organisation et de négociation collective, 1951

Irish, L., Kushen, R. et Simon, K., *Guidelines for Laws Affecting Civic Organizations*, New York, Open Society Institute, 2004

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique*, 2002 ;
Résolution sur la liberté d'expression, 2001 ;
Résolution sur le droit à la liberté d'association, 1992

Conseil de l'Europe, *Charte sociale européenne*, 1961 (article 5, Droit de réunion) ; *Commission européenne des droits de l'homme*, 1950, articles 10, 11 et 12

CEDEAO, *Protocole A/P.1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement*, 1979

OUA, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1986, articles 9, 10, 11 et 12 ;
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990, articles 7, 8 et 9

OEA, *Déclaration interaméricaine de principes sur la liberté d'expression*, approuvée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme lors de sa 108^e session régulière, 2002

SADC, *Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes*, août 2005

Parlement européen, résolution, 8 février 1994, sur la reconnaissance des couples de même sexe

Question d'évaluation

1.3.3.

Quel est le degré de garantie pour tous de la liberté de pratiquer sa propre religion, sa propre langue et sa propre culture ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois régissant les observances religieuses, l'utilisation du langage et autres formes d'expression ou d'activité culturelle ; s'il existe une religion officielle ou une langue dominante, le statut des autres religions, langues, etc.

2) *Pratique* : examiner l'impartialité de l'application dans la pratique.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les soupçons d'endoctrinement religieux ; d'absence de scolarisation dans la langue maternelle, d'exclusions ou de discrimination en raison de la religion, la langue, etc.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Centre for the Comparative Study of Culture, Development and the Environment (CDE),
 <<http://www.sussex.ac.uk/development/>>

Center for World Indigenous Studies, <<http://www.cwis.org>>

The Chronicle, <<http://www.chronicleworld.org/>>

« Freedom of Religion or Belief », *Interights Bulletin*, 11/3, 1997, <<http://www.interights.org>>

Sources internationales (suite)

Humana, C., « World Human Rights Guide », Oxford, Oxford University Press, 1992

I CARE ; Partenariat du Centre Internet contre le racisme Europe entre United for Intercultural Action, the Magenta Foundation et Duo A, <<http://www.icare.to>>. Le site présente deux bases de données utiles et à recherche facile :

- (1) le United Database (1 500 adresses d'organisations antiracistes, pour les migrants et pour les réfugiés en Europe ; et
- (2) Crosspoint (près de 1 500 liens de sites Internet d'organisations antiracistes dans près de 100 pays)

O'Brien, J., et Palmer, M., « The State of Religion Atlas », Londres et New York, Simon & Schuster, 1993

Rapports du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ;

Rapports du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays ;

Rapports de l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Comité des droits de l'enfant, <<http://www.ohchr.org>>

UIP, *Répertoire mondial des instances parlementaires pour les droits de l'homme*, Secrétariat de l'UIP, 2004

Universal Black Pages, <<http://www.ubp.com>>

University of Minnesota Human Rights Library, <<http://www1.umn.edu/humanrts/index.html>>

Sources régionales

Adum, ressources sur la protection des langues minoritaires dans les pays de l'UE, <<http://www.adum.info/adum/>>

Asian Human Rights Commission, <<http://www.ahrchk.net/index.php>>

Balkan Human Rights web pages, <<http://cm.greekhelsinki.gr>>

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *Rapports* du Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et leurs familles, <<http://www.cidh.oas.org/Migrantes/defaultmigrants.htm>> ;

The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

European Centre for Minority Issues, <<http://www.ecmi.de>>

European Research Centre on Migration and Ethnic Relations, <<http://www.uu.nl/uupublish/onderzoek/onderzoekcentra/ercomer/24638main.html>>

Instituto Indigenista Interamericano, <http://www.sre.gob.mx/acreditadas/organismos/o_iii.htm>

« A Line in the Sand », <<http://www.hanksville.org/sand/>>. Ce site traite des problèmes associés à la propriété intellectuelle et culturelle. L'accent est mis sur la représentation des autochtones d'Amérique.

Lingua Món, Casa de Les Llengües (Maison des langues), <<http://www10.gencat.net/www.linguamon.cat/>>

Sources régionales (suite)

Observateur permanent de l'Organisation de la conférence islamique auprès des Nations unies, <<http://www.oicun.org/>>

Mercator, Droit et législation linguistiques, <<http://www.ciemen.org/mercator/index-gb.htm>>

Rapports du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, <<http://www.osce.org/hcnm/>>

Rapports du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, 1965 ;

ICCPR, 1966, article 18 ;

Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, 1981 ;

Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, 1992

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 22, article 18 (Liberté de pensée, de conscience et de religion)*, 1993

UIP (2001), *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, « Protection des réfugiés : guide sur le droit international relatif aux réfugiés », <<http://www.ipu.org>> ;

Renforcer le Parlement en tant que gardien des droits de l'homme : rôle des instances parlementaires des droits de l'homme, Séminaire à l'intention des présidents et membres des instances parlementaires des droits de l'homme, 2004, <<http://www.ipu.org/splz-f/hr04.htm>> ;

Base de données PARLINE : instances parlementaires spécialisées, 2005, <<http://www.ipu.org/parline-f/Instanceadvanced.asp>>

UIP et UNDAW, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif : Guide pratique à l'usage des parlementaires*, 2003, <<http://www.ipu.org>>

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur les droits des peuples/communautés indigènes en Afrique*, 2000

Conseil de l'Europe, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 1992 ;

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1950, article 9 et Protocole associé ;

Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, 2005

OUA, *Charte africaine (de Banjul) des droits de l'homme et des peuples*, 1986, 06/17/81, article 8 ;

Convention régissant les aspects propres aux problèmes des Réfugiés en Afrique, 1969, articles 1 et 4 ;

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990, article 9

OEA, *Déclaration interaméricaine de principes sur la liberté d'expression*, approuvée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme lors de sa 108^e session régulière, 2002

Normes régionales (suite)

NDI, *Parliamentary Human Rights Committees*, 2004, <http://www.accessdemocracy.org/library/1905_gov_parlhrscommittees_080105.pdf>

Et autres telles que répertoriées dans 1.1.2

Question d'évaluation

1.3.4.

Dans quelle mesure les individus et les groupes qui travaillent à l'amélioration des droits humains sont-ils à l'abri de harcèlements et d'intimidations ?

Que chercher

1) *Lois* : voir 1.3.2.

2) *Indicateurs positifs* : étudier le nombre d'ONG qui défendent les droits humains et le soutien à celles-ci et si ces ONG ont contribué au processus de compte rendu des conventions sur les droits humains.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur l'incidence des cas de harcèlement et d'intimidation des personnes et ONG travaillant dans le domaine des droits humains, en particulier les femmes et les groupes minoritaires.

Sources de documentation générales

Amnesty International, <<http://www.amnesty.org>>

Barrett, D. B. (éd.), « World Christian Encyclopedia: A Comparative Study of Churches and Religion in the Modern World, AD 1900–2000 », Nairobi et New York, Oxford University Press, 1982

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *Rapport sur la situation des défenseurs des droits de la personne dans les Amériques*, 2006, OEA/Ser.L/V/II.124, Doc. 5 rev. 1, <<http://www.cidh.oas.org/countryrep/Defenders/defenderstoc.htm>>

Defending Women Defending Rights.org, <<http://www.defendingwomen-defendingrights.org/>>

Fondation euroméditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme, <<http://www.emhrf.org>>

Frontline, Protection des défenseurs des droits humains, <<http://www.frontlinedefenders.org/>>

Human Rights First, <<http://www.humanrightsfirst.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des défenseurs des droits de l'homme, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits de l'homme des Nations unies, <<http://www.ohchr.org>>

Sources de documentation générales (suite)

Sur les langues (général) :

Gordon, Raymond G. Jr (éd.), « Ethnologue: Languages of the World », 15^e éd. Dallas, Tex., Summer Institute of Linguistics, 2005. <<http://www.ethnologue.com>>

Gunnemark, E. V., « Countries, Peoples and Their Languages: The Geolinguistic Handbook ». Göteborg, Geolinguia, 1991

Pour l'autonomie culturelle, voir les sources de documentation dans 1.1.2, comme ci-dessus ainsi que :
Human Rights Watch, *Rapports annuels*, la section sur les pays fait état des actes de harcèlement et de violence à l'encontre des militants des droits humains, <<http://www.hrw.org>>

Hurights Osaka, <<http://www.hurights.or.jp/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus*, « *Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme* », 1998 ;
Comme ci-dessus dans ICCPR, 1966

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique*, 2004

Assemblée générale de l'OEA, *Défenseurs des droits de l'homme: Appui à la tâche accomplie par les particuliers, les groupes et les organisations de la société civile en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans les Amériques*, 2000

1.4.

Droits économiques et sociaux

Question générale : les droits économiques et sociaux sont-ils garantis de manière égale pour tous ?

Question d'évaluation

1.4.1.

Dans quelle mesure l'accès à l'emploi ou à la sécurité sociale existe-t-il pour tous, sans discrimination ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la protection juridique du droit de gagner sa vie grâce à une activité choisie sans discrimination et du droit à la sécurité sociale en l'absence d'une telle activité.

Que chercher (suite)

2) *Pratique* : examiner l'efficacité des politiques pour l'emploi ; pour l'accès à la terre et autres moyens de subsistance ; pour l'égalité des chances et des salaires ; pour la sécurité de l'emploi et un salaire minimum ; pour l'orientation professionnelle ; pour empêcher le travail forcé ou la servitude.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier les données sur le chômage ; sur la discrimination dans l'accès au travail et sur le lieu de travail ; sur l'incidence du travail forcé ou de la servitude y compris des enfants.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Anti-Slavery International, <<http://www.antislavery.org/>>, notamment des documents et des éléments de preuve du Groupe de travail des Nations unies sur les formes contemporaines d'esclavage

Banque mondiale, documents sur le travail et le revenu, <<http://www.worldbank.org>>

Foreign Labour Statistics, US Bureau of Labor Statistics, <<http://stats.bls.gov/fls/>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur les droits humains, <<http://www.gsdc.org>>

Holzmann, R. *et al.*, « Old-age Income Support in the 21st Century: An International Perspective on Pension Systems and Reform », Washington, DC, Banque mondiale, 2005

Human Rights for Workers (en particulier sur la Chine, le Vietnam et d'autres pays d'Asie), <<http://www.senser.com/index.htm>>

IGCNET (y compris Womens Net), <<http://www.igc.org>>

« Implementing Economic, Social and Cultural Rights in Practice », *Interights Bulletin*, 13/2, 2005, <<http://www.interights.org>>

Institute for Employment Studies (IES), <<http://www.employment-studies.co.uk/>>

Institute of Social Studies (relations de travail), <<http://www.iss.nl/>>

LabourNet, <<http://www.labournet.net/>>

OIT, *Annuaire des statistiques du travail* (annuel) ;
Conventions de l'OIT également disponibles sur <<http://www.austlii.edu.au/au/other/dfat/treaties>> ;
En plus des conventions de l'OIT (qui ne contiennent que le texte d'un accord), regarder les recommandations du CEARC (organisme chargé de veiller à sa mise en application) : voir ILOLEX sur <<http://www.ilo.org>>

Overseas Development Institute, recherche sur la protection sociale, <<http://www.odi.org.uk>>

Rapports par pays au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains des migrants, <<http://www.ohchr.org>>

Sources internationales (suite)

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les politiques sociales et économiques publiques, <<http://www.unpan.org>>

Sachs, J., *Globalization and Employment*. Genève, OIT, 1996, <<http://www.ilo.org>>

UIP, *Répertoire mondial des instances parlementaires pour les droits humains*, Secrétariat de l'UIP, 2004

UNDAW, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html>>

UNIFEM, <<http://www.unifem.org>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui s'occupent de la promotion des droits des travailleurs, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

AfriMAP, base de données sur les services publics, <<http://www.afrimap.org>>

Australian Council for Educational Research (Comparatifs sur des aspects économiques de la population active), <<http://www.acer.edu.au/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Centre for Asia Pacific Social Transformation Studies, <<http://www.capstrans.edu.au/>>

Instituto Indigenista Interamericano, <http://www.sre.gob.mx/acreditadas/organismos/o_iii.htm>

OCDE, Développement économique et création d'emplois locaux (LEED), les « meilleures pratiques » en matière de développement local et de création d'emplois, <<http://www.oecd.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Rapports du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et leurs familles, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/Migrantes/defaultmigrants.htm>> ;

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>>

Red Solidaria por los Derechos Humanos (REDH), <<http://www.redh.org/>>

Liens des syndicats nationaux de :

Banque mondiale, *Comprehensive Development Framework*, 2000, <<http://www.worldbank.org/cdf/>> ; *Policy Programme Options for Urban Poverty Reduction: A Framework for Action at the Municipal Level, Vol. 1*, 1996/09/01, Urban Management Programme Discussion Paper 16030 World Development Sources de la Banque mondiale ;

Liens des syndicats nationaux de : (suite)

- Groupe de la Banque mondiale, documents de travail de recherche sur les politiques, <<http://www.worldbank.org>> ;
- Banque mondiale, *Poverty Reduction Strategy Sourcebook*, 2000, <<http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourctoc.htm>> ;
- Banque mondiale, World Development Sources, <<http://www-wds.worldbank.org>>, pour les bonnes pratiques en matière de réduction de la pauvreté, p. ex. Tanzanie, Bolivie, Mozambique
- Canadian International Labour Network (avec des liens internationaux), <<http://labour.ciln.mcmaster.ca>>
- Centre for Institutional Reform and the Informal Sector (IRIS), <<http://www.iris.umd.edu/>>
- Confédération internationale des syndicats libres, <<http://www.icftu.org/>> ; et *Free Labour World*, Bruxelles (publication en série)
- Fonds monétaire international (FMI), *Debt Initiative for the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC)s: Poverty Reduction Strategy Papers* (les PRSP sont obligatoires pour les pays présentant une demande d'allègement de leur dette au FMI)
- Institut canadien d'information sur la santé (CIHI), <http://www.cihi.ca/cihiweb/dispPage.jsp?cw_page=home_f>
- PNUD (2000), *Rapport sur la pauvreté 2000* (en particulier les profils de pays et chapitres 5 et 6), <<http://www.undp.org/povertyreport/>>
- Political Resources.net, liens de pages Web d'organisations syndicales, <<http://www.politicalresources.net>>
- US Central Intelligence Agency (CIA), *World Factbook* (annuel), <<https://www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html>>

Normes de bonne pratique*Normes internationales*

- Assemblée générale des Nations unies, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR)*, 1966, articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)*, 1979, articles 10, 11 et 14 ;
- Convention relative aux droits de l'enfant*, 1989, articles 26, 27 et 32 ;
- Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 2006, article 27 ;
- Promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants*, 1990
- Convention de l'OIT n° 29. Travail forcé*, 1930 ;
- Convention de l'OIT n° 105. Abolition du travail forcé*, 1959 ;
- Convention de l'OIT n° 100. Convention sur l'égalité de rémunération*, 1951 ;
- Convention de l'OIT n° 111. Discrimination en matière d'emploi et de profession*, 1960 ;
- Convention de l'OIT n° 118. Convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale)*, 1962 ;
- Convention de l'OIT n° 121. Convention sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles*, 1964 ;
- Convention de l'OIT n° 122. Convention sur la politique de l'emploi*, 1966 ;

Normes internationales (suite)

Convention de l'OIT n° 131. Fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, 1972 ;

Convention de l'OIT n° 156. Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 ;

Convention de l'OIT n° 157. Convention sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982 et ensuite puis Convention concernant l'établissement d'un système international de conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1986 ;

Convention de l'OIT n° 159. Convention sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983 ;

Convention de l'OIT n° 168. Convention sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988 ;

Convention de l'OIT n° 183. Convention sur la protection de la maternité, 2000 ;

Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son Suivi, adoptés par la Conférence internationale du travail à sa 86^e session, 18 juin 1998, <<http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.INDEXPAGE>>

Conseil économique et social des Nations unies, *projet de Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1997*

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, *Observation générale n° 9. Application du Pacte au niveau national, 1998 ;*

Observation générale n° 10. Le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la protection des droits économiques, sociaux et culturels, 1998 ;

Observation générale n° 16. Droit égal de l'homme et de la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels (art. 3), 2005 ;

Observation générale n° 18. Le droit au travail (art. 6), 2005

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies,

Recommandation générale n° 13. Égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, 1989 ;

Recommandation générale n° 16. Femmes travaillant sans rémunération dans des entreprises familiales, 1991

ONU, *Droits économiques, sociaux et culturels. Manuel destiné aux institutions nationales des droits humains, Programme de gestion des aires communales pour les ressources indigènes (CAMPFIRE), 2005 <<http://www.eldis.org>>*

HCDH, 2005. *Les droits de l'homme et les accords commerciaux internationaux : Utilisation des clauses d'exception générale pour la protection des droits de l'homme.* New York et Genève, ONU, <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/WorldTrade_fr.pdf>

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, *Programme d'action de Beijing, septembre 1995, Objectifs stratégiques et actions sur les droits humains des femmes*

UIP, *Renforcer le Parlement en tant que gardien des droits de l'homme : rôle des instances parlementaires des droits de l'homme*, Séminaire à l'intention des présidents et membres des instances parlementaires des droits de l'homme, 2004, <<http://www.ipu.org/splz-f/hr04.htm>> ;

Base de données PARLINE : instances parlementaires spécialisées, 2005, <<http://www.ipu.org/parline-f/Instanceadvanced.asp>>

UIP et UNDAW, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif : Guide pratique à l'usage des parlementaires, 2003, <<http://www.ipu.org>>*

Normes internationales (suite)

International Budget Project, *Dignity Counts: A Guide to Using Budget Analysis to Advance Human Rights*, International Human Rights Internship Program et International Budget Project, 2004

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique*, 2004

Plate-forme d'action pour l'Afrique, 1994, adoptée lors de la cinquième conférence régionale pour les femmes, Dakar, Sénégal, novembre 1994

Union africaine, *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, 2004

Conseil de l'Europe, *Code européen de sécurité sociale (révisé)*, 1990 ;

Commission européenne des droits de l'homme, 1950, article 4, interdiction du travail forcé ou obligatoire ;

Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, 1977 ;

Convention européenne de sécurité sociale, 1972 ;

Charte sociale européenne révisée, 1996 (texte complet, Protocoles et révisions, tableaux des signataires et ratifications), <<http://conventions.coe.int/>>

Union européenne, *Mémorandum d'accord sur l'accès ouvert au commerce électronique pour les PME européennes*, <<http://europa.eu.int/ISPO/ecommerce/MoU/>>

OEA, *Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels*, Protocole de San Salvador, Recueil des traités n° 69 (1988), articles 3, 6, 7, 8, et 9 ;

Déclaration de Margarita, CIDI, Réunion de haut niveau sur la pauvreté, l'équité et l'inclusion sociale, 2003

OUA, *Constitution de l'Association des Organisations africaines de promotion du commerce*, 1974 ;

OUA, *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 1990, articles 15, 20 et 26 ;

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1986, article 15 ;

Union africaine, *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, 2003, articles 2 et 13

Directives de Maastricht relatives aux violations des droits économiques, sociaux et culturels, Maastricht, 22–26 janvier 1997, <http://www1.umn.edu/humanrts/instree/Maastrichtguidelines_.html>

SADC, *Protocole sur la culture, l'information et les sports*, août 2000, article 10

NDI, *Parliamentary Human Rights Committees*, 2004, <http://www.accessdemocracy.org/library/1905_gov_parlhrccommittees_080105.pdf>

Question d'évaluation	
1.4.2.	Dans quelle mesure les besoins vitaux élémentaires sont-ils effectivement garantis, notamment une alimentation adéquate, un toit et de l'eau potable ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les droits légitimes d'accès à la sécurité sociale, au logement, aux installations sanitaires et à l'eau potable et les devoirs de mise à disposition correspondants.	
2) <i>Pratique</i> : examiner l'adéquation des procédures et des ressources pour fournir les droits susmentionnés.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : étudier les données sur la sous-alimentation, les sans domicile fixe, la mortalité, etc., en particulier chez les groupes les plus vulnérables de la population.	

Sources de documentation générales	
<i>Sources internationales</i>	
Banque mondiale, documents sur l'alimentation en eau et l'assainissement ; Banque mondiale, <i>Rapport sur le développement dans le monde 2007 : le développement et la prochaine génération</i> . Washington, DC, Banque mondiale, 2006, tableaux 2, 3, A1–A8 sur la pauvreté, l'inégalité, l'éducation et la santé, < http://www.worldbank.org > ; Banque mondiale – World Development Sources, < http://www-wds.worldbank.org > ; Banque mondiale – Étude sur la mesure des niveaux de vie, < http://www.worldbank.org/lms/ >	
British Library for Development Studies (BLDS), base de données bibliographiques, version Web consultable de la BLDS, bibliothèque dépositaire des Nations unies, de la Commission du Pacifique Sud et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), < http://blds.ids.ac.uk/blds/ >	
Comparative Research Programme on Poverty (CROP), < http://www.crop.org/ >	
Eldis Gateway to Development Information, base de données sur la sécurité alimentaire et sur les Objectifs du millénaire pour le développement, < http://www.eldis.org/ >	
Hansen, S.A., « Thesaurus of Economic, Social and Cultural Rights: Terminology and Potential Violations » Washington, DC, American Association for the Advancement of Science, 2000	
HUD USER, <i>State of the Cities</i> , 2000, < http://socds.huduser.org/ >	
Institute for Children and Poverty, < http://www.homesforthehomeless.com/ >	
International Budget Project, thème de recherche sur l'analyse budgétaire appliquée et les droits économiques, sociaux et culturels, < http://www.internationalbudget.org >	
International Center for Research on Women, Recherche sur la nutrition et la sécurité alimentaire, < http://www.icrw.org/ >	
International Fund for Agricultural Development (base de connaissances sur la pauvreté rurale), < http://www.ifad.org/ >	
Institut international du développement durable, < http://www.iisd.org/ >	

Sources internationales (suite)

Kane, T., K. R. Holmes et O'Grady, M.A., 2007 *Index of Economic Freedom*. Washington, DC, Heritage Foundation et *Wall Street Journal*, 2006, <<http://www.heritage.org>>

Multilaterals Project, <<http://fletcher.tufts.edu/multilaterals.html>>

National Bureau of Economic Research, Penn World Tables, <<http://pwt.econ.upenn.edu/>>

OMS, *Statistiques sanitaires mondiales* (annuel)

ONU (diverses années), *Update on the Nutrition Situation*. Genève, ONU ;

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), <<http://apps.fao.org>> ;

PNUD, <<http://www.undp.org>> ;

UNESCO, *Annuaire statistique* ;

UN Habitat, <<http://www.unhabitat.org>> ;

UNICEF (2000), *Le progrès des nations*, indicateurs socio-économiques, les pays sont classés selon le bien-être des enfants, <<http://www.unicef.org>> ;

UNICEF- Organisation mondiale de la santé (OMS), *Rapports sur l'évaluation de la situation mondiale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement*, <http://www.who.int/water_sanitation_health/globalassessment/global/TOC.htm> ;

Division statistique des Nations unies, <<http://unstats.un.org/unsd/default.htm>>

ONU, Objectifs du millénaire pour le développement, <<http://www.un.org/millenniumgoals/>>

Oxfam Policy Papers, <<http://www.oxfam.org/en/policy/>>

Overseas Development Institute, recherche sur les ressources en eau et les questions apparentées, <<http://www.odi.org.uk>>

Physicians for Human Rights, <<http://physiciansforhumanrights.org/>>

Rapports du Rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ;

Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation <<http://www.ohchr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Comité des droits de l'enfant, <<http://www.ohchr.org>>

Segal, R., « The Black Diaspora », Londres, Faber & Faber, 1995

USAID Famine Early Warning System, <<http://www.fews.net/>> ;

USAID, Office of US Foreign Disaster Assistance, *Reports Index*, <http://www.usaid.gov/our_work/humanitarian_assistance/disaster_assistance/>

University of Minnesota Human Rights Library, <<http://www1.umn.edu/humanrts/index.html>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui s'occupent des droits humains, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Africa South of the Sahara : sélection de ressources Internet – Droits de l'homme, <<http://www-sul.stanford.edu/depts/ssrg/africa/hurights.html>>

Sources régionales (suite)

AfriMAP, base de données sur les services publics, <<http://www.afrimap.org>>

Alliance for Reform and Democracy in Asia, <<http://www.asiademocracy.org/>>

Australian Development Gateway, ressources internationales et spécifiques à la région Asie-Pacifique relatives à l'eau et à l'assainissement, <<http://www.developmentgateway.com.au>>

CEDEAO, indicateurs sociaux et économiques, <<http://www.ecostat.org/>>

Centre for World and Indigenous Studies, <<http://www.cwis.org/>>

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations unies (ESCAP), <<http://www.unescap.org>>

Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social (Research Group on the Democratic, Economic and Social Development of Africa) (GERDDDES), <<http://www.gerddes.org/>>

Institute for Democracy in South Africa (IDASA), documents, <<http://www.idasa.org.za/>>

Instituto Indigenista Interamericano, <http://www.sre.gob.mx/acreditadas/organismos/o_iii.htm>

Luxembourg Income Study, base de données, <<http://www.lisproject.org/>>

Shack Dwellers International in Africa et Slum Dwellers International in Asia network, <<http://www.sdinet.org>> et <<http://www.utshani.org.za/>>

Southern Africa Research and Documentation Centre, <<http://www.sardc.net/>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>> ;

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas*, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

Rapports du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Rapports du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

WWW Virtual Library: Public Health figure également dans la Asian Studies, <<http://www.ldb.org/vl/index.htm>> et <<http://coombs.anu.edu.au/WWWVL-AsianStudies.html>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Convention relative aux droits de l'enfant* 1989, articles 6, 24 et 27, <<http://www.unicef.org/crc/text.htm>> ;

Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, 1969 ;

Déclaration sur le droit au développement, 1986 ;

ICESCR, 1966, articles 11 et 12 ;

Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, A/RES/43/181, décembre 1988 ;

Normes internationales (suite)

Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition, adoptée le 16 novembre 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation réunie en vertu de la résolution 3180 (XXVIII) de l'Assemblée générale du 17 décembre 1973 et approuvée par la résolution 3348 de l'Assemblée générale (XXIX) du 17 décembre 1974

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, *Observation générale n° 4. Le droit à un logement suffisant (art. 11 (1))*, 1991 ;
Observation générale n° 7. Le droit à un logement suffisant : expulsions forcées (art. 11 (1)), 1997 ;
Observation générale n° 12. Le droit à une nourriture suffisante, 1999 ;
Observation générale n° 15. Le droit à l'eau (Arts 11 et 12), 2005

Conseil économique et social des Nations unies, *projet de Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 1997

FAO, *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, annexe I du Rapport de la 30^e Session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (WFS), Rome, 20-23 septembre 2004

PNUD, Bureau des politiques de développement (bonne pratique), <<http://www.undp.org/governance/>>

ONU, Objectifs du millénaire pour le développement, Objectif 1, <<http://www.un.org/millenniumgoals/>>

Politiques et stratégies pour assurer le droit à l'alimentation à l'heure de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des échanges, résolution de la 96^e Conférence interparlementaire (Beijing, 20 septembre 1996)

ONU, *Droits économiques, sociaux et culturels : Manuel destiné aux institutions nationales des droits de l'homme*, 2005, Programme de gestion des aires communales pour les ressources indigènes (CAMPFIRE), <<http://www.eldis.org>>

Normes régionales

Conseil de l'Europe, *Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants*, 1996 ;
Charte sociale européenne révisée, 1996 (texte complet, Protocoles et révisions, tableaux des signataires et ratifications), <<http://conventions.coe.int/>>

OEA, *Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels*, Protocole de San Salvador, Recueil des traités n° 69, 1988, articles 10 et 12 ;

Déclaration de Margarita, CIDI, Réunion de haut niveau sur la pauvreté, l'équité et l'inclusion sociale, 2003 ;

Déclaration de Santa Cruz de la Sierra et Plan d'action pour le développement durable des Amériques, 1996

OUA, Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990, article 14 ;

Union africaine, *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, 2003, articles 15 et 16 ;

Constitution de l'Association des Organisations africaines de promotion du commerce, 1974

Directives de Maastricht relatives aux violations des droits économiques, sociaux et culturels, Maastricht, 22-26 janvier 1997

Normes générales

Bangalore Declaration and Plan of Action, 2000

Commission internationale de juristes (sur les droits économiques, sociaux et culturels), *A Compilation of Essential Documents*, Genève, ICJ-Centre pour l'indépendance des magistrats et des avocats (CIJL), 1997, <<http://www.icj.org>>

Récapitulation des observations générales ou recommandations générales adoptées par les organes créées en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, document ONU HRI/GEN/1/Rev. 1/add. 53, 1994

Question d'évaluation

1.4.3.

Dans quelle mesure la santé de la population est-elle protégée dans toutes les sphères et étapes de la vie ?

Que chercher

1) Lois : examiner la législation protégeant la santé et la sécurité des personnes en tant que travailleurs, consommateurs, résidents et migrants ; le champ d'application du droit à la santé et aux soins personnels ; les devoirs de prestation correspondants.

2) Pratique : examiner l'adéquation des procédures et du personnel d'application des réglementations sur la santé et la sécurité ; l'efficacité de la fourniture de services de santé et de soins, y compris l'égalité d'accès à ces services.

3) Indicateurs négatifs : étudier les statistiques sur les décès et les blessures dans différentes circonstances ; l'espérance de vie dans différents groupes sociaux ; l'incidence de maladies et handicaps de différents types.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Amnesty International, bibliographie de documents et normes relatives à la santé et aux droits humains, <<http://web.amnesty.org/pages/health-index-eng>>

Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2007 : le développement et la prochaine génération*. Washington, DC, Banque mondiale, 2006, tableaux 2, 3, A1–A8 sur la pauvreté, l'inégalité, l'éducation et la santé, <<http://www.worldbank.org>> ;

Banque mondiale, World Development Sources, <<http://www-wds.worldbank.org>> ;

Banque mondiale, Étude sur la mesure des niveaux de vie, <<http://www.worldbank.org/lsms/>>

Carter Center, <<http://www.cartercenter.org>>

Centers for Disease Control and Prevention, *Rapports pars pays*, <<http://www.cdc.gov>>

Center for Public Health and Human Rights, Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, <<http://www.jhsph.edu/humanrights/index.html>>

Sources internationales (suite)

Comparative Research Programme on Poverty (CROP), <<http://www.crop.org>>

Countdown 2015. Sexual and Reproductive Health for All, International Conference on Population and Development (IPCD) at Ten, base de données d'indicateurs sur la santé sexuelle et génésique, <<http://www.countdown2015.org>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les Objectifs du millénaire pour le développement, la santé, les systèmes de santé et le VIH/SIDA, <<http://www.eldis.org/>>

Global Development Network, <<http://www.gdnet.org/>>

Hansen, S. A., « Thesaurus of Economic, Social and Cultural Rights: Terminology and Potential Violations », Washington, DC, American Association for the Advancement of Science, 2000

Health and Human Rights: An International Journal, publié par le Francois-Xavier Bagnoud Center for Health and Human Rights, <<http://www.hsph.harvard.edu/fxbcenter/journal.htm>>

« HIV/AIDS and Human Rights », *Interights Bulletin*, 15/2 (2007), <<http://www.interights.org>>

IGCNET (y compris PeaceNet, EcoNet et Womens Net), <<http://www.igc.org>>

Institute for Children and Poverty, <<http://www.homesforthehomeless.com>>

International Center for Research on Women, Recherche sur le VIH/SIDA, la santé des adolescents et en matière de population et de santé génésique, <<http://www.icrw.org/>>

International Society for Health and Human Rights, <<http://www.ishhr.com/>>

International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect, Cornell University, <<http://child.cornell.edu/ispcan/ispcan.html>>

ONU, *Update on the Nutrition Situation*. Genève, ONU, diverses années ;

ONUSIDA, Le point sur l'épidémie de sida, 2009, <http://data.unaids.org/pub/Report/2009/JC1700_Epi_Update_2009_fr.pdf> ;

UNICEF, *Le progrès des nations*, 2000 ; indicateurs socio-économiques, les pays sont classés selon le bien-être des enfants, <<http://www.unicef.org>> ;

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP) des Nations unies, <<http://www.unescap.org>> ;

Division statistique des Nations unies, <<http://unstats.un.org/unsd/default.htm>> ;

ONU, Objectifs du millénaire pour le développement, <<http://www.un.org/millenniumgoals/>>

Organisation mondiale de la santé (OMS), *Statistiques sanitaires mondiales* (annuel), <<http://www.who.int>>

Overseas Development Institute, Recherche sur le VIH/SIDA, <<http://www.odi.org.uk>>

Physicians for Human Rights, <<http://physiciansforhumanrights.org/>>

Population Action International, *Expanding Access to Safe Abortion: Key Policy Issues*. Washington, DC, PAI, 1993 ;

World Access to Birth Control. Washington, DC, PAI, 1992, <<http://www.populationaction.org/>>

Rapports du Rapporteur spécial sur le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, <<http://www.ohchr.org>>

Sources internationales (suite)

Rapports par pays au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Comité des droits de l'enfant, <<http://www.ohchr.org>>

Researching Health and Human Rights, <<http://www.rhhr.net/>>

Save the Children UK, ressources sur le droit des enfants à la santé, <<http://www.savethechildren.org.uk>>

UIP, *Répertoire mondial des instances parlementaires pour les droits de l'homme*, Secrétariat de l'UIP, 2004

Sources régionales

AfriMAP, base de données sur les services publics, <<http://www.afrimap.org>>

Australian Development Gateway, ressources internationales et spécifiques à la région Asie-Pacifique sur la santé (VIH/SIDA, l'alcool, le tabac et les drogues, les handicaps, le contrôle des maladies, la santé maternelle et infantile, la santé mentale, la nutrition, la santé génésique, etc.), <<http://www.developmentgateway.com.au>>

Banque africaine de développement (2006), *Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains*, Vol. VII. Tunis : Banque africaine de développement, Division de la statistique, Département de la recherche sur le développement, <<http://www.afdb.org>>

CEDEAO, indicateurs sociaux et économiques, <<http://www.ecostat.org/>>

Child Research Net (en particulier sur le Japon et l'Asie) ainsi que des liens du CRN Navigator vers des sites Internet portant sur l'enfance, <<http://www.childresearch.net/>>

Daniels, N. *et al.*, « Benchmarks of Fairness for Health Care Reform: A Policy Tool for Developing Countries », *Bulletin of the World Health Organization*, 2000, 78/6, p. 740-750

Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social (Research Group on the Democratic, Economic and Social Development of Africa) (GERDDES), <<http://www.gerddes.org/>>

Instituto Indigenista Interamericano, <http://www.sre.gob.mx/acreditadas/organismos/o_iii.htm>

Open Society Mental Health Initiative, <<http://www.osmhi.org/>>

Organisation Ouest Africaine de la Santé, base de données sur les politiques en matière de santé, indicateurs et documents, <<http://www.wahooas.org/>>

Pan American Health Organization, <<http://www.paho.org/>>

PNUD, *HIV and Human Development in Central and Eastern Europe and the Commonwealth of Independent States*, Oxford, Oxford University Press, 2004 ;

PNUD, *HIV/AIDS and Development in South Asia 2003*. Oxford, Oxford University Press, 2003, <<http://hdr.undp.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Sources régionales (suite)

Rapports du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, tous disponibles sur <<http://www.achpr.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>> ;

The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

WWW Virtual Library: Public Health figure également dans la Asian Studies, <<http://www.ldb.org/vl/index.htm>> et <<http://coombs.anu.edu.au/WWWVL-AsianStudies.html>>

Normes de bonne pratique*Normes internationales*

ONU, *ICESCR*, 1966, article 12 ;

Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 1951 ;

Convention relative aux droits de l'enfant, 1989, article 24, <<http://www.unicef.org>> ;

Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, 2001 ;

Principes d'éthique médicale applicables au rôle du personnel de santé, en particulier des médecins, dans la protection des prisonniers et des détenus contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1982

UNESCO, *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme*, 2005

Mesures de lutte contre les effets dévastateurs du VIH/SIDA sur les plans humain, économique et social, résolution adoptée à l'unanimité par la 99^e Conférence interparlementaire, Windhoek, 10 avril 1998

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, *Observation générale n° 14. Le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint (art. 12)*, 2000

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies,

Recommandation générale n° 15. Les femmes et le SIDA, 1990 ;

Recommandation générale n° 24. Les femmes et la santé, 1999

Comité des droits de l'enfant des Nations unies, *Observation générale n° 3. Le VIH/SIDA et les droits de l'enfant*, 2003 ;

Observation générale n° 4. La santé de l'adolescent, 2003

ONU, *Droits économiques, sociaux et culturels : Manuel destiné aux institutions nationales des droits de l'homme*, 2005, Programme de gestion des aires communales pour les ressources indigènes (CAMPFIRE), <<http://www.eldis.org>>

HCDH, *Les droits humains et les accords commerciaux internationaux : Utilisation des clauses d'exception générale pour la protection des droits humains*, New York et Genève, ONU, 2005, <<http://www.ohchr.org/english/issues/globalization/trade/index.htm>>

ONU, Objectifs du millénaire pour le développement, Objectifs 4, 5 et 6, <<http://www.un.org/millenniumgoals/>>

Normes internationales (suite)

OMS, *Déclaration d'Alma-Ata*, adoptée à la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Alma-Ata, URSS, 1978

UIP, *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, « Éradiquer les pires formes de travail des enfants », guide pour la mise en œuvre de la Convention n° 182 de l'OIT », 2002 ;

Guide pratique à l'intention du législateur sur le VIH/SIDA, la législation et les droits humains, 1999, <<http://www.ipu.org>> ;

Renforcer le Parlement en tant que gardien des droits humains : rôle des instances parlementaires des droits humains, Séminaire à l'intention des présidents et membres des instances parlementaires des droits humains, 2004, <<http://www.ipu.org/splz-f/hr04.htm>> ;

Base de données PARLINE : instances parlementaires spécialisées, 2005, <<http://www.ipu.org/parline-f/Instanceadvanced.asp>>

Normes régionales

Conseil de l'Europe, *Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains*, 2005 ;

Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, 1996 ;

Charte sociale européenne révisée, 1996 (texte complet, Protocoles et révisions, tableaux des signataires et ratifications), <<http://conventions.coe.int/>> ;

Charte européenne des droits de l'enfant 1992 ;

Convention européenne d'assistance sociale et médicale, 1953

OUA, *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 1990, article 14 ;

Union africaine, *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, 2003, article 14

OEA, *Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels*, Protocole de San Salvador, Recueil des traités n° 69, 1988, article 10 ;

Déclaration de Margarita, CIDI, Réunion de haut niveau sur la pauvreté, l'équité et l'inclusion sociale, 2003

SAARC, *Charte sociale*, 2004, article 4

SADC, *Protocole sur la santé*, août 1999

NDI, *Parliamentary Human Rights Committees*, 2004, <http://www.accessdemocracy.org/library/1905_gov_parlhrccommittees_080105.pdf>

UK DFID Health Resource Centre, *Resource Guide on Drug Regulation in Developing Countries*, 2004, <<http://www.dfidhealthrc.org/>>

Personnes handicapées

Assemblée générale des Nations unies, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 2006, articles 16 et 25 ;

Déclaration des droits des personnes handicapées, 1975 ;

Déclaration des droits du déficient mental, 1971 ;

Principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale, décembre 1991 ;

Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, 1993

Personnes handicapées (suite)

Convention de l'OIT n° 159. Réadaptation professionnelle et emploi (personnes handicapées), 1983

OEA, Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées, 1999

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, *Observation générale n° 5. Personnes souffrant d'un handicap*, E/C.12/1994/13, 1994

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies, *Recommandation générale n° 18. Les femmes handicapées*, 1991

Comité des droits de l'enfant des Nations unies, *Observation générale n° 9. Le droit des enfants handicapés*, 2006

Personnes âgées

Assemblée générale des Nations unies, *Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes*, A/RES/46/91, 1991 ;

Proclamation sur le vieillissement, A/RES/47/5, adoptée en 1992 lors du dixième anniversaire de l'adoption du Plan international d'action sur le vieillissement ;
Principes des Nations unies pour les personnes âgées, 1991

Convention de l'OIT n° 102. Sécurité sociale (norme minimum), 1955 ;

Convention de l'OIT n° 128. Convention concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1969 ;

Convention de l'OIT n° 162. Recommandation sur les travailleurs âgés, 1980

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, *Observation générale n° 6. Droits économiques, sociaux et culturels des personnes âgées*, E/C.12/1995/16/Rev.1, 1995

Assemblée mondiale sur le vieillissement à Vienne, *Plan d'action international sur le vieillissement*, 1982, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies, 1982

Question d'évaluation

1.4.4.

Quelle est l'étendue et l'inclusivité du droit à l'éducation, y compris l'éducation aux droits et aux responsabilités des citoyens ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les droits légitimes à la scolarisation, y compris les limites d'âge, les normes, etc. et les devoirs de mise à disposition correspondants ; également toute exigence de fournir une éducation civique.

2) *Pratique* : examiner dans quelle mesure les procédures, les ressources publiques et le personnel formé suffisent pour garantir le droit à l'éducation pour tous sans discrimination ou exclusion en raison du genre ou d'un autre statut.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier les taux d'illettrisme ; les inégalités systématiques dans les taux de participation ou l'expérience en matière d'éducation entre différents groupes sociaux ; le coût habituel de la scolarisation par rapport aux revenus moyens.

Sources de documentation générales

Sources de données identiques à 1.4.2 et 2.1.2. Autres ressources en ligne :

Sources internationales

Banque mondiale, documents sur l'éducation, <<http://www.worldbank.org>>

Civic Education, <<http://www.civiced.org/>>

CIVITAS: Civnet – International Resource for Civic Education and Civil Society, <<http://civitas.org.uk>>

Commonwealth of Learning, <<http://www.col.org/>>

Education International, <<http://www.ei-ie.org>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur l'éducation et les Objectifs du millénaire pour le développement, <<http://www.eldis.org/>>

« Empowering the Next Generation: Securing the Right to Education », *Interights Bulletin*, 15/4, 2007, <<http://www.interights.org>>

Global Campaign for Education, <<http://www.campaignforeducation.org/>>

Human Rights Education Associates (HREA), <<http://www.hrea.org/>>

International Literacy Institute, <<http://www.literacyonline.org/ili.htm>>

Open Learning Foundation, <<http://www.olf.ac.uk/>>

ONU, Objectifs du millénaire pour le développement, <<http://www.un.org/millenniumgoals/>>

Rapports du Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports de pays au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Comité des droits de l'enfant, <<http://www.ohchr.org>>

Right to Education Project, documents et ressources Web sur le droit à l'éducation, <<http://www.right-to-education.org/>>

UNESCO, <<http://www.unesco.org>> ; UNESCO banque d'informations sur l'éducation au Bureau international d'éducation, avec des profils de pays, <<http://www.ibe.unesco.org/countries/countrydossiers.htm>> ; sources officielles par pays, <<http://www.ibe.unesco.org/countries/WDE/WorldDataE.htm>> ; les questions d'innovation et des détails sur l'éducation civique, <<http://databases.unesco.org/IBE/IBEDOCS/>>

University of Minnesota Human Rights Library, <<http://www1.umn.edu/humanrts/index.html>>

Ressources régionales

Africa Education, <<http://www.AfricaEducation.org>>

AfriMAP, base de données sur les services publics, <<http://www.afrimap.org>>

Ressources régionales (suite)

Banque africaine de développement, *Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains*, 2006, vol. VII, Division de la statistique, Département de la recherche sur le développement, Banque africaine de développement, <<http://www.afdb.org>>

British Library for Development Studies (BLDS), base de données bibliographiques, version Web consultable de la BLDS, bibliothèque dépositaire des Nations unies, de la Commission du Pacifique Sud et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), <<http://blds.ids.ac.uk/blds/>>

CEDEAO, indicateurs sociaux et économiques, <<http://www.ecostat.org/>>

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *Rapports* du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>> ;
The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

Distance Education Database, <<http://www-icdl.open.ac.uk>>

EUMAP, programme sur l'accès des Roms à l'éducation, <<http://www.eumap.org/>>

Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Rapports*, <<http://www.achpr.org>>

IIDH, *Manual de educación en derechos humanos*, 1999, <<http://www.iidh.ed.cr>>

Instituto Indigenista Interamericano, <http://www.sre.gob.mx/acreditadas/organismos/o_iii.htm>

Pacific Resources for Education and Learning, <<http://www.prel.org>>

UK Qualifications and Curriculum Authority, *Education for Citizenship and the Teaching of Democracy in Schools*, Rapport final du Advisory Group on Citizenship, 22 septembre 1998, <<http://www.qca.org.uk>>

US National Association for Bilingual Education (NABE), <<http://www.nabe.org>>

US National Clearinghouse for Bilingual Education, <<http://www.ncbe.gwu.edu/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *ICESCR*, 1966, article 13 ;
Convention relative aux droits de l'enfant, 1989, articles 28 and 29 ;
Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international, 1986 ;

Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, 1965 ;

Règles minima des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté, décembre 1990 ;

Résolution sur l'éducation pour tous, 1997

Normes internationales (suite)

UNESCO, *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement*, mai 1962 ;

Protocole instituant une Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, octobre 1968 ;

Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, novembre 1974

Convention de l'OIT n° 90. Travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948 ;

Convention de l'OIT n° 140. Convention sur le congé-éducation payé, 1974 ;

Convention sur l'âge minimum, 1973 ;

Convention sur les travailleurs avec des responsabilités familiales, 1981 ;

Convention sur les pires formes de travail des enfants, 2000

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, *Observation générale n° 11. Plan d'action pour l'enseignement primaire*, 1999 ;

Observation générale n° 13. Le droit à l'éducation (art. 13), 1999

Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtein, Thaïlande, 1990

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies,

Recommandation générale n° 3. Programmes d'éducation et d'information publique, 1987

Comité des droits de l'enfant des Nations unies, *Observation générale n° 1. Les buts de l'éducation*, 2001

ONU, Objectifs du millénaire pour le développement, Objectifs 2 et 3, <<http://www.un.org/millenniumgoals/>>

Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, Séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 2 sur le renforcement des prestations de services contribuant à la réalisation des droits humains, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>

UIP et UNDAW, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif: Guide pratique à l'usage des parlementaires*, 2003, <<http://www.ipu.org>>

Normes régionales

Plate-forme d'action pour l'Afrique, 1994, adoptée lors de la cinquième conférence régionale pour les femmes, Dakar, Sénégal, novembre 1994

Union africaine, *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, 2004

Conseil de l'Europe, *Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants*, 1996

CEDEAO, *Protocole A/SPI/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, 2001, articles 29-30

Normes régionales (suite)

OEA, *Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels*, Protocole de San Salvador, Recueil des traités n° 69 (1988), article 13 ;

OEA, *Déclaration de Margarita*, CIDI, Réunion de haut niveau sur la pauvreté, l'équité et l'inclusion sociale, 2003

OUA, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1981, sur l'éducation aux droits humains, article 25 ;

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990, article 11

Union africaine, *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, 2003, article 12

SAARC, *Charte sociale*, 2004, article 5

SADC, *Protocole sur l'éducation et la formation*, septembre 1997

Question d'évaluation

1.4.5.

Quel est le degré de liberté des syndicats et des autres associations professionnelles dans la syndicalisation et la défense des intérêts de leurs membres ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la protection juridique des syndicats, leur indépendance par rapport aux employeurs et au gouvernement, ainsi que leur droit de s'organiser, de négocier des conventions collectives et de représenter les intérêts de leurs membres.

2) *Pratique* : examiner si ces droits juridiques sont réellement protégés dans la pratique ; le niveau de reconnaissance des syndicats et de syndicalisation ; l'étendue de leur rôle consultatif sur le lieu de travail et à un niveau plus large.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur le refus de reconnaître les syndicats, le harcèlement des responsables et membres syndicaux, les mises à l'index, etc.

Sources de documentation générales

Canadian International Labour Network (avec liens internationaux), <<http://labour.ciln.mcmaster.ca>>

Center for Institutional Reform and the Informal Sector (IRIS), University of Maryland, <<http://www.iris.umd.edu/>>

Confédération internationale des syndicats libres, <<http://www.icftu.org>> ;

Confédération internationale des syndicats libres, *Monde du travail libre*, Bruxelles (publication en série)

Employment Market Analysis and Research (EMAR), <<http://www.dti.gov.uk/employment/research-evaluation/index.html>>

Sources de documentation générales (suite)

ENTERWeb: Enterprise Development Website, <<http://www.enterweb.org/>>

Global Business Dialogue on Electronic Commerce, <<http://www.gbde.org/>>

Human Rights for Workers (en particulier sur la Chine, le Vietnam et d'autres pays d'Asie), <<http://www.senser.com/index.htm>>

IGCNET (incl. Womens Net), <<http://www.igc.org>>

LabourNet, <<http://www.labournet.net/>>

OIT, *Annuaire des statistiques du travail* (annuel)

Political Resources.net, liens de pages Web d'organisations syndicales sur <<http://www.politicalresources.net>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les travailleurs migrants et leurs familles, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/Migrantes/defaultmigrants.htm>>

Rapports du Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, <<http://www.ohchr.org>>

Rapports du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Rapports par pays au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité pour les travailleurs migrants et Comité des droits de l'enfant, <<http://www.ohchr.org>>

UNIFEM, <<http://www.unifem.org/>>

US Central Intelligence Agency, *World Factbook* (annuel)

Normes de bonne pratique

Comme 1.4.4 ci-dessus et principalement

Normes internationales

ONU ICESCR, 1966, article 8 ;

Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, 1990

Convention de l'OIT n° 29. Travail forcé, 1930 ;

Convention de l'OIT n° 87. Liberté syndicale et protection du droit syndical, 1948 ;

Convention de l'OIT n° 98. Droit d'organisation et de négociation collective, 1949 ;

Convention de l'OIT n° 105. Abolition du travail forcé, 1957 ;

Convention de l'OIT n° 122. Convention sur la politique de l'emploi, 1964 ;

Convention de l'OIT n° 135. Convention concernant la protection des travailleurs dans l'entreprise et les facilités à leur accorder, 1973 ;

Convention de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants, juin 1975 ;

Normes internationales (suite)

Convention de l'OIT n° 141. Organisations de travailleurs ruraux, 1975 ;
Convention de l'OIT n° 151. Convention concernant la protection du droit d'organisation et les procédures de détermination des conditions d'emploi dans la fonction publique, 1981 ;
Convention de l'OIT n° 154. Convention concernant la promotion de la négociation collective, 1983

Normes régionales

Conseil de l'Europe, *Charte sociale européenne révisée*, 1996, article 6, droits syndicaux ;
Convention européenne des droits de l'homme, 1950, article 4, interdiction du travail forcé ou obligatoire ;
Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, 1977

Question d'évaluation

1.4.6.

Quel est le degré de rigueur et de transparence des règles sur la gouvernance des entreprises et dans quelle mesure les entreprises sont-elles effectivement réglementées dans l'intérêt du public ?

Que chercher

1) Lois : examiner les lois régissant la gouvernance et le financement des entreprises, notamment la publication des comptes ; les lois sur la protection de la santé et la sécurité au travail ; les lois sur la protection des consommateurs et de l'environnement.

2) Pratique : examiner l'efficacité des procédures de réglementation des entreprises, notamment le nombre suffisant et la compétence du personnel de surveillance ; l'existence et l'efficacité des agences de surveillance indépendantes ; les procédures de recours.

3) Indicateurs négatifs : étudier l'incidence des manquements ou partis pris significatifs dans la réglementation gouvernementale des affaires et des finances ; l'incidence des contretemps, accidents, etc., dus à la négligence professionnelle ; les poursuites en vertu de la législation en vigueur.

Sources de documentation générales

Australian APEC Study Centre, Monash University, ressources sur la réglementation financière, <<http://www.apec.org.au>>

Banque mondiale, programme de recherche sur le financement et la recherche du secteur privé et base de données sur les opérations bancaires, les finances et investissements, <<http://www.worldbank.org>>

Blagescu, M. et Lloyd, R., *2006 Global Accountability Report: Holding Power to Account*, Londres, One World Trust, 2006 <<http://www.oneworldtrust.org>>

Centre des Nations unies sur les sociétés transnationales, <<http://unctc.unctad.org>> ;
 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), <<http://www.unctad.org>>

Sources de documentation générales (suite)

Coalition Publiez ce que vous payez, <<http://www.publishwhatyoupay.org/fr>>

Corporate Governance, liens approfondis sur tous les aspects de la gouvernance d'entreprise, <<http://www.corpgov.net/links/links.html>>

Corporate Governance, Banque mondiale, <<http://rru.worldbank.org/Themes/CorporateGovernance/>>

Corporate Information, <<http://www.corporateinformation.com/>>

Corporate Watch UK, <<http://www.corporatewatch.org>> ; et Corporate Watch (États-Unis), suivant les pratiques d'entreprises spécifiques, <<http://www.corpwatch.org/>>

Critical Perspectives on Accounting (Journal), <<http://www.elsevier.com>>

Direction des affaires financières et des entreprises (DAF) de l'OCDE qui, entre autres, est responsable des initiatives de gouvernement d'entreprise, <<http://www.oecd.org/daf/>>

Economic Research Forum, base de données de sources de documentation dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, <http://www.erf.org.eg/cms.php?id=home_page>

Edgar Database of Corporate Information, rapports de la Securities and Exchange Commission pour les entreprises américaines, <<http://www.sec.gov/edgar.shtml>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur la responsabilité sociale des entreprises, <<http://www.eldis.org/>>

Encyclopedia of Corporate Governance, <<http://www.encycogov.com/>>

European Corporate Governance Institute, <<http://www.ecgi.org/>>

Findlaw, un moteur de recherche spécialisé pour des ressources sur la législation de tous les pays, <<http://www.findlaw.com>>

Global Reporting Initiative, <<http://www.globalreporting.org>>

Global Witness, sur les liens existants entre les ressources naturelles, les conflits et la corruption, <<http://www.globalwitness.org/>>

Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest, <<http://www.wami-ima.org/>>

Journal of Corporate Finance, <<http://www.elsevier.com>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur le renforcement d'une citoyenneté responsable des entreprises de la région, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Multinational Monitor, <<http://www.multinationalmonitor.org>>

Multinational Resource Centre, <<http://resourcesfirst.org>>

Le pacte mondial, Nations unies, <<http://www.unglobalcompact.org/>>

Political Institutions and Global Environmental Change, Consortium for International Earth Science Information Network (CIESIN), <<http://www.ciesin.org/TG/PI/PI-home.html>>

Rapports de l'Expert indépendant sur les effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance de tous les droits humains, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, <<http://www.ohchr.org>>

Sources de documentation générales (suite)

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les politiques sociales et économiques publiques, la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

Revenue Watch Institute, <<http://www.revenuewatch.org/>>

Rights and Accountability in Development (RAID, Afrique), <<http://www.raid-uk.org/>>

SADC, programme (TIFI) sur le commerce, l'industrie, les finances et investissements, <<http://www.sadc.int/tifi>>

Stanford Center for Economic Policy Research at Stanford University, documents sur la gouvernance d'entreprise, <<http://www-cepr.stanford.edu/>>

Third World Network, <<http://www.twinside.org.sg>>

« Trade and Human Rights », *Interights Bulletin*, 13/4, 2005, <<http://www.interights.org>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui s'occupent de gouvernement d'entreprise, <<http://www.wmd.org/>>

World Resources Institute, s'intéressant à la durabilité de l'environnement (et les politiques associées dans le gouvernement d'entreprise), <<http://www.wri.org/>>

Normes de bonne pratique

Normes générales

Centre des Nations unies sur les sociétés transnationales, recommandations sur les investissements

Le pacte mondial, Nations unies, *A Guide for Integrating Human Rights into Business Management*, HCDH et Business Leaders Initiative on Human Rights (BLIHR), 2006, <<http://www.unglobalcompact.org/>>

Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits humains des Nations unies, *Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises*, résolution 2003/16, document ONU E/CN.4/Sub.2/2003/L.11 at 52, 2003

Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD), *Declaration on Democracy, Political, Economic and Corporate Governance*, 2005

OCDE, *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*, 1997 ;

Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, 2000 ;

Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, 2004

Commonwealth Association for Corporate Governance (CACG), *CACG Guidelines: Principles for Corporate Governance in the Commonwealth: Towards Global Competitiveness and Economic Accountability*, 1999

Normes du Financial Stability Forum, <<http://www.fsforum.org>>, publiées dans le *Compendium of Standards* (près de 65 au total)

Normes générales (suite)

HCDH, 2005, *Les droits de l'homme et les accords commerciaux internationaux : Utilisation des clauses d'exception générale pour la protection des droits de l'homme*. New York et Genève, ONU, <<http://www.ohchr.org/english/issues/globalization/trade/index.htm>>

Banque mondiale, Ensemble de principes de bonne pratique sur la gouvernance d'entreprise, <http://www.ifc.org/ifcext/cgf.nsf/Content/Toolkit2_Codes_of_Best_Practice>

South Africa Commission for Gender Equality, *Best Practice Guidelines for Creating a Culture of Gender Equality in the Private Sector*, 1998, <<http://www.eldis.org>>

Charte de transparence pour les institutions financières internationales, 2006, <<http://www.article19.org>>

Normes régionales

FMI, *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques*, 2001 (mis à jour) ; *Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière*, 1999 ; *Norme spéciale de diffusion des données / Normes générale de diffusion des données*, <<http://dsbb.imf.org/Applications/web/sddshome/>>

CNUCED, *Guide des bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise*, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Sur les infrastructures institutionnelles et de marché

Banque mondiale, *Guidelines on Insolvency Regimes*, avril 2001

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique*, décembre 1999

Groupe d'action financière (GAFI), *Les quarante recommandations du Groupe d'action financière*, 2003 (mis à jour) (sur l'intégrité du marché), <<http://www.fatf-gafi.org>>

Comité international de normalisation de la comptabilité (IASC), *Normes comptables internationales (IAS)* (périodique)

Fédération internationale des experts comptables (IFAC), *Normes internationales d'audit (ISA)* (périodique)

2.	Gouvernement représentatif et responsable
2.1.	Élections libres et transparentes <i>Question générale : les élections permettent-elles à la population de contrôler le gouvernement et ses politiques ?</i>

Question d'évaluation	
2.1.1.	Dans quelle mesure les nominations à des postes gouvernementaux et législatifs sont-elles déterminées par des élections populaires concurrentielles et à quelle fréquence les élections entraînent-elles un changement de parti ou de personnes au pouvoir ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner la législation régissant les nominations aux fonctions exécutives et législatives, ainsi que la fréquence et le calendrier des élections.	
2) <i>Pratique</i> : examiner l'impartialité des procédures d'application de la législation.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : étudier les données relatives aux grandes responsabilités politiques non soumises à l'autorisation ou à la responsabilité électorales et relatives à la rotation des partis au pouvoir ; dans quelle mesure un parti conserve le contrôle sur le gouvernement et son influence (a) sur le territoire, (b) dans le temps.	

Sources de documentation générales	
<i>Sources internationales</i>	
Centre for Voting and Democracy, < http://www.fairvote.org >	
Elections around the World, < http://www.electionworld.org/ >	
Election Resources on the Internet, < http://www.electionresources.org/ >	
Farrell, D., <i>Electoral Systems: A Comparative Introduction</i> , Londres et New York, Palgrave, 2001 ; Farrell, D., <i>Comparing Electoral System</i> , Londres et New York, Prentice Hall/Harvester Wheatsheaf, 1997	
Gallagher, M. et Mitchell, P. (éds), <i>The Politics of Electoral Systems</i> , Oxford et New York, Oxford University Press, 2005	
Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur les élections, < http://www.gsdc.org >	
IFES (anciennement appelé International Foundation for Election Systems), < http://www.ifes.org > ; National IFES sites < http://www.ifes.org/regions.html > ; <i>International Elections Guide</i> , < http://www.electionguide.org/ >	
IDEA international, < http://www.idea.int > ; <i>Electoral System Design: The New International IDEA Handbook</i> , Stockholm, IDEA international, 2005 et base de données correspondante sur la conception des systèmes électoraux, < http://www.idea.int/esd/index.cfm > ;	

Sources internationales (suite)

International Electoral Standards: Guidelines for Reviewing the Legal Framework of Elections, Stockholm, IDEA international, 2002 ;
Voter Turnout from 1945 to 1997: A Global Report on Political Participation, Stockholm, 1997

Le Réseau du savoir électoral ACE, <http://aceproject.org/index-fr?set_language=fr/>

Lijphart Elections Archive, <<http://dodgson.ucsd.edu/lij>>

Mackie, T. et Rose, R., *A Decade of Elections Results: Updating the International Almanac*, Glasgow, University of Strathclyde, 1997 ;

Mackie, T. et Rose, R., *The International Almanac of Electoral History*, Londres, Macmillan, 1991

NDI, Programme on Election and Political Processes: Election Law Reform, <<http://www.ndi.org>>

Przeworski, A., Alvarez, M. E., Cheibub, J. A. et Limongi, F., *Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000

UIP, deux bases de données, <<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>> et <<http://www.ipu.org/parlit-f/parlitsearch.asp>> ;

Chronique des élections parlementaires (annuel) ;

Chronique des élections et de l'évolution parlementaires 1967-1997

Sources régionales

Africa Action, <<http://www.africaaction.org>>

L'Association des autorités électorales africaines, <<http://www.aaeaweb.org/?mod=10014&lk=10014&pg=10010&indx>>

Association of Asian Election Authorities, <<http://www.aaeasec.org/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Common Borders, Elections in Latin America, <<http://www.commonborders.org/>>

Eurasianet, <<http://www.eurasianet.org/>>

Midgett, D., *Eastern Caribbean Elections 1950-1982*, Development Series n° 13, Iowa City, Centre for Development Studies, Institute of Urban and Regional Research, University of Iowa, 1983

Nohlen, D. (éd.), *Elections in the Americas*, 2 vol. Oxford, Oxford University Press, 2005

Nohlen, D., Catón, M. et Stöver, P. (éds), *Elections in Europe*, 3 vol., Oxford, Oxford University Press, 2008

Nohlen, D., Grotz, F. et Hartmann, C. (éds), *Elections in Asia and the Pacific*, 2 vol., Oxford, Oxford University Press, 2001

Nohlen, D., Krennerich, M. et Thibaut, B. (éds), *Elections in Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

Sources régionales (suite)

Nordic Institute of Asian Studies, <<http://nias.ku.dk>>

Proportional Representation Library, <<http://www.mtholyoke.edu/acad/polit/damy/prlib.htm>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

ICCPR, 1966, article 25

Déclaration de principes applicables à l'observation internationale des élections, 7 juillet 2005

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 25. Le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, le droit de vote et le droit d'accéder, dans les conditions générales d'égalité aux fonctions publiques*, 1996

Goodwin-Gill, G. S., *Codes de conduite pour les élections*, Genève, UIP, 1998 ;

Goodwin-Gill, G. S., *Élections libres et régulières*, nouvelle éd. augmentée, Genève, UIP, 2006 [modèle de code de conduite couvrant tous les aspects du processus électoral], p. 160-166

IDEA international, *Code de conduite : administration électorale éthique et professionnelle*, 1997 ;

Code de conduite: observation électorale éthique et professionnelle, 1997 ;

Concevoir la gestion électorale : le manuel d'IDEA international, Stockholm, IDEA international, 2011 ;

Electoral System Design: The New International IDEA Handbook, Stockholm, IDEA international, 2005

UIP, *Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières*, 1994, en particulier la section 4, « Droits et responsabilités des États »

Nelson, S., 2003, *Standards to Judge Elections*, Administration and Cost of Elections Project, 2003 <<http://www.aceproject.org/main/english/ei/eig04b.htm>>

Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, Division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur le processus électoral et la gouvernance participative*, 1996

Conseil de l'Europe, *Handbook for Election Observers*, 1997

CEDEAO, *Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, 2001, articles 2–18

Le Commonwealth, *Good Commonwealth Electoral Practice: A Working Document*, 1997 ;

Déclaration de Harare du Commonwealth, 1991 ;

Programme d'action du Commonwealth adopté à Millbrook pour donner suite à la Déclaration de Harare, 1995

Normes régionales (suite)

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Code de bonne conduite en matière électorale : Lignes directrices et rapport explicatif*, adoptés par la Commission de Venise à ses 51^e et 52^e sessions, 2002

NEPAD, *Declaration on Democracy, Political, Economic and Corporate Governance*, 2005

OUA/Union africaine, *Charte africaine de la démocratie, les élections et la gouvernance*, 2007 ;
Déclaration sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, 2002

OSCE, BIDDH, *Common Responsibility: Commitments and Implementation*, 2006, Rapport soumis au Conseil ministériel de l'OSCE en réponse à la Décision n° 17/05 sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE ;

Manuel d'observation des élections, 5^e éd., 2005 ;

Existing Commitments for Democratic Elections in OSCE Participating States, 2003,

<http://www.osce.org/documents/odihr/2003/10/772_en.pdf> ;

International Standards and Commitments on the Right to Democratic Elections: A Practical Guide to Democratic Elections Best Practice, OSCE, BIDDH document provisoire, BIDDH GAL/44/02Rev.1, 20 novembre 2002 ;

Resolving Election Disputes in the OSCE Area: Towards a Standard Election Dispute Monitoring System, OSCE, BIDDH, 2000, <<http://www.osce.org>>

SADC, *SADC Principles and Guidelines Governing Democratic Elections*, 2004, <http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/sadc/elecprinciples.pdf>

Forum parlementaire de la SADC, *Norms and Standards for Elections in the SADC Region*, 2001, <http://www.sadcpf.org/documents/SADCPF_ElectionNormsStandards.pdf> ;

Principles and Guidelines Governing Democratic Elections, <<http://www.sadc.int/english/documents/risd/index.php>>

Question d'évaluation

2.1.2.

Dans quelle mesure les procédures d'inscription et de vote sont-elles inclusives et accessibles à tous les citoyens, quel est leur degré d'indépendance par rapport aux contrôles du gouvernement et des partis et dans quelle mesure sont-elles à l'abri d'intimidations et d'abus ?

Que chercher

1) Lois : examiner la législation relative aux procédures d'inscription sur les listes électorales et l'inclusivité des procédures de vote ; la non-discrimination pour des raisons de genre, d'origine, d'appartenance ethnique, etc. ; la facilité d'accès, la sécurité et l'indépendance de la supervision.

2) Pratique : examiner l'adéquation des procédures, des ressources et du personnel pour veiller à ce que le droit de vote soit garanti pour tous dans la pratique ; le degré de séparation entre la supervision électorale et le ou les partis au pouvoir.

3) Indicateurs négatifs : étudier les données sur les exclusions d'électeurs, le rapport entre le nombre d'électeurs enregistrés et le nombre d'électeurs éligibles, l'intimidation d'électeurs ou de candidats et l'achat de voix ; les irrégularités lors des inscriptions, du scrutin ou du dépouillement ; les soupçons de parti pris dans le fonctionnement ou au sein du personnel de la commission électorale.

Sources de documentation générales

*Sources internes au pays nécessaires**Quelques sources générales*

Alianza Civica, <<http://www.alianzacivica.org.mx/>>

Comparative Study of Electoral Systems, <<http://www.umich.edu/~cses/>>

Goodwin-Gill, G. S., *Élections libres et régulières – droit international et pratique*. Genève, UIP, 1994

IDEA international, *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook*, Stockholm, IDEA international, 2005 ;

Youth Voter Participation: Involving Today's Young in Tomorrow's Democracy, Stockholm, IDEA international, 1999

IFES, <<http://www.ifes.org>>

iKNOW Politics, <<http://www.iknowpolitics.org/>>

Kestlemann, P., « Quantifying Representativity », *Voting Matters* (journal of the Electoral Reform Society [Royaume-Uni]), 10 (mars 1999), <<http://www.electoral-reform.org.uk>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la prise en compte du genre dans les réformes institutionnelles, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

NDI, Program on Election and Political Processes: Non-Partisan Domestic Monitors, <<http://www.ndi.org>>

Rule, W. et Zimmerman, J., « Electoral Systems in Comparative Perspective: Their Impact on Women and Minorities », Westport, Conn., Greenwood Press, 1994

Win With Women Global Initiative, <<http://winwithwomen.ndi.org/>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui travaillent à l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique, <<http://www.wmd.org/>>

Sources relatives à l'éducation civique

APSANET: Teaching Political Science, <http://www.apsanet.org/section_168.cfm>

Bureau international d'éducation (UNESCO), <<http://www.ibe.unesco.org/>> ; y compris des banques d'informations avec des profils de pays, les questions d'innovation et d'éducation civique, détails sur <<http://databases.unesco.org/IBE/IBEDOCS/>> ; et sources officielles par pays sur <<http://www.ibe.unesco.org/countries/WDE/WorldDataE.htm>>

Civic Education, <<http://www.civiced.org/>>

CIVITAS : Civnet – International Resource for Civic Education and Civil Society, <<http://civitas.org.uk>>

ELDIS Gateway to Development Information, ressources sur la participation, <<http://www.eldis.org/participation/index.htm>>

ERIC Clearinghouse for Social Studies/Social Science Education, <<http://www.eric.ed.gov/ERICWebPortal/Home.portal>>

Sources relatives à l'éducation civique (suite)

Policy Action Network, <<http://www.movingideas.org/>>

UK Qualifications and Curriculum Authority, *Education for Citizenship and the Teaching of Democracy in Schools*, Rapport final du Advisory Group on Citizenship, 22 septembre 1998, <<http://www.qca.org.uk>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Déclaration de principes applicables à l'observation internationale des élections et le Code de conduite des observateurs électoraux internationaux, 7 juillet 2005

Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme (OSAGI), Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2005, *Women in Elections: Guide to Promoting the Participation of Women in Elections*, New York, ONU, 2005, <<http://www.un.org/womenwatch/osagi/>>

Comité des droits humains des Nations unies, *Observation générale n° 25. Le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, le droit de vote et le droit d'accéder, dans les conditions générales d'égalité aux fonctions publiques*, 1996

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, *Programme d'action de Beijing*, septembre 1995, Objectifs stratégiques et actions sur les femmes, le pouvoir et la prise de décision

Baxter, J. C., *Strategic Planning For Election Organisations: A Practical Guide for Conducting a Strategic Planning Exercise*, International Foundation for Election Systems (IFES), 1999

Butler, D., *The Case for an Electoral Commission*, Londres, Hansard Society, 1998

Estok, M., Neville, N. et Cowan, G., *The Quick Count and Election Observation: An NDI Handbook for Civic Organizations and Political Parties*, Washington, DC, NDI, 2002

Goodwin-Gill, G. S., *Codes de conduite pour les élections*. Genève, UIP, 1998 ;
Goodwin-Gill, G. S., *Élections libres et régulières*, nouvelle éd. augmentée. Genève, UIP, 2006 [modèle de code de conduite couvrant tous les aspects du processus électoral], p. 160-166

IDEA international, *Code de conduite: Partis politiques se présentant à des élections démocratiques*, Stockholm, IDEA international, 1999 ;

Brigham, T., *The Internet and the Electoral Process*. Stockholm, IDEA international, Technical Paper Series for Election Administrators, 1998

UIP *Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières*, section 2, « Droits relatifs au vote et à l'élection », 1994

Klein, R. L. et Merloe, P., *Building Confidence in the Voter Registration Process: An NDI Monitoring Guide for Political Parties and Civic Organizations*. Washington, DC, NDI, 2001

NDI, *NDI Handbook: How Domestic Organizations Monitor Elections. An A to Z Guide*. Washington, DC, NDI, 1995

Win With Women Global Initiative, *Strengthen Political Parties Global Action Plan*, NDI, 2003

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur le processus électoral et la gouvernance participative*, 1996

Conseil de l'Europe, *Handbook for Election Observers*, 1997

CEDEAO, *Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, 2001, articles 2-18

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Code de bonne conduite en matière électorale : Lignes directrices et rapport explicatif*, adoptés par la Commission de Venise à ses 51^e et 52^e sessions, 2002

Rapport sur les règles électorales et les actions positives en faveur de la participation des minorités nationales aux processus de décision dans les pays européens, adopté par le Conseil des élections démocratiques lors de sa 12^e réunion (Venise, 10 mars 2005) et la Commission de Venise lors de sa 62^e session plénière (Venise, 11–12 mars 2005)

Union africaine, *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, 2003, article 9

OSCE, BIDDH, *Guidelines to Assist National Minority Participation in the Electoral Process, 2001 ; Handbook for Monitoring Women's Participation in Elections, 2004* <<http://www.osce.org>>

Cooperative for Research and Education (CORE), *Election Administration Manual*. Johannesburg, CORE, 1995

Normes nationales

Commissaire aux élections fédérales du Canada, *Investigators' Manual*, 2004

Ghanaian Electoral Commission, *Voter Registration Official's Manual*, 1995

IFES Albania, *General Guide for International Observers*, 1996

Indonesian Constitutional Court, *Handbook on Election Result Dispute Settlement*, 2004

South Africa, Independent Electoral Commission, *South Africa: Handbook for Presiding Officers and Voting Officers*, 1994

Western Australian Electoral Commission, *Code of Conduct*, 2002

Question d'évaluation	
2.1.3.	Dans quelle mesure les procédures d'inscription des candidats et des partis sont-elles transparentes et dans quelle mesure l'accès de ceux-ci aux médias et aux autres moyens de communication avec les électeurs est-il transparent ?
Que chercher	
<p>1) <i>Lois</i> : examiner les réglementations légales régissant l'inscription des candidats (en particulier les femmes et les minorités) et des partis, ainsi que leur liberté de faire campagne et de communiquer avec les électeurs ; les règles régissant les dépenses électorales des candidats et des partis ; les règles relatives aux comptes rendus des élections dans les médias.</p>	
<p>2) <i>Pratique</i> : examiner la neutralité, en pratique, de l'accès des candidats et des partis aux moyens de communication avec les électeurs ; l'équilibre de la couverture médiatique des élections ; l'indépendance des médias publics par rapport au gouvernement ou au parti au pouvoir ; l'accès des candidats indépendants à l'électorat.</p>	
<p>3) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les données sur les exclusions des inscriptions, les obstructions officielles et informelles à la campagne et les inégalités d'accès au financement de campagne, aux médias, à d'autres moyens de communication avec les électeurs.</p>	

Sources de documentation générales
<i>Comme ci-dessus et Sources générales</i>
Butler, D. et Ranney, A., <i>Electioneering</i> , Oxford, Oxford University Press, 1992
Comparative Study of Electoral Systems, < http://www.umich.edu/~cses/ >
Lange, B.-P. et Ward, D., <i>The Media and Elections: A Handbook and Comparative Study</i> , Mahwah, N.J., Lawrence Erlbaum Associates, 2004
Lijphart, A., <i>Electoral Systems and Party Systems</i> , Oxford, Oxford University Press, 1995
NDI, Program on Election and Political Processes: Non-Partisan Domestic Monitors, < http://www.ndi.org >
Proportional Representation Library, < http://www.mtholyoke.edu/acad/polit/damy/prlib.htm >
Reilly, B. et Nordlund, P. (éds), <i>Political Parties in Conflict-prone Societies: Regulation, Engineering and Democratic Development</i> , Tokyo, United Nations University Press, 2008
<i>World Reference Atlas</i> (diverses éds), Londres et New York, Dorling Kindersley, évaluation de la censure des médias dans les fiches pays
<i>Il est indispensable de disposer de données spécifiques à un pays.</i>

Normes de bonne pratique
<i>Déclaration de principes applicables à l'observation internationale des élections et le Code de conduite des observateurs électoraux internationaux, 7 juillet 2005</i>

Normes de bonne pratique (suite)

IDEA international, *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook*, Stockholm, IDEA international, 2005 ;

International Electoral Standards: Guidelines for Reviewing the Legal Framework of Elections, Stockholm, IDEA international, 2002 ;

Code de conduite : Partis politiques se présentant à des élections démocratiques, Stockholm, IDEA international, 1999 ;

Draft Code of Conduct on Media and Elections (sans date)

UIP, *Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières*, section 3, « Droits et responsabilités relatifs à la candidature, au parti et à la campagne », 1994

Fédération internationale des journalistes, *Election Reporting Handbook: A Media for Democracy Handbook* ([Bruxelles] : éditeur, sans date), <<http://www.ifj.org/default.asp?index=1620&Language=EN>>

OSCE, BIDDH (2001), *Guidelines for Reviewing a Legal framework for Elections*, OSCE/BIDDH ; « International Standards and Commitments on the Right to Democratic Elections: A Practical Guide to Democratic Elections Best Practice », OSCE/BIDDH document provisoire, BIDDH GAL/44/02Rev.1, 20 novembre 2002, <<http://www.osce.org>>

Australian Election Commission (1996), *Candidates' Handbook: Elections '96*, Commonwealth of Australia, 1996 ;

Funding and Disclosure Handbook for Political Parties, Commonwealth of Australia, 2004

Estok, M., Neville, N. et Cowan, G., *The Quick Count and Election Observation: An NDI Handbook for Civic Organizations and Political Parties*, Washington, DC, NDI, 2002

NDI, *NDI Handbook: How Domestic Organizations Monitor Elections. An A to Z Guide*, Washington, DC, NDI, 1995

Howard, R., *Media and Elections: An Elections Reporting Handbook*, Institute for Media, Policy and Civil Society (IMPACS), 2004

Norris, R. et Merloe, P., *Media Monitoring to Promote Democratic Elections: An NDI Handbook for Citizen Organizations*, Washington, DC, NDI, 2002

Question d'évaluation

2.1.4.

Dans quelle mesure le système électoral et le système des partis offrent-ils aux électeurs un véritable éventail de choix, dans quelle mesure les votes comptent-ils de manière égale et dans quelle mesure la composition du législatif et la désignation de l'exécutif reflètent-elles les choix des électeurs ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la législation sur la forme du système électoral, le découpage électoral, etc.

2) *Pratique* : examiner comment le système électoral fonctionne dans la pratique pour influencer le choix de l'électeur, l'égalité entre les électeurs, la participation électorale et la composition politique du pouvoir législatif et exécutif.

Que chercher (suite)

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur le non-respect de la proportionnalité, les relations arbitraires entre les votes et les sièges conquis et l'éventail restreint des partis représentés dans la législature.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Budge, I. et Keman, H., *Parties and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1993

Electoral Disproportionality – deux ensembles de données issues de Lijphart et Zelaznik calculés en utilisant l'indice de Gallagher :

Lijphart, A., *Electoral Systems and Party Systems: A Study of 27 Democracies, 1945-1990*, New York, Oxford University Press, 1994 ;

Zelaznik, J., *Electoral Disproportionality Dataset*, Colchester, Department of Government, University of Essex, 1999

Farrell, D. et Scully, R., *Representing Europe's Citizens? Electoral Institutions and the Failure of Parliamentary Representation*, Oxford, Oxford University Press, 2007

IDEA international, *The User's Guide to the ACE Project Electronic Resources*, 1998 ; et Administration and Cost of Elections project (ACE) CD-ROM du projet, version bêta 1, avril 1999

IFES, *Elections Today* (périodique)

iKNOW Politics, <<http://www.iknowpolitics.org/>>

Leonard, D. et Natkiel, R., *World Atlas of Elections: Voting Patterns in 39 Democracies*, Londres, Hodder & Stoughton, 1987

Mackie, T. et Rose, R., *A Decade of Elections Results: Updating the International Almanac*, Glasgow, University of Strathclyde, 1997 ;

Mackie, T. et Rose, R., *The International Almanac of Electoral History*, Londres, Macmillan, 1991

Morgenstern, S. et Potthoff, R., données électorales au niveau de la circonscription pour 19 pays utilisées dans « The Components of Elections », *Electoral Studies* (à paraître), <<http://www.duke.edu/%7Esmorgens/componentsdata.html>>

Rapports par pays au Comité des droits humains des Nations unies, <<http://www.ohchr.org>>

Statesman's Yearbook 1996/1997

UNIFEM, <<http://www.unifem.org>>

UNDAW, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui soutiennent l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Berglund, S. et Dellenbrant, J. A. (eds), *The New Democracies in Eastern Europe: Party Systems and Political Cleavages*, Aldershot, Elgar, 1994

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Longman's Current Affairs Series (partis politiques) :

Coggins, J. et Lewis, D. S., *Political Parties of the Americas and the Caribbean*, Harlow et Detroit, Mich., distribué par Gale Research, 1992 ;

East, R. et Joseph, T., *Political Parties of Africa and the Middle East*, Harlow et Detroit, Mich., 1993 ;

Lewis, D. S. et Sagar, D. J., *Political Parties of Asia and the Pacific* Harlow et Detroit, Mich., Longman's Current affairs 1992 ;

Szajkowski, B., *New Political Parties of Eastern Europe and the Soviet Union*, Harlow et Detroit, Mich., 1991

Proportional Representation Library, <<http://www.mtholyoke.edu/acad/polit/damy/prlib.htm>>

Williams, K., « Judicial Review of Electoral Thresholds in Germany, Russia and the Czech Republic », *Election Law Journal*, 4/3, 2005

Normes de bonne pratique

IDEA international, *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook*, Stockholm, IDEA international, 2005 ;

International Electoral Standards: Guidelines for Reviewing the Legal Framework of Elections, Stockholm, IDEA international, 2002

Conseil de l'Europe, *Respect des obligations et engagements de la Turquie*, résolution 1380 de l'Assemblée parlementaire, 2004, <<http://assembly.coe.int>>, para. 6 (sur le seuil de vote national pour que les partis politiques soient représentés au Parlement)

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Rapport sur les systèmes électoraux : Tableau de l'offre et critères de choix*, adopté les 12-13 février 2003, Étude n° 250/2003, CDL-AD (2004) 003, Strasbourg, 4 février 2004

Cour européenne des droits de l'homme, *Sadak c. Turquie* (application n° 10226/03), décision rendue le 31 janvier 2007. Au vu de l'instabilité politique en Turquie et en gardant à l'esprit le système de représentation proportionnelle, la Cour a estimé que le seuil national de 10 % pour la reconnaissance d'un parti politique constituait une mesure propre à « éviter une fragmentation excessive et non fonctionnelle de la composition du Parlement, et donc de renforcer la stabilité gouvernementale ».

OSCE, BIDDH, « International Standards and Commitments on the Right to Democratic Elections: A Practical Guide to Democratic Elections Best Practice », OSCE/BIDDH document provisoire, BIDDH GAL/44/02Rev.1, 20 novembre 2002, <<http://www.osce.org>>

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Constitutional Rights Project and Civil Liberties Organisation v. Nigeria*, Comm. n° 102/93, 1998, para. 50 sur le respect à accorder aux résultats d'élections libres et régulières pour que le droit de vote soit significatif.

Question d'évaluation	
2.1.5.	Dans quelle mesure le pouvoir législatif reflète-t-il la composition sociale de l'électorat ?
Que chercher	
<p>1) <i>Lois</i> : examiner toute législation cherchant à remédier à la sous-représentation des femmes, des minorités ou des groupes sociaux marginalisés au sein du pouvoir législatif.</p>	
<p>2) <i>Pratique</i> : examiner l'adéquation des mesures réglementaires ou autres (par les législateurs, les partis, les électors) permettant de remédier à la sous-représentation de certains groupes sociaux au sein du pouvoir législatif, y compris les horaires et conditions de travail au sein du pouvoir législatif lui-même.</p>	
<p>3) <i>Indicateurs négatifs</i> : étudier les données sur la composition sociale du pouvoir législatif, y compris les différences entre les partis et les évolutions dans le temps.</p>	

Sources de documentation générales	
Sources internationales	
Association parlementaire du Commonwealth, nombre de femmes dans les parlements en ligne, < http://www.cpahq.org/topics/women/ >	
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), <i>Rapport sur les règles électorales et les actions positives en faveur de la participation des minorités nationales aux processus de décision dans les pays européens</i> , 2005, < http://venice.coe.int/docs/2005/CDL-AD(2005)009-e.asp >	
Ghai, Y., <i>Public Participation and Minorities</i> , Minority Rights Group International, 2001, < http://www.minorityrights.org/admin/Download/Pdf/PubPartReport.pdf >	
IDEA international, Global Database of Quotas for Women, < http://www.quotaproject.org > ; <i>Women in Parliament: Beyond Numbers. A Revised Edition</i> , Stockholm, IDEA international, 2005 ; <i>Youth Voter Participation: Involving Today's Young in Tomorrow's Democracy</i> , Stockholm, IDEA international, 1999	
iKNOW Politics, < http://www.iknowpolitics.org/ >	
Inglehart, R. et Norris, P., « Gender Gaps in Voting Behaviour in Global Perspective », <i>International Journal of Political Research</i> , septembre 2000	
UIP, base de données en ligne de tous les parlements nationaux et de la proportion de femmes membres, < http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm > ; <i>Politique : les femmes témoignent</i> , 2000, < http://www.ipu.org/PDF/publications/womeninsight_en.pdf >	
UIP et PNUD, <i>Séminaire national sur « le processus d'intégration du genre dans la nouvelle Constitution du Rwanda »</i> , 2002, < http://www.ipu.org/pdf/publications/kigali_bi.pdf >	
Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la prise en compte du genre dans les réformes institutionnelles, < http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp >	
Morgenstern, S. et Potthoff, R., données électorales au niveau de la circonscription pour 19 pays utilisées dans « The Components of Elections », <i>Electoral Studies</i> (à paraître), < http://ddd.uab.cat/pub/worppap/2003/hdl_2072_1253/ICPS213.pdf >	

Sources internationales (suite)

NDI, programme sur la formation des femmes candidates et des dirigeantes élues, <<http://www.ndi.org>>

Norris, P., *Electoral Engineering: Voting Rules and Political Behavior*, 2004, <<http://www.hks.harvard.edu/fs/pnorris/Books/Electoral%20Engineering.htm>>

Reynolds, A., « Women in the Legislatures and Executives of the World », *World Politics*, 51/4, juillet 1999

Salih, M. (éd.), *African Parliaments: Between Governance and Government*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

UNIFEM, <<http://www.unifem.org>>

UNDAW, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui soutiennent l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique, <<http://www.wmd.org/>>

Groupes de pression

Center for Women's Global Leadership, <<http://www.cwgl.rutgers.edu/>>

Organisations soutenant la participation politique des femmes dans les parlements (adresses disponibles sur <<http://www.idea.int/gender/>>) :

Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) ;

Centre pour l'intégration à la politique des femmes de l'Asie et du Pacifique (CAPWIP) ;

Gender and Youth Affairs Division Secrétariat du Commonwealth ;

UIP ;

Organization of Women Parliamentarians from Muslim Countries ;

Action mondiale des parlementaires (PGA) ;

South Asian Network for Political Empowerment of Women (SANPEW)

IDEA international, page de liens sur les sites Web de femmes, <<http://www.idea.int/gender/inc/>> :

Feminist Majority Foundation Online, <<http://www.feminist.org/>> ;

Fonds mondial pour les femmes, <<http://www.globalfundforwomen.org/cms/>> ;

Muslim Women pages, <<http://www.jannah.org/>> ;

Network of East-West Women, <<http://www.neww.org/>>

Normes de bonne pratique*Normes relatives aux femmes*

Union africaine, *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, 2004

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, *Programme d'action de Beijing*, septembre 1995, Objectifs stratégiques et actions sur les femmes, le pouvoir et la prise de décision

UIP, *Enhancing the Role of Women in Electoral Processes in Post-conflict Countries: Postelection Support*, 2004, <<http://www.un.org/womenwatch/osagi/meetings/2004/EGMelectoral/EP3-IPU.PDF>>

Normes relatives aux femmes (suite)

OEA, *Déclaration de La Paz sur la décentralisation et le renforcement des administrations municipales et régionales et de la participation de la société civile*, 2001 ;
Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées, 1999

OUA, *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, 2003, article 9

« L'action des parlements pour promouvoir l'accès et la participation des femmes aux structures de prise de décision en vue de réaliser l'égalité entre hommes et femmes », résolution de la 93^e Conférence interparlementaire, Madrid, 1^{er} avril 1995, <http://www.ipu.org/conf-f/93spl.htm>

San Juan Declaration on the Political Rights of Persons with Disabilities, 1998,
 <<http://www.electionaccess.org>>

Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme (OSAGI), Department of Economic and Social Affairs, *Women in Elections: Guide to Promoting the Participation of Women in Elections*, New York, ONU, 2005, <<http://www.un.org/womenwatch/osagi/>>

Normes relatives aux minorités

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Droit électoral et minorités nationales*, 2000, <[http://www.venice.coe.int/docs/2000/CDL-INF\(2000\)004-e.asp](http://www.venice.coe.int/docs/2000/CDL-INF(2000)004-e.asp)>

Foundation on Inter-Ethnic Relations, *Recommandations de Lund sur la participation effective des minorités nationales à la vie publique et notes explicatives*, 1999, <<http://www1.umn.edu/humanrts/osce/basics/lund-1999.html>>

OSCE, BIDDH, « Guidelines to Assist National Minority Participation in the Electoral Process », 2001, <<http://www.osce.org/item/13589.html?ch=129>>

Le Commonwealth, *Gender-sensitizing Commonwealth Parliaments*, 2001, <<http://www.cpahq.org/uploadstore/docs/gendersensitizingcparliaments.pdf>>

Question d'évaluation

2.1.6.

Quelle est la proportion de l'électorat qui vote et quel est le degré d'acceptation des résultats d'une élection par toutes les forces politiques dans le pays et à l'étranger ?

Que chercher

Indicateurs : étudier les données sur la participation électorale dans le temps, notamment la participation des femmes et des minorités ; sur les effets du vote obligatoire s'il est appliqué ; sur le rejet du processus électoral ou de ses résultats par les grandes forces politiques ; sur les violences pendant et après les élections.

Sources de documentation générales

IDEA international (2002), *Voter Turnout since 1945: A Global Report*, Stockholm, IDEA international ; Voter Turnout website, <<http://www.idea.int/vt/index.cfm>>

LeDuc, L., Niemi, R. G. et Norris, P. (éds), « Comparing Democracies: Elections and Voting in Global Perspective », Thousand Oaks, Calif., Sage, 1996

Reynolds, A., « Electoral Systems and Democratization in Southern Africa », Oxford, Oxford University Press, 1999

Thompson, G. et Conley, S., « Guide to Public Opinion Poll Websites: Polling Data from Around the World », *College & Research Libraries News*, 67/9, octobre 2006, <<http://www.ala.org>>

En termes de violence pré- et post-électorale, voir les ressources dans 1.1.3, 1.1.4 et 1.3.1.

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Goodwin-Gill, G. S., *Codes de conduite pour les élections*, Genève, UIP, 1998 ;

Goodwin-Gill, G. S., *Élections libres et régulières*, Genève, UIP, [modèle de code de conduite couvrant tous les aspects du processus électoral], nouvelle éd. augmentée, 2006, p. 160-166

IDEA international, *Code de conduite : administration électorale éthique et professionnelle*, 1997 ;

Code de conduite: observation électorale éthique et professionnelle, 1997 ;

Concevoir la gestion électorale : le manuel d'IDEA international, Stockholm, IDEA international, 2011 ;

Electoral System Design: The New International IDEA Handbook, Stockholm, IDEA international, 2005

Normes régionales

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Code de bonne conduite en matière électorale : lignes directrices et rapport explicatif*, adoptés par la Commission de Venise lors de ses 51^e et 52^e sessions, 2002

2.2. Le rôle démocratique des partis politiques
Question générale : le système de partis contribue-t-il au fonctionnement de la démocratie ?

Question d'évaluation

2.2.1.

Quel est le degré de liberté des partis pour se former et recruter des membres, pour s'engager publiquement et mener campagne ?

Que chercher

1) Lois : examiner les exigences légales pour former et rendre officiels les partis politiques, et toute restriction à leur activité et organisation.

2) Indicateurs positifs : étudier les données sur le nombre de partis politiques, leur répartition géographique, leurs adhérents (notamment les groupes non traditionnels comme les femmes, les minorités, les jeunes, etc.) et leur organisation.

3) Indicateurs négatifs : étudier les obstacles à la formation et l'activité de partis, et les soupçons de harcèlement des membres et responsables de partis. Voir 2.1.3 ci-dessus.

Sources de documentation générales

Question qualitative pour les équipes du pays. Les sources de documentation suivantes peuvent être utiles :

Berglund, S. et Dellenbrant, J. A. (éds), *The New Democracies in Eastern Europe: Party Systems and Political Cleavages*, Aldershot, Elgar, 1994

Budge, I. et Keman, H., *Parties and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1993

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur les partis politiques, <<http://www.gsdr.org>>

Heard, A., « Political Parties Around the World », <<http://polisci.nelson.com/introparty.html>>

Conférence IDEA international, « Towards Sustainable Development in Southern Africa », Botswana, 8-10 mai 2000 ;

IDEA international, base de données sur la législation nationale et sur la réglementation des partis politiques, <<http://www.political-parties.org>> ;

Base de données Political Party Reports, <http://www.idea.int/parties/country_reports.cfm> ;

Base de données sur la législation en matière de financement politique et la réglementation, <<http://www.idea.int/parties/finance/introduction.cfm>> ;

Regulación jurídica de los partidos políticos en América Latina, IDEA international et Universidad Nacional Autónoma de México, 2006 ;

pour plus d'informations sur les bases de données et documents d'IDEA international en matière de partis politiques voir <<http://www.idea.int/parties/index.cfm>>

INTUTE, base de données sur les sciences sociales, informations sur les partis politiques classées par pays, bases de données et rapports, <<http://www.intute.ac.uk/socialsciences/>>

Sources de documentation générales (suite)

Janda, K., base de données Party Laws, <<http://www.ndi.org>>

Longman's Current Affairs Series (partis politiques) :

Coggins, J. et Lewis, D. S., *Political Parties of the Americas and the Caribbean*, Harlow et Detroit, Mich., 1992 ;

East, R. et Joseph, T., *Political Parties of Africa and the Middle East*, Harlow et Detroit, Mich., 1993 ;

Lewis, D. S. et Sagar, D. J., *Political Parties of Asia and the Pacific*, Harlow et Detroit, Mich., 1992 ;

Szajkowski, B., *New Political Parties of Eastern Europe and the Soviet Union*, Harlow et Detroit, Mich., 1991

NDI, programmes sur les femmes et l'aide aux partis politiques et programmes sur le développement des partis politiques, <<http://www.ndi.org>>

Political Resources.net, un certain nombre de noms de partis et des liens vers les pages d'accueil, <<http://www.politicalresources.net>>

Reilly, B. et Nordlund, P., *Political Parties in Conflict-prone Societies: Regulation, Engineering and Democratic Development*, Tokyo, United Nations University Press, 2008

Statesman's Yearbook 1996/1997

Webb, P., Farrell, D. et Holliday, I. (éds), *Political Parties in Advanced Industrial Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2002

Win With Women Global Initiative, <<http://winwithwomen.ndi.org/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Austin, R. et Tjernström, M. (éds), *Funding of Parties and Election Campaigns*, Handbook series, Stockholm, IDEA international, 2003, <http://www.idea.int/publications/funding_parties/upload/full.pdf>

Breth, E. et Quibell, J. (éds), « Best Practices of Effective Parties: Three Training Modules for Political Parties », Washington, DC, NDI, 2003

Goodwin-Gill, G. S., *Codes de conduite pour les élections*, Genève, UIP, 1998 ;

Goodwin-Gill, G. S. (2006), *Élections libres et régulières*, nouvelle éd. augmentée, Genève, UIP, 2006 [modèle de code de conduite couvrant tous les aspects du processus électoral], p. 160-166

IDEA international, *Code de conduite : Partis politiques se présentant à des élections démocratiques*, Stockholm, IDEA international, 1999 ;

International Electoral Standards: Guidelines for Reviewing the Legal Framework of Elections, Stockholm, IDEA international, 2002

Norris, P., *Building Political Parties: Reforming Legal Regulations and Internal Rules*, Rapport mandaté par IDEA international, 2004

Conférence de La Haye sur les partis politiques, 24-25 avril 2001, <<http://archive.idea.int/>>

Win With Women Global Initiative, *Strengthen Political Parties Global Action Plan*, NDI, 2003

Normes régionales

Union africaine, *Charte africaine de la démocratie, les élections et la gouvernance*, 2007

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), *Code de bonne conduite en matière électorale : Lignes directrices et rapport explicatif*, adoptés par la Commission de Venise à ses 51^e et 52^e sessions, 2002

Commonwealth, *Commonwealth (Latimer House) Principles on the Three Branches of Government*, 2002, <http://www.cpaq.org/CommonwealthPrinciplesonThreeArmsOfGovernment_pdf_media_public.aspx>

Normes nationales

Australian Election Commission, *Funding and Disclosure Handbook for Political Parties*, Commonwealth of Australia, 2004.

Question d'évaluation

2.2.2.

Quel est le degré d'efficacité du système de partis dans la formation et le maintien au pouvoir du gouvernement ?

Que chercher

1) *Indicateurs positifs* : examiner les preuves récentes de la capacité des gouvernements à établir des coalitions de soutien stables.

2) *Indicateurs négatifs* : examiner les fréquents changements de gouvernement entre les élections, les mandatures courtes ou les changements de soutien aux partis minoritaires sans justification publique.

Sources de documentation générales

Bases de données telles que ci-dessus et également :

International Directory of Government, 1995, Londres, Europa Publications, 1995

Statesman's Yearbook 1996/1997

Question d'évaluation

2.2.3.

Dans quelle mesure les partis sont-ils effectivement des organisations associatives et dans quelle mesure leurs membres sont-ils capables d'influencer la politique du parti et la sélection de candidats ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les règles internes des partis sur les droits et responsabilités des adhérents.

Que chercher (suite)

2) *Indicateurs positifs* : examiner les preuves d'activité des adhérents au sein des partis : nombre, rôle joué dans la sélection des candidats et des dirigeants, les campagnes et les révisions de politique.

3) *Indicateurs négatifs* : absence de données dans les parties 1 et 2.

Sources de documentation générales

Democracy Projects Database at the Westminster Foundation for Democracy, page de liens d'outils internet, <<http://www.ned.org/dbtw-wpd/textbase/projects-search.htm>>

iKNOW Politics, <<http://www.iknowpolitics.org/>>

Heard, A., « Political Parties Around the World », <<http://polisci.nelson.com/introparty.html>>

Longman's Current Affairs Series (partis politiques) :

Coggins, J. et Lewis, D. S., *Political Parties of the Americas and the Caribbean*, Harlow et Detroit, Mich., 1992 ;

East, R. et Joseph, T., *Political Parties of Africa and the Middle East*, Harlow et Detroit, Mich., 1993 ;

Lewis, D. S. et Sagar, D. J., *Political Parties of Asia and the Pacific*, Harlow et Detroit, Mich., 1992 ;

Szajkowski, B., *New Political Parties of Eastern Europe and the Soviet Union*, Harlow et Detroit, Mich., 1991

National Endowment for Democracy: informations relatives aux partis politiques disponibles sur <<http://www.ned.org/research/demresources/orgs-political.html>>

Political Resources.net, listes de partis sur le Web, <<http://www.politicalresources.net/>>

Normes de bonne pratique

Breth, E. et Quibell, J. (éds), *Best Practices of Effective Parties: Three Training Modules for Political Parties*, Washington, DC, NDI, 2003

Norris, P., *Building Political Parties: Reforming Legal Regulations and Internal Rules*, Rapport mandaté par IDEA international, 2004

Scarrow, S., *Political Parties and Democracy in Theoretical and Practical Perspectives: Implementing Intra-Party Democracy*, Washington, DC, NDI, 2005<http://www.accessdemocracy.org/library/1951_polpart_scarrow_110105.pdf>

Question d'évaluation

2.2.4.

Dans quelle mesure le système de financement des partis empêche-t-il la subordination des parties à des intérêts particuliers ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la législation sur le financement des partis, notamment l'ouverture au droit de regard de la population.

Que chercher (suite)

2) *Pratique* : examiner dans quelle mesure les dispositions fonctionnent dans la pratique pour empêcher la subordination des partis à des intérêts particuliers.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les cas de parti pris des partis ou du gouvernement dans la politique menée et la législation ou de favoritisme envers les bailleurs de fonds des partis.

Sources de documentation générales

Ashlagbor, S., *Party Finance Reform in Africa: Lessons Learned from Four Countries: Ghana, Kenya, Senegal and South Africa*, NDI, 2006, <<http://www.ndi.org>>

Austin, R. et Tjernström, M. (éds), *Funding of Parties and Election Campaigns*, Handbook series, Stockholm, IDEA international, 2003, <http://www.idea.int/publications/funding_parties/upload/full.pdf>

Bryan, S. et Baer, D. (éds), *Money in Politics: A Study of Party Financing Practices in 22 Countries*, Washington, DC, NDI, 2005, <http://www.accessdemocracy.org/library/1848_polpart_moneyinpolitics_010105_full_text.pdf>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur le financement politique, <<http://www.gsdc.org>>

IDEA international, documents de recherche de conférence, <http://www.idea.int/idea_work/22_s_africa/index.htm> ;

Base de données sur la législation en matière de financement politique et la réglementation, <<http://www.idea.int/parties/finance/introduction.cfm>>

International Directory of Government, Londres, Europa Publications, 1995

Janda, K., base de données Party Laws, <<http://www.ndi.org>>

Johnston, M., *Political Parties and Democracy in Theoretical and Practical Perspectives: Political Finance Policy, Parties, and Democratic Development*, NDI, 2005, <http://www.accessdemocracy.org/library/1949_polpart_johnston_110105.pdf>

Katz, R. et Mair, P., « Changing Models of Party Organisation and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party », *Party Politics*, 1 (1995)

Moneyandpolitics.net, <<http://www.moneyandpolitics.net/>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les finances et ressources publiques, <<http://www.unpan.org>>

World Movement for Democracy, documents et bases de données sur les organisations qui s'occupent de financement des partis, <<http://www.wmd.org/>>

Voir 2.6.3.

Normes de bonne pratique

Voir 2.6.3.

Normes internationales

Austin, R. et Tjernström, M. (éds), *Funding of Parties and Election Campaigns*, Handbook series, Stockholm, IDEA international, 2003, <http://www.idea.int/publications/funding_parties/upload/full.pdf>

Breth, E. et Quibell, J. (éds), *Best Practices of Effective Parties: Three Training Modules for Political Parties*, Washington, DC, NDI, 2003

Normes régionales

Coalition mondiale pour l'Afrique, Comité politique, *Le rôle et le fonctionnement des parlements en Afrique*, document de réflexion, <<http://www.gca-cma.org/fmps98.htm>>, section sur les partis politiques et campagnes de financement

Open Society Justice Initiative, *Monitoring Election Campaign Finance: A Handbook for NGOs*, 2004, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Centre for Transnational and Post-Conflict Governance, Training in Detection and Enforcement (TIDE), *Enforcing Political Finance Laws: Training Handbook*, USAID, 2005, <<http://www.moneyandpolitics.net>>

Normes nationales

Australian Election Commission, *Funding and Disclosure Handbook for Political Parties*, Commonwealth of Australia, 2004

Canadian Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing, *Reforming Electoral Democracy*, Rapport final, 1991 (le Rapport Lortie)

Gouvernement d'Afrique du Sud, *Code of Conduct for Elected Members of the ANC*, 1994

House of Commons du Royaume-Uni, Committee on Standards in Public Life (the Neil Committee), *The Funding of Political Parties in the United Kingdom*, Cinquième Rapport, Cm 4057 I & II (annexe 1 du vol. I, « International Survey of Best Practice on Political Funding: Germany, Sweden, Canada, USA »), Londres, The Stationery Office, 1998

House of Commons du Royaume-Uni, Home Affairs Committee, *Funding of Political Parties: Second Report, Session 1993/1994* Cm 301, Londres, HMSO, 1994

Question d'évaluation	
2.2.5.	Dans quelle mesure les partis transcendent-ils les divisions ethniques, religieuses et linguistiques ?
Que chercher	
1) <i>Indicateurs</i> : examiner le niveau et la répartition du soutien aux différents partis dans les divisions communales.	

Sources de documentation générales
Afro Barometer, < http://www.afrobarometer.org/ >
Asian Barometer, < http://www.asianbarometer.org/ >
East Asia Barometer, < http://eacsurvey.law.ntu.edu.tw/ >
Eurobaromètre, < http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm >
Latino Barometer, < http://www.latinobarometro.org/ >

Normes de bonne pratique
OUA, Réunion des chefs d'État et de gouvernement pour la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, <i>Mémoire d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique</i> , articles I (n) et III (23), juillet 2002

2.3. **Gouvernement efficace et réactif**
Question générale : le gouvernement est-il efficace au niveau du service public et réactif aux préoccupations de celui-ci ?

Question d'évaluation	
2.3.1.	Dans quelle mesure le gouvernement élu est-il capable d'influencer ou de contrôler les questions d'importance pour la vie de la population et quel est le niveau de connaissances, d'organisation et de ressources dont il dispose à cette fin ?
Que chercher	
1) <i>Indicateurs positifs</i> : examiner l'efficacité des gouvernements dans la conduite de leur politique et de leurs programmes législatifs.	
2) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les domaines politiques ne relevant pas du contrôle du gouvernement élu ; de la subordination aux institutions externes pour décider de la politique, de la législation ou des dépenses publiques.	

Sources de documentation générales

Voir 4.2.2, et ce qui suit :

Sources internationales

Banks, A. et Mullern, C. (éds), *Political Handbook of the World 1998*, New York, CSA Publications, 1998

Banque mondiale, programme de recherche sur le financement et la recherche du secteur privé et base de données sur les opérations bancaires, les finances et investissements, <<http://www.worldbank.org>> ;

Banque mondiale, *Reports on the observance of standards and codes (ROSCs)* sur la transparence fiscale, <<http://www.worldbank.org/ifa/rosc.html>>

Doha Development Agenda, Trade Capacity Building Database, <<http://tcdb.wto.org/>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les politiques de financement, <<http://www.eldis.org/>>

Hasan Ali, Salma, *Report of 1997 International IDEA Democracy Forum: Ideas for Democracy*, Stockholm, IDEA international, 1997

International Budget Project, Open Budget Initiative 2006, <<http://www.openbudgetindex.org/>>

Lane, J., McKay, D. et Newton, K., *Political Data Handbook, OECD Countries*, 2^e éd., Oxford, Oxford University Press, 1996

Parliamentary and Presidential Elections around the World, <<http://www.psr.keele.ac.uk/election.htm>>

Przeworski, A., Alvarez, M. E., Cheibub, J. A. et Limongi, F., *Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les systèmes et institutions de gouvernance et la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

Van der Hulst, Marc, *Le mandat parlementaire*, UIP, 2000, <http://www.ipu.org/PDF/publications/mandate_f.pdf>. Étude comparative mondiale fondée sur l'analyse des informations fournies par plus de 130 chambres de parlement et complétées par les éléments tirés de la base de données PARLINE et du fonds documentaire sur les parlements. Axée sur la nature, la durée et l'exercice du mandat parlementaire, elle présente une vue d'ensemble de la pratique mondiale en la matière. Elle traite également de la question des sources de documentation disponibles sur le plan juridique et matériel dont disposent ou devraient disposer les parlementaires dans l'exercice de leur mandat.

Vanhanen, T., *Prospects of Democracy: A Study of 172 Countries*, Londres, Routledge, 1997

UIP, *Droits de l'homme des parlementaires* (Comité de l'UIP), <<http://www.ipu.org/iss-e/hr-law.htm>> ; Deuxième commission d'études : questions parlementaires, juridiques et des droits de l'homme (UIP), <<http://www.ipu.org/strct-e/comtees.htm#C2>>

World Movement for Democracy, documents et base de données des organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Banque africaine de développement, *Rapport sur le développement en Afrique 2004 : l'Afrique dans les échanges mondiaux*, Oxford, Oxford University Press, 2004

Banque mondiale, *Nongovernmental Organizations in World Bank-supported Projects: A Review*, vol. 1, publication 19061, 1999 ;

Participatory Development and the World Bank: Potential Directions for Change, vol. 1, document de discussion de la Banque mondiale WDP183, 1992

Analyse de l'opinion publique Baromètres :

Afro Barometer, <<http://www.afrobarometer.org/>>

Asian Barometer, <<http://www.asianbarometer.org/>>

East Asia Barometer, <<http://eacsurvey.law.ntu.edu.tw/>>

Eurobaromètre, <http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm>

Latino Barometer, <<http://www.latinobarometro.org/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

German Social Science Infrastructure Services (GESIS), International Social Survey Programme (ISSP), fournit des données d'enquête pour 38 pays à partir de 1983, <http://www.gesis.org/en/data_service/issp/index.htm>

Hansard Society for Parliamentary Government, *Making the Law: The Report of the Hansard Society Commission on the Legislative Process*, 1993

IDASA, sondages d'opinion publique, <<http://www.idasa.org.za>>

Parlement virtuel des Amériques, Le Forum interparlementaire des Amériques, <http://www.e-fipa.org/VP/about_vp_fr.htm>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Charte de la fonction publique en Afrique, 3^e Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, Windhoek, Namibie, février 2001

Commonwealth, *Commonwealth (Latimer House) Principles on the Three Branches of Government*, 2002, <http://www.cpahq.org/CommonwealthPrinciplesonThreeArmsOfGovernment_pdf_media_public.aspx>

Assurer une démocratie durable en repensant et renforçant les liens entre le Parlement et le peuple, résolution adoptée sans vote par la 98^e Conférence interparlementaire, Le Caire, 15 septembre 1997

Financial Accounting Foundation – governmental Accounts Standards Board, <<http://www.fasb.org>>

International Budget Project, *Dignity Counts: A Guide to Using Budget Analysis to Advance Human Rights*, International Human Rights Internship Program et International Budget Project, 2004 ; *Suivez l'argent ! Guide de surveillance des budgets publics et des revenus du pétrole et du gaz*, Open Society Institute, 2005

Normes internationales (suite)

UIP, *Parlement et démocratie au xxi^e siècle : guide des bonnes pratiques*, 2006 ; *Guide pratique à l'usage des parlementaires : Parlement, budget et genre*, 2004, <<http://www.ipu.org>>

Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Normes nationales

Australian Prime Minister, *A Guide on Key Elements of Ministerial Responsibility*, Canberra, Department of Prime Minister and Cabinet, 1998

Question d'évaluation

2.3.2.

Dans quelle mesure le contrôle exercé par les dirigeants élus et leurs ministres sur leur personnel administratif et les autres agences d'exécution est-il réel et soumis à un droit de regard ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois régissant la liberté d'action ou l'immunité du personnel administratif ; l'accès des ministres à l'information ; les accords relatifs aux objectifs entre les ministres et les responsables administratifs ; l'indépendance et la responsabilité des organismes dépendant de l'exécutif et nommés par celui-ci.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité du contrôle politique exercé par les ministres sur leur personnel administratif.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les cas d'obstruction administrative, l'absence de responsabilité, etc.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Banque mondiale, Civil Service Reform Study, p. ex. Klitgaard, R., *Cleaning Up and Invigorating the Civil Service*, Banque mondiale, Washington, DC (polycopié), 1996 ;

Banque mondiale, principal site dans le secteur public, <<http://donnees.banquemondiale.org/theme/secteur-public/>> (peut être utilisé pour un certain nombre des questions qui suivent)

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur la réforme de la fonction publique, <<http://www.gsdr.org>>

Information Systems for Public Sector Management, School of Environment and Development, University of Manchester, Documents de travail, <<http://www.sed.manchester.ac.uk/idpm/>>

International City/County Management Association, <<http://www.icma.org/>>

PublicNet est une communauté du World Wide Web créée pour tous ceux qui s'intéressent au secteur public et à sa gestion, <<http://www.publicnet.co.uk/>>

Sources internationales (suite)

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

UIP, *Les relations entre partis majoritaires et minoritaires dans les parlements africains*, Séminaire parlementaire, 1999

World Movement for Democracy, documents et base de données des organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Coalition mondiale pour l'Afrique, Comité politique, *Le rôle et le fonctionnement des parlements en Afrique*, document de réflexion, <<http://www.gca-cma.org/fmps98.htm>>

Public Law Active Research Project, University of Tasmania, <<http://www.foi.law.utas.edu.au/active/intro.html>> ; porte sur la liberté d'information, des études administratives et parlementaires, et sur le droit administratif comparé – médiateurs. Pour l'essentiel un ensemble de documents universitaires et une analyse plutôt que des sources de documentation

Public Law Gateway database based at the University of Tasmania, <<http://www.foi.law.utas.edu.au/active/index.html>>

Subramaniam, V. (éd.), *Public Administration and the Third World: An International Handbook*. Westport, Conn., Greenwood Press, 1990

Normes de bonne pratique

Voir 2.6.1 et 2.6.2.

Question d'évaluation

2.3.3.

Dans quelle mesure les procédures de consultation publique sur la politique gouvernementale et la législation sont-elles ouvertes et systématiques et quel est le degré d'égalité de l'accès des intérêts concernés au gouvernement ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les exigences réglementaires relatives à la consultation de la population dans différents domaines d'action du gouvernement, notamment les exigences en matière d'ouverture.

2) *Pratique* : examiner dans quelle mesure les procédures de consultation sont inclusives et transparentes dans la pratique.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier les exclusions systématiques des processus consultatifs, officielles et officieuses ; les partis pris du gouvernement vis-à-vis de la consultation ou de la manière de traiter des intérêts importants ; l'incidence des protestations organisées contre la politique du gouvernement. Voir 2.6.4.

Sources de documentation générales

Sources internationales

- Banque mondiale, *Nongovernmental Organizations in World Bank-supported Projects: A Review*, vol. 1, publication 19061, 1999 ;
Reports sur l'observation des normes et codes (ROSCs) relatifs à la transparence fiscale, <<http://www.worldbank.org/ifa/rosc.html>>
- Blagescu, M. et Lloyd, R., *2006 Global Accountability Report: Holding Power to Account*, Londres, One World Trust, 2006, <<http://www.oneworldtrust.org>>
- C2D – Research and Documentation Centre on Direct Democracy, <<http://c2d.unige.ch>>
- Center for Civil Society Studies, Johns Hopkins University Institute for Policy Studies, *The Comparative Nonprofit Sector Project and the UN Nonprofit Handbook Project*, <<http://www.jhu.edu/~ccss/about.html>>
- Gender Responsive Budget Initiatives*, <<http://www.gender-budgets.org>>
- International Budget Project, *Related Websites– by Topic Area: Gender, Youth and Development*, 2006, <<http://www.internationalbudget.org>> ;
 International Budget Project, Open Budget Initiative 2006, <<http://www.openbudgetindex.org/>>
- Krafchik, W., *Can Civil Society Add Value to Budget Decision-making? A Description of Civil Society Budget Work*. International Budget Project (sans date), <<http://www.internationalbudget.org/resources/library/civilsociety.pdf>>
- Participation Power and Social Change team at the Institute of Development Studies, University of Sussex, <<http://www.ids.ac.uk/ids/particip/index.html>>
- Participatory Initiatives, University of Guelph, <<http://www.oac.uoguelph.ca>>
- PNUD et Organisations de la société civile, <<http://www.undp.org/partners/cso/>>
- UNDAW, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/index.html>>
- UNIFEM, <<http://www.unifem.org>>
- Union of International Associations, sites Web des ONG consultables sur le site (tirés du *Yearbook of International Associations*), <<http://www.uiaa.org/extlinks/pub.php>>

Sources régionales

- Action Research on Web, Faculty of Health Sciences, University of Sydney, <<http://www2.fhs.usyd.edu.au/arow/>>
- International Centre for Learning and Promotion of Participation and Democratic Governance (PRIA), <<http://www.pria.org/>>
- NGO Information Centre, <<http://www.ngo.or.jp/>>
- Office for Public Management, <<http://www.opm.co.uk>>
- Salih, M. (éd.), *African Parliaments: Between Governance and Government*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

Sources régionales (suite)

UK Local Government and Democracy, <<http://www.iclee.org>> et <<http://www.communities.gov.uk>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

PNUD, *Empowering People: A Guide to Participation*, 1998 : Civil Society Organizations and Participation Programme

Banque mondiale, *The World Bank Participation Sourcebook*, 1996, <<http://www.worldbank.org/wbi/sourcebook/sbhome.htm>> ;

Participatory Development and the World Bank: Potential Directions for Change, vol. 1, document de travail WDP183 de la Banque mondiale, 1992

ACE project, *Citizen Initiatives*, Focus on Direct Democracy, 2004, <<http://focus.at.org/direct-democracy/citizen-initiatives>>

Zimmerman, J., *Citizen Initiative*, ACE Project, 2001, <<http://www.aceproject.org/main/english/esc01b.htm>>

Normes régionales

Conseil de l'Europe, *Recommandation du Conseil de l'Europe n° R(80) 2 concernant l'exercice des pouvoirs discrétionnaires de l'administration*, 11 mars 1980 ;

Résolution du Conseil de l'Europe (77) 31 sur la protection de l'individu au regard des actes de l'administration, 28 septembre 1977

OEA, *Déclaration de La Paz sur la décentralisation et le renforcement des administrations municipales et régionales et de la participation de la société civile*, 2001

Ministres de la justice du Commonwealth et juges principaux régionaux, *Lusaka Statement on Government Under the Law*, 1993

Banque interaméricaine de développement, *Resource Book on Participation*, 1996, <<http://www.iadb.org/exr/english/POLICIES/participate/index.htm>>

Normes nationales

Constitution Unit, *Constitutional Watchdogs*, document provisoire, mars 1997

Gouvernement d'Afrique du Sud, *Constitutional Right to Fair, Open and Competitive Public Procurement*, 1994

UK Cabinet Office/Management and Personnel Office, *The Judge Over Your Shoulder: Judicial Review of Administrative Decisions*. Londres, HMSO, 1987 ;

Report of the Commission on the Conduct of Referendums (Président : sir Patrick Nairn), Londres, Electoral Reform Society and Constitution Unit, 1996

Voir 1.2.2, 2.6.1 et 2.6.2.

Question d'évaluation	
2.3.4.	Quel est le degré d'accessibilité et de fiabilité des services publics pour ceux qui en ont besoin et dans quelle mesure la consultation des usagers sur la fourniture de services est-elle systématique ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les exigences s'appliquant aux fournisseurs de services publics pour établir des normes ou des objectifs ouverts en matière de fourniture de services, et pour consulter les clients sur la formulation et la mise en œuvre de ceux-ci ; les procédures de plainte et de recours.	
2) <i>Pratique</i> : examiner l'efficacité des procédures dans la pratique pour garantir la réactivité des prestataires de services publics.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les données sur les niveaux de plainte ou de mécontentement concernant le service en question.	

Sources de documentation générales
AfriMAP, documents et données sur les services publics, < http://www.afrimap.org >
Association for Public Policy Analysis and Management (APPAM), < http://www.appam.org >
Commonwealth, Governance Unit, < http://www.thecommonwealth.org >
Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur la prestation de services, < http://www.gsdr.org >
Groupe des huit pays industrialisés (G 8), <i>Democracy and Government On-line Services: Contributions from Public Administrations Around the World</i> , États-Unis, 1999, < http://siyaset.bilkent.edu.tr/gol-democracy/ >
Informations sur les gouvernements locaux au Royaume-Uni et sur la démocratie à l'International Centre of Excellence for Local eDemocracy (ICELE) : < http://www.icele.org > et informations sur Communities and Local Government : < http://www.communities.gov.uk >
London School of Economics (LSE) Public Policy Group, < http://www.lse.ac.uk/collections/LSEPublicPolicy/ >
OCDE, pages Web sur les finances publiques et sur la gestion et les réformes réglementaires, < http://www.oecd.org >
Public Service Delivery Network, < http://www.ncvo-vol.org.uk/Networks/index.asp >
Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les finances et ressources publiques, < http://www.unpan.org >
Soutien à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion dans les pays d'Europe centrale et de l'Est (SIGMA), OCDE, < http://www.oecd.org >
<i>Voir aussi 1.4.</i>

Normes de bonne pratique

ICCPR, 1966, article 25

Charte de la fonction publique en Afrique, 2001, troisième Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, Windhoek, Namibie, février 2001

Le Commonwealth, *Better Local Services: Improving Local Government Delivery through Innovation and Partnerships*, Rapport du colloque régional Asie-Pacifique qui s'est tenu à Kuala Lumpur, juillet 2005, <<http://www.thecommonwealth.org>>

Holzer, M., Renning-Raines, A. et Yu, W., *Research and Information Resources for Public Administration*, 2005, <<http://spaa.newark.rutgers.edu/>>

Overseas Development Institute (ODI), *Targets, Voice and Choice: Options for Improving Public Service Delivery*, Lunchtime Meeting Series, automne 2004, <<http://www.odi.org.uk>>

Gouvernement d'Afrique du Sud, Livre vert *Transforming Public Service Delivery*, 1996, <<http://www.info.gov.za/greenpapers/1996/transformingpublic.htm>>

Gouvernement du Royaume-Uni, le critère Charter Mark pour évaluer la qualité des services rendus aux usagers, <<http://www.cabinetoffice.gov.uk/chartermark.aspx/>>

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA), *Best Practices in the Participatory Approach to Delivery of Social Services*, 2004, <<http://www.uneca.org>>

Question d'évaluation

2.3.5.

Dans quelle mesure le droit d'accès des citoyens à l'information gouvernementale conféré par la Constitution ou d'autres lois est-il entier et réel ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la législation garantissant le droit du public à accéder aux informations gouvernementales, notamment les limitations, exclusions, etc. ; la législation sur le secret d'État, et sur l'immunité de l'État en cas d'enquête ou de critiques.

2) *Pratique* : examiner le fonctionnement des lois dans la pratique et l'accessibilité des informations gouvernementales pour la population.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner l'utilisation des lois concernant le secret d'État pour protéger les abus de l'exécutif ou la gêne engendrée ; les manquements ou les fuites importants.

Sources de documentation générales

Sur la liberté d'information *Sources internationales*

Article 19, Royaume-Uni, <<http://www.article19.org>>

Democracy and Government On-line Services, contributions d'administrations publiques à travers le monde, <<http://siyaset.bilkent.edu.tr/gol-democracy/>>

Sources internationales (suite)

Freedominfo.org, <<http://www.freedominfo.org/>>

Index on Censorship (Londres, mensuel), <<http://www.indexonline.org/>>

Institute for War and Peace Reporting, Londres, <<http://www.iwpr.net>>

Reporters Sans Frontières (RSF), France, <<http://www.rsf.org>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

Reuters Foundation, Royaume-Uni, <<http://www.foundation.reuters.com>>

Thomson Foundation, Royaume-Uni, <<http://www.thomsonfoundation.org.uk/>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Association européenne des éditeurs de journaux, Belgique, <<http://www.enpa.be>>

Cartoonists Rights Network (CRN), États-Unis, <<http://www.cagle.com/crn/>>

Comité pour la protection des journalistes (CPJ), États-Unis, <<http://www.cpj.org>>

eXchange : Échange international de la liberté d'expression, Canada, <<http://www.ifex.org/fr>>

Freedom Forum, États-Unis, <<http://www.freedomforum.org>>

Freedom of Expression Project (CEE), Roumanie

Groupe des sept pays industrialisés (G 7) Information Society Government Online Project, Rapport qui examine 17 initiatives des gouvernements membres du groupe du G 7 pour fournir un accès public aux informations officielles du gouvernement, via l'Internet, qui étaient en application en 1996 : <<http://www.open.gov.uk/govoline/front.htm>>

Inter American Press Association (IAPA), États-Unis, <<http://www.sipiapa.org>>

Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CJFE), Canada, <<http://www.cjfe.org/fr/frhome.html>>

International Journalists' Network, <<http://www.ijnnet.org>>

Media Institute of Southern Africa (MISA), Namibie, <<http://www.misanet.org>>

Media Résistance, Belgique, <<http://www.mediaresistance.org>>

Network for the Defence of Independent Media in Africa (NDIMA), Kenya, <<http://www.freemediafoundation.org/>>

Open Society Justice Initiative, programme sur la liberté d'information et d'expression, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Pacific Islands News Association (PINA), Îles Fidji, <<http://www.pinanius.com/>>

Pacific Media Watch, <<http://www.pmw.c2o.org/>>

Normes de bonne pratique

Voir 1.2.2, 2.6.1 et 2.6.2.

Normes internationales

Article 19, *A Model Freedom of Information Law*, 2001, <<http://www.article19.org/pdfs/standards/modelfoiaw.pdf>> ;

Principes de Johannesburg relatifs à la sécurité nationale, à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, 1995 ;

The Public's Right to Know: Principles on Freedom of Information Legislation, 1999

Mendel, T., *Parliament and Access to Information: Working for Transparent Governance*, 2005, <http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/Parliament_and_Access_to_Information_with_cover.pdf>

NDI, *Transparent Government: Developing Public Access to Government Information*, 2005, <<http://www.accessdemocracy.org>>

Normes régionales

La Cour interaméricaine des droits de l'homme, *Marcel Claude Reyes et autres contre le Chili*, 2007, a reconnu l'existence d'un droit d'accès à l'information

Le Commonwealth, *Model Freedom of Information Act*, 2003, <http://www.thecommonwealth.org/shared_asp_files/uploadedfiles/{AC090445-A8AB-490B-8D4B-F110BD2F3AB1}_Freedom_of_Information.pdf>

Association parlementaire du Commonwealth, *Recommendations for an Informed Democracy*, 2003, <<http://www.cpahq.org/uploadstore/docs/Perth.pdf>>

OEA, AG/RES. 1932 (XXXIII-O/03), *Accès à l'information : renforcement de la démocratie*, 2003, <http://www.oas.org/juridico/english/ga03/agres_1932.htm>

Open Society Justice Initiative, *Ten Principles on the Right to Know*, 2005, <<http://www.justiceinitiative.org/Principles/index>>

SADC, *Protocole sur la culture, l'information et les sports*, 2000, articles 17-23

Normes nationales

États-Unis, *Federal Advisory Committee Act*, 1974

Gouvernement de Belize, *Freedom of Information Act*, 1994

Gouvernement des États-Unis, *Performance and Results Act*, P.L. 103-62, août 1993

Gouvernement de l'Irlande, *Administrative Procedures Act and Freedom of Information "Sunshine" Act*, 1998 ;

Documentation sur la liberté d'information disponible sur <<http://www.irlgov.ie>>

Gouvernement du New South Wales, *Whistleblowers Protection Act*, 1994

Gouvernement de l'Ouganda, Extrait de la Constitution de l'Ouganda 1995

Normes nationales (suite)

Gouvernement du Queensland, *Freedom of Information Bill*, 1991

Gouvernement de la Suède, *Freedom of the Press Act*, 1766

Question d'évaluation

2.3.6.

Quel est le degré de confiance de la population quant à l'aptitude du gouvernement à résoudre les grands problèmes de la société et quant à sa propre capacité à l'influencer ?

Que chercher

1) *Indicateurs négatifs et positifs* : examiner les données d'enquête sur le niveau de satisfaction et de mécontentement de la population vis-à-vis du système de gouvernance ; sur le degré de confiance dans sa propre aptitude à influencer le gouvernement et la vie publique en général.

Sources de documentation générales

Afro Barometer, <<http://www.afrobarometer.org/>>

Asian Barometer, <<http://www.asianbarometer.org/>>

East Asia Barometer, <<http://eacsurvey.law.ntu.edu.tw/>>

Eurobaromètre, <http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm>

Latino Barometer, <<http://www.latinobarometro.org/>>

Association parlementaire du Commonwealth, *Parliament and the People: The Reality and the Public Perception*, <<http://www.cpahq.org>>

Centre for the Study of Public Policy, University of Aberdeen, « Barometer Surveys » – sondages d'opinion publique dans les sociétés post-communistes (et la Corée), <<http://www.abdn.ac.uk/cspp/>> ;

Diverses publications sur les indicateurs du soutien et de la confiance dans le régime dans les sociétés post-communistes, liste complète des publications et base de données Search Europe Electronically on Concepts (SEEC), <<http://www.abdn.ac.uk/cspp/>>

Kaase, M., *Beliefs in Government*, Oxford, Oxford University Press et European Science Foundation, 1998

2.4. Efficacité démocratique du Parlement

Question générale : le Parlement ou le pouvoir législatif contribue-t-il efficacement au processus démocratique ?

Question d'évaluation

2.4.1.

Quel est le degré d'indépendance du Parlement ou du législatif par rapport à l'exécutif et quel est le degré de liberté de ses membres dans l'expression de leurs opinions ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les fondements juridiques de l'autonomie de ce qui relève du Parlement ou du pouvoir législatif par rapport à l'exécutif ; cela comprend le contrôle du personnel, du budget, du calendrier, des conseils juridiques, du droit de reconvoque, etc. Examiner la protection juridique accordée aux députés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris leur liberté d'expression et de mouvement.

2) *Pratique* : examiner si ces droits sont réellement protégés dans la pratique.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les soupçons de dépendance systématique par rapport à l'exécutif pour tout ce qui est essentiel au fonctionnement du Parlement ou du pouvoir législatif ; toute restriction importante de la liberté des membres du gouvernement, du Parlement ou d'un parti, qui les empêche d'assumer leurs responsabilités envers les électeurs.

Sources de documentation générales

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur l'efficacité des législations <<http://www.gsdr.org>>

Norris, P., *Building Political Parties: Reforming Legal Regulations and Internal Rules*, Rapport mandaté par IDEA international, 2004

Salih, M. (éd.), *African Parliaments: Between Governance and Government*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

Scarrow, S., *Political Parties and Democracy in Theoretical and Practical Perspectives: Implementing Intra-Party Democracy*, Washington, DC, NDI, 2005, <http://www.accessdemocracy.org/library/1951_polpart_scarrow_110105.pdf>

UIP, base de données PARLINE, <<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>>

Normes de bonne pratique

Association parlementaire du Commonwealth, *Latimer House Guidelines for the Commonwealth*, 1998, <<http://www.cpahq.org>>

Beetham, D., *Parlement et démocratie au xx^e siècle : guide des bonnes pratiques*, Genève, UIP, 2006

Normes de bonne pratique (suite)

Gouvernement de l'Inde, *Provisions as to Disqualification on Ground of Defection (Crossing the Floor Legislation)*, Dixième annexe de la Constitution de l'Inde ajoutée par le 52^e amendement de la loi, 1985 et ultérieurement modifié par le 91^e amendement, 2003

NDI, *Strengthening Legislative Capacity in Legislative-Executive Relations*, 2000, <<http://www.accessdemocracy.org>>

USAID, *Handbook on Legislative Strengthening*, 2000, <<http://www.usaid.gov>>

Question d'évaluation

2.4.2.

Quelles sont l'ampleur et l'efficacité des pouvoirs du Parlement ou du législatif pour initier, examiner et amender la législation ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les règles régissant la législation : ouverture, délibération, examen, amendement ; le temps alloué au processus législatif ; les règles sur la législation déléguée.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité des procédures d'examen législatif dans la pratique.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur la législation hâtive ou irréfléchie ; sur la délibération insuffisante ou ignorée ; la limitation de la durée des débats parlementaires ; l'étouffement des critiques.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Banks, A. et Muller, C. (éds), *Political Handbook of the World 1998*, New York, CSA Publications, 1998

International Directory of Government, Londres, Europa Publications, 1995

Lane, J., McKay, D. et Newton, K., *Political Data Handbook, OECD Countries*, 2^e éd., Oxford, Oxford University Press, 1996

Laundy, P., *Les Parlements dans le monde contemporain*, Lausanne, Payot, 1989

Przeworski, A., Alvarez, M. E., Cheibub, J. A. et Limongi, F., *Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950-1990*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

Sources internationales (suite)

UIP, *Informations constitutionnelles et parlementaires* (semestriel) ;
 Droits de l'homme des parlementaires (Comité de l'UIP), <<http://www.ipu.org/iss-e/hr-law.htm>> ;
Les Parlements dans le monde : Recueil de données comparatives, Aldershot, Gower, 1986 ;
 Base de données PARLINE, <<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>> ;
 Base de données PARLIT, base de données d'informations parlementaires en ligne sur
 <<http://www.ipu.org/parlit-f/parlitsearch.asp>> ;
 Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, <<http://www.ipu.org/strct-f/comtees.htm#C2>>

Sources régionales

Hasan Ali, Salma, *Report of 1997 International IDEA Democracy Forum: Ideas for Democracy*, Stockholm, IDEA international, 1997

Bergougous, Georges (chef du service juridique du Conseil constitutionnel français 1995-1999), *La présidence des Assemblées parlementaires nationales*, 1997 (comprend les réponses de 150 Chambres), <<http://www.ipu.org/french/books.htm>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Hansard Society for Parliamentary Government, *Making the Law: The Report of the Hansard Society Commission on the Legislative Process*, 1993

IDASA, sondages d'opinion publique, <<http://www.idasa.org.za>>

Neher, C et Marlay, R., *Democracy and Development in Southeast Asia*, Boulder, Colo., Westview Press, 1996

Salih, M. (éd.), *African Parliaments: Between Governance and Government*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

Vanhane, T., *Prospects of Democracy: A Study of 172 Countries*, Londres, Routledge, 1997

Parlement virtuel des Amériques, Le Forum interparlementaire des Amériques, <http://www.e-fipa.org/VP/about_vp_fr.htm>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assurer une démocratie durable en repensant et renforçant les liens entre le Parlement et le peuple, résolution adoptée sans vote par la 98^e Conférence interparlementaire, Le Caire, 15 septembre 1997

UIP et PNUD, *Dix ans de renforcement des Parlements en Afrique, 1991-2000. Enseignements et pistes de réflexion*, 2003, <http://www.ipu.org/pdf/publications/africa2000_fr.pdf>

PNUD, *Parliamentary Development Practice Note*, 2003, <http://www.undp.org/governance/docs/ParlPN_ENGLISH.pdf>

USAID, *Handbook on Legislative Strengthening*, 2000, <http://www.usaid.gov/our_work/democracy_and_governance/publications/pdfs/pnac632.pdf>

Normes internationales (suite)

Beetham, D., *Parlement et démocratie au xxi^e siècle : guide des bonnes pratiques*, Genève, UIP, 2006

NDI, *Committees in Legislatures: A Division of Labor*, 1996 <http://www.accessdemocracy.org/library/030_ww_committees.pdf>

Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Normes régionales

Coalition mondiale pour l'Afrique, Comité politique, *Le rôle et le fonctionnement des parlements en Afrique*, document de réflexion, <<http://www.gca-cma.org/fmps98.htm>>

Harris, I., *Towards the Evolution of an Effective Parliamentary Administration in West Africa*, Association of Secretaries General of Parliaments, 2005, <http://www.asgp.info/documents/Geneva_2005/1st_conference_Nigerian.pdf>

Rapports d'un Séminaire sur les administrations parlementaires et la coopération législative, organisé par le ECPRD et la Chambre des députés italienne, 2003, <<http://de.camera.it/files/pdf/dossier.pdf>>

Normes nationales

Hansard Society for Parliamentary Government, *Making the Law: The Report of the Hansard Society Commission on the Legislative Process*, 1993

Munyenembe, R. T. C. (président d'honneur de l'Assemblée nationale du Malawi), « The Parliament: Making Democracy Work », document présenté à la Conférence régionale Southern Africa After Elections, University of Namibia, 1995

Parlement de Namibie, « Consolidating Parliamentary Democracy in Namibia », 1995

Parlement du Zimbabwe, « Strengthening Parliamentary Democracy in Zimbabwe », Foundation Report, Parliamentary Reform Commission, mai 1998

Question d'évaluation

2.4.3.

Quelles sont l'ampleur et l'efficacité des pouvoirs du Parlement ou du législatif pour surveiller l'exécutif et le rendre responsable de ses actes ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois régissant le droit de regard du législatif sur l'exécutif, son personnel, ses politiques et ses actes, y compris ses pouvoirs de divulgation et de sanction.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité des procédures d'examen dans la pratique ; l'indépendance des services d'information et de statistiques du gouvernement ; l'accès des législateurs à l'expertise non gouvernementale ; le rôle et l'efficacité des comités parlementaires ; la couverture médiatique de l'activité législative.

Que chercher (suite)

3) *Indicateurs négatifs* : exclusions du processus d'examen, pouvoirs d'investigation ou de sanction inadaptés, historique des lacunes significatives.

Sources de documentation générales

Banks, A. et Muller, C. (éds), *Political Handbook of the World 1998*, New York, CSA Publications, 1998

Banque interaméricaine de développement, « Political Parties, Legislatures, and Presidents », dans *Economic and Social Progress in Latin America, 2006 Report*, 2006, chapitre 3, <<http://www.iadb.org/res/ipes/2006/chapter3.cfm>>

Global Centre for Information and Communication Technology in Parliament, <<http://www.ictparliament.org/>>

Public Law Gateway database based at the University of Tasmania, <<http://www.foi.law.utas.edu.au/active/index.html>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

Salih, M. (éd.), *African Parliaments: Between Governance and Government*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

UIP, *Informations constitutionnelles et parlementaires* (semestriel) ; *Le mandat parlementaire*. Genève, UIP, 2000 ; Base de données PARLINE, <<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>>

University College London, Department of Political Science, Constitution Unit, « Constitutional Watchdogs », document provisoire, mars 1997

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Normes de bonne pratique

Voir 2.4.2 et

Normes internationales

PNUD, *Parliamentary Development Practice Note*, 2003, <http://www.undp.org/governance/docs/ParlPN_ENGLISH.pdf>

Banque mondiale, *Features and Functions of Supreme Audit Institutions*, 2001, <<http://www1.worldbank.org/prem/PREMNotes/premnote59.pdf>>

UIP, base de données PARLINE, module « Contrôle parlementaire », 2006 <<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>>

UIP et PNUD, *Dix ans de renforcement des Parlements en Afrique, 1991-2000. Enseignements et pistes de réflexion*, 2003, <http://www.ipu.org/pdf/publications/africa2000_fr.pdf>

Normes internationales (suite)

- NDI, *The Role and Effectiveness of the Ombudsman Institution*, 2005 ;
Strengthening Legislative Capacity in Legislative–Executive Relations, 2000 ;
Committees in Legislatures: A Division of Labor, 1996, <<http://www.accessdemocracy.org>>
- Pelizzo, R., Stapenhurst, R. et Olson, D. (éds), *Trends in Parliamentary Oversight*, Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <<http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/TrendsInParliamentaryOversight-FINAL.pdf>>
- Pelizzo, R., Stapenhurst, R. et Olson, D. (éds), *Legislatures and Oversight*, Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <http://siteresources.worldbank.org/EXTPARLIAMENTARIANS/Resources/Legislatures_and_Oversight.pdf>
- USAID, *Handbook on Legislative Strengthening*, 2000, <http://www.usaid.gov/our_work/democracy_and_governance/publications/pdfs/pnac632.pdf>
- Gay, O. et Winetrobe, B., *Parliamentary Audit: The Audit Committee in Comparative Context. A Report to the Audit Committee of the Scottish Parliament*, 2003, <<http://www.scottish.parliament.uk/business/committees/historic/audit/reports-03/aur03-legacy-02.htm>>

Normes régionales

- OCDE, « Relations between Supreme Audit Institutions and Parliamentary Committees », 2002, <[http://appli1.oecd.org/olis/2002doc.nsf/linkto/ccnm-gov-sigma\(2002\)1](http://appli1.oecd.org/olis/2002doc.nsf/linkto/ccnm-gov-sigma(2002)1)>
- Association parlementaire du Commonwealth, *Administration and Financing of Parliament: A Study Group Report*, 2005, <http://www.cpahq.org/AdministrationandFinancingofParliamentStudyGroupReport_pdf_media_public.aspx> ;
Study Group on the Administration and Financing of Parliament: Key Recommendations, 2005, <http://www.cpahq.org/TheadministrationandfinancingofParliaments_pdf_media_public.aspx>
- Coalition mondiale pour l'Afrique, Comité politique, *Le rôle et le fonctionnement des parlements en Afrique*, document de réflexion, <<http://www.gca-cma.org/fmps98.htm>>
- Harris, I., *Towards the Evolution of an Effective Parliamentary Administration in West Africa*, Association of Secretaries General of Parliaments, 2005, <http://www.asgp.info/documents/Geneva_2005/1st_conference_Nigerian.pdf>
- Rapports d'un Séminaire sur les administrations parlementaires et la coopération législative, organisé par le ECPRD et la Chambre des députés italienne*, 2003, <<http://de.camera.it/files/pdf/dossier.pdf>>

Normes nationales

- Munyenyembe, R. T. C. (président d'honneur de l'Assemblée nationale du Malawi), « The Parliament: Making Democracy Work », document présenté à la Conférence régionale Southern Africa After Elections, University of Namibia, 1995
- Parliamentary Reform Commission, « Strengthening Parliamentary Democracy in Zimbabwe », Foundation Report, Parlement du Zimbabwe, mai 1998
- House of Commons du Royaume-Uni, Liaison Committee, *Shifting the Balance: Select Committees and the Executive*, Premier rapport du Liaison Committee, session 1999-2000, HC 300, Londres, The Stationary Office, 2000

Normes nationales (suite)

House of Commons du Royaume-Uni, Procedure Committee *The Working of the Select Committee*, session 1989-1990, HC 19, Londres, HMSO, 1990

House of Commons du Royaume-Uni, Public Service Committee, *Ministerial Accountability and Responsibility*, session 1995-1996, HC 313. Londres, HMSO, 1996

Report on Parliamentary Oversight and Accountability, préparé par Hugh Corder, Saras Jagwanth et Fred Soltau, Faculty of Law, University of Cape Town, juillet 1999, <<http://www.pmg.org.za/bills/oversight&account.htm>>, accueilli par le Parliamentary Monitoring Group, Afrique du Sud (consulté le 5 juillet 2000)

Question d'évaluation

2.4.4.

Quel est le degré de rigueur des procédures d'approbation et de supervision de la fiscalité et des dépenses publiques ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois régissant la fiscalité et les dépenses publiques, notamment l'étendue de la liberté de l'exécutif, les mesures contre l'évasion fiscale.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité des procédures de contrôle des finances publiques, y compris l'indépendance des organismes d'audit et de comptabilité ; l'efficacité du système de collecte des impôts.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier l'incidence de la fraude, les irrégularités, le manque de transparence dans les dépenses publiques ; le niveau d'évasion fiscale, dont les marchés parallèles.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Banque mondiale, *World Development Indicators 2006*, Banque mondiale, 2006, <<http://www.worldbank.org/data>> ;

Banque mondiale, *Reports* sur l'observation des normes et codes (ROSC) en matière de transparence fiscale, <<http://www.worldbank.org/ifa/rosc.html>>

Economist Intelligence Unit, *Rapports par pays*, <<http://www.eiu.com/>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les politiques de financement, <<http://www.eldis.org/>>

FMI, documents de travail, <<http://www.imf.org>> ; *World Economic Outlook Database*, FMI, septembre 2006

International Budget Project, thème de recherche sur les législatures et le contrôle budgétaire, <<http://www.internationalbudget.org>> ;

International Budget Project, Open Budget Initiative 2006, <<http://www.openbudgetindex.org/>>

International Political Economy Network, <<http://www.isanet.org/sections/ipe/>>

Sources internationales (suite)

Monitoring and Evaluation (MandE) News, liste exhaustive d'évaluations techniques et documents, <<http://www.mande.co.uk>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les finances et ressources publiques, <<http://www.unpan.org>>

UIP, *Informations constitutionnelles et parlementaires* (semestriel)

Warwick Economics Research Paper Series, <<http://www2.warwick.ac.uk/fac/soc/economics/research/papers/>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Atelier de recherches théoriques François Perroux, <<http://www.univ-mlv.fr/artfperroux/>>

Banque asiatique de développement (ADB), <<http://www.adb.org>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Coalition mondiale pour l'Afrique, Comité économique, *Pour une Amélioration du Climat de l'Investissement en Afrique*, <<http://www.gca-cma.org/fecdoc98.htm>>

OCDE, pages Web sur les finances publiques et sur la gestion et les réformes réglementaires, <<http://www.oecd.org>>

Pacific-Basin Finance Journal, forum pour la publication de recherches universitaires sur les marchés des capitaux de la région Asie-Pacifique, <<http://www.elsevier.com>>

Salih, M. (éd.), *African Parliaments: Between Governance and Government*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

UK Evaluation Society site, <<http://www.evaluation.org.uk/>> (les membres représentent un certain nombre de domaines d'enquête, notamment les services sociaux, le développement économique, l'éducation, la science et les technologies ainsi que la gestion et les politiques du système de santé)

US Bureau of Economic Research (NBER) Project on Exchange Rate Crises in Emerging Market Countries, <<http://www.nber.org/crisis/>>

Normes de bonne pratique

Les 12 normes clés du Financial Stability Forum, <<http://www.fsforum.org>>, publiées dans le *Compendium of Standards* (près de 65 au total) s'appliquent

Sur la réglementation financière et la supervision

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, 2006

Sur la réglementation financière et la supervision (suite)

Financial Accounting Foundation – governmental Accounts Standards Board, <<http://www.fasb.org>>

International Association of Insurance Supervisors (IAIS), *Insurance Supervisory Principles* (sur le contrôle des assurances), <<http://www.iaisweb.org>>

International Organization of Securities Commissions (IOSCO), *Objectives and Principles of Securities Regulation*, <<http://www.iosco.org>>

Association of Secretaries General of Parliaments (1991). « The Parliamentary Budget », dans *Informations constitutionnelles et parlementaires*, n° 162, <<http://www.asgp.info/Resources/Data/Documents/UUELRYIICJPTBSGJBTOTYJDIVHON.pdf>> ;
« The Administrative and Financial Autonomy of Parliamentary Assemblies », dans *Informations constitutionnelles et parlementaires*, n° 177, 1998, <<http://www.asgp.info/Resources/Data/Documents/CVCNKQUEFMEUCJWPENOSNADTHSKQJ.pdf>>

NDI, *Legislatures and the Budget Process: An International Survey*, 2003, <http://www.accessdemocracy.org/library/1651_gov_budget_093103.pdf>

Pelizzo, R., Sahgal, V., Staphenurst, R. et Woodley, W., *Scrutinizing Public Expenditures: Assessing the Performance of Public Accounts Committees*, Banque mondiale, 2005

Krafchik, W. et Wehner, J., *Legislatures and Budget Oversight: Best Practices*, 2004, <http://www.revenuewatch.org/reports/kazakhstan_parliament_budget_forum.pdf>

Association parlementaire du Commonwealth, *Parliamentary Oversight of Finance and the Budgetary Process: Report of a Commonwealth Parliamentary Association Workshop*, Nairobi, Kenya, 10-14 décembre, 2001, <<http://www.cpahq.org/uploadstore/docs/parliamentaryoversightoffinance.pdf>>

Santiso, C., *Budget Institutions and Fiscal Responsibility: Parliaments and the Political Economy of the Budget Process in Latin America*, Institut de la Banque mondiale, 2005, <http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/Budget_Institutions_and_fiscal_responsibility_FINAL.pdf>

Wehner, J., *Back from the Sidelines? Redefining the Contribution of Legislatures to the Budget Cycle*, Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <http://siteresources.worldbank.org/EXTPARLIAMENTARIANS/Resources/Back_from_the_Sidelines_Joachim_Wehner.pdf>

Sur la macropolitique et la transparence des données

FMI, *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques*, 2001 ;
Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière, 1999 ;
Norme spéciale de diffusion des données/Norme générale de diffusion des données, <<http://dsbb.imf.org/Applications/web/dsbbhome/>>

Sur les infrastructures de marché et les infrastructures institutionnelles

Banque mondiale, *Guidelines on Insolvency Regimes*, 2001

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique*, 2001

Sur les infrastructures de marché et les infrastructures institutionnelles (suite)

Groupe d'action financière (GAFI), *Les quarante recommandations du Groupe d'action financière, 2003* [mise à jour] (sur l'intégrité du marché), <<http://www.fatf-gafi.org>>

Comité international de normalisation de la comptabilité (IASB), *Normes comptables internationales (IAS)* et *Normes internationales d'information financière (IFRS)*, <<http://www.iasb.org>>

Fédération internationale des experts comptables (IFAC), *Normes internationales d'audit (ISA)* (périodique)

Question d'évaluation

2.4.5.

Quel est le degré de liberté des partis et des groupes pour s'organiser au sein du Parlement ou du pouvoir législatif et pour contribuer aux travaux de celui-ci ?

Que chercher

1) Lois : examiner les fondements juridiques ou constitutionnels permettant aux partis et autres groupes de s'organiser au sein du pouvoir législatif et contribuer au travail de celui-ci, en faisant attention au rôle des partis minoritaires/d'opposition et aux groupes auto-organisés comme les groupes de femmes, etc.

2) Pratique : examiner l'éventail d'occasions offertes aux partis minoritaires ou d'opposition pour lancer des débats, faire des propositions de loi, contribuer aux travaux de comité, etc. Ont-elles un rôle significatif et sont-elles capables d'influencer les ordres du jour et les résultats ?

3) Indicateurs négatifs : examiner les cas officiels d'obstruction, d'intimidation, de refus d'accès à l'information, etc.

Sources de documentation générales

Agence de la Francophonie avec la Banque internationale d'information sur les États francophones, <<http://www.francophonie.org/>>

Foweraker, J. et Landman, T., *Citizenship Rights and Social Movements*, Oxford, Oxford University Press, 1997

iKNOW Politics, <<http://www.iknowpolitics.org/>>

International Directory of Government, Londres, Europa Publications, 1995

Salih, M. et Nordlund, P., *Political Parties in Africa: Challenges for Sustained Multiparty Democracy*, Stockholm, IDEA international, 2007 ;

Stojarová, V., Sedo, J., Kopecek, L. et Chytilék, R., *Political Parties in Central and Eastern Europe: In Search of Consolidation*, Stockholm, IDEA international, 2007 ;

Suri, K. C. *et al.*, *Political Parties in South Asia: The Challenge of Change*, Stockholm, IDEA international, 2007

UIP, Séminaire parlementaire, *Les relations entre partis majoritaires et minoritaires dans les parlements africains*, Rapport d'un séminaire qui s'est tenu à Libreville, Gabon, les 17-19 mai 1999, <<http://www.ipu.org>> ;

Sources de documentation générales (suite)

Le mandat parlementaire, 2000 ;
Séminaire sur un gouvernement pluraliste, Suva, Fidji, 26-28 mai 1998, sur le fonctionnement de gouvernements pluralistes, <<http://www.ipu.org>>

Voir également 2.1.5.

Normes de bonne pratique

Commonwealth, *Commonwealth (Latimer House) Principles on the Three Branches of Government*, 2002, <http://www.cpahq.org/CommonwealthPrinciplesonThreeArmsOfGovernment_pdf_media_public.aspx> ;

The Role of the Opposition, Rapport d'un atelier de travail sur les droits et responsabilités de l'opposition, <<http://www.thecommonwealth.org>>

Dias, M. « Fig Leaves or Guardians of Democracy: The Role of Opposition Parties », document présenté à la Conférence régionale Southern Africa After Elections, University of Namibia, 1995

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, *Programme d'action de Beijing*, Objectifs stratégiques et actions sur les femmes, le pouvoir et la prise de décision, septembre 1995

Refah Partisi (Parti de la prospérité) et autres c. la Turquie, Jugement, Cour européenne des droits de l'homme, sur le rôle des partis politiques en opposition dans la promotion de la liberté d'expression et l'assurance de la pluralité par des moyens non violents, 13 février 2003

UIP, *Statut type de l'opposition au Parlement*, 1999, <<http://www.ipu.org/splz-e/gabon.htm>>

Voir également 2.1.5.

Question d'évaluation

2.4.6.

Dans quelle mesure les procédures du Parlement ou du législatif permettent-elles de consulter le public et les intérêts concernés sur ses travaux ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les fondements juridiques relatifs à la responsabilité du Parlement ou du pouvoir législatif de consulter la population, tant de manière individuelle que par l'intermédiaire d'organisations de représentants, dans la législation, les commissions de recherche, les commissions d'enquête, etc.

2) *Pratique* : étudier dans quelle mesure les consultations sont systématiques, transparentes et inclusives dans la pratique. La population est-elle avertie suffisamment à l'avance ? Les procédures de soumission sont-elles faciles ?

Sources de documentation générales

C2D, Research Centre on Direct Democracy, <<http://c2d.unige.ch/>>

Sources de documentation générales (suite)

E-Studies, base de données sur la législation et les activités du Parlement européen, <<http://www.europarl.europa.eu/activities/expert/eStudies.do>>

International Budget Project, thème de recherche sur la transparence et la participation au processus budgétaire, <<http://www.internationalbudget.org>>

Kurtz, K., « Legislatures and Citizens: Communications Between Representatives and Their Constituents », réalisé pour USAID G/DG par la National Conference of State Legislatures et la Research Foundation de la State University of New York, Albany, NY, 1997.

Olson, D., *Democratic Legislative Institutions: A Comparative View*, Armonk, NY, M. E. Sharpe Inc., 1994

Salih, M. (éd.), *African Parliaments: Between Governance and Government*, New York, Palgrave Macmillan, 2005

UIP, *Séminaire régional à l'intention des parlements d'Afrique anglophone*, 22-24 mai 2000, Nairobi, Kenya, 2000, <http://www.ipu.org/pdf/publications/nairobi_en.pdf> ;

Séminaire régional à l'intention des Parlements de la région ASEAN+3, 23-25 juillet 2002, Manille, Philippines, 2002, <http://www.ipu.org/PDF/publications/manila02_en.pdf> ;

Séminaire régional à l'intention des parlements de l'Asie du Sud-Ouest, 26-28 mai 2003, Colombo, Sri Lanka, 2004, <http://www.ipu.org/PDF/publications/colombo_en.pdf>

Normes de bonne pratique

Beetham, D., *Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques*, Genève, UIP, 2006

PNUD, *The Legislature and Constituency Relations* (sans date), <<http://www.undp.org/governance/docs/Parl-Pub-constrelat.htm>>

PNUD et NDI, « Renforcer le rôle des parlementaires dans les Objectifs du millénaire pour le développement et les processus de réduction de la pauvreté : la collaboration parlementaire-civique dans le suivi des initiatives de réduction de la pauvreté », *Série Parlement et pauvreté* Manuel n° 2, 2004 ;

PNUD et NDI, « Renforcer le rôle des parlementaires dans les Objectifs du millénaire pour le développement et les processus de réduction de la pauvreté : la sensibilisation publique du pouvoir législatif sur les problèmes de la pauvreté », *Série Parlement et pauvreté* Manuel n° 3, 2004 ;

PNUD et NDI (2001), *Guidebook on Strengthening the Representative Capacity of Legislatures*, <<http://www.accessdemocracy.org>>

UIP, PNUD, Institut de la Banque mondiale et UNIFEM, *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, « Parlement, budget et genre », 2004, <http://www.ipu.org/PDF/publications/budget_fr.pdf>

Banque mondiale, *The World Bank Participation Sourcebook*, 1996, <<http://www.worldbank.org/wbi/sourcebook/sbhome.htm>> ;

Banque mondiale, *Participatory Development and the World Bank: Potential Directions for Change*, vol. 1, document de travail WDP183 de la Banque mondiale, 1992

Hansard Society for Parliamentary Government, *Making the Law: The Report of the Hansard Society Commission on the Legislative Process*, 1993

Normes de bonne pratique (suite)

Krafchik, W. *Can Civil Society Add Value to Budget Decision-making? A Description of Civil Society Budget Work*. International Budget Project (sans date), <<http://www.internationalbudget.org/resources/library/civilsociety.pdf>>

NDI et Parlement de Namibie, *Public Participation in the Legislation Process*, 2001, <http://www.accessdemocracy.org/library/1408_na_publicpart_093101.pdf> ;

NDI, *Constituency Handbook for Elected Representatives in Namibia*, 2002, <http://www.accessdemocracy.org/library/1376_na_constituencyhdbk.pdf>

Scottish Executive, *Involving Civil Society in the Work of Parliaments*, Scottish Office, 2000

Chiwandamira, L., Overland, L. et Gilbert, S., *The Power Is the People's: Citizen Participation in Parliamentary Processes in Lesotho*, Lesotho Parliament et IDASA, 2006 ;

Chiwandamira, L., Overland, L. et Gilbert, S., *The Power Is the People's: Citizen Participation in Parliamentary Processes in Zambia*, Zambian Parliament et IDASA, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Voir également 2.3.3.

Question d'évaluation

2.4.7.

Quel est le degré d'accessibilité des représentants élus pour leurs électeurs ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les obligations qu'ont les représentants élus d'être disponibles pour leurs électeurs, ainsi que les facilités qui leur sont fournies pour rendre ce service.

2) *Pratique* : examiner l'accessibilité dans la pratique des représentants élus pour leurs électeurs.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les données sur les niveaux de mécontentement exprimés à l'égard des représentants.

Sources de documentation générales

C2C, Research Centre on Direct Democracy, <<http://c2d.unige.ch/>>

Sources spécifiques à chaque pays pouvant être utilisées. Sources générales pouvant être utiles : UIP, <<http://www.ipu.org>>

Kurtz, K., « Legislatures and Citizens: Communications Between Representatives and Their Constituents », réalisé pour USAID G/DG par la National Conference of State Legislatures et la Research Foundation de la State University of New York, Albany, NY, 1997

NDI, <<http://www.ndi.org/>>

Olson, D., *Democratic Legislative Institutions: A Comparative View*, Armonk, NY, M. E. Sharpe Inc., 1994

Normes de bonne pratique

Beetham, D., *Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques*, Genève, UIP, 2006

Searing, D., « The Role of the Good Constituency Member and the Practice of Representation in Great Britain », *Journal of Politics*, 1985, p. 348-381

PNUD, « A Concept Paper on Legislatures and Good Governance », d'après un document préparé par J. K. Johnson et R. T. Nakamura pour le PNUD, 1999 ;
« The Legislature and Constituency Relations », <<http://www.undp.org>>

PNUD et NDI, *Guidebook on Strengthening the Representative Capacity of Legislatures*, 2001, <<http://www.accessdemocracy.org>>

Question d'évaluation

2.4.8.

Le Parlement ou le législatif offre-t-il un forum de réflexion et de débat sur les questions d'intérêt public ?

Que chercher

Examiner si le Parlement ou le pouvoir législatif offre réellement un forum permettant de délibérer sur les questions d'importance publique, en tenant compte de facteurs tels que la durée adéquate de débat, la place accordée aux différents points de vue et arguments, le niveau de participation, etc.

Sources de documentation générales

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur l'efficacité des législations, <<http://www.gsdr.org>>

UIP, *Informations constitutionnelles et parlementaires* (semestriel) ;
Droits de l'homme des parlementaires (Comité de l'UIP), <<http://www.ipu.org/iss-e/hr-law.htm>> ;
(1986), *Les Parlements dans le monde : Recueil de données comparatives*. Aldershot, Gower ;
Base de données PARLINE, <<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>> ;
Base de données PARLIT, base de données d'informations parlementaires en ligne, <<http://www.ipu.org/parlit-f/parlitsearch.asp>>

Normes de bonne pratique

Association parlementaire du Commonwealth, *Latimer House Guidelines for the Commonwealth*, 1998, <<http://www.cpahq.org>>

Coalition mondiale pour l'Afrique, Comité politique, *Le rôle et le fonctionnement des parlements en Afrique*, document de réflexion, <<http://www.gca-cma.org/fmps98.htm>>

UIP et PNUD, *Dix ans de renforcement des parlements en Afrique, 1991-2000. Enseignements et pistes de réflexion*, 2003, <http://www.ipu.org/pdf/publications/africa2000_fr.pdf>

Beetham, D., *Parlement et démocratie au XXI^e siècle : guide des bonnes pratiques*, Genève, UIP, 2006

2.5. **Contrôle civil des forces militaires et policières**
Question générale : les forces militaires et policières sont-elles sous contrôle civil ?

Question d'évaluation

2.5.1. Quel est le degré d'efficacité du contrôle civil des forces armées et dans quelle mesure la vie politique est-elle à l'abri de toute ingérence militaire ?

Que chercher

- 1) *Lois* : examiner les lois régissant le contrôle civil et la responsabilité des forces armées, notamment toute immunité accordée.
- 2) *Pratique* : examiner l'efficacité des procédures de contrôle civil et de responsabilité dans la pratique.
- 3) *Indicateurs négatifs* : étudier les données sur les coups d'État, les régimes militaires ; sur le personnel militaire actuel ou ancien qui occupe des postes politiques importants ; sur les domaines de la prise de décision politique soumis au contrôle militaire ou au veto ; sur les conflits entre autorités civiles et militaires.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Amnesty International, *Conscientious Objection to Military Service*, Londres, Amnesty International, janvier 1991

Andrade, J., *World Police and Paramilitary Forces*, New York, Stockton Press, 1985

Association pour la gouvernabilité démocratique et la sécurité (PDGS), <<http://www.pdgs.org.ar>>

Carnovale, Marco, 1997, « NATO Partners and Allies: Civil–Military Relations and Democratic Control of the Armed Forces », <<http://www.nato.int/docu/review/1997/9702-9.htm>>

Centre for Civil-Military Relations (CCMR), Belgrade, <<http://www.ccmr-bg.org>>

Center for Comparative and International Studies (Suisse), <<http://www.cis.ethz.ch>>

Center for Security Studies and Conflict Research, Swiss Federal Institute of Technology, <<http://www.fsk.ethz.ch>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les conflits et la sécurité, <<http://www.eldis.org/>>

Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces, <<http://www.dcaf.ch/index.htm>>

Global Facilitation Network for Security Sector Reform, <<http://www.ssrnetwork.net>>

Institute for Security Studies (ISS), <<http://www.iss.co.za>>

Institute for War and Peace Reporting, <<http://www.iwpr.net>>

Sources internationales (suite)

Institutions académiques officielles et Organisations universitaires (Institut des hautes études de défense nationale), <<http://www.ihedn.fr>>

International Institute for Strategic Studies (IISS), <<http://www.iiss.org>>

International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), <<http://www.prio.no>>

Société internationale de droit militaire et de droit de la guerre, dont le siège se trouve au Palais de justice à Bruxelles, <<http://www.soc-mil-law.org/>>

Inter-University Seminar on Armed Forces and Society, <<http://www.iusafs.org/>>

NDI, programme de recherche sur le contrôle civil des forces armées et de la police, <<http://www.ndi.org>>

Post-Soviet Armies Newsletter, <<http://www.psan.org/>>

L'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), <<http://www.sipri.org>>

Transnational Foundation for Peace and Future Research, <<http://www.transnational.org>>

Afrique et Moyen-Orient

African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), <<http://www.accord.org.za>>

Centre d'études stratégiques de l'Afrique, <<http://www.africacenter.org/>>

Emirates Center for Strategic Studies and Research (ECSSR), <<http://www.ecssr.ac.ae>>

Amériques

Centro de Estudios Estratégicos (Secretaría de Asuntos Estratégicos), Brésil

Centro de Investigación para la paz (Fundación Hogar del Empleado), <<http://www.fuhem.es/portal/areas/paz/>>

Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), <<http://www.focal.ca>>

Fundación Foro del Sur, Argentine, <<http://www.forosur.com.ar>>

Institut canadien des affaires internationales (CIIA), <<http://www.ciia.org>>

Institut canadien d'études stratégiques (CISS), <<http://www.ciss.ca>>

Núcleo de Estudos Estratégicos (NEE), Universidade Estadual de Campinas, Brésil, <<http://www.unicamp.br/nee>>

Seguridad Estratégica Regional en el 2000 (Ser en el 2000), Argentine, <<http://www.ser2000.org.ar>>

Asie

Institute of Peace and Conflict Studies (IPCS), Inde, <<http://www.ipcs.org>>

Institute of Strategic and International Studies (ISIS), Malaisie, <<http://www.isis.org.my>>

Europe

Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, Allemagne, <<http://www.berghof-center.org>>

Bonn International Center for Conversion (BICC), <<http://www.bicc.de>>

British American Security Information Council (BASIC), <<http://www.basicint.org>>

Caucasian Institute for Peace, Democracy and Development (CIPDD), Géorgie, <<http://www.cipdd.org>>

Center for Peace, Conversion and Foreign Policy of Ukraine, <<http://cpcfpu.org.ua/en/>>

Center for Peace, Non-violence and Human Rights, Croatie, <<http://www.centar-za-mir.hr/engonama.php>>

Civil-Military Relations in Central and Eastern Europe, Internet Resource Centre, <<http://www.bris.ac.uk/Depts/GRC/CMR/Default.htm>>

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Belgique, <<http://www.grip.org>>

Institute of International Relations « Prague » (IIR), République tchèque, <<http://www.iir.cz/>>

Institut français des relations internationales (IFRI), <<http://www.ifri.org>>

Netherlands Institute of International Relations « Clingendael », <<http://www.clingendael.nl>>

OSCE, *The OSCE Handbook*, 3^e éd., 2000, <<http://www.osce.org>>

Peace Research and European Security Studies, Allemagne, <<http://www.afes-press.de>>

Normes de bonne pratique

Normes régionales

CEDEAO, *Protocole relatif au mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, 1999 ;

Protocole A/SPI/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, 2001, articles 19-24

OUA, *Déclaration sur le cadre pour une réaction de l'OUA face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement*, AHG Décl. 5, XXXVI, 2000

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), *Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (CFE)*, novembre 1990 ;

Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, novembre 1990 ;

Acte de clôture de la Négociation sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe, Helsinki, 1992 ;

Acte final de la Conférence des États parties au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, novembre 1990 ;

Rapport d'une Réunion d'experts de la CSCE sur le règlement pacifique des différends, Valletta 1991 ;

Traité Ciel ouvert (Open Skies Treaty)

Born, H. et Leigh, I., *Handbook on Making Intelligence Accountable*, Genève, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, 2005 ;

Born, H. et Leigh, I., *Handbook on Human Rights and Fundamental Freedoms of Armed Forces Personnel*, Genève, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, 2007

Question d'évaluation	
2.5.2.	Dans quelle mesure les services de police et de sécurité doivent-ils rendre compte de leurs activités ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les lois régissant le fonctionnement et la responsabilité des services de police et de sécurité, notamment les réglementations relatives à l'usage de la force, le traitement des suspects, les atteintes à la vie privée, les procédures de plainte, etc.	
2) <i>Pratique</i> : examiner l'efficacité des procédures garantissant la responsabilité publique des services de sécurité et de police et que ceux-ci n'abusent pas de leurs pouvoirs légaux.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les données sur les décès et blessures subis par les suspects ou par les personnes qui exercent leurs droits civils et politiques légitimes ; sur les partis pris systématiques dans le traitement des citoyens ; sur les abus de pouvoir de toute sorte. <i>Voir aussi 1.2.4 et 1.3.1.</i>	

Sources de documentation générales
Alderson, J., <i>Principled Policing</i> , Winchester, Waterside Press, 1998
Black and Asian Police Association, < http://www.bapagmp.co.uk/ >
Centre for Crime and Justice Studies, liens sur la justice, < http://www.kcl.ac.uk/depsta/rel/ccjs/justicelink/index.html >
Centro de Estudios de Guatemala (CEG)
Crawshaw, R., Cullen, S. et Williamson, T., <i>Human Rights and Policing</i> , 2 ^e éd. revue, Leyde, Martinus Nijhoff, 2006 ;
Crawshaw, R. et Holmström, L., <i>Essential Cases on Human Rights for the Police</i> , Leyde, Martinus Nijhoff, 2006 ;
Crawshaw, R. et Holmström, L., <i>Essential Texts on Human Rights for the Police</i> , Leyde, Martinus Nijhoff, 2001
Goldsmith, A. et Lewis, C. (éds), <i>The Civilian Oversight of Policing</i> , Portland, Or., Intl Specialized Book Service Inc., 2000
Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur le crime et le maintien de l'ordre, < http://www.gsdc.org >
Instituto de Estudios Internacionales, Universidad de Chile, < http://mordor.seci.uchile.cl/facultades/estinter/ >
International Centre for Security Analysis (ICSA), < http://www.kcl.ac.uk/orgs/icsa/ >
International Police Association, liste de courriels des Sections nationales, < http://www.ipa-iac.org >
International Relations and Security Network (ISN), < http://www.isn.ethz.ch/ >
International Union of Police Associations, < http://www.iupa.org >
Interpol, < http://www.interpol.int >

Sources de documentation générales (suite)

Kulmala, M., « A Guide to Information Warfare », <<http://www.futurewar.net>>

Kurian, G. T., *World Encyclopedia of Police Forces and Penal Systems*, New York, Facts on File, 1989

Law Enforcement Gays and Lesbians International (LEGAL International), <<http://www.qrd.org/qrd/www/orgs/glb-police/>>

NDI, programme de recherche sur le contrôle civil des forces armées et de la police, <<http://www.ndi.org>>

Open Society Justice Initiative, programme sur la justice pénale et la sécurité publique, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Partnership for Democratic Governance and Security, <<http://www.pdgs.org/>>

Police Accountability, Promoting Civilian Oversight in Southern Africa, <<http://www.policeaccountability.co.za>>

Rauch, J. et Van der Spuy, E., *Police Reform in Post Conflict Africa: A Review*, Pretoria, IDASA, 2006

VERA Institute of Justice, <<http://www.vera.org/>>

Normes de bonne pratique

Assemblée générale des Nations unies, *Community Policing*, résolution 34/169, 12 décembre 1979

Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, 1985

CEDEAO, *Protocole relatif au mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité*, 1999 ;

Protocole A/SPI/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, 2001, articles 19-24

Renforcement des structures nationales, des institutions et des organismes de la société civile qui s'attachent à promouvoir et à sauvegarder les droits de l'homme, résolution adoptée par la 92^e Conférence interparlementaire, Copenhague, 17 septembre 1994

Interpol, *Code de conduite pour les responsables de l'application des lois* et *Code d'éthique pour les responsables de l'application des lois*, <<http://www.interpol.int>>

NDI, *Democratic Oversight of Police Forces: Mechanisms for Accountability and Community Policing*, 2005, <<http://www.accessdemocracy.org>>

Question d'évaluation

2.5.3.

Dans quelle mesure la composition de l'armée, de la police et des services de sécurité reflète-t-elle la composition de la société dans son ensemble ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la législation relative à la composition sociale des forces armées, des services de police et de sécurité, y compris la réglementation relative aux exclusions. Voir aussi 3.2.3 et 3.2.4.

Que chercher (suite)

2) *Pratique* : examiner l'efficacité des procédures de recrutement et de promotion dans la pratique et comment elles affectent la composition sociale du service concerné, y compris le déroulement des procédures de plaintes internes.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les cas de groupes sociaux manifestement sous-représentés dans les services respectifs y compris aux niveaux les plus élevés ; de partis pris, discrimination ou maltraitance systématiques envers des groupes sociaux particuliers au sein de leurs rangs.

Sources de documentation générales

Black and Asian Police Association, <<http://www.bapagmp.co.uk>>

International Police Association, liste de courriels des Sections nationales, <<http://www.ipa-iac.org>>

International Union of Police Associations, <<http://www.iupa.org/>>

Law Enforcement Gays and Lesbians International (LEGAL International), <<http://www.qrd.org/qrd/www/orgs/glb-police/>>

Normes de bonne pratique

Convention relative aux droits de l'enfant : protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000

Independent Commission on Policing for Northern Ireland (the Patten Commission), *A New Beginning: Policing in Northern Ireland*, Norwich, 1999

Question d'évaluation

2.5.4.

Dans quelle mesure le pays est-il à l'abri d'opérations de la part des unités paramilitaires, des milices privées, des chefs de guerre et des mafias criminelles ?

Que chercher

1) *Indicateurs négatifs* : étudier les cas de régions du territoire ou de domaines de la vie sociale soumis à des actes perpétrés par des groupes recourant à la violence illégale ; l'incidence des décès, blessures ou intimidations dont ils sont responsables. *Voir aussi 1.2.1.*

Sources de documentation générales

Andrade, J., *World Police and Paramilitary Forces*, New York, Stockton Press, 1985

Banque mondiale, programme de recherche sur les conflits, <<http://www.worldbank.org>>

Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC), <http://www.unodc.org/unodc/crime_cicp.html>

Sources de documentation générales (suite)

- Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les conflits et la sécurité, <<http://www.eldis.org/>>
- European Institute for Crime Prevention and Control, affilié aux Nations unies (HEUNI), <<http://www.heuni.fi/>>
- Global Organised Crime Project, <<http://www.csis.org/goc/>>
- International Crisis Group, *Rapports par pays*, <<http://www.icg.org>>
- Michigan State University Library, *Criminal Justice Resources: Organized Crime*, <<http://www.lib.msu.edu/harris23/crimjust/orgcrime.htm>>
- Service canadien du renseignement de sécurité, *Activités criminelles transnationales*, Série Fiche documentaire n° 10, <<http://www.csis-scrs.gc.ca/en/newsroom/backgrounders/backgrounder10.asp>>
- Terrorism Research Center, <<http://www.terrorism.com>>
- United Nations Crime and Justice Information Network, <<http://www.uncjin.org/>>
- US Federal Bureau of Investigation, *Organized Crime*, <<http://www.fbi.gov/hq/cid/orgcrime/ocshome.htm>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

- Assemblée générale des Nations unies, *Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée*, 2000, et son *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer* et *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, 2000 et *Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions*, 2001 ;
Convention relative aux droits de l'enfant : Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000
- Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, *Programme d'action de Beijing*, septembre 1995, Objectifs stratégiques et actions sur les femmes et les conflits armés
- IDEA international, *Democracy and Deep-rooted Conflict: Options for Negotiators*, Stockholm, IDEA international, 1998

Normes régionales

- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), *Déclaration de Manille sur la prévention et la répression de la criminalité transnationale*, 1998
- Conseil de l'Europe, *Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme*, 2005 ;
Convention pour la prévention du terrorisme, 2005
- CEDEAO, *Déclaration de moratoire sur les transferts et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest*, 1998

Normes régionales (suite)

OEA, *Engagement de Mar del Plata*, deuxième Conférence interaméricaine sur le terrorisme, 1998 ;
Déclaration de Lima pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, 1996 ;
Déclaration de San Salvador sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme, 2003

OUA, *Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre*, 2000 ;
Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique, 1977 ;
Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, 1999 ;
 Union africaine, *Le Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine*, 2005 ;
Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003, article 11

SADC, *Protocol on Control of Firearms, Ammunition and Other Related Materials*, juillet 2002

2.6. Intégrité dans la vie publique

Question générale : l'intégrité dans la gestion des affaires publiques est-elle assurée ?

Question d'évaluation

2.6.1.

Quel est le degré de séparation des fonctions officielles par rapport aux intérêts personnels et familiaux des responsables publics ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les réglementations régissant la séparation des fonctions publiques des intérêts et connexions privés des responsables publics, y compris les déclarations d'intérêt, les conflits d'intérêts, etc.

2) *Pratique* : examiner l'efficacité et l'indépendance des procédures à cet égard.

3) *Indicateurs négatifs* : examiner les cas de connexions systématiques entre les responsables relevant du domaine public et les intérêts privés impliqués dans le gouvernement ; le favoritisme ; les absences de déclaration d'intérêt ou les conflits d'intérêts ; le « pantouflage ».

Sources de documentation générales

Sources internationales

Anti-Corruption Knowledge Center, Banque mondiale, « An Annotated Bibliography »,
 <<http://www.worldbank.org/wbi/governance/bib.html>>

Anti-Corruption Resource Centre, base de données sur les rapports et la littérature, les organisations, les outils, les sites Web, etc., <<http://www.u4.no/index.cfm>>

Sources internationales (suite)

Association of Certified Fraud Examiners, <<http://www.acfe.com>>

Banque mondiale programme de recherche sur le financement et la recherche du secteur privé, <<http://www.worldbank.org>>

Center for Public Integrity, <<http://www.publicintegrity.org>>

Coalition for International Justice

Corruption Online Research and Information System (CORIS), Transparency International, <<http://www.corisweb.org/>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur la gestion des finances publiques et la responsabilisation, <<http://www.gsdr.org>>

Heidenheimer, A. J. *et al.*, (éds), *Political Corruption: A Handbook*, 4^e éd., New Brunswick, N.J., Transaction Publishers, 1997

Management and Governance Network (Magnet), PNUD, <<http://magnet.undp.org/>>

NDI, programme sur l'intégrité publique, <<http://www.ndi.org>>

Overseas Development Institute, recherche sur la gouvernance et la corruption, <<http://www.odi.org.uk>>

PNUD (1997), *Corruption and Good Governance*, New York, Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, PNUD, document de travail 3

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation, <<http://www.unpan.org>>

Respondanet, base de données sur la lutte contre la corruption (en anglais et espagnol), <<http://www.respondanet.com>>

Standing Committee on International Legal Practice, « Report: Survey of Law on Bribery of Public Officials », 1996 (polycopié) ;
Standing Committee on International Legal Practice, *Resolution of the Council on the International Bar Association*, 1996 (polycopié)

Transparency International, *Corruption Perception Index*, <<http://www.transparency.org>>

UIP, <<http://www.ipu.org>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Afrique et Moyen-Orient

Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC), <<http://www.apnacafrika.org>>

Banque africaine de développement, *Rapport sur le développement en Afrique 2001 : renforcement de la bonne gouvernance en Afrique*, Oxford, Oxford, University Press, 2001

Afrique et Moyen-Orient (suite)

Doig, A. *et al.*, 2005. « Measuring “Success” in Five African Anti-corruption Commissions: The Cases of Ghana, Malawi, Tanzania, Uganda and Zambia », U4, Anti-corruption Resource Centre, <<http://www.u4.no>>

Open Society Justice Initiative, programme de lutte contre la corruption, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Southern African Information Portal on Corruption (IPOC), <<http://www.ipocafrika.org/>>

Amériques

Indiana University, *Proceedings of the Conference on Civil Service Systems In Comparative Perspective*, Indiana University, Bloomington, Ind., 5-8 avril 1997, <<http://www.indiana.edu/~csrc/csrc.html>>

Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption, *Organized Crime Web Links*, <<http://www.yorku.ca/nathanson/Links/links.htm#Corruption>>

OEA, base de données sur la lutte contre la corruption (uniquement en espagnol), <<http://www.oas.org/juridico/spanish/redesinteramericanas/institu/instituciones.htm>>

Asie

ADB/OCDE, Initiative de lutte contre la corruption en Asie et dans le Pacifique, base de données de ressources sur la lutte anticorruption, <<http://www1.oecd.org/daf/asiacom/index.htm>>

Asia-Pacific Group on Money Laundering, <<http://www.apgml.org/>>

Australian APEC Study Centre, Monash University, ressources sur la réglementation financière, <<http://www.apec.org.au/>>

Australian Development Gateway, ressources internationales et spécifiques à la région Asie-Pacifique sur la lutte contre la corruption, <<http://www.developmentgateway.com.au>>

Open Society Justice Initiative, Programme sur la lutte contre la corruption, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Sherman, T., « Combating Money Laundering in the Asia Pacific Region », Research Institute for Asia and the Pacific, Business Briefing, 27 septembre 1995

Stability Pact Anti-Corruption Initiative, <<http://spai-rslo.org/new.asp>>

Europe

Anti-Corruption Network for Transitional Economies, <<http://www.anticorruptionnet.org/index.txt.html>>

Anti-Corruption Network for Eastern Europe and Central Asia, <<http://www.oecd.org>>

Coalition 2000, *Corruption Monitoring System*, Sofia, <<http://www.online.bg/coalition2000/eng/monitor.htm>>

Europe (suite)

Conseil de l'Europe et Union européenne, Programme OCTOPUS, <<http://www.coe.int>> ;
Conseil de l'Europe, Groupe d'États contre la corruption (GRECO), <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/default_FR.asp?>

EUMAP, programme sur la corruption et la politique anticorruption, <<http://www.eumap.org/>>

OCDE (1996), *L'éthique dans le service publique : questions et pratiques actuelles*, Études hors série sur la gestion publique, n° 14 ;
(1999), *La corruption dans le secteur public : panorama international des mesures de prévention*, OCDE, <<http://www.oecd.org>> ;
Pages Web sur les finances publiques et sur la gestion et les réformes réglementaires, <<http://www.oecd.org>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Convention des Nations unies contre la corruption*, 2003 ;
Code international de conduite des agents de la fonction publique, A/RES/51/59, 12 décembre 1996

ONUDD. 2004. « The Global Programme Against Corruption: UN Anti-Corruption Toolkit », 3^e éd., Vienne, <<http://www.unodc.org>>

Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, Séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 4 sur la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>

FMI, *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques*, 2001 (mise à jour) ;
Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière, 1999

Interpol, *Global Standards to Combat Corruption in Police Forces/Services*, <<http://www.interpol.int>>

Normes régionales

ADB/OCDE Initiative de lutte contre la corruption en Asie et dans le Pacifique, *Plan d'action de lutte contre la corruption*, <<http://www1.oecd.org/daf/asiacom/index.htm>>

Charte de la fonction publique en Afrique, 2001, troisième Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, Windhoek, Namibie, février 2001

Union africaine, *Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption*, 2003

Banque asiatique de développement, *Anti-Corruption Policies in Asia and the Pacific*, 2004 ;
Anticorruption Policies and Strategies, 1998, <<http://www.adb.org>>

Conseil de l'Europe, *Convention pénale sur la corruption*, 1999 et *Convention pénale sur la corruption*, 1999 ;
Anti-Corruption Services: Good Practice in Europe, OCTOPUS, 2004

Normes régionales (suite)

OUA, *Convention générale sur les privilèges et immunités de l'Organisation de l'unité africaine*, 1965 ;
Protocole additionnel à la Convention générale de l'OUA sur les privilèges et immunités, 1980

OCDE, *Transparence budgétaire – les meilleures pratiques de l'OCDE*, 2001

SADC, *Protocol against Corruption*, août 2001

Kostyo, K., *Handbook: Curbing Corruption in Public Procurement*, Berlin, Transparency International, 2006, <<http://www.transparency.org>>

Normes nationales

Gouvernement d'Afrique du Sud, *Asmal Code*, 1994 ;
Code of Conduct for Elected Members of the ANC, 1994

Gouvernement de Belize, *Prevention of Corruption in Public Life Act*, 1994, n° 24

Gouvernement du Canada, *Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders*, 1985

Gouvernement de l'Estonie, « *Honest State* » Initiative, 2004

Gouvernement de la Gambie, *Evaluation of Assets and Properties and the Prevention of Corrupt Practices Act*, 1982, n° 17

Gouvernement du Pakistan, *National Anti-Corruption Strategy*, 2002

Gouvernement du Royaume-Uni, *Raising Standards and Upholding Integrity: The Prevention of Corruption*, Londres, The Stationery Office, 2000 <<http://www.official-documents.gov.uk/>>

Gouvernement de Trinité-et-Tobago, *Integrity in Public Life Act*, 1987, n° 8

House of Commons du Royaume-Uni, Committee on Standards in Public Life (the Neil Committee), *The Funding of Political Parties in the United Kingdom*, Londres, The Stationery Office, 1998, Cinquième Rapport, Cm 4057 I & II

Ministère du Premier ministre et du Cabinet (Australie-Méridionale), « South Australia Code of Conduct for Ministers », extrait de *Cabinet Handbook*, 1994

Trinidad and Tobago Integrity Commission, extrait de la Constitution Trinité-et-Tobago, 1980

Question d'évaluation

2.6.2.

Dans quelle mesure les dispositions visant à protéger les responsables publics et le public contre la corruption les protègent-ils réellement ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois contre la corruption au sein du gouvernement et le cas échéant dans les services publics, en vertu des conventions internationales et régionales.

Que chercher (suite)

2) Pratique : examiner l'efficacité et l'indépendance des procédures et sanctions en matière d'application de la législation anticorruption dans différents domaines de la vie publique : gouvernements, en particulier la politique d'acquisition, la justice, les autorités chargées de l'application des lois, les douanes et l'administration des impôts, et autres services. Examiner la rigueur des procédures d'audit et des procédures comptables. Examiner les preuves d'implication de la société civile dans les activités et la promotion de la lutte contre la corruption.

3) Indicateurs négatifs : étudier les cas connus de pots-de-vin en espèces ou en nature, mineurs et importants ; les perceptions par l'élite et la population de la corruption et leur expérience de son incidence ; d'autres indicateurs de corruption.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Banque mondiale, *Reports* sur l'observation des normes et codes (ROSC) en matière de transparence fiscale, <<http://www.worldbank.org/ifa/rosc.html>>

Corruption Online Research and Information System (CORIS), Transparency International, <<http://www.corisweb.org/>>

International Budget Project, thème de recherche sur la transparence et la participation au processus budgétaire, <<http://www.internationalbudget.org>> ;

International Budget Project, Open Budget Initiative 2006, <<http://www.openbudgetindex.org/>>

International Social Science Journal, édition spéciale sur la corruption dans les démocraties occidentales, 149 (septembre 1997)

Journal of Corruption and Reform

Management and Governance Network (Magnet) au PNUD, <<http://magnet.undp.org/>>

Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, <<http://www.gopacnetwork.org/>>

Standing Committee on International Legal Practice, « Report: Survey of Law on Bribery of Public Officials » (polycopié), 1996 ;

Standing Committee on International Legal Practice, *Resolution of the Council on the International Bar Association* (polycopié), 1996

Transparency International, *Corruption Perception Index, Bribe Payers Index*, etc., <<http://www.transparency.org>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

ADB/OCDE Initiative de lutte contre la corruption en Asie et dans le Pacifique, base de données de ressources sur la lutte anticorruption, <<http://www1.oecd.org/daf/asiacom/index.htm>>

Anti-Corruption Network for Europe and Eurasia, <<http://www.nobribes.org>>

Bertsk, J., *Renforcer l'éthique dans le service public : les mesures des pays de l'OCDE*. Paris, OCDE, 2000

Sources régionales (suite)

Conseil de l'Europe, Groupe d'États contre la corruption (GRECO), <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/default_FR.asp?>

Conseil de l'Europe et Union européenne, Programme OCTOPUS, <<http://www.coe.int>>

Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, *Public Service Ethics in Africa*, ST/ESA/PAD/SER.E/23, Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique, 2001, <<http://www.unpan.org/EthicsWebSite/inc/reportpg.htm>>

EUMAP, programme sur la corruption et la politique anticorruption, <<http://www.eumap.org/>>

Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption, *Organized Crime Web Links*, <<http://www.yorku.ca/nathanson/Links/links.htm#Corruption>>

OCDE, pages Web sur les finances publiques et sur la gestion et les réformes réglementaires, <<http://www.oecd.org>>

Pieth, M., Low, L. et Cullen, P. J., *The OECD Convention on Bribery: A Commentary*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007

Réseau des parlementaires africains contre la corruption, <http://www.parlcent.ca/africa/APNAC/index_e.php>

Transparent Agents and Contracting Agencies (TRACE), <<http://www.traceinternational.org/>>

US Information Agency, *Bribery and Corruption*, <<http://dosfan.lib.uic.edu/usia/>> ; « Corruption: An Impediment to Development », *Economic Perspectives*, Electronic Journal of the US Information Agency, 3/5, novembre 1999, <<http://dosfan.lib.uic.edu/usia/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Code international de conduite des agents de la fonction publique*, A/RES/51/59, 12 décembre 1996

Action parlementaire pour lutter contre la corruption et nécessité d'une coopération internationale dans ce domaine, résolution de la 94^e Conférence interparlementaire, Bucarest, 13 octobre 1995

Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, *Combattre la corruption : Manuel du parlementaire*, 2005, <<http://www.gopacnetwork.org/Docs/CCH%2005%20Final%20FR%20not%20booked.pdf>>

Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits humains, Séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 4 sur la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>

UIP, *Le rôle des parlements dans la lutte contre la corruption*, 2001, <<http://www.ipu.org/splz-f/hague01-bkgr.htm>>

Normes régionales	
ADB/OCDE Initiative de lutte contre la corruption en Asie et dans le Pacifique, <i>Plan d'action de lutte contre la corruption</i> , < http://www1.oecd.org/daf/asiacom/index.htm >	
Union africaine, <i>Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption</i> , 2003	
<i>Charte de la fonction publique en Afrique</i> , 2001, troisième Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, Windhoek, Namibie, février 2001	
Conseil de l'Europe, <i>Convention pénale sur la corruption</i> , 1999 et <i>Convention civile sur la corruption</i> , 1999 ; <i>Code international de conduite des agents de la fonction publique</i> , 2000 ; <i>Vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption</i> , Res (97) 24, 6 novembre 1997 ; <i>Anti-Corruption Services: Good Practice in Europe</i> , OCTOPUS, 2004	
OEA, <i>Convention interaméricaine contre la corruption</i> , 1996	
Union africaine, <i>Charte africaine de la démocratie, les élections et la gouvernance</i> , 2007	
OCDE, <i>Convention pénale sur la corruption</i> , 1999 ; <i>Commentaires relatifs à la Convention de lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales</i> , 1997 ; <i>La corruption dans le secteur public : panorama international des mesures de prévention</i> , OCDE, 1999 ; <i>Recommandation révisée du Conseil sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales</i> , 1997	
Groupe d'États contre la corruption (GRECO), Conseil de l'Europe, Mécanisme d'évaluation mutuelle, < ">http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/default_FR.asp?>	
<i>East and Southern Africa, Usa River Communiqué</i> , 1995	
Union européenne, Direction générale de la recherche, <i>Mesures de prévention de la corruption dans les États membres de l'UE</i> , Série affaires juridiques JURI 101 FR, 1996	
ICAC, Hong Kong, Corruption Prevention Department, <i>Best Practice Packages</i> , < http://www.icac.org.hk/en/home/index.html >	
Arusha Workshop on National Integrity, <i>Arusha Integrity Pledge</i> , 1995	

Question d'évaluation	
2.6.3.	Dans quelle mesure les règles et procédures de financement des élections, des candidats et des représentants élus permettent-elles d'éviter leur subordination aux intérêts de section ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les lois relatives au financement des élections, aux dépenses des candidats et aux dépenses des représentants élus y compris les limitations, la divulgation, les sanctions, etc. <i>Voir aussi 2.1.3 et 2.2.4.</i>	
2) <i>Pratique</i> : examiner dans quelle mesure les réglementations sont réellement et équitablement appliquées dans la pratique.	

Que chercher (suite)

3) *Indicateurs négatifs* : étudier les données indiquant un lien significatif entre des responsables élus et des intérêts particuliers, y compris leur historique politique et législatif.

Sources de documentation générales

Banque mondiale, Civil Service Reform Study, p. ex. Klitgaard, R., « Cleaning Up and Invigorating the Civil Service », Banque mondiale, Washington, DC (polycopié), 1996 ; (*idem*) *Country Assistance Strategy Papers*

International Anti-Corruption Conferences, Transparency International, <<http://www.transparency.org/iacc/index.html>>

Management and Governance Network (Magnet), PNUD, <<http://magnet.undp.org/>>

OCDE, pages Web sur les finances publiques et sur la gestion et les réformes réglementaires, <<http://www.oecd.org>>

Réseau du savoir électoral ACE, <<http://www.aceproject.org/>>

Respondanet: America's Accountability/Anti-Corruption Project (basé en Amérique latine, en espagnol), <<http://www.respondanet.com>>

Sulemanji, S. et Qureshi, H., « Roles for International Organizations in the Fight against Corruption », document présenté au XIII^e Congrès international de la International Society of Social Defense, Lecce, Italie, 28-30 novembre 1996

Transparency International, <<http://www.transparency.org>>

UIP, *Informations constitutionnelles et parlementaires* (semestriel) ;
Base de données PARLINE, <<http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Normes de bonne pratique

Assemblée générale des Nations unies, *Code international de conduite des agents de la fonction publique*, A/RES/51/59, 12 décembre 1996

Centre for Transnational and Post-Conflict Governance, Training in Detection and Enforcement (TIDE), *Enforcing Political Finance Laws: Training Handbook*, USAID, 2005, <<http://www.moneyandpolitics.net>>

Conseil de l'Europe, Comité des ministres, *Recommandation n° R (2003) 4 sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales*

Cour des comptes européenne, « *Rapport spécial n° 8/98 relatif aux services de la Commission chargés de la lutte contre la fraude, accompagné des réponses de la Commission* », *Journal officiel des Communautés européennes*, C230, 22 juillet 1998

OCDE, *La corruption dans le secteur public : panorama international des mesures de prévention*, OCDE, 1999, <<http://www.oecd.org>>

Normes de bonne pratique (suite)

Open Society Justice Initiative, *Monitoring Election Campaign Finance: A Handbook for NGOs*, 2004, <<http://www.justiceinitiative.org>>

OUA, *Convention générale sur les privilèges et immunités de l'Organisation de l'unité africaine*, 1965 ; *Protocole additionnel à la Convention générale de l'OUA sur les privilèges et immunités*, 1980

House of Commons du Royaume-Uni, Committee on Standards in Public Life (the Neil Committee), *The Funding of Political Parties in the United Kingdom*, Londres, The Stationery Office, 1998, Cinquième Rapport, Cm 4057 I & II

Question d'évaluation

2.6.4.

Dans quelle mesure l'influence des entreprises et des intérêts économiques puissants sur la politique publique est-elle contrôlée et dans quelle mesure ceux-ci sont-ils à l'abri de la corruption, y compris à l'étranger ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les réglementations régissant la transparence des relations d'affaires avec le gouvernement, les procédures de nomination des organismes publics exécutifs et consultatifs, etc.

2) *Pratique* : examiner la réalité des procédures de maintien de l'indépendance de la politique gouvernementale et vérifier que leur mise en œuvre n'est pas subordonnée à des intérêts commerciaux.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier l'incidence de la « confiscation » des ministères, des organismes publics ou des politiques du gouvernement par des intérêts commerciaux ; les lacunes ou partis pris significatifs dans la réglementation gouvernementale des affaires et des finances. *Voir aussi 1.4.6.*

Sources de documentation générales

Comme ci-dessus, et :

Australian APEC Study Centre, Monash University, ressources sur la réglementation financière, <<http://www.apec.org.au/>>

Bamrud, J., « The Other Face of Business in Latin America », *Latin Trade*, septembre 1996, p. 34-41

Banque africaine de développement, *Rapport sur le développement en Afrique 2001 : renforcement de la bonne gouvernance en Afrique*, Oxford, Oxford University Press, 2001

Banque mondiale, programme de recherche sur le financement et la recherche du secteur privé, <<http://www.worldbank.org>>

Business Anti-Corruption Portal, <<http://www.business-anti-corruption.com/>>

Centre des Nations unies sur les sociétés transnationales, <<http://unctc.unctad.org>>

Centre de ressources sur les entreprises et les droits humains, <<http://www.business-humanrights.org>>

CorporateWatch, Royaume-Uni, site d'investigation, <<http://www.corporatewatch.org.uk>>

Sources de documentation générales (suite)

Davies, R., « Political Corruption: A Collection of Links on Politics and Political Corruption in Relation to Financial Scandals », <<http://www.ex.ac.uk/~RDavies/arian/scandals/political.html>>

EUMAP, programme sur la corruption et la politique anticorruption, <<http://www.eumap.org/>>

Glynn, P. *et al.*, « The Globalization of Corruption », dans Elliot, K. A. (éd.), *Corruption and the Global Economy*. Washington, DC, Institute for International Economics, 1997

Human Rights Watch, « Corporations and Human Rights », New York, Human Rights Watch, 1998 ; p. 456-460

International Budget Project, thème de recherche sur la transparence et la participation au processus budgétaire, <<http://www.internationalbudget.org>>

Multinational Investment Guarantee Authority (MIGA), Banque mondiale, <<http://www.miga.org/>>

OEA, Conseil permanent, Commission spéciale sur la criminalité transnationale organisée, <<http://www.oas.org>>

Organisation des Nations unies pour le développement industriel (UNIDO), <<http://www.unido.org>>

Pacte mondial des Nations unies <<http://www.unglobalcompact.org>>

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), <<http://www.unep.org>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur la déontologie, la transparence et la responsabilisation et sur les finances et ressources publiques, <<http://www.unpan.org>>

Sciulli, N., « Competitive Tendering and Contracting in the Public Sector: Costing Concepts and Issues », 21^e Congrès annuel de l'Association européenne de comptabilité, University of Antwerp, 6-8 avril 1998

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur la transparence, la responsabilisation et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Convention des Nations unies contre la corruption*, 2003

Chambre de commerce internationale, Lignes directrices sur les investissements, <<http://www.iccwbo.org/policy/trade/>>

Société financière internationale (IFC), Division de l'environnement, *Doing Better Business Through Effective Public Consultation and Disclosure: A Good Practice Manual*. Washington, DC, IFC, 1998

Banque mondiale, Civil Service Reform Study, p. ex. Klitgaard, R., « Cleaning Up and Invigorating the Civil Service » (polycopié), Banque mondiale, Washington, DC, 1996

Normes internationales (suite)

Pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, Séminaire organisé par le PNUD et le HCDH, Séoul, 15-16 septembre 2004, Groupe 4 sur la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/compilation/forside_02.html>

Banque mondiale, *Collection of Principles of Best Practice on Corporate Governance*, <<http://rru.worldbank.org/PapersLinks/Codes-Best-Practice/>>

Charte de transparence pour les institutions financières internationales, 2006, <<http://www.article19.org>>

Normes régionales

ADB/OCDE Initiative de lutte contre la corruption en Asie et dans le Pacifique, *Plan d'action de lutte contre la corruption*, <<http://www1.oecd.org/daf/asiacom/index.htm>>

Conseil de l'Europe, *Convention pénale sur la corruption*, 1999 et *Convention civile sur la corruption*, 1999

NEPAD, *Declaration on Democracy, Political, Economic and Corporate Governance*, 2005

OEA, *Convention de Caracas*, 1996 ;
Convention interaméricaine contre la corruption, 1996

OCDE, *Commentaires relatifs à la Convention de lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*, 1997 ;
Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, 1997 ;
Convention pénale sur la corruption, 1999 ;
Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, 2004

Union européenne, *Législation des marchés publics*, 1998, <http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/legislation_fr.htm>

OCDE, *Recommandation sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales*, 1994

St. George's House, Windsor, Al Albait Foundation and Arab Thought Forum in Amman, *An Interfaith Declaration: A Code of Ethics on International Business for Christians, Muslims and Jews*, 1993

ICAC, Hong Kong, Corruption Prevention Department, *Best Practice Packages*, <http://www.icac.org.hk/eng/prev/prev_dept_7.html>

Question d'évaluation	
2.6.5.	Quel est le degré de confiance de la population quant au fait que les responsables publics et les services publics sont à l'abri de la corruption ?
Que chercher	
1) <i>Indicateurs positifs et négatifs</i> : évaluer les enquêtes d'opinion et autres indicateurs pertinents de la confiance publique dans l'intégrité des responsables et services publics.	

Sources de documentation générales
Afro Barometer, < http://www.afrobarometer.org/ >
Asian Barometer, < http://www.asianbarometer.org/ >
East Asia Barometer, < http://eacsurvey.law.ntu.edu.tw/ >
Eurobaromètre, < http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm >
Latino Barometer, < http://www.latinobarometro.org/ >
Banque mondiale, Worldwide Governance Research Indicators Dataset, < http://www.worldbank.org >
Bratton, M., Chu, Y.-H., Lagos, M. et Rose, R., « The People's Voice: Trust in Political Institutions », dans IDEA international, <i>Ten Years of Supporting Democracy Worldwide</i> , Stockholm, IDEA international, 2005, < http://www.idea.int/publications/anniversary/upload/Inlay_senttoprint_30May05.pdf >
Centre for the Study of Public Policy, University of Aberdeen, < http://www.abdn.ac.uk/cspp/ >
Développement, institutions et analyses de long terme (DIAL), Enquêtes auprès des ménages sur la démocratie et les droits humains, < http://www.dial.prd.fr/ >
Transparency International, Corruption Perceptions Index, Global Corruption Barometer, indices et enquêtes régionales et nationales, < http://www.transparency.org/ >

3. Société civile et participation populaire

3.1. Les médias dans une société démocratique *Question générale : les médias fonctionnent-ils d'une manière conforme aux valeurs démocratiques ?*

Question d'évaluation

3.1.1. Quel est le degré d'indépendance des médias par rapport au gouvernement, quel est le niveau de pluralité de leur actionariat et dans quelle mesure celui-ci est-il subordonné à des gouvernements étrangers ou des multinationales ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la législation sur la propriété et la gestion des médias, notamment l'actionariat multiple, l'indépendance éditoriale, les lois sur la diffamation et la liberté d'information et d'expression, les règles régissant l'audiovisuel public ou privé, etc.

2) *Pratique* : examiner si la législation est réellement appliquée, les accords de relations publiques du gouvernement et la tolérance des critiques par les médias, l'accès du citoyen à Internet et aux formes modernes de communication, etc.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier les données sur la concentration de la propriété des médias, la propriété étrangère, la propriété par le gouvernement ou un parti, la dominance ou la manipulation des médias ; étudier les intimidations ou obstructions des diffuseurs ou des personnes travaillant dans les médias.

Sources de documentation générales

Voir 2.3.5.

Sources internationales

Article 19, <<http://www.article19.org>>

Campaign for Communication Rights in the Information Society (CRIS), <<http://www.crisinfo.org/>>

Christians, C. G. et al., *Media Ethics: Cases and Moral Reasoning*, 7^e éd, New York, Allyn & Bacon, 2005, <http://campus.arbor.edu/media_ethics7/index.html>

Commonwealth Press Union, <<http://www.cpu.org.uk/>>

Diverses éd., *World Reference Atlas*, Londres et New York, Dorling Kindersley, indicateurs de la censure des médias, la propriété des médias dans les rapports par pays

Foreign Policy, *The List: Powerful Media Moguls*, octobre 2006, <<http://www.foreignpolicy.com>>

Herman, E. et McChesney, R., *The Global Media*, Londres, Cassell, 1997

Human Rights Watch avec la US Commission on Security and Cooperation in Europe, *Threats to Press Freedoms: A Report for the Free Media Seminar*, 1998

International Association for Women in Radio and Television, <<http://www.iawrt.org/>>

Sources internationales (suite)

International Center for Journalists, lois sur les médias dans divers pays, <<http://www.icfj.org/>>

Fédération internationale des journalistes, <<http://www.ifj.org/>>

International Press Institute (IPI), <<http://www.freemedia.at/>> ;
World Press Freedom Review (annuel), <<http://www.freemedia.at/cms/ipi/freedom.html>> (aperçus régionaux et 165 rapports sur autant de pays)

International Women's Media Foundation, <<http://www.iwfm.org/>>

Mediachannel.org, liens vers des sites de radiodiffusion et de journalisme en Asie du Sud et Sud-Est, Asie centrale, Asie-Pacifique, Moyen-Orient, Afrique, Amérique centrale et du Sud, Amérique du Nord et Europe, <<http://www.mediachannel.org/links/links-frameset.html>>

Media Diversity Institute, <<http://www.media-diversity.org/>>

Organization of News Ombudsmen (ONO), <<http://www.newsombudsmen.org/>>

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, New York, Oxford University Press, 1999, tableau 19, p. 226 : nombre (par 1 000) de journaux quotidiens, radios, téléviseurs, lignes téléphoniques principales, téléphones portables, ordinateurs personnels et (par 10 000) hôtes Internet.

Political Risk Services (PRS), *Political Risk Yearbook*, New York, PRS, 1995, parties sur les médias et le statut de la presse

Poynter Online, Bibliographies sur la crédibilité des médias, la déontologie des médias, les « nouveaux médias », la presse mondiale, etc., <<http://www.poynter.org/>>

Staple, G. C. (éd.), *Telegraphy 1993: Global Telecommunications Traffic Statistics and Commentary*, Washington, DC, Telegeography Inc., 1993

Steven, P., *The No-Nonsense Guide to Global Media*, New York, Verso, 2004

UNESCO, Annuaire statistique (annuel)

World Association of Newspapers (ex-FIEJ), <<http://www.wan-press.org/>>

World Association of Press Councils (WAPC), <<http://www.wanewscouncil.org/World.htm>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant sur les médias et l'accès à l'information, <<http://www.wmd.org/>>

Afrique et Moyen-Orient

Africa South of the Sahara, « Media and Mass Communication » (liens de sites Web), Stanford University Library, <<http://www-sul.stanford.edu/africa/media.html>>

Institute for the Advancement of Journalism, South Africa, <<http://www.iaj.co.za/>>

Journalism for the Journalists of Southern Africa, <<http://www.journalism.co.za/>>

Partenaires des médias africains, <<http://www.gret.org/mediapartner/>>

Amériques

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Chenoweth, N., *Virtual Murdoch: Reality Wars on the Information Highway*, Londres, Secker & Warburg, 2001

Hoffmann-Riem, W., *Regulating Media: The Licensing and Supervision of Broadcasting in Six Countries*, New York, Guilford, 1996

Inter-American Press Association, <<http://www.sipiapa.org/default.cfm>>

News Corporation, *Rapports annuels*, <http://www.newscorp.com/investor/Annual_Reports.html>

Page, B., *The Murdoch Archipelago*, New York, Simon & Schuster, 2003

Asie

Asian Media Information and Communication Centre, <<http://www.amic.org.sg/>>

Fédération internationale des journalistes, Asie-Pacifique, <<http://www.ifj-asia.org/>>

South Asian Journalists Association (SAJA), <<http://www.saja.org>>

Europe

Association européenne des éditeurs de journaux, <<http://www.enpa.be/>>

Bertrand, C., *La Déontologie des médias*, 2^e éd., Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1999

EUMAP, programme sur la politique des médias, <<http://www.eumap.org/>>

European Journalism Center (EJC), *Organising Media Accountability*, Maastricht, EJC, 1997 ; *European Media Landscape*, <<http://www.ejc.nl/>>

Rapports du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, <<http://www.osce.org/fom/>>

Normes de bonne pratique

Union africaine, *Charte africaine de la démocratie, les élections et la gouvernance*, 2007, articles 17 et 27

Déclaration commune par les mandataires des Nations unies, de l'OEA et de l'OSCE sur la liberté d'expression, 2005, <<http://www.article19.org>>

Article 19, *A Model Public Service Broadcasting Law*, 2005 ;
Access to the Airwaves: Principles on Freedom of Expression and Broadcast Regulation, 2002 ;
Guidelines for Election Broadcasting, Élections en Iraq, 2005 ;
Broadcasting Policy and Practice in Africa, 2003 ;
Freedom and Accountability: Safeguarding Free Expression Through Media Self-Regulation, 2005 ;
International Standards for the Media: Briefing Notes on Basic Principles of Journalism, 2005. Tous disponibles sur <<http://www.article19.org>>

Normes de bonne pratique (suite)

Codes de déontologie des journalistes asiatiques, <<http://www.medialaw.com.sg/ethics/jcode.htm>> (pour 7 pays)

Dewall, G. von, *Press Ethics: Regulation and Editorial Practice*, Düsseldorf, European Institute for the Media, 1997

EthicNet, banque de données des codes européens relatifs à la déontologie des journalistes [Databank for European Codes of Journalism Ethics] (pour 46 pays), <<http://ethicnet.uta.fi/>>

Gaber, I., Barbar, B. et Ledger, F., *Live from Africa: A Handbook for African Radio Journalists*, Londres, Institute for War and Peace Reporting (IWPR), 2006, <<http://www.eldis.org>>

International Center for Journalists, code de déontologie de diverses organisations nationales et internationales, <<http://www.icjf.org/>>

Sonnenberg, U. (éd.), *Organising Media Accountability: Experiences in Europe*, Maastricht, European Journalism Centre, 1997, <<http://www.ejc.nl>>

UK National Union of Journalists, Code de conduite, <<http://www.gn.apc.org/media/nujcode.html>>

USAID, *The Role of Media in Democracy: A Strategic Approach*, USAID, 1999, <<http://www.usaid.gov>>

Question d'évaluation

3.1.2.

Quel est le degré de représentativité des médias par rapport aux différentes opinions et quel est leur degré d'accessibilité pour les différentes couches de la société ?

Que chercher

1) Lois : examiner les réglementations et procédures qui régissent l'audiovisuel public, les normes de l'industrie médiatique et les plaintes.

2) Pratique : étudier les données sur la répartition au sein de la population des moyens d'accéder aux différents médias, y compris l'Internet ; sur l'éventail et la diversité des types de programme, publications etc., en particulier en matière d'affaires publiques.

3) Indicateurs négatifs : étudier l'incidence de la censure des médias, officielle et non officielle ; des principaux préjugés ou distortions dans la présentation des actualités et des affaires courantes ; représentation disproportionnée des groupes sociaux parmi les professionnels des médias. *Voir aussi 1.3.2 et 2.1.3.*

Sources de documentation générales

American Society of Newspaper Editors, *Newsroom Employment Census*, 2004, <<http://www.iwmf.org>>

Centre for Media Freedom Middle East and North Africa, *Women's Rights and the Arab Media*, 2000, <<http://www.iwmf.org>>

Sources de documentation générales (suite)

Commission européenne, *Images of Women in the Media: Report on Existing Research in the European Union*, 1997, <<http://www.iwmf.org>>

European Journalism Center, *European Media Landscape*, <<http://www.ejc.nl/>>

Federation of African Media Women, *Employment Patterns in Media Organizations in Southern Africa*, SADC, 1998, <<http://www.iwmf.org>>

Isis International Media, *The State of Women and Media in Asia: An Overview*, 1999, <<http://www.iwmf.org>>

Media and Communications Studies, Royaume-Uni, University of Aberystwyth, <<http://www.aber.ac.uk>>

Media Diversity Institute, <<http://www.media-diversity.org>>

Media Entertainment and Arts Alliance, *Women in the Media Survey* (statut des femmes dans les médias australiens), 1996, <<http://www.iwmf.org>>

Media Institute of Southern Africa and Gender Links, *Gender and Media Baseline Study*, 2003, <<http://www.iwmf.org>>

Media Management Centre at Northwestern University, *Women in Newspapers 2002: Still Fighting an Uphill Battle*, 2002, <<http://www.iwmf.org>>

Mercator Minority Language Media in the EU, University of Aberystwyth, <<http://www.aber.ac.uk/mercator/>>

Radio and Television News Directors Association, *Survey of Women and Minorities in Radio and Television News*, 2003, <<http://www.iwmf.org>>

UNESCO, *Annuaire statistique* (annuel), <<http://www.unesco.org>> ;
UNESCO, Projet Les femmes font l'info, <http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=18295&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html>

UN Program Evaluation and Communication Research Unit, *World Media Handbook 1992-1994*, New York, UN Department of Public Information, 1994

World Association for Christian Communication, *Who Makes the News? Global Media Monitoring Project 2000*, <<http://www.iwmf.org>>

Les « nouveaux médias »

Advisory Network for African Information Strategies (ANAIS)

Association réseaux et développement (FUNREDES), République dominicaine, réseau pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, <<http://www.funredes.org/mistica>>

International Development Research Centre, Canada, <<http://www.idrc.ca>>

International Institute of Development Communication, projet d'un accès internet africain à la City University, Londres, Royaume-Uni, <<http://www.iicd.org/>>

« KnowNet Weaver », <<http://www.knownetweaver.org>>

Les « nouveaux médias » (suite)

McChesney, R. W., « The New Global Media: It's a Small World of Big Conglomerates », *The Nation*, 29 novembre 1999, <<http://www.thenation.com>>

Nath, V., « Heralding ICT Enabled Knowledge Societies », 2000, <<http://www.vikasnath.org/>>

Palmer, M. et Tunstall, J., *Media Moguls*, Londres, Routledge, 1991

Poynter Online, Bibliographies sur la crédibilité des médias, la déontologie des médias, les « nouveaux médias », la presse mondiale, etc., <<http://www.poynter.org>>

Shah, A., *Media Conglomerates, Mergers, Concentration of Ownership*, 2006, <<http://www.globalissues.org>>

Shedden, D., *New Media Bibliography*, 2006, <<http://poynteronline.org>>

Divers projets innovants et éventuelles ressources sur

<<http://www.stockholmchallenge.se/>>

Par exemple, Drik, centre de ressources photographiques et banque d'images <<http://www.drik.net>> ;

DrumNet (Kenya), réseautage commercial, <<http://www.drumnet.org>> ;

Haitian Research and Development Network (REHRED) fait la promotion des TIC auprès des pauvres, délivre des informations et encourage la démocratie ;

Kgautswane ICT Centre, les « nouveaux médias » comme moyens de subsistance dans un milieu rural isolé, <<http://www.stockholmchallenge.org/project/data/kgautswane-ict-centre>> ;

Neighborhood Information Units (NIU), Santafé de Bogota, Colombie, <<http://www.colnodo.apc.org>> ;

Reinforcement of Women's Position in Decision Processes, Sénégal, promotion d'une meilleure représentation des femmes dans les procédures administratives et politiques, <<http://www.famafrique.org>> ;

SISCOM, Costa Rica, ICT for Communities and Municipalities ;

Web of Information for Development (WIDE), Brésil

Normes de bonne pratique

Assemblée générale des Nations unies, *Convention on the International Right of Correction*, août 1962

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, *Programme d'action de Beijing*, Objectifs stratégiques et actions sur les femmes et les médias, septembre 1995

Charte africaine sur la radiodiffusion, 2001

Déclaration de Windhoek sur la Promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, 1991, adoptée au Séminaire pour la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, Namibie, 1991

Article 19, *Access to the Airwaves: Principles on Freedom of Expression and Broadcast Regulation*, 2002 ; *Broadcasting Pluralism and Diversity*, 2006 ;

International Standards for the Media: Briefing Notes on Basic Principles of Journalism, 2005, tous sur <<http://www.article19.org>>

Bromley, M et Sonnenberg, U. (éds), *Reporting Ethnic Minorities and Ethnic Conflict: Beyond Good or Evil*, Maastricht, European Journalism Centre, 1998, <<http://www.ejc.nl>>

Devilette, S. (éd.), *Guide pratique du blogger et du cyberdissident*, Reporters Sans Frontières, 2005, <<http://www.eldis.org>>

Normes de bonne pratique (suite)

Fédération internationale des journalistes, *Equality and Quality: Setting Standards for Women in Journalism*, 2001, <<http://www.iwmf.org>>

International Center for Journalists, code de déontologie de diverses organisations nationales et internationales, <<http://www.icfj.org/>>

Media Diversity Institute, manuels d'information spécifiques à un pays, manuels d'information sur le VIH/sida, le trafic des femmes et d'autres questions ; *Media Monitoring Manual*, 2002, <<http://www.media-diversity.org>>

One World.Net, *Capacity Building Guide*, <<http://uk.oneworld.net/guides/capacitybuilding>>

Pact Tanzania, « Media Guide: Ways for Civil Society to Engage with the Media », *Advocacy Expert Series*, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Partal, V., King, C. et Belot, A., *Connecting Citizens: Innovative Practices*, vol. 1 et 2, Maastricht, European Journalism Centre, 2005, <<http://www.ejc.nl>>

Williams, T., *Gender for Journalists: Toolkit*, Commonwealth Press Union/International Institute for Communication and Development, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Documentation sur la bonne pratique telle que dans 3.1.1 ci-dessus

Question d'évaluation

3.1.3.

Quel est le degré d'efficacité des médias et d'autres organismes indépendants dans leurs enquêtes sur le gouvernement et les grandes entreprises ?

Que chercher

1) *Indicateurs positifs* : examiner l'incidence des rapports faisant état d'irrégularités ou provoquant un embarras justifié des responsables publics ou des grandes entreprises.

2) *Indicateurs négatifs* : examiner dans quelle mesure les médias dépendent du gouvernement officiel ou de chaînes liées à des entreprises pour obtenir des informations.

Sources de documentation générales

Voir 1.4.6.

Adbusters Media Foundation, <<http://www.adbusters.org>>

Article 19, *Pressure, Politics and the Press: The State of Media Freedom in Belarus, Moldova and Ukraine*, 2003, et d'autres documents et ressources, <<http://www.article19.org>>

Campaign for Communication Rights in the Information Society (CRIS), <<http://www.crisinfo.org/>>

Corporate Watch, Royaume-Uni, <<http://www.corpwatch.org/>>

EUMAP, programme sur la politique des médias, <<http://www.eumap.org/>>

Sources de documentation générales (suite)

Freelance Futures: World Survey on the Social and Economic Status of Freelance Journalists, Rapport final, Organisation internationale du travail, décembre 1999, <<http://www.ifj.org>>

Iggers, J., *Good News, Bad News: Journalism Ethics and the Public Interest*, New York, Worldview Press, 1998

Index on Censorship, Londres (mensuel), <<http://www.indexonline.org>>

International Press Institute, *World Press Freedom Review*, <<http://www.freemedia.at/cms/ipi/freedom.html>> (aperçus régionaux et rapports par pays)

Jensen, C., *20 Years of Censored News*, New York, Seven Stories Press, 1997

Multinational Monitor, <<http://multinationalmonitor.org>>

Poynter Online, Bibliographies sur la crédibilité des médias, la déontologie des médias, les « nouveaux médias », la presse mondiale, etc., <<http://www.poynter.org>>

Seib, P., *Campaigns and Conscience: The Ethics of Political Journalism*, Westport, Ct, Praeger, 1994

Société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC), <<http://www.sfsic.org>>

Normes de bonne pratique

Charte de Windhoek sur la radiodiffusion en Afrique, 2001

Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, Séminaire pour la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, 1991

Article 19, *A Model Public Service Broadcasting Law*, 2005 ;

Broadcasting Policy and Practice in Africa, 2003 ;

Broadcasting Pluralism and Diversity, 2006 ;

International Standards for the Media: Briefing Notes on Basic Principles of Journalism, 2005, tous disponibles sur <<http://www.article19.org>>

Bouchet, N. et Kariithi, N. K., *Parliament and the Media: Building an Informed Society*, Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, Association parlementaire du Commonwealth, 2003, <<http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/wbi37228BouchetKariithiWEB.pdf>>

Association parlementaire du Commonwealth, *Parliament and the Media*, 2005, <<http://www.cpahq.org/topics/parliamentmedia/>>

Banque mondiale, *Strengthening the Media as Watchdog*, 2004

Et autres documents comme ci-dessus. Voir 1.3.2, 1.4.6 et 2.3.5.

Question d'évaluation	
3.1.4.	Dans quelle mesure les journalistes sont-ils à l'abri des lois restrictives, du harcèlement et des intimidations ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les lois qui limitent de manière importante la liberté de la presse.	
2) <i>Indicateurs négatifs</i> : étudier l'incidence du harcèlement, des intimidations ou des obstructions subies par les journalistes, y compris la mort ou les blessures. Voir aussi 1.3.1 et 1.3.2.	

Sources de documentation générales
<i>Comme ci-dessus, et</i>
Amnesty International, < http://www.amnesty.org >
Article 19, <i>Pressure, Politics and the Press: The State of Media Freedom in Belarus, Moldova and Ukraine</i> , 2003 et d'autres documents et ressources, < http://www.article19.org >
Bratton, M., Chu, Y.-H., Lagos, M. et Rose, R., « The People's Voice: Trust in Political Institutions », dans IDEA international, <i>Ten Years of Supporting Democracy Worldwide</i> , Stockholm, IDEA international, 2005, < http://www.idea.int/publications/anniversary/upload/Inlay_senttoprint_30May05.pdf >
Campaign for Communication Rights in the Information Society (CRIS), < http://www.crisinfo.org/ >
Centre for the Study of Public Policy, University of Aberdeen, < http://www.abdn.ac.uk/cspp/ >
Charter 88, < http://www.charter88.org.uk >
Comité pour la protection des journalistes (CPJ), <i>Press Freedom Online</i> , < http://www.cpj.org > ; <i>Attacks on the Press in 1999</i> , < http://www.cpj.org/attacks99/frameset_att99/frameset_att99.html >
Commonwealth Press Union, < http://www.cpu.org.uk/ >
Cookson, R. <i>et al.</i> , <i>Exiled Journalists in Europe</i> , Bristol, Mediawise, 2006
Digital Freedom Network, < http://www.dfn.org/ >
Freedom Forum, < http://www.freedomforum.org/ >
<i>Index on Censorship</i> , Londres (mensuel), < http://www.indexonline.org >
International Center for Journalists, lois sur les médias dans divers pays, < http://www.icj.org/ >
International Press Institute links page, < http://www.freemedia.at >
International PEN, <i>Writers in Prison Committee: Case List</i> , Londres, International PEN (annuel)
Poynter Online, Bibliographies sur la crédibilité des médias, la déontologie des médias, les « nouveaux médias », la presse mondiale, etc., < http://www.poynter.org >
Radio Free Asia, < http://www.rfa.org/english/ >
Reporters Sans Frontières, < http://fr.rsf.org/ >

Normes de bonne pratique

Fédération internationale des journalistes (FIJ), *Déclaration de principe sur la conduite des journalistes*, adoptée par le Congrès mondial de 1954 de la FIJ, amendée par le Congrès mondial de 1986

Article 19, *A Model Public Service Broadcasting Law*, 2005 ;
Access to the Airwaves: Principles on Freedom of Expression and Broadcast Regulation, 2002 ;
Broadcasting Policy and Practice in Africa, 2003 ;
Comparative Study of Laws and Regulations Restricting the Publication of Electoral Opinion Polls, 2003 ;
Freedom and Accountability: Safeguarding Free Expression Through Media Self-Regulation, 2005 ;
Broadcasting Pluralism and Diversity, 2006. Tous disponibles sur <<http://www.article19.org>>

Comme ci-dessus

Question d'évaluation

3.1.5.

Dans quelle mesure les citoyens sont-ils à l'abri d'intrusions et de harcèlement de la part des médias ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les lois sur la vie privée et les codes de conduite s'appliquant aux médias.

2) *Pratique* : examiner leur efficacité dans la pratique ; les procédures de recours en cas de plainte.

3) *Indicateurs négatifs* : fréquence des plaintes.

Sources de documentation générales

Comme ci-dessus

American Journalism Review, <<http://www.ajr.org>>

Bernier, Marc-François, *Éthique et déontologie du journalisme*, Québec, Presses de l'université Laval, 1994

Christians, C. et Traber, M. (éds), *Communication Ethics and Universal Values*, Londres, Sage, 1997

Cooper, T. W., *Television and Ethics: A Bibliography*, Boston, Mass., G.K. Hall, 1988

Cornu, D., *Éthique de l'information*, Paris, PUF, « Que sais-je », 1997

François-Xavier, A., *Une éthique pour l'information*, Paris, L'Harmattan, 1997

Gordon, A. D. et Kittross, J. M., *Controversies in Media Ethics*, 2^e éd, New York, Addison Wesley, 1999

International Center for Journalists, lois sur les médias dans divers pays, <<http://www.icfj.org/>>

MacDonald, B. et Petheram, M., *Keyguide to Information Sources in Media Ethics*, Londres, Mansell, 1998

MediaWise, base de données sur les codes de conduite (spécifiques à un pays et internationaux) pour les médias, <<http://www.presswise.org.uk/>>

Sources de documentation générales (suite)

Nordenstreng, K. (éd.), *Reports on Media Ethics in Europe*, Tampere, University of Tampere, 1995

Organization of News Ombudsmen (ONO), <<http://www.newsombudsmen.org>>

Riboreau, G., *Déontologie du journalisme radiophonique*, Paris, RFI, 1997

SPG-SDX, National Ethics Committee, *Journalism Ethics Report*, Chicago, Society of Professional Journalists (annuel)

World Association of Press Councils (WAPC), <<http://www.wanewscouncil.org/World.htm>>

Normes de bonne pratique

Assemblée générale des Nations unies, *Convention relative au droit international de rectification*, août 1962

Fédération internationale des journalistes (FIJ), *Déclaration de principe sur la conduite des journalistes*, adoptée par le Congrès mondial de 1954 de la FIJ, amendée par le Congrès mondial de 1986

Article 19, *Model Public Service Broadcasting Law*, 2005 ;
Freedom and Accountability: Safeguarding Free Expression Through Media Self-Regulation, 2005 ;
International Standards for the Media: Briefing Notes on Basic Principles of Journalism, 2005, tous disponibles sur <<http://www.article19.org>>

International Center for Journalists, code de déontologie de diverses organisations nationales et internationales, <<http://www.icjf.org/>>

Juusela, P., *Journalistic Codes of Ethics in the CSCE Countries*, Tampere, University of Tampere, 1991

Ugandan Journalists Association, *Code of Professional Conduct*

3.2. Participation politique

Question générale : les citoyens participent-ils pleinement à la vie publique ?

Question d'évaluation

3.2.1.

Quelle est l'ampleur de l'éventail des associations bénévoles, des groupes de citoyens, des mouvements sociaux, etc., et quel est leur degré d'indépendance par rapport au gouvernement ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les réglementations régissant l'enregistrement, la gouvernance, le financement et l'adhésion aux associations bénévoles, des ONG et des associations auto-organisées.

Que chercher (suite)

2) *Indicateurs positifs* : étudier les données sur le nombre et la répartition des associations bénévoles, leurs domaines d'activité, leur impact public, etc.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier l'incidence de la subordination au gouvernement ou aux partis au pouvoir, aux organismes ou intérêts étrangers ; la part de revenu ne découlant pas des contributions des membres. Voir aussi 1.3.2, 2.2.3, 2.3.5 et 2.4.6.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Action Without Borders, annuaire mondial d'organismes communautaires à but non lucratif, <<http://www.idealists.org/>>

Association for Research on Nonprofit Organisations and Voluntary Action (ARNOVA), revues en ligne et publication occasionnelle, <<http://www.arnova.org>>

Banque mondiale, documents sur la gouvernance, la société civile et la participation, <<http://www.worldbank.org>>

Blagescu, M. et Lloyd, R., *2006 Global Accountability Report: Holding Power to Account*, Londres, One World Trust, 2006, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Charities Aid Foundation, <<http://www.charitynet.org>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur la participation, <<http://www.eldis.org/>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur la participation, <<http://www.gsdrc.org>>

PNUD (1999), *Decentralized Governance Monograph: A Global Sampling of Experiences*, Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, PNUD, <<http://magnet.undp.org>> ; *Participatory Local Governance: LIFE's Method and Experience 1992-1997*, MDGD, document de référence I, Fonds d'initiative locale pour l'environnement urbain, Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, PNUD, 1997 ;

A Guide to Civil Society Organisations Working on Democratic Governance, 2005, <<http://www.undp.org/partners/cso/>>

NDI, programme sur la participation des citoyens, <<http://www.ndi.org>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les systèmes et institutions de gouvernance, <<http://www.unpan.org>>

Sources régionales

Africa South of the Sahara: Selected Internet Resources, <<http://www-sul.stanford.edu/depts/ssrg/africa/guide.html>>

AfriMAP, base de données sur la participation politique, <<http://www.afrimap.org>>

Sources régionales (suite)

American Council for Voluntary International Action, <<http://interaction.org>>

Association des ONG des îles du Pacifique (PIANGO), <<http://www.piango.org/>>

Australian Development Gateway, ressources internationales et spécifiques à la région Asie-Pacifique sur les Organisations de la société civile, <<http://www.developmentgateway.com.au>>

Banque asiatique de développement, Département de l'évaluation des opérations, *Special Evaluation Study on the Involvement of Civil Society Organisations in Asian Development Bank Operations*, 2006, <<http://www.eldis.org>>

British Library for Development Studies (BLDS), base de données bibliographiques, version Web consultable de la BLDS, bibliothèque dépositaire des Nations unies, de la Commission du Pacifique Sud et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), <<http://blds.ids.ac.uk/blds/>>

C2D Direct Democracy, <<http://c2d.unige.ch/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Hansard Society for Parliamentary Government, *Making the Law: The Report of the Hansard Society Commission on the Legislative Process*, Londres, 1993

Monitoring and Evaluation (MandE), excellentes archives sur la participation, l'évaluation et la prestation de services des ONG, <<http://www.mande.co.uk>>

NGO Information Centre, <<http://www.ngo.or.jp/>>

Office for Public Management, <<http://www.opm.co.uk>>

Pan American Development Foundation, programme sur le renforcement des communautés et de la société civile, <<http://www.padf.org>>

Normes de bonne pratique

Assemblée générale des Nations unies, *ICESCR*, 1966, article 8

Conseil de l'Europe, *Recommandation du Conseil de l'Europe n° R(80) 2 concernant l'exercice des pouvoirs discrétionnaires de l'administration*, 11 mars 1980 ;
Résolution du Conseil de l'Europe (77) 31 sur la protection de l'individu au regard des actes de l'administration, 28 septembre 1977

Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 25. Le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, le droit de vote et le droit d'accéder, dans les conditions générales d'égalité aux fonctions publiques*, 1996

PNUD, *UNDP and Civil Society Organisations: A Toolkit for Strengthening Partnerships*, 2006 ;
UNDP and Civil Society Organisations: Partners in Development, 2003, <<http://www.undp.org/partners/cso>>

Better Regulation Task Force, Royaume-Uni, *Better Regulation for Civil Society: Making Life Easier for Those Who Help Others*, novembre 2005, <<http://www.brc.gov.uk>>

Normes de bonne pratique (suite)

CIVICUS et vade-mecum de l'organisateur d'une campagne à l'intention des organisations de la société civile impliquées dans les objectifs du millénaire, <<http://www.civicus.org>>

Court, J., Mendizabal, E., Osborne, D. et Young, J., *Policy Engagement: How Civil Society Can Be More Effective*, Londres, RAPID, ODI, 2006 ;

Start, D. et Hovland, I., *Tools for Policy Impact: A Handbook for Researchers*, Londres, RAPID, ODI, 2004, <<http://www.odi.org.uk>>

Involve, *People and Participation: How to Put Citizens at the Heart of Decision-making*, 2005, <<http://www.eldis.org>>

Irish, L. E., Kushen, R. et Simon, K. W., *Guidelines for Laws Affecting Civic Organizations*, 2^e éd, New York, OSI, 2004, <http://www.soros.org/resources/articles_publications/publications/lawguide_20040215>

Ramalingam, B., *Tools for Knowledge and Learning: A Guide for Development and Humanitarian Organisations*. Londres, Research and Policy in Development (RAPID), Overseas Development Institute, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Thomas, L., *Capacity Building for Local NGOs: A Guidance Manual for Good Practice*, Progressio, 2005, <<http://www.eldis.org>>

One World.Net, *Capacity Building Guide*, <<http://uk.oneworld.net/guides/capacitybuilding>>

Wisse, E., *Promoting Democracy: An International Exploration of Policy and Implementation Practice*, Pays-Bas, ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, division des Affaires constitutionnelles et de la Législation, 2006, <<http://www.oecd.org>>

Question d'évaluation

3.2.2.

Quel est le degré de participation citoyenne dans les associations bénévoles, les associations autogérées et autres activités publiques bénévoles ?

Que chercher

1) *Indicateurs positifs et négatifs* : étudier les données sur l'adhésion aux associations bénévoles, aux organisations auto-organisées, etc., et sur l'implication citoyenne dans d'autres activités publiques bénévoles.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Action Without Borders, annuaire mondial d'organismes communautaires à but non lucratif, <<http://www.idealists.org/>>

Association for Research on Nonprofit Organisations and Voluntary Action (ARNOVA), revues en ligne et publications occasionnelles, <<http://www.arnova.org>>

Sources internationales (suite)

Blagescu, M. et Lloyd, R., *2006 Global Accountability Report: Holding Power to Account*, Londres, One World Trust, 2006, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Département de l'information des Nations unies, Organisations non gouvernementales (DPI-ONG), <<http://www.un.org/dpi/ngosection/index.asp>>

Eldis Gateway to Development Information, excellentes sources sur la participation, notamment des manuels de « bonne pratique » des principales organisations internationales, <<http://www.eldis.org/>>

PNUD, *Decentralized Governance Monograph: A Global Sampling of Experiences*, Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, PNUD, 1999, <<http://magnet.undp.org>> ; *A Guide to Civil Society Organisations Working on Democratic Governance*, 2005, <<http://www.undp.org/partners/cso/>>

Union of International Associations, sites Web des ONG consultables depuis le site (tirés du *Yearbook of International Associations*), <<http://www.uia.org/extlinks/pub.php>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations soutenant la participation civique et politique de la jeunesse, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

American Council for Voluntary International Action, <<http://interaction.org>>

C2D Direct Democracy, <<http://c2d.unige.ch/>>

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Grameen Bank, participation économique grâce à des dispositifs de microcrédit, <<http://www.grameen.com>>

Monitoring and Evaluation (MandE), quelques estimations de l'étendue de la participation disponibles sur <<http://www.mande.co.uk>>

Observateur permanent de l'Organisation de la conférence islamique auprès des Nations unies, <<http://www.oicun.org/>>

Russian and East European Institute, Indiana University, Organismes à but non lucratif/ONG, <<http://www.iub.edu/~reeiweb/placement/jobnonprof.shtml>>

UnionWeb, <<http://www.unionweb.co.uk>> ; (nombreuses organisations infranationales, en particulier aux États-Unis, p. ex. demsouth@all4democracy.org ; projectsouth@igc.apc.org ; horizon@horizoninstitute.org ; <<http://www.vote.smart.org/>> ; mengle@publiccampaign.org ; Democracy for All Canadians, dfac@angelfire.com ; Hors États-Unis, p. ex. Accion Zapatista, Colombia Support Network, Contact Centre, etc. ; Royaume-Uni, p. ex. Integrated Communities and Sustainable Regeneration project, <<http://www.goldsmiths.ac.uk/cucr/html/res3.html>>

Normes de bonne pratique	
OUA, <i>Charte africaine pour une participation populaire</i> , 1990	
Comité des droits civils et politiques des Nations unies, <i>Observation générale n° 25. Le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, le droit de vote et le droit d'accéder, dans les conditions générales d'égalité aux fonctions publiques</i> , 1996	
CIVICUS et vade-mecum de l'organisateur d'une campagne à l'intention des organisations de la société civile impliquées dans les Objectifs du millénaire, < http://www.civicus.org >	
Court, J., Mendizabal, E., Osborne, D. et Young, J., <i>Policy Engagement: How Civil Society Can Be More Effective</i> , Londres, RAPID, ODI, 2006 ;	
Start, D. et Hovland, I., <i>Tools for Policy Impact: A Handbook for Researchers</i> , Londres, RAPID, ODI, 2004, < http://www.odi.org.uk >	
Involve, <i>People and Participation: How to Put Citizens at the Heart of Decision-making</i> , 2005, < http://www.eldis.org >	
One World.Net, <i>Capacity Building Guide</i> , < http://uk.oneworld.net/guides/capacitybuilding >	
Pact Tanzania, « Media Guide: Ways for Civil Society to Engage with the Media », <i>Advocacy Expert Series</i> , 2006, < http://www.eldis.org >	
Ramalingam, B., <i>Tools for Knowledge and Learning: A Guide for Development and Humanitarian Organisations</i> , Londres, RAPID, ODI, 2006, < http://www.eldis.org >	
Thomas, L., <i>Capacity Building for Local NGOs: A Guidance Manual for Good Practice</i> , Progressio, 2005, < http://www.eldis.org >	
Banque mondiale, <i>Participatory Evaluation: Tools for Managing Change in Water and Sanitation</i> , vol. 1, document technique de la Banque mondiale WTP207, 1994	

Question d'évaluation	
3.2.3.	Quel est le degré de participation des femmes dans la vie politique et aux postes de responsabilité publique, à tous les niveaux ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner les lois relatives aux discriminations fondées sur le genre dans la sphère publique ; si le gouvernement a ratifié la CEDAW, dans quelle mesure la législation se conforme aux normes de celle-ci.	
2) <i>Pratique</i> : examiner l'efficacité des procédures d'application de la législation en question, y compris les politiques de discrimination positive.	
3) <i>Indicateurs positifs et négatifs</i> : étudier les données sur la participation des femmes aux responsabilités politiques et publiques à tous les niveaux ; dans les partis politiques ; aux associations bénévoles et la gestion de ceux-ci. Voir 1.1.2, 2.1.5 et 2.5.3.	

Sources de documentation générales

Sources principales pour les données statistiques

Ahoja-Patel, K., « Gender Distance among Countries », *Economic and Political Weekly*, février 1993

Association parlementaire du Commonwealth, nombre de femmes dans les parlements, <<http://www.cpahq.org/>>

Banque mondiale, documents sur la gouvernance, la société civile et la participation, <<http://www.worldbank.org>>

Cook, R. J. (éd.), 1994, *Human Rights of Women*, Philadelphia, Pa., University of Pennsylvania Press

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur la participation, <<http://www.eldis.org/>>

Human Rights Watch, *The Human Rights Watch Global Report on Women's Human Rights*, 1998

Inglehart, R. et Norris, P., « Gender Gaps in Voting Behaviour in Global Perspective », *International Journal of Political Research*, septembre 2000

IDEA international, Global Database of Quotas for Women, <<http://www.quotaproject.org>> ; *Les femmes au parlement : au-delà du nombre*, Stockholm, IDEA international, 2002

iKNOW Politics, <<http://www.iknowpolitics.org/>>

NDI, Programme sur la participation des femmes, <<http://www.ndi.org>>

UIP, base de données en ligne de tous les parlements nationaux et de la proportion de femmes membres, <<http://www.ipu.org>> ; *Les femmes dans les parlements : 1945-1995*, Genève, UIP, Série rapports et documents, n° 23, 1995 ; *Women in Politics : World Bibliography — Femmes en politique : bibliographie mondiale*, anglais, français, Genève, UIP, Série rapports et documents, n° 32, 1999

Groupes de pression

Center for Women's Global Leadership, <<http://www.cwgl.rutgers.edu/>>

Commission de la condition de la femme des Nations unies, <<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/>>

Feminist Majority Foundation Online, <<http://www.feminist.org/>>

Global Fund for Women, <<http://www.globalfundforwomen.org/cms/>>

International Women's websites, <http://research.umbc.edu/~korenman/wmst/links_intl.html>

Muslim Women pages, <<http://www.jannah.org/>>

NDI, <<http://www.ndi.org/globalp/women/women.asp>>

Network of East-West Women, <<http://www.neww.org/>>

Organisations qui soutiennent la participation politique des femmes aux parlements (adresses disponibles sur <<http://www.idea.int/gender/>>) :

Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) ;

Groupes de pression (suite)

Centre pour l'intégration à la politique des femmes de l'Asie et du Pacifique (CAPWIP) ;
 Gender and Youth Affairs Division, Secrétariat du Commonwealth ;
 UIP ;
 Organization of Women Parliamentarians from Muslim Countries ;
 Action mondiale des parlementaires (PGA) ;
 SADC ;
 South Asian Network for Political Empowerment of Women (SANPEW)

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies,
Recommandation générale n° 23, Femmes dans la vie politique et publique, 1997

Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 1979

Convention de l'OIT n° 100. Égalité de rémunération, 1951 ;
Convention de l'OIT n° 111. Discrimination (emploi et profession), 1958 ;
Convention de l'OIT sur les droits politiques de la femme, 1952

L'action des parlements pour promouvoir l'accès et la participation des femmes aux structures de prise de décision en vue de réaliser l'égalité entre hommes et femmes, résolution de la 93^e Conférence interparlementaire, Madrid, 1^{er} avril 1995

PNUD, *Women and Political Participation and Good Governance: 21st Century Challenges*, PNUD, 2004

Wassenaar, N., *Incorporating Gender into Your NGO: A Manual on Gender Mainstreaming Within Organisations*, Network Learning, 2006, <<http://www.eldis.org>>

One World.Net, *Capacity Building Guide*, <<http://uk.oneworld.net/guides/capacitybuilding>>

Normes régionales

Union africaine, *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, 2004 ;
Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003

OSCE, ODIHR, *Handbook for Monitoring Women's Participation in Elections*, OSCE/ODIHR, 2004, <<http://www.osce.org>>

Pact Tanzania, « Gender Mentoring: A Guide for Strengthening Equality in Communities », *Advocacy Expert Series*, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Question d'évaluation	
3.2.4.	Dans quelle mesure l'accès de tous les groupes sociaux aux postes de responsabilité publique est-il égal et dans quelle mesure y sont-ils équitablement représentés ?
Que chercher	
<p>1) <i>Lois</i> : examiner les lois relatives à la discrimination envers d'autres groupes sociaux à la lumière de toute convention de l'ONU ou convention régionale pertinente ratifiée par l'État.</p>	
<p>2) <i>Pratique</i> : examiner l'efficacité des procédures d'application de la législation en question, y compris les politiques de discrimination positive.</p>	
<p>3) <i>Indicateurs positifs et négatifs</i> : étudier les données sur la participation des groupes sociaux concernés aux postes politiques et publics à tous les niveaux. <i>Voir aussi 2.5.3.</i></p>	

Sources de documentation générales
<i>Quelques informations sur les femmes dans les ressources ci-dessus, ainsi que :</i>
Indiana University, <i>Proceedings of the Conference on Civil Service Systems in Comparative Perspective</i> , Indiana University, Bloomington, Ind., 5-8 avril 1997, < http://www.indiana.edu/~csrc/csrc.html >
Monitoring and Evaluation (MandE), excellentes archives sur la participation, l'évaluation et la prestation de services des ONG, < http://www.mande.co.uk >
Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les systèmes et institutions de gouvernance, < http://www.unpan.org >
UIP, <i>Informations constitutionnelles et parlementaires</i> (semestriel)
WWW Virtual Library: <i>Public Health</i> figure également dans la Asian Studies, < http://www.ldb.org/vl/index.htm > et < http://coombs.anu.edu.au/WWWVL-AsianStudies.html >

Normes de bonne pratique
<i>Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 1979 ;</i>
<i>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1965 ;</i>
<i>Convention sur les droits politiques de la femme, 1952</i>
<i>Charte de la fonction publique en Afrique, 2001, troisième Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, Windhoek, Namibie, février 2001</i>
<i>Union africaine, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003</i>
<i>Comité des droits civils et politiques des Nations unies, Observation générale n° 25. Le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, le droit de vote et le droit d'accéder, dans les conditions générales d'égalité aux fonctions publiques, 1996.</i>

3.3.

Décentralisation

Question générale : les décisions sont-elles prises au niveau gouvernemental le plus approprié pour la population concernée ?

Question d'évaluation

3.3.1.

Quel est le degré d'indépendance des structures gouvernementales décentralisées par rapport au pouvoir central et dans quelle mesure disposent-elles des pouvoirs et des ressources nécessaires pour exécuter leurs tâches ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner le statut juridique, les responsabilités et les pouvoirs des gouvernements locaux et régionaux, notamment en matière de fourniture de fonds et de liberté d'action.

2) *Pratique* : examiner dans quelle mesure les gouvernements locaux et régionaux sont capables, dans la pratique, d'assumer leurs responsabilités indépendamment de la supervision centrale.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier les données sur le contrôle exercé par le gouvernement central sur la liberté d'action locale.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Center for International Earth Science Information Network, Columbia University, *The Online Sourcebook on Decentralization and Local Development*, <http://www.ciesin.org/decentralization/SB_entry.html>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur la décentralisation, <<http://www.gsdc.org>>

Indiana University, *Proceedings of the Conference on Civil Service Systems In Comparative Perspective*, Indiana University, Bloomington, Ind., 5-8 avril 1997, <<http://www.indiana.edu/~csrc/csdc.html>>

International Union of Local Authorities (IULA)

NDI, programme sur le gouvernement local, <<http://www.ndi.org>>

PNUD (1999), *Decentralized Governance Monograph: A Global Sampling of Experiences*, Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, <<http://magnet.undp.org>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les systèmes et institutions de gouvernance, <<http://www.unpan.org>>

UN Habitat, Global Campaign for Urban Governance, <<http://www.unhabitat.org>>

World Movement for Democracy, documents et base de données sur les organisations actives travaillant au renforcement de la gouvernance locale, <<http://www.wmd.org/>>

Voir d'autres sources de documentation générales en 3.3.2 et 3.3.3.

Sources régionales

British Library for Development Studies (BLDS), base de données bibliographiques, version Web consultable de la BLDS, bibliothèque dépositaire des Nations unies, de la Commission du Pacifique Sud et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), <<http://blds.ids.ac.uk/blds/>>

Bulletin sur la gestion publique, de SIGMA/OCDE (Soutien à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, Initiative commune entre l'OCDE/Centre pour la coopération avec les économies en transition (CCET) et le programme PHARE de l'UE)

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

Gouvernement local d'Européen, base de données des autorités locales, <<http://www.elgo.co.uk>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la gouvernance locale et l'autonomisation de la communauté, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

OCDE, *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, vol. I : *Principaux agrégats 1960-1994* et *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, vol. II : *Tableaux détaillés 1960-1994*, Paris, OCDE, 1996

Schaeffer, M., *Municipal Budgeting*, Washington, DC, Banque mondiale, 2000

Subramaniam, V. (éd.), *Public Administration and the Third World: An International Handbook*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1990

The Territories of the Russian Federation, 10^e édition, Londres, Europa Publications, 2009 (une partie est consacrée à l'organisation du gouvernement)

UK Economic and Social Research Council, Projets de participation sur la base de données REGARD, <<http://www.esrcsocietytoday.ac.uk/>>

Normes de bonne pratique

Union africaine, *Charte africaine pour une participation populaire*, 1990

Conseil de l'Europe, *Charte européenne de l'autonomie locale*, Strasbourg, 15 octobre 1985, partie I, articles 1-11, <<http://conventions.coe.int/>>

OEA, *Déclaration de La Paz sur la décentralisation et le renforcement des administrations municipales et régionales et de la participation de la société civile*, 2001

IDEA international (2001), *Democracy at the Local Level: The International IDEA Handbook on Participation, Representation, Conflict Management and Governance*, IDEA international Handbook series n° 4, Stockholm, IDEA international, <<http://www.idea.int>>

Geyer, Y., *How Local Government Works*, Handbook Series for Community Based Organisations. Pretoria, IDASA, USAID et PACT, 2007 <<http://www.idasa.org.za>>

Indian Federal Parliament, *73rd and 74th Constitutional Amendments*, 1992

House of Commons du Royaume-Uni, *The Conduct of Local Authority Business: Report of the Inquiry into the Conduct of Local Authority Business* (the Widdicombe Inquiry), Cm 9797, Londres, HMSO, 1986

Question d'évaluation	
3.3.2.	Dans quelle mesure ces niveaux gouvernementaux sont-ils soumis à une autorisation d'élections libres et transparentes, ainsi qu'aux critères d'ouverture, de responsabilité et de réactivité dans leur fonctionnement ?
Que chercher	
1) <i>Lois</i> : examiner la législation exigeant une autorisation d'élections de la part du gouvernement local et régional, ainsi que l'ouverture et la responsabilité dans la conduite de leurs activités.	
2) <i>Pratique</i> : examiner dans quelle mesure les procédures électorales sont libres et justes, et dans quelle mesure l'ouverture et la responsabilité du gouvernement sont garanties dans la pratique.	
3) <i>Indicateurs négatifs</i> : examiner les soupçons de faible légitimité démocratique ; de faible participation aux élections ; du secret du gouvernement ; de faible responsabilité publique.	

Sources de documentation générales
<i>Sources internationales</i>
Banque mondiale, <i>Peru: Public Expenditure Review</i> , Rapport de la Banque mondiale # 13190-PE, Washington, DC, Banque mondiale, 1994, voir en particulier le chapitre 4
Burki, S. J., Perry, G. et Dillinger, W., <i>Beyond the Center: Decentralizing the State</i> , Washington, DC, Banque mondiale, 1999
Département de l'information des Nations unies, Organisations non gouvernementales (DPI-ONG), < http://www.un.org/dpi/ngosection/index.asp >
Eldis Gateway to Development Information, excellentes sources sur la participation, notamment des manuels de « bonne pratique » des principales organisations internationales sur < http://www.eldis.org/ >
Hasan Ali, Salma, <i>Report of 1997 International IDEA Democracy Forum: Ideas for Democracy</i> , Stockholm, IDEA international, 1997
Indiana University, <i>Proceedings of the Conference on Civil Service Systems In Comparative Perspective</i> , Indiana University, Bloomington, Ind., 5-8 avril 1997, < http://www.indiana.edu/~csrc/csrc.html >
Kaase, M., <i>Beliefs in Government</i> . Oxford, Oxford University Press and European Science Foundation, 1998
Rosenbaum, A. et Svensson, A., <i>Report of the United Nations Global Forum on Innovative Policies and Practices in Local Governance</i> , Gothenburg, Suède, 1996
World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant au renforcement de la gouvernance locale, < http://www.wmd.org/ >

<i>Sources régionales</i>
Association parlementaire du Commonwealth, « Parliament and the People: The Reality and the Public Perception », < http://www.cpahq.org >

Sources régionales (suite)

Bahl, R., *Intergovernmental Transfers in Developing and Transition Countries: Principles and Practice*, Washington, DC, Banque mondiale, 2000

Centre d'études latino-américaines, université de Georgetown, base de données politiques des Amériques, <<http://pdba.georgetown.edu/>>

European Local Government Officers, base de données sur les mairies européennes, <<http://www.elgo.co.uk>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la gouvernance locale et l'autonomisation de la communauté, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

Public Law Active Research Project, University of Tasmania, <<http://www.foi.law.utas.edu.au/active/intro.html>>

Normes de bonne pratique

Normes régionales

Conseil de l'Europe, *Recommandation du Conseil de l'Europe n° R(80) 2 concernant l'exercice des pouvoirs discrétionnaires de l'administration*, 11 mars 1980 ;

Résolution du Conseil de l'Europe (77) 31 sur la protection de l'individu au regard des actes de l'administration, 28 septembre, 1977 ;

Charte européenne de l'autonomie locale, Strasbourg, 15 octobre 1985, partie I, articles 1-11, <<http://conventions.coe.int/>>

OEA, *Déclaration de La Paz sur la décentralisation et le renforcement des administrations municipales et régionales et de la participation de la société civile*, 2001

Ministres de la justice du Commonwealth, *Lusaka Statement on Government Under the Law*, 1993 ; *East and Southern Africa, Usa River Communiqué*, 1995

Scott, T., *Decentralization and Human Development: Findings and Recommendations from a Review of National Human Development Reports*, Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Normes nationales

Gouvernement de Jordanie, *Draft Statute of the Purchases Supreme Authority*, 1994

Gouvernement du New South Wales, *Whistleblowers Protection Act*, 1994

Gouvernement de l'Afrique du Sud, *Constitutional Right to Fair, Open and Competitive Public Procurement*, 1994 ; *Public Prosecutor Act*, 1994

Gouvernement de l'Ouganda, « Right to Administrative Fairness in Uganda », extrait de la *Constitution de l'Ouganda 1995*

ICAC, Hong Kong, Corruption Prevention Department, *Best Practice Packages*, <http://www.icac.org.hk/en/prevention_and_education/pt/index.html>

Normes nationales (suite)

House of Commons du Royaume-Uni, *The Conduct of Local Authority Business: Report of the Inquiry into the Conduct of Local Authority Business (the Widdicombe Inquiry)*, Cm 9797, Londres, HMSO, 1986 ;
Gouvernement du Royaume-Uni, *The Civil Service: Taking Forward, Continuity and Change*, Cm 2748, Londres, HMSO, 1995

Question d'évaluation

3.3.3.

Quel est le degré de coopération du gouvernement au niveau le plus local avec les partenaires, associations et communautés concernés par la conception et la mise en œuvre des politiques et dans la fourniture de services ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les exigences pesant sur les gouvernements locaux et régionaux de consulter les partenaires, communautés, électeurs et groupes concernés par la politique et la fourniture de services ; et visant à définir des règles ou des objectifs de fourniture de services.

2) *Pratique* : examiner l'éventail des mécanismes utilisés dans la consultation, leur inclusivité et efficacité dans la pratique.

3) *Indicateurs négatifs* : étudier l'incidence du mécontentement exprimé à l'égard des services du gouvernement local et régional ; de l'absence de normes ou d'objectifs dans la fourniture de services ; du non-respect des normes établies.

Sources de documentation générales

Sources internationales

ActionAid International, <<http://www.actionaid.org>>

Eldis Gateway to Development Information, excellentes sources sur la participation, notamment des manuels de « bonne pratique » des principales organisations internationales sur
<<http://www.eldis.org/>>

FAO, Sustainable Development Department, People section, <http://www.fao.org/waicent/faoinfo/sustdev/pedef_fr.htm>

Gold Project (sur la participation au niveau local), Publications, <<http://www.goldproject.ac.uk/public/documents/otherpublications/>>

Kornai, J., *The Citizen and the State: Reform of the Welfare System*, Document de travail n° 32. Washington, DC, Banque mondiale, août 1996

Morduch, J. J et Klibanoff, P., *Decentralization, Externalities and Efficiency*, Document de travail # 85, Washington, DC, Institute for Policy Reform, février 1994

Participation Power and Social Change team at the Institute of Development Studies, University of Sussex, <<http://www.ids.ac.uk/ids/particip/index.html>>

Sources internationales (suite)

Participatory Initiatives, University of Guelph, <<http://www.oac.uoguelph.ca>>

PNUD et Organisations de la société civile, <<http://www.undp.org/partners/cso/>>

Union of International Associations, sites Web des ONG consultables depuis le site (tirés du *Yearbook of International Associations*), <<http://www.uia.org/extlinks/pub.php>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations travaillant au renforcement de la gouvernance locale, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Action Research on Web, Faculty of Health Sciences, University of Sydney, <<http://www2.fhs.usyd.edu.au/arow/>>

Ashoka: Innovators for the Public (ressources sur l'entrepreneuriat social), <<http://www.ashoka.org>>

Bergdall, T. D., *Methods for Active Participation: Experiences in Rural Development from East and Central Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1994

Commission interaméricaine des droits de l'homme, *The Human Rights Situation of the Indigenous People in the Americas*, 2000, <<http://www.cidh.oas.org/Indigenas/TOC.htm>>

Holt Ruffin, M., McCarter, J. et Upjohn, R., *The Post-Soviet Handbook: A Guide to Grassroots Organizations and Internet Resources in the Newly Independent States*, Washington, DC, Center for Civil Society International, 1996

InterAction: American Council for Voluntary International Action, <<http://www.interaction.org>>

International Centre for Learning and Promotion of Participation and Democratic Governance (PRIA), <<http://www.pria.org/>>

International Institute of Rural Reconstruction (IIRR), Philippines, <<http://www.iirr.org/>>

Mediterranean Development Forum, programme thématique sur la gouvernance locale et l'autonomisation de la communauté, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>

NGO Information Centre, <<http://www.ngo.or.jp/>>

Rapports du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, <<http://www.achpr.org>>

Shack Dwellers International in Africa et Slum Dwellers International in Asia network, <<http://www.sdinet.org>> et <<http://www.utshani.org.za/>>

Society for Research and Initiatives for Sustainable Technologies and Institutions (SRISTI), <<http://www.sristi.org>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

PNUD, *Empowering People: A Guide to Participation*, PNUD Civil Society Organisations and Participation Programme, 1998

International Union of Local Authorities (IULA)/UTO Unity Congress, *Declaration on the Community Agenda*, Rio de Janeiro, 2001

Banque mondiale, *The World Bank Participation Sourcebook*, 1996, <<http://www.worldbank.org/wbi/sourcebook/sbhome.htm>>

Rietbergen-McCracken, J et Narayan, D., *Participation and Social Assessment: Tools and Techniques*. Washington, DC, Banque mondiale, 1998

Simon, Karla W., *Principles of Regulation for the Not-for-Profit Sector*, International Center for Not-for-Profit Law, 1998, <<http://www.icnl.org>>

Normes régionales

Association of Caribbean Electoral Officials, *San Juan Declaration on the Political Rights of Persons with Disabilities*, 1998, <<http://www.electionaccess.org>>

Conseil de l'Europe, *Charte de l'autonomie locale*, <<http://conventions.coe.int/>>

OEA, *Déclaration de La Paz sur la décentralisation et le renforcement des administrations municipales et régionales et de la participation de la société civile*, 2001 ;
Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées, 1999

Banque interaméricaine de développement (1996), *Resource Book on Participation*, <<http://www.iadb.org/exr/english/POLICIES/participate/index.htm>>

4. Démocratie au-delà de l'État

4.1. Influences extérieures sur la démocratie du pays *Question générale : l'impact des influences extérieures appuie-t-il largement la démocratie du pays ?*

Question d'évaluation

4.1.1. Dans quelle mesure le pays est-il protégé des influences extérieures qui compromettent son processus démocratique ou nuisent à ses intérêts nationaux ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner dans quelle mesure un pays est capable de suivre une stratégie de planification et de développement sans être gêné par l'intervention ou les conditions de bailleurs de fonds ou d'entreprises étrangers, conformément à l'article 1 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

2) *Indicateurs négatifs* : examiner les cas d'ingérence extérieure et de dépendance économique, militaire, environnementale, culturelle, qui nuisent aux intérêts du pays ou aux processus démocratiques ; l'ampleur de la dépendance à l'aide et de la dette internationale ; les effets néfastes des sociétés étrangères qui opèrent sur le territoire ; l'ampleur du contrôle étranger sur les médias et autres formes de production culturelle. Voir aussi 2.3.1 et 3.1.1.

Sources de documentation générales

Sources internationales

ACDA, *World Military Expenditures and Arms Transfers* (annuel) ; et diverses études spécifiques à un pays

Banque mondiale, *Global Development Finance 1998*. Washington, DC, Banque mondiale, 1998 ; *World Debt Tables* (annuel) ;

Rapport de développement sur le monde (RMD), dépenses militaires en % du PIB, l'aide publique au développement en USD per capita et en % du PIB ;

Reports sur l'observation des normes et codes (ROSCs) relatifs aux paiements et règlements, <<http://www.worldbank.org/ifa/rosc.html>> ;

Banque mondiale, International Trade Division, <<http://www.worldbank.org/research/trade/>>

Base de données militaire Jane's, <<http://www2.janes.com>>

Bodansky, D., Brunnee, J et Hey, E. (éds), *The Oxford Handbook of International Environmental Law*, Oxford, Oxford University Press, 2007

BRIDGE Programme, Institute for Development Studies, University of Sussex, ressources sur le genre et le commerce, <<http://www.bridge.ids.ac.uk>>

Brown, E., *Structural Adjustment: Theory, Practice and Impacts*, Londres, Routledge, 2000

Coudouel, A., Dani, A. et Paternostro, S. (éds), *Poverty and Social Impact Analysis of Reforms: Lessons and Examples from Implementation*. Washington, DC, Banque mondiale, 2003

Diplo Online, des outils sur la diplomatie et des bases de données sur les sites Web des ambassades, <<http://www.diplomacy.edu>>

Sources internationales (suite)

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur l'aide et la dette, les politiques commerciales et la Banque mondiale et le FMI, <<http://www.eldis.org/>>

Global Policy Forum, <<http://www.globalpolicy.org/>>

Governance and Social Development Resource Centre, UK DFID, base de données sur les instruments et l'efficacité de l'aide, <<http://www.gsdr.org/>>

Gwartney, J. et Lawson, R. et Easterly, W., *Economic Freedom of the World: 2006 Annual Report*, Fraser Institute, 2006, <<http://www.freetheworld.com>>

Henry L., Stimson Center (maintien de la paix, maîtrise des armements, politique étrangère), <<http://www.stimson.org>>

Human Rights Watch, rapports sur les entreprises multinationales (EMN) et les pays d'accueil

Institut international du développement durable (IIDD), *Environment and Trade: A Handbook*, 2^e éd., PNUE et IIDD, 2005, <<http://www.iisd.org>>

International Institute for Strategic Studies (IISS), <<http://www.iiiss.org/>> ; pour des données exhaustives sur les dépenses militaires voir l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), <<http://www.sipri.org>>

International Ombudsmen Centre for the Environment and Development (OMCED), <<http://www.omced.org/>>

FMI, *Manuel de la balance des paiements*, 5^e éd. Washington, DC, FMI, 1993 ; *Government Finance Statistics Yearbook*, dérivé du système de classification des normes des Nations unies ;

International Financial Statistics (annuel) ;

IMF Working Papers, <<http://www.imf.org>>

Kane, T., Holmes, K. R. et O'Grady, M.A., *2007 Index of Economic Freedom*. Washington, DC, Heritage Foundation et *Wall Street Journal*, 2006, <<http://www.heritage.org>>

Network Wizards, Menlo Park, Californie (sur l'accessibilité à l'Internet)

Organisation mondiale du commerce (OMC), <<http://www.wto.org>>

Overseas Development Institute, recherche sur le commerce et les finances, <<http://www.odi.org.uk>>

Parlement virtuel des Amériques, Le Forum interparlementaire des Amériques, <http://www.e-fipa.org/VP/about_vp_fr.htm>

Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU ;

Conseil de sécurité de l'ONU, résolutions sur certains pays, <<http://www.un.org/Docs/sc/>>

Rapports du Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ;

Rapports de l'Expert indépendant sur les effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, <<http://www.ohchr.org>>

Sources internationales (suite)

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les finances et ressources publiques et les politiques sociales et économiques publiques, <<http://www.unpan.org>>

Sivard, R. L., *World Military and Social Expenditure*, Washington, DC, World Priorities, diverses années

UNESCO, questionnaires de l'Union internationale des télécommunications

UN International Computing Centre, <<http://www.unicc.org>>

Sources régionales

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), statistiques, <<http://www.aseansec.org/>>

Banque africaine de développement, *Rapport sur le développement en Afrique 2004 : l'Afrique dans les échanges mondiaux*, Oxford, Oxford University Press, 2004

CEDEAO, indicateurs du commerce extérieur, <<http://www.ecostat.org/>>

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), des Nations unies, <<http://www.eclac.cl/>>

Economic Research Forum, base de données de sources dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, <<http://www.erf.org.eg>>

OCDE, *Coopération pour le développement* (annuel)

OEA, Conseil permanent, Commission spéciale sur la criminalité transnationale organisée, <<http://www.oas.org>>

SADC, programme (TIFI) sur le commerce, l'industrie, les finances et investissements, <<http://www.sadc.int>>

Statistiques de dette fournies par la Banque des règlements internationaux et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE

Normes de bonne pratique

UN ICCPR, 1966, article 1 ;

ICESCR, 1966, article 1 ;

Déclaration sur le droit au développement, 1986, articles 1 et 5

OUA, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1981, articles 20, 21 et 23

OCDE, *Convention pénale sur la corruption*, 1999

PNUD et NDI, *Renforcer le rôle des parlementaires dans les Objectifs du millénaire pour le développement et les processus de réduction de la pauvreté*, 2004, <http://www.undp.org/governance/docs/parl_other/Parl%20-%20Guides%20-%20parlthandbooks.htm>

PNUE Industrie et Environnement (PNUE IE), *Rapport technique n° 29*, Paris (industrie touristique et codes de conduite de la communauté d'accueil), 1995

Normes de bonne pratique (suite)

International Parliamentarians' Petition (IPP) for Democratic Oversight of the IMF and World Bank, <<http://www.ippinfo.org/>>

FMI, *Good Governance: The IMF's Role*, 1997, <<http://www.imf.org/external/pubs/ft/exrp/govern/govern.pdf>>

UIP, *Participation parlementaire aux affaires internationales*, 2005, <<http://www.ipu.org/splz-e/sp-conf05/involvement-rpt.pdf>>

Chutikul, K., « Options pour une dimension parlementaire de l'OMC », document de discussion présenté à la Conférence parlementaire sur l'OMC, UIP, 2003, <<http://www.ipu.org/splz-e/trade03/2c.pdf>>

Hubli, S. et Mandaville, A., *Parliaments and the PRSP Process*. Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <<http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/wbi37231HubliMandavilleweb.pdf>>

Weir, S., « Not in Our Name: Making Foreign Policy Democratic », Democratic Audit, Federal Trust et One World Trust, 2007, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Wren, C. et Hammer, M., « Parliamentary Oversight of the International Financial Institutions (IFIs): The Experience of the UK and the World Bank », Londres, One World Trust, 2007, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Question d'évaluation

4.1.2.

Dans quelle mesure l'influence exercée par le gouvernement au sein des organisations bilatérales, régionales et internationales dont les décisions peuvent le concerner est-elle équitable ?

Que chercher

1) *Lois* : identifier les principales organisations régionales et internationales dont le pays est membre. Examiner les lois qui régissent la représentation et la prise de décision dans ces organisations ainsi que leur représentativité par rapport à la taille du pays sur le plan international.

2) *Indicateurs positifs et négatifs* : (a) *bilatéraux*. Examiner dans quelle mesure les relations bilatérales en matière d'économie, de politique, de sécurité ou autre peuvent faire l'objet de pressions injustifiées, de conditionnalités unilatérales ou de conditions qui violent les codes internationaux de bonne pratique. (b) *régionaux*. Examiner les règles et pratiques des organisations régionales concernées, par exemple si le pays est traité de manière équitable et juste par rapport aux autres pays dans les procédures de négociation et de décision. Procéder de la même façon pour (c) les organisations internationales dont le pays est membre.

Sources de documentation générales

Sources internationales

Banque mondiale, *Global Development Finance 1998*, Washington, DC, Banque mondiale, 1998

Chutikul, K., « Options pour une dimension parlementaire de l'OMC », document de discussion présenté à la Conférence parlementaire sur l'OMC, UIP, 2003, <<http://www.ipu.org/splz-e/trade03/2c.pdf>>

Commission de gouvernance globale des Nations unies

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les politiques commerciales et sur la Banque mondiale et le FMI, <<http://www.eldis.org/>>

Gallagher, P., Low, P. et Stoler, A., *Faire face aux défis que comporte la participation à l'OMC : 45 études de cas*, Genève, OMC, 2005

Global Exchange, liens sur la Banque mondiale et le FMI, <<http://www.globalexchange.org/campaigns/wbimf/links.html>>

Global Policy Forum, <<http://www.globalpolicy.org/>>

Gwartney, J. et Lawson, R. et Easterly, W., *Economic Freedom of the World: 2006 Annual Report*, Fraser Institute, 2006, <<http://www.freetheworld.com>>

Hubli, S. et Mandaville, A., *Parliaments and the PRSP Process*, Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <<http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/wbi37231HubliMandavilleweb.pdf>>

Institut international du développement durable (IIDD), *Environment and Trade: A Handbook*, 2^e éd., PNUE et IIDD, 2005, <<http://www.iisd.org>>

IMF Working Papers, <<http://www.imf.org>>

Kane, T., Holmes, K. R. et O'Grady, M.A., *2007 Index of Economic Freedom*, Washington, DC, Heritage Foundation et *Wall Street Journal*, 2006, <<http://www.heritage.org>>

Keele Guide to International Affairs and Transnational Issues on the Internet, <<http://www.keele.ac.uk/depts/por/irbase.htm>>

Maren, M., *The Road to Hell: The Ravaging Effects of Foreign Aid and International Charity*, New York, Free Press, 1997

New Internationalist magazine, <<http://www.newint.org/>>

Oxfam Policy Papers, <<http://www.oxfam.org/en/policy/>>

Relief Web, Financial Tracking Database for Complex Emergencies (FTS), <<http://www.reliefweb.int/arfts/index.html>>, y compris les conventions relatives au système de notification des donateurs ECHO-14 points et les procédures d'aide humanitaire

UNIFEM, <<http://www.unifem.org/>>

Sources régionales

- AccountAbility: Institute of Social and Ethical AccountAbility, <<http://www.accountability21.net/>>
- Australian APEC Study Centre, Monash University, ressources sur le commerce, l'environnement et la réglementation financière, <<http://www.apec.org.au/>>
- Banque africaine de développement, *Rapport sur le développement en Afrique 2000 : intégration régionale en Afrique*, Oxford, Oxford University Press, 2000
- C2D Direct Democracy, <<http://c2d.unige.ch/>>
- Coalition mondiale pour l'Afrique, <<http://www.gca-cma.org/>>
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) des Nations unies, <<http://www.eclac.cl/>>
- Dialogue pour le développement démocratique : renouveler le partenariat ACP-UE pour le XXI^e siècle*, Conférence organisée par IDEA international en collaboration avec la Commission des communautés européennes et le Secrétariat ACP, Stockholm, 23-25 novembre, 1998, <<http://archive.idea.int/lome/sitemap.html>>
- Economic Reconstruction and Development in South East Europe, <<http://www.seerecon.org/>>
- Europa Directory of International Organizations*, Londres, Europa Publications, mai 2000, <<http://www.europapublications.co.uk>>
- International Reform Monitor: Social Policy, Labour Market Policy, Industrial Relations (d'après l'OCDE), <<http://www.reformmonitor.org>>
- Latin American Integration Association (ALADI), <<http://www.aladi.org/>>
- Mediterranean Development Forum, <<http://info.worldbank.org/etools/mdfdb/index.asp>>
- OCDE, *Coopération pour le développement* (annuel)
- Parlement virtuel des Amériques, Le Forum interparlementaire des Amériques, <http://www.e-fipa.org/VP/about_vp_fr.htm>
- South Centre: An Intergovernmental Organization of Developing Countries, <<http://www.southcentre.org/>>
- Southern African Research and Documentation Centre, <<http://www.sardc.net>>

Macroéconomie

- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP) des Nations unies, <<http://www.unescap.org>>
- Euroguide, <<http://www.euroguide.org/>>
- Global Exchange, liens sur la Banque mondiale et le FMI, <<http://www.globalexchange.org/campaigns/wbimf/links.html>>
- Hansen, S. A., *Thesaurus of Economic, Social and Cultural Rights: Terminology and Potential Violations*, Washington, DC, American Association for the Advancement of Science, 2000

Macroéconomie (suite)

IDASA, documents, <<http://www.idasa.org.za/>>

Multilaterals Project, <<http://fletcher.tufts.edu/multilaterals.html>> (textes des conventions internationales multilatérales et autres documents)

Sources de la Banque mondiale, <<http://www-wds.worldbank.org>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

Assemblée générale des Nations unies, *Déclaration sur le droit au développement*, 1986 ;
Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, 1969

Conventions de l'OIT n° 29, 87, 98, 100, 105, 111, 113, 182

Réseau du Pacte mondial des Nations unies <<http://www.unglobalcompact.org>>

Objectifs internationaux de développement des Nations unies tels que demandés au Secrétaire général pour l'Assemblée générale dans la résolution 53/192, 1999, parag. 60

Global UNDAF Guidelines, élaboration la plus complète dans les programmes des pays, p. ex. Mozambique, <<http://www.undg.org/unct.cfm?module=CoordinationProfile&page=Country&CountryID=MOZ>>

UIP, *Participation parlementaire aux affaires internationales*, 2005, <<http://www.ipu.org/splz-e/sp-conf05/involvement-rpt.pdf>>

PNUD et NDI, *Renforcer le rôle des parlementaires dans les Objectifs du millénaire pour le développement et les processus de réduction de la pauvreté*, 2004, <http://www.undp.org/governance/docs/parl_other/Parl%20-%20Guides%20-%20parlthandbooks.htm>

Action 21, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, 1992

IDEA international, *Code de Conduite. Observation électorale éthique et professionnelle*

International Parliamentarians' Petition (IPP) for Democratic Oversight of the IMF and World Bank, 1997, <<http://www.ippinfo.org/>>

Banque mondiale, « A Proposal for a Comprehensive Development Framework (A Discussion Draft) », 1999, <<http://www.worldbank.org>>

Weir, S., « Not in Our Name: Making Foreign Policy Democratic », Democratic Audit, Federal Trust et One World Trust, 2007, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Normes régionales

Le Commonwealth, *Déclaration de Harare*, 1991

Travers, D., *European Affairs Committees: The Influence of National Parliaments on European Policies*, Le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP), 2002, <<https://ecprd.secure.europarl.europa.eu/ecprd/getfile.do?id=5087>>

Normes régionales (suite)

OCDE-CAD, *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle*, mai 1996, <<http://www.oecd.org/dac>>

Forum parlementaire de la SADC, « The Role of Parliaments in Regional Integration », Manuel de Conférence, 2^e Conférence semestrielle de 2001, Victoria Falls, Zimbabwe, novembre 2001

Wren, C. et Hammer, M., *Parliamentary Oversight of the International Financial Institutions (IFIs): The Experience of the UK and the World Bank*, Londres, One World Trust, 2007, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Question d'évaluation

4.1.3.

Dans quelle mesure les positions de négociation du gouvernement et les engagements subséquents dans ces organisations sont-ils soumis à un contrôle législatif et à un débat public ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner les fondements juridiques relatifs à la supervision parlementaire ou législative du gouvernement dans ses relations avec des organisations bilatérales, régionales et internationales, ainsi que son rôle dans la confirmation des traités et autres engagements qui en découlent.

2) *Pratique* : examiner comment le Parlement ou le pouvoir législatif est organisé concrètement pour ces tâches, p. ex. au moyen de comités *ad hoc* ; s'il dispose de suffisamment de temps, d'informations et d'expertise pour influencer les positions de négociation du gouvernement ; quel est le degré d'ouverture du gouvernement aux ONG et autres publics organisés qui influencent ses positions de négociation ?

Sources de documentation générales

Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, <<http://www.dcaf.ch/index.cfm>>

Chutikul, K., « Options pour une dimension parlementaire de l'OMC », document de discussion présenté à la Conférence parlementaire sur l'OMC, UIP, 2003, <<http://www.ipu.org/splz-e/trade03/2c.pdf>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les politiques commerciales, <<http://www.eldis.org/>>

Hubli, S. et Mandaville, A., *Parliaments and the PRSP Process*. Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <<http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/wbi37231HubliMandavilleweb.pdf>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les systèmes et institutions de gouvernance, <<http://www.unpan.org>>

Normes de bonne pratique

ONU, *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires*, 1989

Ratification et soutien à la Cour pénale internationale, <<http://www.hrw.org/campaigns/icc/implementation.htm>>

PNUD et NDI, *Renforcer le rôle des parlementaires dans les objectifs du millénaire pour le développement et les processus de réduction de la pauvreté*, 2004, <http://www.undp.org/governance/docs/parl_other/Parl%20-%20Guides%20-%20parlhandbooks.htm>

UIP, *Participation parlementaire aux affaires internationales*, 2005, <<http://www.ipu.org/splz-e/sp-conf05/involvement-rpt.pdf>>

International Parliamentarians' Petition (IPP) for Democratic Oversight of the IMF and World Bank, <<http://www.ippinfo.org/>>

House of Lords du Royaume-Uni, Select Committee on the Constitution, *Waging War: Parliament's Role and Responsibility*, 15^e Rapport, session 2005-2006, HL 236-I, II, Londres, The Stationery Office, 2006, <<http://www.publications.parliament.uk>>

Born, H., Fluri, P. et Johnson, A. (éds), *Guide pratique sur le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*, Genève, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, 2004

Weir, S., « Not in Our Name: Making Foreign Policy Democratic », Democratic Audit, Federal Trust et One World Trust, 2007, <<http://www.oneworldtrust.org>>

4.2. Impact démocratique du pays à l'étranger

Question générale : la politique internationale du pays contribue-t-elle à renforcer la démocratie dans le monde ?

Question d'évaluation

4.2.1.

Quel est le degré de cohérence du gouvernement dans le soutien et la protection des droits humains et de la démocratie à l'étranger ?

Que chercher

Indicateurs positifs et négatifs : examiner l'impact, positif et négatif, des politiques du gouvernement sur les progrès de la démocratie et la protection des droits humains (économiques, sociaux, culturels, civils et politiques) dans les autres pays avec qui il traite, ou qui sont affectés par ses politiques.

Sources de documentation générales

Sources internationales

American Society of International Law (ASIL), Guide to Electronic Resources for International Law, <<http://www.asil.org/resource/Home.htm>>

C2D Direct Democracy, <<http://c2d.unige.ch/>>

Collection des traités des Nations unies, <<http://untreaty.un.org/>>

Commission de gouvernance globale

Democracy Coalition Project, *Human Rights Council Report Card: Government Positions on Key Issues*, <http://www.demcoalition.org/2005_html/undem_offic.html> ; des tableaux récapitulatifs rapports d'évaluation similaires sont également disponibles pour voter à l'Assemblée générale des Nations unies

Europa Directory of International Organizations, Londres, Europa Publications, mai 2000, <<http://www.europapublications.co.uk>>

Global Policy Forum, <<http://www.globalpolicy.org/>>

Henry L. Stimson Center (maintien de la paix, maîtrise des armements, politique étrangère), <<http://www.stimson.org>>

International Peace Academy, <<http://www.ipacademy.org/>>

Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU ; Conseil de sécurité de l'ONU, résolutions sur certains pays, <<http://www.un.org/Docs/sc/>>

UIP, *Démocratie : principes et réalisation*, Genève, UIP, 1998 ; *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, « Respecter et faire respecter le droit international humanitaire », Genève, UIP, 1999

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations qui s'occupent d'assistance transfrontalière aux démocrates dans des sociétés fermées ou des pays en transition, <<http://www.wmd.org/>>

Sources régionales

Center for International Policy, Demilitarization for Democracy, <<http://www.ciponline.org/>>

Latin American Integration Association (ALADI), <<http://www.aladi.org>>

Maren, M., « The Road to Hell: The Ravaging Effects of Foreign Aid and International Charity », New York, Free Press, 1999

Open Society Justice Initiative, programme sur la justice internationale, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission interaméricaine des droits de l'homme, <<http://www.cidh.oas.org/women/Default.eng.htm>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

ONU, *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Convention sur les armes classiques)*, 1980 et quatre protocoles (facultatifs) ;
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques), 1972 ;
Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques), 1993, observateur : l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW) ;
Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'interdiction des mines), 1997, également Landmine Monitor (Rapport de l'Observatoire des mines), un rapport annuel établi par un réseau mondial ;
Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations unies, 1970 ;
Conventions de Genève, 1949 ;
Convention sur le génocide, 1948 ;
Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, 2005 ;
Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, 1999 ;
Registre des armes classiques des Nations unies, 1992

La contribution des parlements au respect et à la promotion du droit international humanitaire à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, résolution de la 102^e Conférence interparlementaire, Berlin, 15 octobre 1999

La nécessité de réviser l'actuel modèle financier économique mondial, résolution de la 102^e Conférence interparlementaire, Berlin, 15 octobre 1999

HCDH, *Les droits de l'homme et les accords commerciaux internationaux : utilisation des clauses d'exception générale pour la protection des droits de l'homme*, New York et Genève, ONU, 2005, <<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/WTOen.pdf>>

UIP et UNDAW, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif : Guide pratique à l'usage des parlementaires*, 2003, <http://www.ipu.org/PDF/publications/cedaw_fr.pdf>

UIP et HCDH, *Droit de l'homme : Guide à l'usage des parlementaires*, 2005, <http://www.ipu.org/PDF/publications/hr_guide_fr.pdf>

Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage, 1996

Normes régionales

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur la promotion et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et des peuples*, 1993

OEA, *Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ; Règlement type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions*, 1997

Normes régionales (suite)

OUA, *Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme*, 1999

Union européenne, *Programme de l'UE pour la prévention du trafic illicite d'armes conventionnelles et la lutte contre ce trafic*, adopté par le COARM, groupe de travail du Conseil de l'Union européenne, 1997

Ligue des États arabes, *Convention arabe sur la répression du terrorisme*, 1998

Voir 1.3, 1.4, 2.5.4 et 4.2.2.

Question d'évaluation

4.2.2.

Dans quelle mesure le gouvernement appuie-t-il l'ONU et les agences de coopération internationales et respecte-t-il l'État de droit au niveau international ?

Que chercher

1) *Lois* : examiner la ratification par le pays des traités de l'ONU ou des traités régionaux sur les droits humains et son adhésion aux organisations onusiennes.

2) *Indicateurs positifs et négatifs* : examiner les preuves du soutien du pays à l'ONU, ses agences et ses activités de maintien de la paix. Évaluer le niveau de son engagement dans la coopération internationale et plus généralement régionale. Identifier les grands traités et conventions que le pays n'a pas ratifiés et toute violation importante du droit international.

Sources de documentation générales

Amnesty International, *Rapports annuels*, annexes VI et VII : ratifications, signatures des principaux traités internationaux (VI) et régionaux (VII) des droits humains ; également des audits par pays dans le *Rapport annuel* pour l'incidence des violations

Classement de l'impact environnemental selon l'empreinte écologique

Collection des Traités des Nations unies, <<http://untreaty.un.org/>> et <<http://www.bayefsky.com/>> ; inclut également des données sur les Traités des organismes régionaux et sous-régionaux

Commission du développement durable des Nations unies, <<http://www.un.org/esa/sustdev/>>

Consortium for International Earth Science Information Network (CIESIN), Political Institutions and Global Environmental Change, <<http://www.ciesin.org/TG/PI/PI-home.html>>

Cook, R. J. (éd.), *Human Rights of Women*, Philadelphia, Pa, University of Pennsylvania Press, 1994, annexe A sur les ratifications de pactes et traités affectant les femmes

Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division du développement durable, *National Implementation on the Rio Commitments* (statistiques sur l'équilibre écologique et social, <<http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>>

Sources de documentation générales (suite)

Deuxième Forum mondial de l'eau et la Conférence ministérielle des Nations unies, La Haye, mars 2000, <<http://www.worldwatercommission.org/>> et <<http://www.waternunc.com/gb/secwwf12.htm>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les politiques commerciales, la Banque mondiale et le FMI, les conflits et la sécurité et les objectifs du millénaire pour le développement, <<http://www.eldis.org/>>

Environmental Investigation Agency, <<http://www.eia-international.org/>>

Global Development Network, <<http://www.gdnet.org/>>

Heine, G., Prabhu, M. et Alvazzi del Frate, A. (éds), *Environmental Protection at National and International Levels: Potentials and Limits of Criminal Justice* (Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), publication n° 560, Rome, Max Planck Institut für ausländisches und internationales Strafrecht (coédition), 1997, <<http://www.unicri.it>>

IIDH, <<http://www.iidh.ed.cr>>

International Ombudsman Centre for the Environment and Development, <<http://www.omced.org/>>

Open Society Justice Initiative, programme sur la justice internationale, <<http://www.justiceinitiative.org>>

Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité de l'ONU ;
Conseil de sécurité de l'ONU, résolutions sur certains pays, <<http://www.un.org/Docs/sc/>>

Stokke, H., Suhrke, A. et Tostensen, A. (éds), *Human Rights in Developing Countries Yearbook 1997*, La Haye et Oslo, Kluwer Law International and Nordic Human Rights, 1998

Transnational Foundation for Peace and Future Research, <<http://www.transnational.org>>

UNEP-Infoterra: Global Environmental Information Exchange Network, <<http://www.unep.org/infoterra/>>

US State Department, *Rapports par pays*, <<http://www.state.gov>>

Weiskel, T. C., *Directory to the Subject Bibliographies in Environmental Ethics*, 1998, <<http://ecoethics.net/bib/>>

World Movement for Democracy, documents et base de données d'organisations qui travaillent à la résolution des conflits et à la démocratie, <<http://www.wmd.org/>>

World Resources Institute, *Ressources internationales 2005. Richesses des pauvres : gérer les écosystèmes pour combattre la pauvreté*, PNUD, PNUE, Banque mondiale et World Resources Institute, 2005, <<http://www.wri.org>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

ONU, *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 1984 ;

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979 ;

Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, 1969 ;

Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé, 1974 ;

Normes internationales (suite)

- Déclaration sur le droit au développement*, 1986 ;
Convention de Genève, 1951 ;
Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, novembre 1975 ;
 ICCPR, 1966 ;
 ICESCR, 1966 ;
Migrations dans des conditions abusives ;
Protocole facultatif au ICCPR, 1966 ;
Deuxième Protocole facultatif au ICCPR, 1989, visant à abolir la peine de mort
- Action énergique des parlements nationaux en l'année du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme afin d'assurer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme au XXI^e siècle*, résolution adoptée par la 100^e Conférence interparlementaire, Moscou, 11 septembre 1998
- Comité des droits civils et politiques des Nations unies, *Observation générale n° 24. Questions touchant les réserves formulées au moment de la ratification du Pacte ou des Protocoles facultatifs y relatifs ou de l'adhésion à ces instruments, ou en rapport avec des déclarations formulées au titre de l'article 41 du Pacte*, 1994 ;
Observation générale n° 29, article 4 (Dérogations au Pacte en période d'état d'urgence), 2001 ;
Observation générale n° 31. La nature de l'obligation juridique générale imposée aux États parties au Pacte, 2004
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations unies, *Recommandation générale n°20. Réserves*, 1992
- UIP et UNDAW, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif : guide pratique à l'usage des parlementaires*, 2003, <http://www.ipu.org/PDF/publications/cedaw_fr.pdf>
- UIP et HCDH, *Droit de l'homme : Guide à l'usage des parlementaires*, 2005, <http://www.ipu.org/PDF/publications/hr_guide_fr.pdf>
- Comité pour une ONU démocratique*, <<http://www.uno-komitee.de/>>

Normes régionales

- Conseil de l'Europe, *Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants*, 1996 ;
Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, 1987 ;
Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1950, article 25, reconnaissant la compétence de la Commission européenne dans l'examen des violations ; et article 46, reconnaissant la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme ;
Protocole n° 6, 1983 concernant l'abolition de la peine de mort
- OEA, *Convention américaine relative aux droits humains*, 1969 ;
Convention interaméricaine contre la corruption, 1996 ;
Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes, 1994 ;
Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture, 1985
- OUA, *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1981 ;
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990 ;

Normes régionales (suite)

*Accord portant création de l'Institut africain de réadaptation, 1985 ;
Constitution de l'Association des organisations africaines de promotion du commerce, 1974 ;
Charte culturelle de l'Afrique, 1976 ;
Convention interafricaine portant établissement d'un programme de coopération technique, 1975*

Union africaine, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, 2003

OCDE, Convention pénale sur la corruption, 1999

Environnement

Action 21 (en particulier la section II)

CSCCE, Réunion sur la protection de l'environnement, Sofia, novembre 1989

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), 1973, <<http://www.cites.org>>

Conseil de l'Europe, Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, 1998

Convention-cadre sur les changements climatiques, Nations unies, et du Protocole subséquent de Kyoto, 1997

Le Traité de Maastricht sur l'Union européenne, 1992 fournit une base aux citoyens de l'UE pour la poursuite judiciaire des gouvernements membres en cas de violation du droit communautaire de l'environnement

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 1987

Plan d'action de Mar del Plata adopté par la Conférence des Nations unies sur l'eau, 1977

OEA, Déclaration de Santa Cruz de la Sierra et Plan d'action pour le développement durable des Amériques, 1996

*OUA, Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (le Traité de Pelindaba), 1995 ;
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, 1991 ;
Convention pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, 1968 ; (version révisée), 2003 ;
Union africaine, Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique, Assemblée de l'Union, 2^e Session extraordinaire, Syrte, Libye, 27-28 février 2004*

Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, « Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts » (les « principes forestiers »), 1992 ;

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992

Convention des Nations unies sur la diversité biologique, 1992

Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, 1994

Environnement (suite)

PNUE, *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination*, 1989 ;
Rapport technique n° 29, Paris, 1995 (industrie touristique et codes de conduite de la communauté d'accueil) ;
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, 1985, doc. IG.53/5 ; UKTS 1, 1990

Secteur militaire

La contribution des parlements au respect et à la promotion du droit international humanitaire à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève, résolution de la 102^e Conférence interparlementaire, Berlin, 15 octobre 1999

Union européenne, *Programme de l'UE pour la prévention du trafic illicite d'armes conventionnelles et la lutte contre ce trafic*, adopté par le COARM, groupe de travail du Conseil de l'Union européenne, 1997

La nécessité de réviser l'actuel modèle financier économique mondial, résolution de la 102^e Conférence interparlementaire, Berlin, 15 octobre 1999

ONU, *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Convention sur les armes classiques)*, 1980 et quatre protocoles (facultatifs) ;

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques), 1972 ;

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques), 1993, observateur : l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW) ;

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'interdiction des mines), 1997, également Landmine Monitor (Rapport de l'Observatoire des mines), un rapport annuel établi par un un réseau mondial ;

Conventions de Genève, 1949 ;

Convention sur le génocide, 1948 ;

Registre des armes classiques des Nations unies, 1992

Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage, 1996

Régional (armes)

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Résolution sur la promotion et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme et des peuples*, 1993

UE, *Code européen de conduite sur les transferts d'armes*, 1998

OEA, *Consolidation du régime établi dans le traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (Traité de Tlatelolco)*, résolution AG/RES 1798 de l'Assemblée générale (XXXI-O/01), 2001 ;

Régional (armes) (suite)

*Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ;
Règlement-type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions, 1997*

*OEA, Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes de l'Organisation des États américains, 1997 ;
Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, juin 1993*

OSCE, Déclaration du Sommet d'Istanbul, La charte de sécurité européenne, 1999

(initié par les ONG)

Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL)

Question d'évaluation

4.2.3.

Quel est l'ampleur et la cohérence de la contribution gouvernementale au développement international ?

Que chercher

1) Lois : examiner si le pays est signataire de la *Convention des Nations unies sur le droit au développement* et des législations et protocoles associés. Examiner si les gouvernements prêteurs et emprunteurs font partie de l'OCDE (CAD), de la Banque mondiale ou des codes de bonne pratique économiques des Nations unies en matière de transferts monétaires.

2) Pratique : s'il s'agit d'un pays économiquement développé, examiner le budget de l'aide par rapport à l'objectif de l'ONU (0,7 % du PNB) ; dans quelle mesure cette aide est soumise à des conditions unilatérales ou liée à des fournisseurs nationaux ; l'ampleur de la coordination du programme d'aide avec d'autres politiques gouvernementales concernées, y compris les politiques d'immigration non discriminatoire. S'il s'agit d'un pays dépendant des donateurs, quel est le degré d'ouverture du processus au débat et à la redevabilité vis-à-vis de la population ? Pour tous les pays, examiner dans quelle mesure le gouvernement soutient ses propres efforts et ceux d'autrui pour satisfaire aux objectifs de développement convenus démocratiquement tels que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

3) Indicateurs positifs et négatifs : examiner l'engagement du gouvernement dans le développement international, quantitatif et qualitatif, ainsi que l'efficacité de son organisation pour mettre cela en œuvre, y compris la collaboration avec les partenaires. Chercher les cas d'imposition unilatérale de conditions ou de financement de projets inappropriés ; inclure tout effet néfaste sur le développement international d'autres politiques gouvernementales, telles que l'agriculture, le commerce, la finance, etc.

Sources de documentation générales

Resources mondiales

- Banque mondiale, Global Data Monitoring Information System, Millennium Development Goal 8, <<http://worldbank.org>>
- Bretton Woods Project, <<http://www.brettonwoodsproject.org>>
- Chutikul, K., « Options pour une dimension parlementaire de l'OMC », document de discussion présenté à la Conférence parlementaire sur l'OMC, UIP, 2003 <<http://www.ipu.org/splz-e/trade03/2c.pdf>>
- CNUCED, *Development and Globalization: Facts and Figures*, UNCTAD/GDS/CSIR/2004/1, 2004 ; *Manuel de statistiques de la CNUCED*, TD/STAT.30, 2005 ;
Base de données sur les investissements étrangers directs et investissements étrangers directs en ligne, <<http://www.unctad.org/>>
- Corner House, <<http://www.thecornerhouse.org.uk/>>
- Disasters Emergency Committee, <<http://www.dec.org.uk/>>
- Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les politiques commerciales, la Banque mondiale et le FMI, l'aide et la dette, le changement climatique, la mondialisation, etc., <<http://www.eldis.org/>>
- FMI, Statistiques conjointes BIR-FMI-OCDE-Banque mondiale sur la dette extérieure, <<http://www.imf.org>>
- Forum social mondial, divers y compris, <<http://www.forumsocialmundial.org.br/index.php>>
- Gupta, S., Pattillo, C. et Wagh, S., « Are Donor Countries Giving More or Less Aid? », document de travail du FMI, Département Afrique, 2006, <<http://www.blackwell-synergy.com>>
- Hubli, S. et Mandaville, A., *Parliaments and the PRSP Process*, Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <<http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/wbi37231HubliMandavilleweb.pdf>>
- Indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement, <<http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx>>
- International Budget Project, <<http://www.internationalbudget.org>>
- Campagne du millénaire, *Rich Country Aid Commitments: The Good, the Bad and the Ugly*, <<http://www.millenniumcampaign.org>>
- One World.net, *The Aid Guide*, <<http://uk.oneworld.net/guides/aid>>
- PNUD, *Asia Pacific Human Development Report 2006: Trade on Human Terms*, Oxford and New York, Oxford University Press, 2006 ;
Rapport mondial sur le développement humain 2005, la coopération internationale à la croisée des chemins : l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités, Oxford and New York, Oxford University Press, 2005 ;
Globalization and Human Development in South Asia, Oxford et New York, Oxford University Press, 2001, <<http://hdr.undp.org>>

Resources mondiales (suite)

Rapports de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la mise en œuvre du droit au développement ;
Expert indépendant sur les effets des politiques de réforme économique et de la dette extérieure sur la jouissance effective de tous les droits humains, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels ;

Groupe de travail sur le droit au développement, <<http://www.ohchr.org>>

Reality of Aid, <<http://www.realityofaid.org/>>

Reality of Aid, *Reality of Aid Global Reports 2006: Aid, Security and Development Assistance*, Reality of Aid, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Ressources régionales

Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE), *L'Europe: un véritable partenaire pour le développement ?*, Rapport alternatif de la CIDSE sur l'état d'avancement de l'Europe par rapport au huitième objectif du millénaire pour le développement, mai 2005, <<http://www.cidse.org>>

Copenhagen Development Consulting, « Evaluating Coordination and Complementarity of Country Strategy Papers with National Development Priorities », UK DFID, 2006, <<http://www.eldis.org>>

Rapports de l'OCDE-CAD Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs, <<http://www.aidharmonization.org>>

Office de Coopération EuropeAid, *Rapport annuel 2006 sur la politique de développement de la Communauté européenne et la mise en œuvre de l'aide extérieure en 2005*, <http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm>

Commission européenne, Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, <http://ec.europa.eu/development/index_fr.htm>

Forum européen de coopération internationale (EUFORIC), <<http://www.euforic.org/>>

OCDE, *Statistiques de l'aide*, y compris des graphiques de l'aide des pays donateurs et receveurs (152), l'aide attribuée à des secteurs et régions spécifiques, <<http://www.oecd.org/dac/stats>> ;

OCDE, *Statistiques sur le développement international* (IDS) en ligne, <<http://www.oecd.org/dac/stats/idsonline>>

Normes de bonne pratique

Normes internationales

ONU, ICESCR 1966, article 15 ;

Convention contre la corruption, 2003 ;

Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, 1969 ;

Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, 1975 ;

Déclaration sur le droit au développement, 1986

Déclaration et programme d'action de Vienne, 1993

Normes internationales (suite)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, *Observation générale n° 8. Relation entre les sanctions économiques et le respect des droits économiques, sociaux et culturels*, 1997

HCDH, 2006. *Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme*. New York et Genève, ONU, <www.ohchr.org/Documents/Publications/FAQfr.pdf>

PNUD et NDI (2004), *Renforcer le rôle des parlementaires dans les objectifs du millénaire pour le développement et les processus de réduction de la pauvreté*, <http://www.undp.org/governance/docs/parl_other/Parl%20-%20Guides%20-%20parlthandbooks.htm>

Conférence des Nations unies sur les mesures anticorruption, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, Varsovie, 8-9 novembre 2006, <http://www2.ohchr.org/english/issues/development/governance/docs/Warsaw-information-note_fr.pdf>

FMI, *Manuel sur la transparence des finances publiques*, 2001 ;
Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs, 2003 ;
Country reports sur l'observation des normes et codes (ROSCs) (bonne pratique dans les pays en matière de transparence, gouvernance d'entreprise, systèmes de paiement, etc.)

UIP, *Participation parlementaire aux affaires internationales*, 2005, <<http://www.ipu.org/splz-f/sp-conf05/involvement-rpt.pdf>>

International Parliamentarians' Petition (IPP) for Democratic Oversight of the IMF and World Bank, <<http://www.ippinfo.org/>>

Commitment to Development Index, préparé par le Centre for Global Development, 2006, <http://www.cgdev.org/section/initiatives/_active/cdi>

Projet du millénaire des Nations unies, *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du millénaire pour le développement*, Londres et Stirling, Va., Earthscan, 2005 ;
 UN Millennium Project, Task Force on Trade. 2005. *Trade for Development: Achieving the Millennium Development Goals*. Londres et Stirling, Va. : Earthscan, <<http://www.unmillenniumproject.org>>

Forum de haut niveau de Paris, *Paris Declaration on Aid Effectiveness*, 2005, <<http://www.aidharmonization.org>>

Forum de haut niveau de Rome, *Rome Declaration on Harmonization*, 2003, <<http://www.aidharmonization.org>>

Normes régionales

Gestion axée sur les résultats en matière de développement, *Des principes à l'action : document de référence sur les bonnes pratiques émergentes*, mars 2006, <<http://www.mfdr.org>>

Nash, R., Hudson, A. et Luttrell, C., *Mapping Political Context: A Toolkit for Civil Society Organisations*, Londres, RAPID, ODI, 2006 ;
 Court, J., Mendizabal, E., Osborne, D. et Young, J., *Policy Engagement: How Civil Society Can Be More Effective*, Londres, RAPID, ODI, 2006 ;
 Start, D. et Hovland, I., *Tools for Policy Impact: A Handbook for Researchers*, Londres, RAPID, ODI, 2004, <<http://www.odi.org.uk>>

Normes régionales (suite)

Office de Coopération EuropeAid, Guides et check-lists sur les évaluations (p. ex. le délitement de l'aide extérieure de la CE), <<http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/index.htm>>

Michel, L., *Le consensus européen pour le développement*, Commission européenne, juin 2006, <<http://ec.europa.eu>>

Programme spécial d'assistance à l'Afrique (SPA), *Guiding Principles on Civil Service Reform*, 1995

Wren, C. et Hammer, M., 2007. « Parliamentary Oversight of the International Financial Institutions (IFIs): The Experience of the UK and the World Bank », Londres, One World Trust, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Question d'évaluation

4.2.4.

Dans quelle mesure la politique internationale du gouvernement est-elle soumise à un contrôle réel du Parlement et à l'influence de l'opinion publique ?

Que chercher

1) Lois : examiner les fondements juridiques relatifs au contrôle parlementaire de la politique internationale, y compris de la police militaire et du déploiement de troupes à l'étranger.

2) Pratique : le Parlement ou le pouvoir législatif dispose-t-il de suffisamment d'informations pertinentes et de l'expertise appropriée pour effectuer un contrôle efficace et est-il correctement organisé à cette fin ? Le gouvernement est-il ouvert aux ONG et autres populations organisées qui influencent ses politiques ?

Sources de documentation générales

Constitution Project, *Deciding to Use Force Abroad: War Powers in a System of Checks and Balances*, 2005, <<http://www.constitutionproject.org>>

Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, <<http://www.dcaf.ch/index.cfm>>

Eldis Gateway to Development Information, base de données sur les politiques commerciales, <<http://www.eldis.org/>>

Hubli, S. et Mandaville, A., *Parliaments and the PRSP Process*. Washington, DC, Institut de la Banque mondiale, 2004, <<http://siteresources.worldbank.org/WBI/Resources/wbi37231HubliMandavilleweb.pdf>>

Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), documentation internationale, régionale et spécifique à un pays et bases de données sur les systèmes et institutions de gouvernance, <<http://www.unpan.org>>

Normes de bonne pratique

Born, H., Fluri, P. et Johnson, A. (éds) (), *Handbook on Parliamentary Oversight of the Security Sector*, Genève, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, 2003

UIP, *Participation parlementaire aux affaires internationales*, 2005, <<http://www.ipu.org/splz-f/sp-conf05/involvement-rpt.pdf>>

House of Lords du Royaume-Uni, Select Committee on the Constitution, *Waging War: Parliament's Role and Responsibility*, 15^e Rapport de la Session 2005/06, HL 236-I, II, Londres, The Stationery Office, 2006, <<http://www.publications.parliament.uk>>

Weir, S., « Not in Our Name: Making Foreign Policy Democratic », Democratic Audit, Federal Trust et One World Trust, 2007, <<http://www.oneworldtrust.org>>

Partie 3

Expériences
d'évaluation

Expériences d'évaluation

- [117] Dans cette troisième partie, nous exposons les expériences des équipes et des personnes ayant réalisé des évaluations dans vingt pays différents et nous tâchons de communiquer l'enthousiasme et le sens du devoir qu'ils ont apporté à ce qui est inéluctablement une tâche difficile et complexe. Comme l'ont montré les première et deuxième parties, la méthodologie d'évaluation de la démocratie d'IDEA international établit une méthodologie standard pour les évaluateurs. Toutefois, les rapports de ceux-ci révèlent une palette très variée de situations démocratiques en fonction des pays, des approches et des techniques. Toutes les évaluations réalisées sont restées fidèles à la méthodologie standard et au principe clé d'appropriation locale du processus d'évaluation, lequel comprend la recherche, l'analyse, les processus de consultation et l'identification des priorités en vue de futures réformes. Mais, comme le dit Krishna Hachhethu, membre népalais de l'équipe d'évaluation régionale en Asie du Sud, « la démocratie a de nombreuses facettes ».
- [118] Par conséquent, lorsque nous normalisons le processus d'évaluation, nous ne normalisons pas la « démocratie » en elle-même ni ne cherchons à normaliser la manière dont les équipes abordent la tâche d'évaluer la qualité de la démocratie dans leur pays ou leur région. Le cadre est conçu pour être souple pour permettre aux évaluateurs d'ajouter des questions de recherche ou d'adopter différents modes de consultation, de communication et d'analyse. Ainsi, les équipes d'évaluation sont, dans la pratique, largement restées au sein du cadre général, mais elles ont aussi adopté un ensemble remarquablement diversifié de méthodes de travail, d'innovations, d'initiatives et de calendriers pour lever des fonds, ainsi que d'accords avec les gouvernements, la société civile et les bailleurs de fonds ; elles ont également tiré les leçons des diverses expériences.
- [119] La méthodologie d'évaluation a été élaborée et appliquée pour la première fois par Democratic Audit au Royaume-Uni. Elle a été conçue

pour une applicabilité universelle sous l'égide directe d'IDEA international et a ensuite été testée durant six mois dans huit pays (Bangladesh, Corée du Sud, Italie, Kenya, Malawi, Nouvelle-Zélande, Pérou et Salvador). Ces évaluations pilotes ont couvert différentes régions du monde et un ensemble de pays développés et en développement, dans l'optique de tester le processus. Pour chaque pays, les évaluations conduites sur le terrain ont été précédées d'une « étude documentaire » menée par des chercheurs de l'Université de Leeds ; presque toutes comprenaient une conférence d'experts et de parties intéressées externes. Ces études documentaires se sont principalement fondées sur des recherches en ligne et des documents standard ; toutefois, elles étaient généralement limitées aux informations en anglais. Elles ont, néanmoins, suffisamment atteint leur objectif pour que nous puissions recommander un exercice similaire préalable à tout travail direct dans un pays. Depuis 2000, le cadre d'évaluation a beaucoup voyagé dans des régions du monde et des pays ayant atteint différents stades de démocratisation. Les évaluations pilotes ont été suivies par des exercices d'évaluation en (par ordre alphabétique) Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan et Sri Lanka), Australie, Bosnie-Herzégovine, Irlande, Irlande du Nord (province du Royaume-Uni), Lettonie, Mongolie, aux Pays-Bas, Philippines, au Royaume-Uni (audit le plus récent) et dans l'Union européenne. Ces évaluations de deuxième génération ont été en grande partie menées indépendamment d'IDEA international et ont, dans de nombreux cas, résulté d'un choix délibéré de la méthodologie d'évaluation la plus appropriée parmi toutes les méthodes d'évaluation actuellement utilisées dans le monde. Le cadre d'évaluation a également servi à fournir des données pour d'autres projets d'évaluation de démocratie et de gouvernance, comme ceux menés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies, AfriMAP, l'Association danoise pour la coopération internationale (Mellemfolkeligt Samvirke, MS), le DIAL (Développement, institutions et analyse de long terme) et l'Institut italien de sciences humaines (Istituto Italiano di Scienze Umane, SUM).

Le cadre d'évaluation de la démocratie est conçu pour être souple pour permettre aux équipes d'ajouter des questions de recherche ou d'adopter différents modes de consultation, de communication et d'analyse. Les équipes d'évaluation sont largement restées au sein du cadre général, cependant elles ont aussi adopté un ensemble remarquablement diversifié de méthodes de travail, d'innovations, d'initiatives et de calendriers pour lever des fonds, ainsi que d'accords avec les gouvernements, la société civile et les donateurs ; elles ont également tiré les leçons des diverses expériences.

La démocratie a de nombreuses facettes

[120]

« La démocratie a de nombreuses facettes » ; cette phrase prononcée par Krishna Hachhethu reflète un commun accord lors d'une conférence organisée à IDEA international en mars 2007 pour rassembler et réfléchir aux expériences des dix-sept évaluations qui avaient été réalisées jusque là. Dans cette partie du guide, sauf mention contraire, toutes les citations sont extraites des transcriptions de la conférence et des ateliers. Hachhethu a expliqué que les principes fondamentaux du contrôle populaire et de l'égalité politique devraient guider le processus d'évaluation, mais que les évaluateurs devraient tenir compte des perceptions divergentes de la démocratie et des priorités clés selon les populations dans le monde et dans des pays particuliers :

Dans l'esprit des habitants des pays d'Asie du Sud, le contrôle populaire et l'égalité politique guident peut-être fortement le processus, mais l'avenir de la compréhension de la démocratie dans cette région est principalement fonction de leurs moyens de subsistance, de leur liberté et de la justice sociale. Ainsi, le principal fil conducteur de la démocratie dans le rapport consacré à l'Asie du Sud réside en comment parvenir à un équilibre tout en se développant. La trajectoire de la démocratie en Occident, ainsi que dans les démocraties et les pays en développement stables, est très différente et résulte en une compréhension bien différente. Si nous ignorons cet aspect, si les populations d'Asie du Sud lisent un rapport qui ne reflète pas leur expérience ni leur vie quotidienne, le rapport sera considéré comme un travail universitaire de plus. Chacun, chaque lecteur, devrait pouvoir y retrouver son expérience et sa compréhension des choses.

[121]

Ce point sur les différences de trajectoire démocratique et d'expérience entre pays est également reflété dans une distinction primordiale à l'évaluation en Mongolie, entre ce que les évaluateurs ont appelé les indicateurs « clés » et les indicateurs « satellites », comme ils l'expliquent dans leur rapport :

Les indicateurs clés représentent les valeurs communes de la gouvernance démocratique, les indicateurs satellites expriment principalement les caractéristiques nationales de la gouvernance démocratique en Mongolie. Le développement des indicateurs satellites a reflété les principes suivants :

- ce sont des caractéristiques nationales de gouvernance démocratique ;

- ▶ ils devaient être spécifiques au contexte et fondés sur le contexte ;
- ▶ promouvoir l'appropriation locale au sein des principales parties prenantes ;
- ▶ renforcer l'intérêt d'appliquer le cadre à d'autres pays ; et
- ▶ concilier universalité et particularité (*Handbook of Democratic Governance Indicators* 2006 : 10).

La trajectoire et l'expérience démocratiques diffèrent d'un pays à l'autre. En Asie du Sud, la population comprend la démocratie principalement en fonction de ses moyens de subsistance, de la liberté et de la justice sociale. « La trajectoire de la démocratie en Occident, ainsi que dans les démocraties et les pays en développement stables, est très différente et résulte en une compréhension bien différente. »

[122]

En Asie du Sud, la quête sur la signification de la démocratie au sein des populations des cinq nations étudiées montre un développement important du cadre d'évaluation d'origine lors de plusieurs exercices d'évaluation – à savoir le recours aux enquêtes d'opinion et aux « dialogues » avec des experts pour identifier les priorités et les questions devant faire l'objet d'une recherche. Le rapport sur l'Asie du Sud, *State of Democracy in South Asia* [État de la démocratie en Asie du Sud] (New Delhi : OUP, 2008), explique que les équipes ont utilisé « quatre voies » pour évaluer la qualité de la démocratie dans ces cinq pays et pour en mesurer la pertinence dans la vie quotidienne de leurs populations :

- ▶ des « évaluations qualitatives » adaptées du cadre d'IDEA et menées par des spécialistes du pays ;
- ▶ une enquête approfondie dans tout le pays sur l'opinion générale quant à la signification de la démocratie, la confiance dans les institutions, le statut des minorités, et ainsi de suite ;
- ▶ des « dialogues » avec les militants politiques et sociaux pour contrebalancer les opinions du grand public ;
- ▶ des études de cas sur des questions gênantes qui contredisent la « sagesse démocratique » et permettent de patiemment élucider les « énigmes de la démocratie ».

[123]

Les évaluateurs en Asie du Sud ont décelé une tension entre les opinions des personnes informées politiquement et celles des autres

citoyens – ou, selon les termes du Professeur Peter deSouza, entre le « bon sens de l'élite » et le « bon sens du peuple ». C'était pour capter et refléter ces multiples opinions et facettes que l'évaluation en Asie du Sud a recouru à différentes méthodologies. « Lorsque nous avons discuté avec des militants ou avec des intellectuels, la confiance dans les partis politiques et le Parlement était très faible, mais lorsque nous avons posé les mêmes questions à la population, cette confiance dépassait les 50 % en moyenne... Les équipes doivent réfléchir à ces tensions dans leurs rapports. » De même, l'évaluation mongole a inclus une « enquête miroir » consistant à poser les mêmes questions à un échantillon du grand public et à des groupes faisant partie de l'élite. Les évaluateurs ont trouvé de grandes différences de perception parmi les parlementaires et les élites politiques, ainsi qu'entre les élites des affaires et le public. De telles conclusions sont précieuses pour désamorcer les tensions inhérentes à toute démocratie.

Un développement considérable du cadre d'évaluation s'est opéré lors de plusieurs exercices d'évaluation en Asie du Sud, par le recours aux enquêtes d'opinion et aux « dialogues » avec des experts pour identifier des priorités et des questions de recherche. Les évaluations ont permis de déceler de grandes différences de perception entre les citoyens informés politiquement et les autres. Consulter et parler aux savants ne suffit pas.

[124]

Une mise en garde s'impose ici. Consulter et parler avec les savants ne suffit pas. Le Professeur Suhas Palshikar, l'un des responsables du projet sur l'« état de la démocratie » en Asie du Sud, note que « les dialogues menés dans le cadre de ce projet ont montré que les militants sont radicaux et contestataires, au point que leur évaluation contredit violemment les perceptions du grand public. Ceci fausse la nature du débat public qui se dégage des évaluations. »

Encadré 3.1.

Extraits des dialogues menés dans le cadre de l'étude de l'« état de la démocratie » en Asie du Sud.

L'armée et les partis politiques

« Le Premier ministre gère le ministère de la Défense. De plus, les généraux à la retraite adhèrent aux partis politiques et conservent des liens avec les forces armées. Lors des dernières élections, huit généraux ont été investis comme candidats par des partis politiques ; si un parti les refuse, l'autre les accueille chaleureusement. C'est une tendance dangereuse dans la démocratie de notre pays. »

Prof. Amena Mohsin

(Directrice du département des relations internationales, Université de Dhaka, Bangladesh)

Dialogue sur la démocratie au Bangladesh, Dhaka, 27-28 mars 2004

Discrimination envers les femmes

« Évoquant son expérience de la politique électorale, elle a expliqué que, durant la campagne, elle avait rencontré de nombreuses femmes qui parlaient avec émotion de leurs préférences pour les femmes candidates, mais que, lors du scrutin, leurs fils et maris voteraient à leur place par procuration. Se référant aux partis politiques, elle a déclaré qu'ils détruiraient non seulement la démocratie, mais aussi les familles. Quant aux sociétés naga traditionnelles, elle a dit que "malgré les déclarations d'intention, comme nous ne pratiquons pas la discrimination envers les femmes, les hommes ne permettraient pas aux femmes de faire partie des conseils de village". Ce n'est pas qu'ils ne peuvent accepter les dirigeants femmes ; ils peuvent dire "madame, madame" à Sonia Gandhi, aux officiers femmes, mais ils demanderont à leurs femmes de ne pas ouvrir la bouche. Il y a deux poids, deux mesures. »

Mme Valley Rose

(militante féministe et politicienne, Manipur, Inde)

Dialogue sur la démocratie et l'avenir de la population, Manipur, Imphal, 26-27 février 2004

Donateurs et institutions publiques

« Les donateurs ont joué un rôle important dans le dysfonctionnement des institutions de l'État. Par exemple, ils ne veulent pas soutenir la recherche dans les universités, mais ils sont disposés à payer généreusement les professeurs s'ils effectuent leurs recherches par le biais d'ONG privées. Ce qui se passe, à mon avis, c'est que les individus agissent, les donateurs agissent, mais tous aux dépens des institutions publiques. Ce processus est encouragé par les politiques et les fonds des donateurs. »

Krishna Khanal

(Politologue, Université de Tribhuvan, Népal)

Dialogue sur la démocratie au Népal, Dhulikhel, 22-23 novembre 2003

Encadré 3.1. (suite)

La politique, un jeu d'élites

« Dans la même famille, il y a des féodaux, des industriels, des bureaucrates et des politiciens. Ils ont créé des réseaux contre les droits des peuples, ce qui est très troublant. Les gens ne s'intéressent plus à la politique, ils la considèrent comme un jeu d'élites. Ils sont davantage préoccupés par la nourriture, la santé, l'emploi, etc. Le taux de pauvreté est de 40-45 %. Comment peut-on penser à la démocratie dans de telles conditions ? »

Gul Rehman

(Union pakistanaise des travailleurs, Peshawar, province frontalière au nord-ouest du Pakistan)

Dialogue sur la démocratie au Pakistan, Lahore, 7-8 février 2004

Vivre à l'abri du besoin

« Environ un tiers de la population des métropoles vit dans des bidonvilles et se voit refuser le droit de vivre à l'abri du besoin, ainsi que d'accéder aux autres besoins et droits élémentaires d'un être humain. La majorité est des Dalits (intouchables) ou des membres de communautés minoritaires. Ils vivent dans la menace constante de voir leur habitation démolie. Ils n'ont même pas accès aux services les plus élémentaires tels que l'eau, l'assainissement et une scolarité pour leurs enfants. Ils ne vivent ni à l'abri de la peur ni du besoin. L'État démocratique, qui était censé les aider à obtenir cette protection, œuvre activement à leur refuser ces droits. »

Prof. Hassan Mansur

(Président de l'Union populaire des libertés publiques (PUCL) Karnataka, Inde)

Dialogue sur la démocratie et la sécurité de l'homme, Hyderabad, 18-19 septembre 2004

Minorités et égalité

« Le Révérend Rahula a évoqué deux problèmes dans l'octroi de droits spéciaux aux minorités. "Tout d'abord, cela ne fait qu'entretenir leur statut de seconde classe. Ensuite, la majorité continuera de se servir des minorités à son avantage." Le Révérend Rahula a suggéré qu'il fallait transcender le discours majorité-minorité. Il souhaite que tous les citoyens soient instruits sur la valeur d'égalité. Il a également affirmé que les distinctions majorité-minorité ne pouvaient pas être gommées par une législation. Elles doivent être surmontées au moyen d'un contre-discours valorisant l'égalité. »

Révérend Rahula

(Jeune moine bouddhiste enseignant à l'Université de Peradeniya, Sri Lanka)

Dialogue sur les majorités et les minorités au Sri Lanka, Kandy, 20 septembre 2004

(Lokniti 2008 : 72)

Encadré 3.1. (suite)

Démocratisation des partis politiques

« Selon moi, la démocratie en Asie du Sud n'a pas prospéré et ne le fera pas tant que nous ne rendons pas nos partis politiques plus démocratiques. Ces derniers ressemblent plus ou moins à des sociétés privées et des trusts familiaux. Prenez le PPP : créé par Zulfikar Bhutto, hérité par Benazir, à laquelle succédera sans doute Sanam Zulfikar. C'est également vrai pour l'ANP. En Inde, la même chose se produit au Parti du Congrès. Nous devons suivre les processus démocratiques comme aux États-Unis et au Royaume-Uni, où les partis politiques élisent leurs dirigeants pour chaque mandat. Il ne s'agit pas d'une affaire de famille au sein de laquelle un fils succède à son père, et ainsi de suite. Si aucun effort n'est fait pour démocratiser les partis politiques et s'ils ne s'acquittent pas correctement de leurs fonctions, la démocratie n'existera jamais. »

Prof. Ahmed Zeb

(Dera Ismail Khan, province frontalière du nord-ouest du Pakistan)

Dialogue sur la démocratie au Pakistan, Lahore, 7-8 février 2004 (Lokniti 2008 : 149)

Sur la constitution

« Parfois, nous disons que nous avons une bonne constitution. Mais, quel est l'intérêt de cette constitution si elle n'est pas en mesure de me protéger ni de dompter les criminels ? Les criminels peuvent m'enlever une nuit, me tuer le matin et cette constitution ne peut garantir la justice. Une chose est claire : soit nous disposons d'une bonne constitution qui peut nous protéger et préserver notre liberté d'expression, soit nous n'avons pas de constitution digne de ce nom. »

Abdul Awal Mintoo

(Président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Bangladesh)

Dialogue sur la démocratie au Bangladesh, Dhaka, 27-28 mars 2004.

(Lokniti 2008 : 38)

Source : Toutes les citations sauf les trois dernières sont extraites de transcriptions non publiées de divers entretiens réalisés dans le cadre du projet sur l'« état de la démocratie » en Asie du Sud.

[125]

Le TASC (Think Tank on Action for Social Change), qui a réalisé l'évaluation de la démocratie dans les « deux Irlandes », s'est servi d'un grand sondage d'opinion pour fournir un ensemble de conclusions sur les questions démocratiques. Celles-ci ont été publiées avec grand succès afin de promouvoir le lancement du programme de recherche et d'établir un cadre sur l'opinion de la population pour l'évaluation elle-même. En Lettonie, les évaluateurs ont commandé un sondage d'opinion pour évaluer « les dynamiques de la démocratisation de la société », couvrant des questions relatives à la protection des droits des minorités, la confiance dans les institutions publiques, l'aptitude

de la population à influencer les décisions des organes publics et le militantisme politique et social. Pour voir un exemple des résultats, se reporter au tableau 3.1.

Encadré 3.2.

Opinions de la population sur la signification de la démocratie en Mongolie

Ts. « Pour moi, la démocratie, c'est la transparence. Nous disposons d'une grande liberté. Nous disons ce que bon nous semble. La démocratie de notre pays s'inspire considérablement de celles de pays étrangers. Je crains que nous perdions beaucoup d'argent à cause de promesses et de projets en l'air. Je crains qu'avec la démocratie nous cédions notre pays aux étrangers. La démocratie a de bonnes et mauvaises choses. Ce qui la fait piétiner, c'est la paperasserie, la corruption et autres. Je pense qu'après l'avènement de la démocratie, ma vie s'est améliorée. Lorsque j'ai perdu mon emploi, elle a perdu du terrain. »

Sh. « La démocratie dépend de ce que chacun en pense. Lorsque je pense à la démocratie, je pense aux droits humains et à la justice. Certes, la démocratie se développe en Mongolie. Mais, les droits humains sont toujours violés et la pression sur la population existe toujours. La démocratie ne fait que commencer. Dans l'avenir, ce sera mieux. »

Kh. « Pour moi, la démocratie c'est la liberté. Et localement, la démocratie se développe. La démocratie se manifeste aussi par de petites choses. Nous avons des téléphones portables maintenant. »

Al. « Je n'y connais pas grand-chose. La démocratie, c'est le fait que je creuse le sol ici. »

Source : Échantillon d'un groupe de discussion : *Handbook of Democratic Governance Indicators (DGIs): Method, Process and Lessons Learned in Mongolia* (Oulan-Bator : PNUD Mongolie et suivi de la cinquième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, 2006), p. 138.

Tableau 3.1. Confiance dans les institutions publiques en Lettonie
[les chiffres sont en pourcentages]

Télévision	66,7
Journaux	59,9
Président	59,4
Église	59,0
Armée	54,9
Gouvernement local	48,1
Police	42,5
Système de santé	37,6
Syndicats	36,4
Tribunaux	35,6
Gouvernement	25,0
Saemia (Parlement)	22,0
Partis politiques	10,4

Source : établi à partir de données provenant de l'Institut de recherches politiques de l'Université de Lettonie, *How Democratic is Latvia? Audit of Democracy* (Riga : Université de Lettonie, Commission d'analyse stratégique, 2005), p. 225-228.

[126]

Les équipes d'évaluation, qui ne pouvaient pas mener leurs enquêtes d'opinion, ont eu tendance à utiliser les enquêtes réalisées à d'autres fins, même si elles n'ont joué aucun rôle dans l'élaboration des questions. Toutefois, un avantage à utiliser des enquêtes existantes est qu'elles permettent de suivre l'évolution des tendances dans le temps. Un exemple tiré de l'évaluation aux Pays-Bas suggère que la confiance de la population dans la démocratie peut aussi bien baisser qu'augmenter (voir tableau 3.2).

Tableau 3.2. Opinions sur la politique et la confiance sociale aux Pays-Bas
[les chiffres sont en pourcentages de personnes interrogées]

D'accord avec l'affirmation suivante	1992	1996	2000	2002	2004
Quoi que fasse le gouvernement, cela ne sert pas à grand-chose dans la vie quotidienne	23	21	–	–	36
Les gens comme moi n'ont aucune influence sur ce que le gouvernement fait	46	46	52	49	54
Je ne pense pas que les députés et les ministres s'intéressent beaucoup à ce que les personnes comme moi pensent	46	42	48	46	51
Lorsque j'observe ce que font les politiciens, je les trouve arrogants	–	–	–	48	55
Les députés accordent trop d'importance aux intérêts de quelques riches groupes, aux dépens de l'intérêt général	57	54	58	60	64
Ce dont nous avons besoin, ce sont moins de lois et d'institutions et des dirigeants plus courageux et plus dévoués	38	30	33	–	61
En général, la plupart des gens sont dignes de confiance	–	56	47	52	53

Source : Ministère de l'Intérieur et des relations au sein du Royaume des Pays-Bas, *The State of our Democracy 2006* (traduction provisoire) (La Haye : ministère de l'Intérieur et des relations au sein du Royaume, 2006), p. 139

[127]

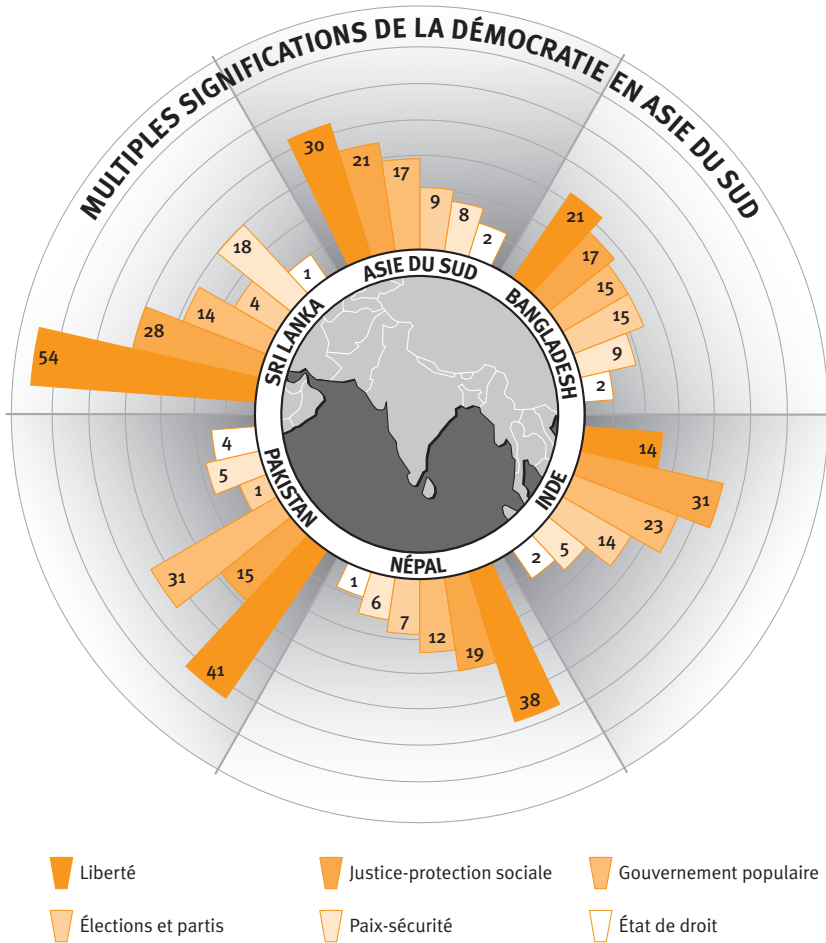
Au Royaume-Uni, Democratic Audit a collaboré avec un grand trust pour effectuer, sur 15 ans, une série longitudinale de sondages d'opinion sur des questions liées à la démocratie. L'organisation prend part à l'élaboration des questions à poser et utilise les résultats dans ses évaluations et ses rapports ponctuels. Lorsque la réforme électorale faisait débat, elle a pu également persuader le trust de commander des sondages d'opinion importants pour calculer les résultats des élections générales de 1992 et 1997, ou pour les rejouer, selon des systèmes

électoraux alternatifs envisagés, en demandant aux personnes interrogées de voter avec de faux bulletins de vote. Cet exercice a donné une dimension concrète et mesurable à un débat public qui aurait autrement été dominé par des affirmations sans preuves. En Australie, l'audit a pu obtenir que des questions directement liées aux questions de démocratie soient ajoutées à l'enquête Australian Election Study (AES), menée lors de chaque élection fédérale. Comme dans d'autres pays, l'AES a montré que les électeurs ont une opinion plus stricte que les élites politiques concernant ce qui est acceptable en matière de dépenses publiques.

[128]

L'utilisation de sondages d'opinion aide les équipes d'évaluation à identifier ce qui compte pour la population en matière de démocratie et à mesurer à quel point une culture démocratique est ancrée dans un pays. Le projet en Asie du Sud présente un exemple frappant de ce processus. Il a découvert que les citoyens ordinaires de cette région avaient retravaillé le modèle « occidental » classique de la démocratie afin de mettre l'accent sur l'« idée d'un gouvernement populaire, de la liberté politique, de l'égalité des résultats et des droits de la communauté ». Son rapport illustre les conclusions pour les cinq nations au moyen d'un surprenant graphique (voir figure 3.1).

Figure 3.1. Multiples significations de la démocratie en Asie du Sud
[les chiffres sont en pourcentages de réponses]



Source : Lokniti, Programme for Comparative Democracy, *State of Democracy in South Asia* (New Delhi : Oxford University Press, 2008), p. 26, reproduit avec autorisation.

Ces conclusions offrent une comparaison intéressante avec les résultats d'une enquête menée lors de l'évaluation en République d'Irlande (voir tableau 3.3).

Tableau 3.3. Perceptions sur la caractéristique la plus importante de la démocratie en Irlande [les chiffres sont en pourcentages de personnes interrogées qui ont choisi ce qu'elles considèrent comme la caractéristique la plus importante de la démocratie]

Une société plus égale	Un gouvernement stable et solide	L'État de droit	L'élection du gouvernement	Une économie de marché libre	Sans opinion
38	29	16	10	5	2

Source : Clancy, Paula, Hughes, Ian et Brannick, T., *Public Perspectives on Democracy in Ireland* (Dublin : Democratic Audit Ireland Project, Think Tank for Action on Social Change (TASC), 2005), p. 2

Évaluations de la démocratie : origines, financement et forme

[129]

Les origines, le financement et la forme de ces évaluations diffèrent considérablement. Les évaluations pilotes financées par IDEA international ont toutes été initiées par des universités, tandis que la plupart de celles qui, à ce jour, n'ont pas été financées par IDEA international – neuf évaluations de pays ainsi que l'évaluation régionale en Asie du Sud – sont d'origine universitaire. Cependant, il existe d'importants écarts dans le financement et le processus d'évaluation. L'Université nationale australienne a obtenu d'importantes subventions de la part de l'Australian Research Council en 2001 et 2004 pour son processus d'évaluation continu ; l'Institut de recherches politiques de l'Université de Lettonie a reçu des fonds publics de la Commission d'analyse stratégique de Lettonie pour son audit de grande envergure de la démocratie. À l'inverse, l'évaluation menée par John Henderson à l'Université de Canterbury à Christchurch (Nouvelle-Zélande) était « sous-financée » et s'est limitée à un « exercice universitaire » avec un seul séminaire de présentation des conclusions. Edna Estefania Co, qui dirige le processus d'évaluation au Collège national d'administration et de gouvernance publique à l'Université des Philippines, réalise des évaluations *ad hoc* partie par partie, en fonction des priorités locales et des programmes changeants des organisations de donateurs. Selon Edna Co, « les programmes des donateurs changent constamment et c'est assez problématique pour réaliser un programme complet, comme certaines parties du cadre sont politiquement sensibles. Par exemple, le contrôle civil de l'armée est un sujet un peu trop sensible, de même que la partie sur la démocratie au-delà de l'État, car l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le plus grand bailleur de fonds, est très prudent sur ce sujet ». Trois évaluations (Bosnie-Herzégovine, Irlande et Royaume-Uni) ont été

initiées par la société civile, les deux premières ayant été financées par des organisations internationales de bailleurs de fonds et la troisième par deux trusts caritatifs britanniques.

Il existe d'importantes différences quant au financement des évaluations et au processus. Les évaluations pilotes ont toutes été menées par des universités et, à ce jour, la plupart de celles qui n'ont pas été financées par IDEA international sont d'origine universitaire. Certaines reçoivent un financement adéquat, d'autres sont sous-financées. Certaines sont initiées par le gouvernement, d'autres ont engagé le gouvernement dans le processus de réforme. L'une d'elle fut un « exercice d'inventaire » classique destiné à déterminer ce qui a été réalisé par plusieurs projets de démocratisation financés par des donateurs.

[130]

Les évaluations menées aux Pays-Bas et en Mongolie ont été lancées par le gouvernement, bien que l'évaluation néerlandaise ait été entièrement financée par le gouvernement et que celle de Mongolie ait reçu une assistance technique de la part du PNUD Centre pour la Gouvernance de Oslo, ainsi qu'un financement de la part de divers donateurs internationaux. À l'origine, on pensait que les évaluations conduites par les États étaient susceptibles d'être influencés par l'exécutif et qu'elles contrevenaient à la règle d'or selon laquelle toutes les évaluations doivent être menées par les citoyens. Cependant, les évaluations en Mongolie, aux Pays-Bas et en Lettonie (où l'évaluation fut en quelque sorte financée par l'État) ont été menées sans intervention inappropriée du gouvernement. En effet, comme l'explique Todd Landman, qui a pris part à l'évaluation en Mongolie, « l'expérience mongole a été une révélation, car le gouvernement était très ouvert à toutes sortes d'informations, d'analyses, de commentaires et de réflexions critiques provenant de la société civile, des organes de défense des droits humains et des donateurs internationaux ». L'expérience a également engagé le gouvernement dans le processus de réforme. L'équipe lettone a gagné en légitimité pour son travail lorsqu'il est devenu possible de dire à l'étranger : « Vous voyez, ce pays est démocratique parce qu'il a fait ce rapport critique sur lui-même » (de la même manière, Edna Co est en mesure d'appliquer le cadre d'évaluation dans une nation politiquement sensible puisqu'il s'agit d'une « méthodologie mondialement reconnue »). Aux Pays-Bas, Maarten Prinsen n'a rencontré aucune entrave à l'évaluation – « Je suis fonctionnaire depuis plus de 21 ans, je sais donc comment

cela fonctionne au gouvernement » – et en effet, les ministres et son département ont contribué à mettre en avant certains aspects du rapport, ainsi qu'à diffuser largement ses conclusions.

[131]

Les évaluations, menées indépendamment d'IDEA, semblent en général avoir été conduites sur la base d'une nécessité perçue de « dresser l'inventaire » des réponses apportées par le pays aux besoins nationaux ou à une crise, le cas échéant. La plus spectaculaire de ces évaluations est probablement celle entreprise par le gouvernement des Pays-Bas. Elle a été provoquée par la conjonction de deux meurtres politiques (du réalisateur Theo van Gogh et du politicien Pim Fortuyn) perpétrés par des extrémistes, par des menaces proférées à l'encontre d'autres leaders d'opinion et politiciens, par un déplacement majeur des électeurs des grands partis vers les petits, ainsi que par le rejet de la Constitution européenne lors d'un référendum en 2005. Maarten Prinsen, le haut fonctionnaire qui a pris l'initiative, explique qu'« il existait une grande différence entre les politiciens et ce que pensaient les gens. Tout cela a justifié la décision d'avoir une vue d'ensemble complète de ce qui se passait dans notre démocratie aux Pays-Bas. »

[132]

En Bosnie-Herzégovine, le processus d'évaluation, qui a duré un an, a pris la forme d'un « exercice d'inventaire » classique visant à déterminer ce qui avait été réalisé par les divers projets de démocratisation menés par les organisations de donateurs durant la décennie ayant suivi la fin de la guerre. Financée par l'Open Society Forum (OSF), l'évaluation poursuivait trois grands objectifs : identifier les forces et les faiblesses de la pratique démocratique dans le pays, identifier les priorités de réforme et instaurer un débat public sur l'efficacité de l'ancienne démocratie bosniaque. En Australie, l'évaluation a été réalisée à l'occasion du 100^e anniversaire de la fondation de la fédération de la nation. Marian Sawyer, responsable de l'évaluation, a déclaré :

Il y a eu de nombreuses célébrations autour de notre héritage démocratique – lequel se caractérise par le fait que nous sommes l'une des plus anciennes démocraties au monde, le premier pays à avoir déterminé sa propre existence par vote, le premier pays ayant accordé aux femmes le droit de vote et de se présenter au Parlement. Mais il était manifestement temps de prendre du recul ; nous devons problématiser un grand nombre de nos pratiques politiques qui s'éloignaient beaucoup des principes démocratiques... Au fond, nous devons déstabiliser les fêtes en cours pour amener les gens à parler sérieusement de ce qu'il n'allait pas dans notre démocratie.

[133]

Dans le cas irlandais, le principal donateur du TASC, Atlantic Philanthropies, était justement en train de lancer un grand programme sur les droits humains dans le but de provoquer des changements sociaux concrets et durables en Irlande (tant en République d'Irlande qu'en Irlande du Nord) dans un délai relativement court de 15 ans environ. Le TASC y vit donc l'occasion de créer des critères de référence à partir desquels il pourrait mesurer la réalisation des objectifs du programme. Pour le TASC lui-même, relever ce défi constituait une manière de montrer et de revendiquer la contribution que les ONG pouvaient faire dans un régime avec quelques organes indépendants de ce type.

[134]

Au Royaume-Uni, Democratic Audit a été inspiré par les dégâts que l'on pensait devoir attribuer aux politiques répressives des gouvernements Thatcher en matière de liberté politique, ainsi que par les inquiétudes quant à l'absence de procédures de contrôles et de contrepois efficaces (*checks and balances*) au sein du gouvernement. Le pair libéral démocrate Lord (Trevor) Smith, fondateur de l'audit, a déclaré que le trust caritatif, qui en était à l'origine, partait du principe que « le gouvernement pour un marché libre menait des audits sur pratiquement tous les autres sujets, nous avons donc pensé que nous pourrions "auditer" notre démocratie, elle-même ».

Coordonner les évaluations

[135]

Il existe autant de manières d'effectuer ces évaluations que de projets. Au vu des expériences, l'ampleur des investigations nécessaires pour réaliser des évaluations complètes a en général nécessité l'implication d'un large éventail de contributeurs dans les projets. La norme semble être que les projets se caractérisent en général par un petit noyau de personnes qui coordonnent la recherche et rédigent les rapports avec un ensemble plus important d'experts, souvent recrutés à l'extérieur de l'institution qui mènent l'évaluation et travaillant indépendamment les uns des autres. Par exemple, Democratic Audit en Australie compte actuellement une équipe de base de sept personnes, mais qui repose fortement sur les institutions universitaires du pays pour leur vaste collection de documents de discussion et de rapports d'« audits ciblés ». La dimension comparative est renforcée par des contributions d'experts au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis sur la réglementation des financements politiques, ainsi que par celles du Professeur Olof Petersson en Suède sur la réglementation des sondages d'opinion.

L'étendue des enquêtes nécessaires pour réaliser des évaluations complètes a, en général, nécessité la participation aux projets d'un large éventail de contributeurs. Les projets comportent, en général, un petit noyau de personnes qui coordonnent les recherches et rédigent les rapports en collaboration avec un ensemble plus important d'experts, souvent recrutés en dehors de l'institution qui mènent l'évaluation et qui travaillent généralement indépendamment les uns des autres.

[136]

Pour son évaluation la plus récente de démocratie au Royaume-Uni, en 2001, Democratic Audit a réuni une petite équipe de deux rédacteurs et de deux chercheurs qui ont rassemblé les contributions de vingt-six universitaires, journalistes, juristes et experts de groupes d'intérêt (certains ont contribué bénévolement). Le projet letton a été mené par un seul coordinateur, avec des équipes de deux personnes étudiant conjointement les quatorze parties du cadre d'évaluation d'origine. Au total, ont contribué à l'évaluation vingt-cinq personnes, issues de douze institutions différentes, dont le Parlement européen. En Mongolie, l'évaluation de la démocratie a été menée par une équipe de huit chercheurs en sciences sociales, qui sont de l'Institut de philosophie, de sociologie et de droit de l'Académie des sciences de Mongolie, et qui sont généralement considérés comme les meilleurs experts dans leurs domaines universitaires. Chacun des chercheurs a été chargé d'un domaine de responsabilité pour analyser les documents de recherche internationaux et nationaux pertinents, les rapports officiels et les données publiées par des organisations dans le cadre de leurs compétences. En Bosnie, l'évaluation a duré un an avec seize chercheurs et huit autres membres de l'équipe. Ils ont décidé de mener l'évaluation « pas à pas » plutôt que d'entreprendre l'intégralité des quatorze parties d'un seul coup. Pour l'évaluation en Irlande, une équipe de base se constituait de quatre rédacteurs/éditeurs et de trois chercheurs, plus quinze contributeurs, et a tiré parti de partenariats avec les universités et la société civile, par exemple, avec le Conseil national des femmes d'Irlande (qui a effectué une étude sur le genre) et Amnesty International (Irlande) sur les droits humains. Le TASC a également organisé une série de tables rondes d'experts pour évaluer les premières conclusions pour chaque partie. L'initiative dans son ensemble a été précédée par une haute commission indépendante irlandaise qui a organisé des auditions publiques dans toute l'île et de grandes consultations en Irlande et en Irlande du Nord. Après avoir présenté leur rapport et leurs recommandations en 2005, les membres de cette commission ont continué de jouer un rôle de comité

consultatif permanent auprès de l'audit. Dino Djipa qui a conduit l'enquête bosniaque, en sa qualité de directeur de recherche de Prism, société de recherche sociale recrutée par l'OSF, a trouvé que le cadre présentait une « difficulté de compétences » quant à l'étendue de l'expertise requise, l'aptitude des chercheurs à comprendre et à mettre en œuvre la méthodologie, leur diversité et le degré de leur engagement et de leurs analyses, leur style rédactionnel et la coordination de leurs travaux. « Le message important, en ce qui concerne l'OSF, est que les capacités internes et externes nécessaires pour un projet aussi exigeant auraient dû être évaluées avec plus de prudence et moins d'enthousiasme. » Pourtant, il a également noté que diverses autorités ont estimé que l'évaluation constituait une « pierre angulaire » pour de futures évaluations, « précieuse et instructive » et utile à des fins de formation (« bien que la lire vous fasse systématiquement transpirer »).

Le cadre a parfois présenté une difficulté de compétences quant à l'étendue de l'expertise requise, l'aptitude des chercheurs à comprendre et à mettre en œuvre la méthodologie, ainsi qu'en termes de coordination de leurs travaux. Les compétences internes et externes nécessaires pour un projet aussi exigeant doivent être évaluées avec soin.

[137]

Maarten Prinsen a décrit de manière très évocatrice comment l'évaluation néerlandaise avait été menée :

Au ministère, nous l'avons fait nous-mêmes, nous avons constitué une petite équipe avec des stagiaires, quelques étudiants et un fonctionnaire en sureffectif qui n'avait rien d'autre à faire et qui a candidaté pour se joindre à nous. Nous avons fait appel à des ONG, en particulier à des institutions scientifiques, qui recueillent des données sur la politique, les partis politiques, etc. aux Pays-Bas, ainsi qu'à certains organes gouvernementaux pertinents sur certains sujets. À la fin, surtout à la fin, de nombreux fonctionnaires ont fait des contributions sur notre législation et son application. J'ai, par exemple, reçu un ensemble de trente-cinq commentaires de la part de nos services secrets. Tous se référaient évidemment au chapitre sur les droits humains... Une fois le rapport finalisé, nous n'avons pas organisé d'atelier pour en discuter, car, comme l'évaluation couvrait un domaine très vaste et de nombreux sujets, un tel atelier aurait été trop grand et nous n'aurions pas eu assez de temps pour tout aborder. Nous avons

donc finalisé le rapport après quelques débats internes avec quelques collègues et l'avons transmis à nos deux ministres de l'époque, le ministre de l'Intérieur et le ministre chargé de la Réforme gouvernementale. Ils ont mis huit thèmes en avant (voir encadré 3.3).

Encadré 3.3.

Annnonce du rapport sur l'état de notre démocratie aux Pays-Bas

« MM. Atzco Nicolai et Johan Remkes ont lancé un débat national sur la qualité de la démocratie aux Pays-Bas. Ce débat se basera sur le rapport "L'état de notre démocratie en 2006"... Le rapport montre clairement que, de manière générale, les valeurs démocratiques sont bien respectées aux Pays-Bas. En outre, d'après les normes internationales, la qualité de notre démocratie demeure solide... Toutefois, les ministres Nicolai et Remkes ont également identifié huit points faibles pour un programme politique, ce qu'ils considèrent comme des problèmes "indomptés" :

- La cohésion sociale et l'intégration des "nouveaux Néerlandais"
- La liberté d'expression (politique) est-elle en danger ?
- Le rôle incertain des partis politiques
- Le déplacement des sphères politiques : organes directeurs indépendants, organisations non gouvernementales quasi-autonomes (quangos), responsables publics et relations informelles non soumises au contrôle démocratique
- La complexité politique et administrative
- La "démocratie des émotions" et l'accumulation des politiques
- L'intégration de la prise de décision au plan européen dans la démocratie néerlandaise
- La baisse de confiance envers les hommes politiques.

Les ministres souhaitent stimuler et/ou lancer un débat sur ces points dans la société néerlandaise. À cette fin, ils posent la question de savoir si l'état de la démocratie aux Pays-Bas a été correctement présenté dans le rapport de 2006 et si les points d'inquiétude susmentionnés nécessitent l'élaboration de nouvelles politiques. »

Source : Ministère néerlandais de l'Intérieur, communiqué de presse, 11 décembre 2006

[138]

Le choix des comparateurs peut alourdir la charge de travail, parfois de manière inévitable, comme en Australie. En effet, comme il s'agit d'un État fédéral, l'audit démocratique australien a été obligé de procéder à une évaluation comparative de neuf juridictions internes, pour rechercher les meilleures (et les pires) pratiques dans tous les domaines, de la liberté d'information à la conduite du Parlement et aux normes régissant l'administration électorale. Il a également suivi

les processus selon lesquels, comme le souligne Marian Sawer, la prise de décision publique s'est déplacée des Parlements et des débats publics vers des forums intergouvernementaux dans lesquels les décisions sont prises à huis clos. L'audit australien utilise le Canada, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni comme « démocraties de comparaison » en exploitant les audits déjà réalisées dans ces pays et les bonnes pratiques qui en émergent. En Irlande, l'audit était à l'origine destiné à évaluer la démocratie et les droits humains dans l'Irlande toujours divisée, tant dans la République d'Irlande qu'en Irlande du Nord. L'idée était qu'une évaluation parallèle pourrait contribuer au rapprochement des deux systèmes politiques de l'île et améliorer la démocratie dans chacun d'eux en identifiant des « enseignements mutuels » et d'éventuels projets communs en rapport avec la démocratie. Le but initial était d'intégrer les deux évaluations dans le(s) rapport(s) final(x), mais des contraintes de temps et de ressources ne l'ont pas permis. Néanmoins, l'exercice a été mené de la même manière en utilisant les mêmes sources et approches. Deux rapports distincts fournissent un riche ensemble de données brutes comparables. En Asie du Sud, le projet dispose naturellement d'un cadre de comparaison intégré, tant en matière d'opinion de la population et d'opinion de l'élite qu'en matière de processus d'évaluation subjectif. Cela a permis aux évaluateurs d'identifier des points communs entre les pays, mais également d'importantes différences.

[139]

Au Royaume-Uni, les données et informations des États membres de l'Union européenne (UE) et des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont utilisées comme comparateurs, en particulier quant aux conditions socio-économiques (pour un rapport spécial sur les droits économiques et sociaux), mais aussi, par exemple, sur les régimes de liberté d'informations et les mesures de lutte contre le terrorisme. Si les données comparatives ne sont pas disponibles sous une forme adéquate de sources secondaires, le travail comparatif suppose une charge de travail supplémentaire pour les équipes d'évaluation. Une certaine prudence est nécessaire lors de l'utilisation des données quantitatives internationales comme critères de références, car elles comportent fréquemment des hypothèses et pratiques qualitatives qui donnent une image négative des pays pauvres, en particulier. Par exemple, l'indice de développement humain pèse de façon injustifiée sur la croissance économique de ces pays, tandis que l'indice de corruption de Transparency International repose trop largement sur les perceptions d'échantillons limités d'hommes d'affaires occidentaux.

Encadré 3.4. Régimes de partis et diversités sociales en Asie du Sud

« En Asie du Sud, le système électoral n'a pas été conçu pour répondre à la question des différences. Tous les pays de la région, en partie à cause de leur histoire commune au sein de l'empire britannique, ont adopté une forme parlementaire de gouvernement avec un système d'élection à majorité simple (à un seul tour), bien que le Sri Lanka ait par la suite adopté un système présidentiel avec une représentation proportionnelle, estimé comme plus apte à représenter les différences. Fait significatif, ni les systèmes à majorité simple ni les systèmes de représentation proportionnelle n'ont produit les résultats escomptés, à savoir un système bipartite dans le premier cas et un système multipartite dans le second. À la place, des coalitions électorales ont vu le jour, dans lesquelles les partis dominants ont besoin de l'appui de plusieurs petits partis pour s'assurer la majorité. Les régimes de partis dans cette région ont trouvé une manière de répondre aux différences, tant régionales que sociales...

La région, la religion, la caste et l'appartenance ethnique constituant les principaux facteurs qui définissent la base sociale, l'Asie du Sud semble non seulement être entrée dans une phase d'ethnicisation de la politique, où chaque parti revendique le soutien d'un groupe, mais aussi avoir rendu nécessaire l'émergence de politiques de coalition. Alors que cette apparition de partis ethniques semble redéfinir les idéologies et éloigner les questions politiques des débats électoraux, elle a sans doute rapproché les partis des aspirations de la population et facilité l'identification des citoyens à ceux-ci. De même, alors que l'émergence d'une politique de coalition s'est accompagnée d'une plus grande instabilité, elle a également fourni un mécanisme pour concilier les revendications de partis concurrents, représentant des corps électoraux sociaux différents. »

Source : Lokniti : Programme de recherche comparative sur la démocratie (Programme for Comparative Democracy), *State of Democracy in South Asia [État de la démocratie en Asie du Sud]* (New Delhi : OUP, 2008), p. 82-83

Faire passer les messages démocratiques

[140] On observe une différence considérable de résultats entre les évaluations complètes, les rapports spéciaux, les audits partiels et les rapports de surveillance ou de suivi, ainsi que dans la manière dont ils sont publiés et diffusés. Dans la plupart des projets, un rapport en un seul volume a été publié sur une évaluation complète, mais l'équipe d'évaluation d'Asie du Sud a également publié des rapports distincts pour chaque pays et envisage de publier ses études de cas et ses « dialogues » séparément. La publication des évaluations complètes en un seul ouvrage pose problème. Comme l'ont indiqué

On observe une différence considérable de résultats entre les évaluations complètes, les rapports spéciaux, les audits partiels et les rapports de surveillance ou de suivi, ainsi que dans la manière dont ils sont publiés et diffusés. Dans la plupart des projets, un rapport en un seul volume a été publié sur une évaluation complète, mais cela n'attire pas un public plus large et il est difficile pour les commentateurs et les médias de bien comprendre les conclusions des évaluations qui traitent de questions aussi vastes et interdépendantes. Différentes méthodes sont utilisées pour faciliter la compréhension des résultats des évaluations complètes. Des rapports spécialisés et ciblés peuvent avoir plus d'impact que l'audit complet.

Dino Djipa et d'autres, il existe une « difficulté de sensibilisation », car il s'agit de documents complexes et volumineux qui n'attirent pas un public plus large. En Bosnie, explique-t-il, « on a perçu que la notion de démocratie allait vraiment de soi, qu'elle était trop abstraite, trop éloignée des préoccupations immédiates d'un public plus large ». Maarten Prinsen le confirme. Aux Pays-Bas, le rapport a été publié sur Internet et en version papier, avec un communiqué de presse, mais il a eu l'impression qu'il abordait « tellement d'aspects différents de la démocratie, qu'il y en avait trop à assimiler pour les journalistes, même se limiter à huit points était déjà trop ». Stuart Weir du Royaume-Uni explique qu'il est inévitablement difficile pour les commentateurs et les médias de bien comprendre les conclusions des évaluations qui traitent de questions aussi vastes et interdépendantes en matière de qualité de la démocratie – en particulier lorsque l'idée même de démocratie est contestée. De plus, les évaluations complètes ont tendance à déboucher sur des ouvrages volumineux. Néanmoins, il pense qu'il est important d'essayer de mener des évaluations complètes tous les quatre ou cinq ans, car une perspective longitudinale fait mieux ressortir les grandes questions et tendances dans le temps et étaye les arguments de réforme. Democratic Audit a mené trois grands audits, le premier sur la liberté politique et les droits civils et politiques, le deuxième sur le pouvoir politique et le contrôle démocratique et le troisième sur l'évaluation complète des quatorze parties. Il envisage à présent un « audit de suivi » (6 ans après le dernier) pour mesurer les progrès sur les questions clés, puisque le pouvoir politique au Royaume-Uni change. L'OSF en Bosnie, comme l'équipe en Lettonie, envisage une évaluation de suivi complète d'ici 2 à 4 ans et l'équipe lettone est en train de préparer un rapport de suivi car « les événements dans

le pays prennent une tournure intéressante », comme l'a expliqué Juris Rozenvalds. « Le rapport présentera des points sous forme de liste accessible au grand public, pour montrer là où la démocratie progresse, là où elle régresse, et ainsi de suite ».

[141]

Différentes méthodes sont utilisées pour rendre les résultats des évaluations complètes plus compréhensibles à ceux qui trouvent qu'un livre épais est rébarbatif. Pour l'évaluation en Mongolie, cinq experts nationaux ont été choisis pour « noter » les résultats de l'évaluation sur une échelle de un (le moins démocratique) à cinq (le plus démocratique) et ces résultats ont été publiés ensemble sous forme de tableau (voir tableau 3.4).

Tableau 3.4. Notation basée sur les indicateurs et attribuée par les experts sur la citoyenneté, la loi et les droits en Mongolie

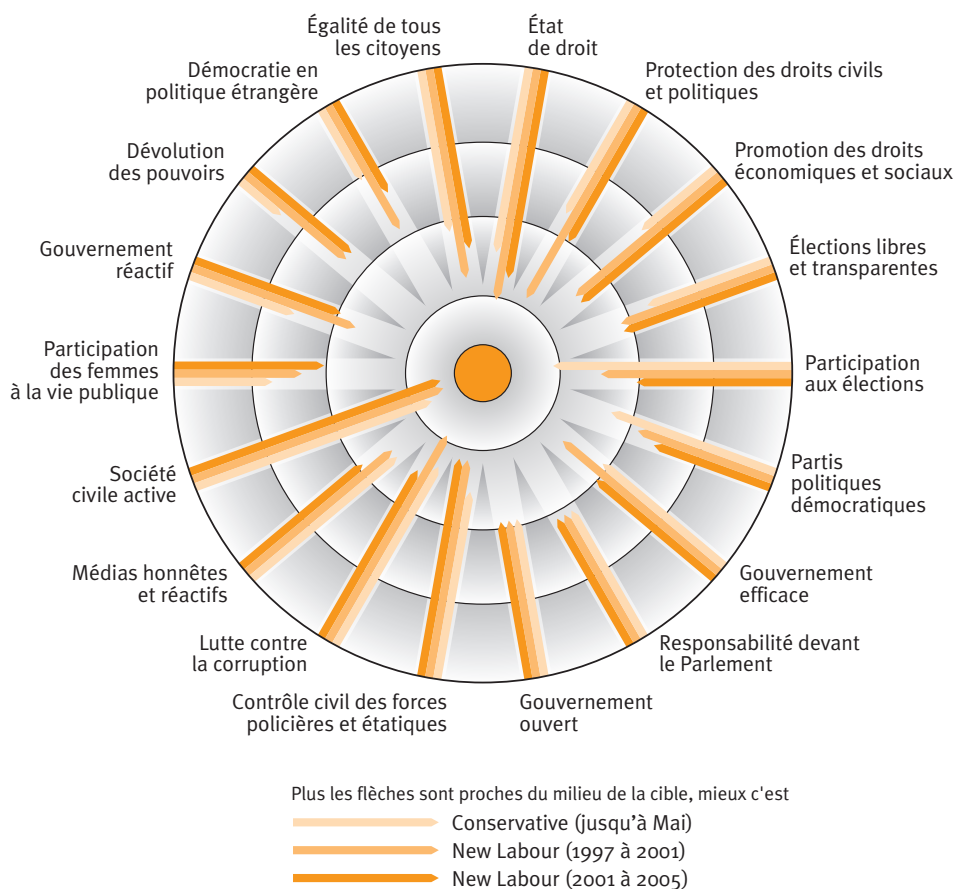
Indicateurs clés	Note moyenne attribuée par les experts mongols
<i>Nation et citoyenneté</i> Existe-t-il un consensus public sur une citoyenneté commune sans discrimination ?	4,0
<i>État de droit et accès à la justice</i> L'État et la société sont-ils systématiquement soumis à la loi ?	3,0
<i>Droits civils et politiques</i> Les droits civils et politiques sont-ils garantis pour tous ?	2,2
<i>Droits économiques et sociaux</i> Les droits économiques et sociaux sont-ils garantis de manière égale pour tous ?	2,6
Note moyenne sur les indicateurs clés	2,95
Indicateurs satellites	
Dans quelle mesure l'égalité des droits civils et socio-économiques est-elle garantie aux migrants ?	2,6
Dans quelle mesure l'impact des traditions sociales et des intérêts personnels appuie-t-il le processus pour garantir l'égalité des droits ?	2,4
Note moyenne des indicateurs clés et satellites	2,8

Source : *Handbook of Democratic Governance Indicators (DGIs): Method, Process and Lessons Learned in Mongolia* (Oulan-Bator : PNUD Mongolie et suivi de la cinquième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, 2006), p. 62

[142]

À la fin de chacune des quatorze parties ou chapitres de l'évaluation lettone, un tableau similaire a été élaboré pour chacune des questions de recherche, les résultats étant présentés sur une échelle allant de « très bien » à « bien », « satisfaisant », « insuffisant » et « très insuffisant », puis suivis d'une note sur la « meilleure caractéristique » de chaque partie, le « problème le plus sérieux » et enfin d'une « suggestion d'amélioration », tous ces éléments ayant fourni une « photo instantanée » de la situation démocratique dans le pays. Dans le récent audit britannique, les conclusions de chaque partie ont été résumées sous forme de liste à puces à la fin du livre, puis éditées pour être publiées dans une brochure séparée. Une innovation intéressante dans cette brochure est l'élaboration d'un graphique en forme de cible permettant de comparer d'un seul coup d'œil les progrès démocratiques entre chaque partie et dans le temps, entre les audits successifs (voir figure 3.2).

Figure 3.2. La cible de Democratic Audit au Royaume-Uni



Source : Beetham, David, Byrne, Iain, Ngan, Pauline et Weir, Stuart, *Democracy under Blair: A Democratic Audit of the United Kingdom*, 2^e éd. (Londres : Politico's, 2002), reproduit avec autorisation

[143]

Une autre stratégie consiste à produire des rapports spécialisés pouvant servir de tremplin vers une évaluation complète. Marian Sawyer (Australie) estime que les rapports ciblés ont plus d'impact que l'audit complet « car il est plus facile pour les gens d'aborder les audits ciblés ». Elle explique que l'influence des rapports s'est particulièrement ressentie dans les domaines tels que l'administration électorale, le financement politique et l'égalité des femmes.

Encadré 3.5.**Dans quelle mesure la démocratie en Australie est-elle au service des Australiennes ?**

L'objectif de cet audit ciblé est d'étudier dans quelle mesure la démocratie australienne a encouragé la parité entre hommes et femmes, ou l'égalité des sexes, pour résumer. Égalité des sexes est ici entendu comme un objectif complexe qui nécessite que les gouvernements traitent aussi bien de l'égalité des chances que des différences fondées sur le sexe. Les Australiennes ont des vies très diverses, ce qui complique les choses et nécessite que la démocratie de la parité ne doive pas faire de discrimination contre ou entre les femmes...

[Lorsqu'il traite de ces principes] le rapport tient compte d'un certain nombre de questions clés concernant l'égalité des sexes, spécifiquement :

- le cadre législatif ayant pour objectif d'éliminer les discriminations envers les femmes ;
- l'histoire et le fonctionnement actuel des mécanismes politiques qui ont été développés pour surveiller l'impact des politiques publiques sur les femmes ;
- le niveau de représentation des femmes dans les parlements australiens, dans les conseils d'administration du secteur public, dans les gouvernements locaux et le système judiciaire ;
- la mesure dans laquelle les organisations non gouvernementales de femmes sont consultées, ont accès au gouvernement et sont soutenues dans leurs relations avec celui-ci.

Dans l'ensemble, ce qui ressort de cette évaluation n'est pas positif. Alors que l'Australie était autrefois un leader dans le combat pour l'égalité des sexes, le rapport montre clairement que, ces dernières années, le pays est revenu sur son engagement et que de nombreuses avancées passées ont à présent été annulées. C'est d'autant plus vrai avec le démantèlement des mécanismes en matière de politiques pour les femmes et la mise sous silence du secteur non gouvernemental pour les femmes. Même si la législation conçue pour protéger les femmes contre les discriminations reste intacte en substance, il est évident que le cadre législatif en lui-même est inapte à assurer une égalité politique solide entre les femmes et les hommes par rapport aux indicateurs présentés ci-dessus.

Source : Maddison, Sarah et Partridge, Emma, How well does Australian Democracy Serve Australian Women? (Canberra : Australian National University, Democratic Audit of Australia, 2007), p. xiii-xiv

[144]

Au Royaume-Uni, Democratic Audit publie également des « rapports ciblés » sur des questions particulières comme la responsabilité des organismes quasi-gouvernementaux, la réforme électorale, la conduite de la politique étrangère et les partis politiques d'extrême droite, d'une part, pour mieux sensibiliser à ces questions et aux travaux de

l'audit en général et, d'autre part, comme un exercice de recherche qui pourra par la suite alimenter des audits complets. Selon Stuart Weir, « le rapport sur les organismes quasi-gouvernementaux, qui sont très nombreux et influents au Royaume-Uni et qui assurent d'importantes fonctions exécutives et de services publics, a eu un impact décisif sur les médias et auprès du public et a conduit à une importante réévaluation par le gouvernement de leur rôle et de leur responsabilité. En fait, le gouvernement comme les commissions parlementaires ont utilisé notre méthodologie pour évaluer la responsabilité et la transparence de ces institutions essentiellement non démocratiques ». D'autres rapports ont également eu un impact très réel, comme un récent rapport évaluant la législation contre le terrorisme en Grande-Bretagne du point de vue des droits humains et de son impact sur les relations communautaires (voir encadré 3.6).

Encadré 3.6.

Terrorisme, communauté et droits humains

Nous nous sommes focalisés sur les lois et les pratiques gouvernementales qui limitent ou anéantissent les protections des libertés de l'individu et du droit à un procès équitable. Cependant, les restrictions des libertés d'expression et d'association peuvent avoir un effet de « douche froide » sur les individus, qui surveilleront alors ce qu'ils disent ou changeront d'attitude pour éviter les soupçons, ainsi que sur la société au sens large, car elles réduiront la place du débat démocratique sur les questions habituellement les mieux résolues de manière publique... Il est probable que le débat au sein des communautés musulmanes, qui est nécessaire, sera limité, comme le décrit une femme bangladaise de l'un de nos groupes de discussion, tant que les « prêcheurs de la haine » les plus malveillants se retirent de la scène et que les opinions sont plus difficiles à remettre en question. Parallèlement, l'engagement nécessaire entre les communautés majoritaires et minoritaires sera également limité et les processus normaux d'intégration seront ralentis ou freinés...

Comme nous l'avons déjà évoqué tout au long de ce rapport, un engagement continu envers l'État de droit et le respect des droits humains est indispensable à la réussite d'une stratégie de lutte contre le terrorisme. Nous ne pouvons que défendre un tel mode de vie si, dans notre combat contre le terrorisme, nous faisons preuve d'un engagement constant aux valeurs et à la pratique d'un mode de vie démocratique et transparent.

Source : Blick, Andrew, Choudhury, Tuf yal et Weir, Stuart, *The Rules of the Game: Terrorism, Community and Human Rights* (York : Joseph Rowntree Reform Trust, 2006), p. 66-67

[145]

Aux Philippines, le projet a adopté le cadre comme « outil de suivi permanent », mais pour les raisons expliquées plus haut, la responsable Edna Co a été contrainte de procéder aux évaluations de certaines parties du cadre au lieu de réaliser une évaluation complète. À ce jour, ses collègues et elle ont achevé un rapport sur les élections libres et transparentes et le rôle démocratique des partis politiques, financé et publié par la Fondation allemande Friedrich Ebert, un rapport sur les droits économiques et sociaux financé par Christian Aid et un autre sur la corruption politique. Ces rapports se sont avérés opportuns et pertinents quant à la situation politique et démocratique des Philippines et c'est grâce à la persévérance d'Edna que tant de choses ont été accomplies.

Encadré 3.7.

Le défi de la corruption aux Philippines

Une grande marge de manœuvre dans l'usage de la discrétion et de l'autorité permet effectivement à des intérêts étroits de retenir l'État en otage, comme cela s'est produit durant le gouvernement autoritaire de Marcos, et débouche sur l'escroquerie et la corruption à grande échelle qui ont marqué l'ère post Marcos. Dans ce pays, l'application des lois est inégale et arbitraire, ainsi que centrée sur les personnalités. Une culture transactionnelle d'élaboration, de négociation et de contournement des lois s'est donc développée. De tels raccourcis influencent les citoyens lorsqu'eux-mêmes doivent faire face à de lourdes procédures administratives...

Les efforts visant à réduire la corruption sont visibles dans les lois, les décrets et les organes de lutte contre la corruption, qui sont nombreux aux Philippines. Toutefois, la difficulté persistante réside dans l'application et l'exécution de ces mécanismes de manière sérieuse. L'autre grande préoccupation concerne le degré de l'engagement des citoyens et des responsables envers l'institutionnalisation des règles afin que celles-ci fassent parties des normes sociales. Enfin, les Philippines attendent de leurs dirigeants qu'ils soient des modèles d'intégrité et la réalité est toute autre. Intégrer des règles aux normes et institutions sociales et montrer son leadership par l'exemple sont des enjeux stratégiques sur lesquels la société doit travailler, même en l'absence de soutien de la part des donateurs externes. Ces derniers, y compris les banques de développement, versent des aides pour la création de stratégies et de mécanismes de lutte contre la corruption. Toutefois, à moins que ces mêmes projets de lutte contre la corruption ne soient vraiment aux mains des Philippines et qu'une culture anti-corruption ne se développe, il y a peu d'espoir de maintenir ces stratégies correctives.

Source : Lim, Millard, Jayme-Lao, Maria, Juan, Lilibeth et Co, Edna, *Philippine Democracy Assessment: Minimizing Corruption* (Manille : Ateneo University Press, 2007), p. 175-76

Diffusion

- [146] L'exercice le plus en vue en matière de diffusion est probablement celui des Pays-Bas, où l'audit disposait d'un appui gouvernemental considérable en termes de volonté politique et de ressources. Après un examen en interne, le rapport a été transmis à deux ministres – le ministre de l'Intérieur et le ministre chargé de la Réforme gouvernementale – qui ont mis huit thèmes en avant et rédigé une lettre d'accompagnement au rapport. Celui-ci a ensuite été publié, accompagné d'un communiqué de presse, sous forme de livre et sur Internet. Il a également été repris par les grands journaux. Des exemplaires ont été remis non seulement aux médias, mais aussi à des ONG (deux-cent-cinquante organisations), à des organes gouvernementaux et autres parties intéressées. La reine des Pays-Bas a par la suite choisi l'un de ces huit thèmes (la violence et les menaces envers les politiciens et les leaders d'opinion) dans son allocution télévisée de Noël. Son intervention a déclenché un grand débat sur le sujet. Le gouvernement a organisé une série de débats publics sur le rapport avec des personnes issues du grand public, et non des experts, sur la liberté d'expression, les structures gouvernementales, les médias et la politique, la citoyenneté et la confiance. « C'est le débat sur la citoyenneté et l'intégration qui a rencontré le plus de succès », raconte Maarten Prinsen. « Aucun ministre n'y a participé, mais j'y étais avec quelques collègues et plus de deux cents personnes sont venues, y compris des personnes voilées. » Enfin, le gouvernement a organisé une grande conférence rassemblant plus de cinq cent cinquante personnes, dont deux ministres, puis a publié un petit livre sur l'avenir de la démocratie néerlandaise.
- [147] D'autres équipes d'évaluation ont dû se contenter de ressources bien moindres, mais elles ont toutes au moins publié un rapport sous forme d'ouvrage et sur Internet, communiqué leurs conclusions à la presse et organisé une présentation publique ou un débat, en invitant parfois – comme en Irlande et au Royaume-Uni – des ministres, des hommes politiques, des responsables publics et des experts connus afin qu'ils y participent et d'attirer une audience plus large. Au Royaume-Uni, Democratic Audit publie également des dépliants de vulgarisation accrocheurs qui résument les principales conclusions, ces dernières étant également présentées sur son site Internet et envoyées par courriel aux politiques et autres leaders d'opinion.
- [148] Il existe plusieurs exemples de réussite. Cinq cents exemplaires du rapport letton ont été publiés et vendus en Lettonie, un grand succès compte tenu de la taille du pays. Le rapport a été publié sur Internet et une version anglaise est prévue pour bientôt. Afin de souligner

l'importance de la démocratie pour la Lettonie « au moins un exemplaire a été envoyé à chaque ambassade lettonne à l'étranger ». L'équipe de l'audit a également participé à des débats avec presque toutes les factions du Parlement, ainsi qu'avec l'élite politique et universitaire. Comme l'a déclaré Marian Sawyer, les rapports ciblés peuvent retenir considérablement l'attention du public. Par exemple, l'audit australien a publié un rapport sur la démocratie australienne au service des femmes. Plus de trois cents personnes ont assisté à son lancement à Canberra – « ce qui est considérable pour cette ville » – et il a attiré une grande couverture et attention médiatiques. En Mongolie, cinq cents exemplaires du rapport en langue mongole et mille autres en anglais (dans une version plus courte) ont été publiés, en plus des trois-mille brochures et autres imprimés qui ont été distribués aux parties prenantes dans tout le pays. Cela a été accompagné par une conférence internationale de suivi à laquelle ont participé les représentants de douze pays et de vingt-trois organisations internationales, en parallèle à d'autres événements dans tout le pays pour communiquer les conclusions.

[149]

De nombreuses équipes sont en mesure de gérer des sites Internet afin de prolonger la vie de leurs conclusions. Celui de l'audit australien archive tous les rapports et documents de travail de manière très organisée, tout en proposant des informations d'actualité et des rapports sur les événements liés à la démocratie dans des nations comparables. Tous les rapports et articles peuvent être téléchargés et sont également disponibles en version imprimée. L'audit attire l'attention sur les nouveaux rapports et documents, ainsi que les développements en matière de démocratie grâce à une vaste liste de diffusion par courriel qui comprend de nombreux journalistes et politiciens. En Bosnie, l'OSF a créé le site Internet Puls Demokratije (« le pouls de la démocratie ») « pour offrir à de nombreuses personnes – pas seulement aux chercheurs – l'occasion de parler des questions de démocratie », explique Dino Djipa. « En gros, cinq thèmes différents, traités dans l'évaluation, sont choisis et le public est invité à écrire de petits articles s'y rapportant. L'OSF souhaite se servir de ce site pour lancer un débat plus large. » De même, Democratic Audit va nouer un partenariat avec Open Democracy, qui est un site Internet sur les questions internationales de droits démocratiques et humains, pour créer un blog dédié au Royaume-Uni, sur lequel seront publiés des épisodes sur le prochain audit britannique afin que les lecteurs puissent faire des commentaires avant la finalisation du rapport.

De nombreuses équipes d'évaluation sont en mesure de gérer un site Internet afin de prolonger la vie de leurs conclusions.

Impliquer le public

[150] Ces efforts pour diffuser les conclusions des évaluations sont bien entendu destinés à essayer d'impliquer le grand public, ainsi que la classe politique du pays, dans un débat public sur la manière d'améliorer la démocratie d'un pays. Il semble que l'évaluation menée par le gouvernement aux Pays-Bas ait été très près de réaliser une telle avancée décisive. Les meurtres politiques tragiques de deux grandes figures publiques et le rejet par référendum de la Constitution européenne ont sensibilisé la population, ainsi qu'inspiré l'évaluation, augmentant ainsi la probabilité de couverture médiatique et de débat public. La plupart des équipes d'évaluation ne disposent ni des ressources, ni de la réputation du gouvernement néerlandais, ni de l'« avantage » du contexte spécial qui a rendu l'évaluation particulièrement remarquable et pertinente.

[151] Les autres équipes d'évaluation ont beaucoup réfléchi à la manière de rendre les évaluations pertinentes aux préoccupations quotidiennes de la population, ainsi qu'aux moyens d'élargir le débat public. En Asie du Sud et en Bosnie-Herzégovine, les équipes se souciaient particulièrement du décalage existant entre l'évaluation des experts et l'expérience de la population. Dino Djipa (Bosnie-Herzégovine) explique la principale difficulté rencontrée par l'évaluation de l'OSF. L'équipe d'évaluation bosniaque avait trois objectifs : évaluer les forces et les faiblesses de la démocratie, identifier les priorités de réforme et instaurer un débat public sur l'efficacité de la démocratie en pratique. La qualité de l'évaluation a été saluée par la communauté des experts, mais concernant le troisième objectif, Dino Djipa confesse que le succès n'a été que partiel :

Une évaluation aussi complexe et exhaustive n'attire pas vraiment le grand public. Il semble que la notion de démocratie est perçue comme allant de soi et comme étant trop abstraite et que, d'une certaine façon, les préoccupations immédiates du grand public n'ont vraiment que peu de rapport avec la démocratie. Les gens sont plutôt préoccupés par leur situation économique, le chômage, les bas salaires et ce genre de choses ; la grande difficulté consiste en leur expliquer dans quelle mesure ces questions sont liées au fonctionnement de la démocratie. Se pose également un problème de culture politique, ou d'absence de culture ou de tradition politique, de la démocratie dans le pays.

Selon lui, si une véritable avancée décisive devait avoir lieu pour un débat élargi sur la qualité de la démocratie d'un pays, le processus d'évaluation aurait dû approfondir les préoccupations et l'expérience des gens ordinaires. Comme pour toutes les évaluations, l'OSF a recruté des experts pour celle de la Bosnie-Herzégovine – ce qui était inévitable, compte tenu de la complexité des questions à traiter. Cependant, pour Dino Djipa, cela a entraîné des difficultés quant au principe d'« appropriation locale ».

Comment la notion d'appropriation locale a-t-elle été perçue quant à son rapport aux citoyens ? Dans quelle mesure sommes-nous réellement des citoyens ? Dans le contexte de cette évaluation, cela signifie quelque chose de totalement différent : dans quelle mesure les citoyens ordinaires ont-ils contribué à l'ensemble de cette évaluation ? Dans un sens, qu'avons-nous appris d'eux sur la manière dont la démocratie fonctionne en Bosnie-Herzégovine ? Car le plus gros de cette étude repose réellement sur les travaux d'experts dans les différents domaines. C'est vrai qu'ils ont, par exemple, couvert la question de l'examen des résultats de différents sondages de l'opinion publique menés par différentes organisations sur différentes questions. Mais, aucun effort n'a été fait pour systématiquement travailler avec les citoyens, comprendre d'eux ce qu'est leur expérience et la manière dont ils perçoivent vraiment certains de ces problèmes.

Les médias n'ont pas contribué à combler cette lacune, trop obnubilés par les chiffres, non par l'analyse. « Ils s'intéressaient surtout aux résultats de l'enquête, réalisée auprès d'experts en utilisant ce questionnaire, ainsi qu'aux jolis tableaux en couleur de la présentation ».

[152]

En Irlande, le TASC a également trouvé que son rapport de six-cent-cinquante pages était trop riche et trop dense pour inciter la population à s'impliquer dans ses conclusions. En juin 2007, le groupe de réflexion en a envoyé un exemplaire aux cent-soixante-six nouveaux députés et à des fonctionnaires, entre autres, tout en s'inquiétant qu'ils aillent sur une étagère et qu'ils y restent. Néanmoins, le TASC a appris que bon nombre de personnes qui avaient pris la peine d'étudier les documents les avaient trouvés enrichissants ; c'est pourquoi il est maintenant sur le point de faire la promotion du rapport comme un ouvrage de référence précieux pour les politiques, les fonctionnaires, les journalistes et la société civile. Il a commandé une courte brochure destinée aux personnes actives dans les questions d'ordre publique, qui

ne s'intéressent peut-être pas à la démocratie en tant que telle, mais qui pourraient bénéficier des données, des analyses et des jugements du rapport sur des questions qui les préoccupent. Les cent-soixante-six députés auront ainsi une deuxième chance d'utiliser le rapport d'audit.

Les équipes d'évaluation ont beaucoup réfléchi à la manière de rendre les évaluations pertinentes aux préoccupations quotidiennes de la population, aux moyens d'élargir le débat public et de combler le décalage existant entre l'évaluation des experts et l'expérience de la population.

S'impliquer auprès du public

[153]

Une répartition égale des prestations sociales et économiques constitue manifestement l'un des principaux bénéfices que la population attend d'une démocratie, mais il s'agit d'un élément que nos évaluations ont tendance à traiter à un niveau analytique et d'ensemble plutôt qu'expérientiel et individuel. Peter deSouza suggère que les évaluations de démocratie peuvent mesurer de manière plus complète les « coûts d'opération » des citoyens pour prétendre aux avantages ou aux services de l'État. Comme il l'a indiqué lors d'un atelier :

De tous les États, l'État démocratique est celui qui a l'obligation de reconnaître les revendications égales pour tous les citoyens. Cela suppose qu'il doive faire tout son possible pour mettre en place des institutions et des politiques qui répondent de manière égale aux besoins de ses citoyens. Il ne doit ni pratiquer de discrimination ni favoriser, mais il doit répondre aux revendications qui lui sont faites en fonction du bien-fondé de celles-ci. Toutefois, nous savons, en pratique, qu'il s'agit d'une vision idéale de l'État démocratique et que l'État réel dans lequel nous vivons et auquel nous sommes confrontés au quotidien en est très loin. Il présente en effet des failles, des distorsions et des déviations et le citoyen doit être prêt à déboursier certains coûts lorsqu'il traite avec lui. Dans un État démocratique, ces coûts d'opération sont censés être inférieurs à ceux dans les États non démocratiques.

Si ces « coûts d'opération » devaient être mesurés avec d'autres aspects du niveau démocratique atteint, alors les évaluations s'engageraient dans des questions qui comptent vraiment pour la population en général ; ce faisant, elles rendraient l'importance de la démocratie

plus évidente dans la vie de tous les jours et plus concrète pour la population. Hormis chercher à impliquer la population dans l'évaluation de la qualité de sa démocratie, les évaluateurs pourraient également s'engager davantage *auprès* d'elle s'ils rendaient compte de l'expérience faite par la population de ce que la démocratie lui apporte réellement ou non. Ainsi, une évaluation de démocratie doit inclure et tenter de capter les expériences que le citoyen fait de la démocratie au quotidien, ainsi qu'à un niveau plus macro de « performance ».

[154]

Peter deSouza identifie au moins cinq domaines dans lesquels le citoyen doit traiter avec l'État :

- (1) *la protection de la vie et de la liberté du citoyen*, où la population doit traiter avec des institutions comme la police et l'armée ;
- (2) *la réparation des torts*, où la population doit s'engager avec la bureaucratie et les tribunaux ;
- (3) *la fourniture de documents*, comme les cartes d'électeurs, les cartes de rationnement, et ainsi de suite, qui sont essentielles pour établir la citoyenneté et donc les droits ;
- (4) *la réglementation*, où la fonction de l'État consiste à autoriser ou interdire dans l'intérêt général des activités individuelles ou collectives telles que les transformations de logements, le zonage, etc. ; et
- (5) *les prestations de protection sociale et de développement*, notamment de services tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité qui sont indispensables au bien-être humain.

Il est possible d'ajouter ou de supprimer des éléments à cette liste, précise deSouza. Naturellement, les questions de recherche devraient conduire les évaluateurs à analyser tous ces domaines de responsabilité de l'État dans une démocratie, mais le but est d'aller plus loin et de mesurer les « coûts » pour les citoyens dans les domaines où ils doivent traiter pour obtenir ce qui n'est qu'un droit que l'État a promis ou qu'il est obligé d'assurer. Mais, que se passe-t-il réellement lorsque les gens revendiquent quelque chose auprès de l'État (p. ex. pour obtenir une pension ou des soins médicaux dans un hôpital public ou pour déposer plainte à la police) ou lorsque l'État interagit avec elle (p. ex. en enquêtant ou en accusant des personnes de possibles activités criminelles ou terroristes ou en les enrôlant dans le service militaire) ? Les gens préféreraient-ils internaliser un coût au lieu de réclamer à l'État ? Quelles sont les frustrations inhérentes ? Les fonctionnaires demandent-ils des pots-de-vin ou les services publics prennent-ils un temps tellement long pour accorder un droit légitime qu'il en est préjudiciable ? Même dans les soi-disant « démocraties développées », l'idée de mesurer les coûts d'opération demeure pertinente (voir p. ex. Thakur 2007).

[155] Peter deSouza suggère donc qu'il est possible d'évaluer les démocraties plus précisément en mesurant les coûts d'opération pour le citoyen. Un ensemble de coûts d'opération pourrait être regroupé et un indice de ces coûts peut être créé en utilisant les perceptions de la population quant à la facilité ou la difficulté d'obtenir des revendications légitimes. Ce concept pourrait tenir compte de la frustration du citoyen envers l'État ou pourrait être développé de manière à pouvoir comparer les États entre eux. Les publications sur les « coûts d'opération » dans l'économie des choix publics pourraient peut-être être introduites dans nos débats sur la mesure de la démocratie. Selon Peter deSouza, les coûts d'opération constituent une mesure plus efficace d'une démocratie que celles qui sont axées sur les institutions, comme, par exemple, celles de l'Economist Intelligence Unit (EIU) et de Freedom House, qui « n'accordent aucune place aux expériences du citoyen puisqu'elles sont souvent élaborées d'un point de vue privilégié archimédien trop aseptisé, voire trop élitiste ».

[156] L'application innovatrice de la méthodologie d'évaluation d'IDEA international en Mongolie, en Asie du Sud et en Australie, parmi d'autres pays, s'est orientée vers la mesure des expériences de la démocratie vécues par les citoyens, en plus de celle de la performance institutionnelle formelle. Les « audits ciblés » sur l'expérience des migrants en Australie et les études de cas sur les « situations gênantes » tels que la perpétuation de l'exclusion sociale à travers l'enseignement élémentaire en Inde (mené dans le cadre de l'évaluation en Asie du Sud) sont à cet égard exemplaires. Cela a eu pour effet d'augmenter la participation des parties prenantes dans l'exercice d'évaluation et leur appropriation de celui-ci ; cela a également attiré l'attention nationale et locale sur les conclusions et s'est révélé utile pour lancer des débats sur une réforme. On espère que la méthodologie d'évaluation continuera de générer cet engagement généralisé dans le processus de démocratie.

Les enseignements sont clairs

[157] La considération des nombreuses et diverses expériences d'évaluation de la démocratie examinées dans la présente partie de ce guide révèle un ensemble clair d'enseignements interdépendants qui devraient avoir leur importance lors des prochaines évaluations de la démocratie dans le monde.

- ▶ Premièrement, il est important de reconnaître la diversité des facettes démocratiques qui émergent d'évaluations spécifiques, tout en poursuivant le travail au sein du cadre d'évaluation de la démocratie.

- ▶ Deuxièmement, les équipes d'évaluation doivent travailler de manière créative sur le terrain avec les financements et les capacités disponibles, afin de permettre à une évaluation de la démocratie d'avancer.
- ▶ Troisièmement, les équipes devraient développer des systèmes de coordination nationale de l'évaluation, même si différentes responsabilités peuvent être assumées par un ensemble divers de parties prenantes.
- ▶ Quatrièmement, la coordination ne cesse pas avec l'évaluation elle-même, mais doit se traduire dans l'ensemble du « langage maison » du processus et être présentée de façon à faire passer le message démocratique à tous les types de publics potentiels.
- ▶ Cinquièmement, le message peut être diffusé via différents supports, comme l'ont montré les expériences évoquées dans cette partie du guide.

Avant tout, la démocratie concerne les personnes qui contrôlent les décisions et les décideurs qui affectent leur vie. Ainsi, toute évaluation de la démocratie doit à la fois *impliquer* le public et s'*impliquer auprès* du public de manière à capter comment celui-ci imagine une vie meilleure et ce qu'il attend d'une démocratie de grande qualité.

Partie 4

De l'évaluation à la
réforme : influencer sur le
processus démocratique

De l'évaluation à la réforme : influencer sur le processus démocratique

[158]

La première partie de ce guide a présenté l'objectif principal et la structure du cadre d'évaluation de la démocratie. La deuxième partie a fourni le cadre complet d'évaluation avec les questions de recherche, que chercher, les sources de documentation générale, ainsi que les normes nationales, régionales et internationales de bonne pratique. La troisième partie a présenté de nombreuses expériences d'application du cadre dans divers contextes nationaux, dans des petits et grands États, des systèmes fédéraux et unitaires, des démocraties anciennes et nouvelles, ainsi que des sociétés industrielles avancées et moins avancées. Ces différentes expériences ont montré que le cadre fonctionne, qu'il est flexible et adaptable aux spécificités contextuelles d'une large variété de pays, qu'il a contribué au débat public et sensibilisé le public, qu'il a pu tenir compte de l'expression de la compréhension de la population et du consensus de l'élite et, dans de nombreux cas, qu'il a permis l'identification de priorités de réformes et des moyens de suivre les avancés du progrès démocratique. Il a également montré que, malgré l'existence d'un cadre d'évaluation commun, la démocratie présente elle-même de nombreuses « facettes différentes », tant dans ses fondements et son développement que dans sa réponse aux difficultés sans fin. L'efficacité du cadre d'évaluation tel qu'illustrée dans la troisième partie permet d'en tester la valeur.

[159]

La dernière partie de ce guide mise sur le rapport entre le processus d'évaluation, les résultats de celle-ci et l'élaboration d'un programme de réforme démocratique. L'un des principaux objectifs des évaluations individuelles de pays par les évaluateurs nationaux a toujours été de contribuer au processus de démocratisation lui-même. Les expériences comparatives d'application du cadre suggèrent que le produit d'une évaluation de démocratie a des *publics potentiels différents* et qu'une évaluation a des *effets à court et à long terme*, chacun d'eux pouvant être lié au développement de stratégies de réforme.

[160]

Au fil des années, les différents publics des évaluations de démocratie ont compté des citoyens et des parties prenantes nationales provenant des secteurs public et privé, ainsi que des parties prenantes internationales issues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, principalement mais pas exclusivement de la communauté des bailleurs de fonds. Nombre de ces parties prenantes ont participé activement à l'évaluation, tandis que les autres en ont découvert les résultats finaux à travers de larges événements publics, des discours officiels, des entretiens médiatiques, des lancements de livres et des processus consultatifs continus. Les effets à court et à long terme ont inclus des réalisations majeures comme contribuer au débat public ou au discours sur la démocratie, enrichir l'éducation civique au sein et en dehors du monde universitaire, développer un consensus autour d'un programme de réformes et influencer sur des réformes spécifiques et/ou des agents de réforme, ainsi qu'évaluer l'efficacité de telles réformes.

Les différents publics des évaluations de la démocratie ont compté des citoyens et des parties prenantes nationales provenant des secteurs public et privé, ainsi que des parties prenantes internationales issues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, essentiellement mais pas exclusivement dans la communauté des bailleurs de fonds. Nombre d'entre elles ont participé activement à l'évaluation. Les effets à court et à long terme ont compris la contribution au débat public ou au discours sur la démocratie, l'enrichissement de l'éducation civique au sein et en dehors du monde universitaire, le développement d'un consensus autour d'un programme de réformes et l'influence sur des réformes spécifiques et/ou des agents de réforme, ainsi que l'évaluation de l'efficacité de telles réformes.

[161]

Ces réalisations ont varié selon les pays. Peut-être que l'un des exemples des plus significatifs du lien entre l'évaluation de la démocratie et la réforme démocratique est illustré par le cas de la Mongolie, où le gouvernement a voté un neuvième objectif du Millénaire pour le développement qui spécifie un ensemble d'objectifs pour faire respecter tous les droits humains inscrits dans la Déclaration universelle, pour confirmer et inculquer les principes et les valeurs démocratiques et pour lutter contre la corruption. En Mongolie, les principales parties prenantes ont pris part à divers aspects de l'évaluation, tandis que les éléments clés du plan d'action national ont commencé à être institutionnalisés à travers l'appui additionnel

de la communauté internationale. Contrairement à d'autres contextes où l'évaluation de la démocratie constitue l'une des nombreuses voix dans le débat national, en Mongolie ce fut la *seule* voix dans le débat. Cependant, cette voix fut reçue dans son expression la plus complète ; toutes les formes de réflexion critique sur la nature et la qualité de la démocratie mongole ont trouvé leur place et ont fait l'objet d'une attention généralisée nationale et internationale.

[162]

De manière similaire, l'évaluation néerlandaise a été menée par le gouvernement. Le rapport final a été diffusé au moyen de diverses stratégies pour atteindre un public aussi large que possible. Il a été envoyé à deux-cent-cinquante ONG, organes gouvernementaux et journalistes, ainsi qu'à la reine, qui a repris l'un des huit thèmes du rapport dans son allocution de Noël. En outre, des débats publics majeurs ont eu lieu sur ces huit thèmes, notamment sur la liberté d'expression, la structure du gouvernement, les médias et la citoyenneté. Une grande conférence finale a été organisée en présence de ministres qui ont souligné les étapes importantes pour l'avenir. Le nouveau gouvernement néerlandais (en 2007) a mis en route trois grandes réformes à la lumière de l'évaluation, notamment une « charte pour une citoyenneté responsable », des modifications techniques de la Constitution et la promesse de réduire plus généralement la complexité des processus gouvernementaux.

Les équipes d'évaluation sont allées au-delà des questions de recherche et ont utilisé le cadre comme un outil utile de réflexion critique dans le pays évalué. Une équipe nationale d'évaluateurs et de parties prenantes, basée dans le pays évalué, réfléchissent aux avancées démocratiques et aux lacunes durant la période considérée et identifient les obstacles à la réforme démocratique pouvant exister.

[163]

À la lumière de ces exemples spécifiques, cette partie du guide traite des manières de penser l'évaluation comme un moyen efficace de communiquer une facette particulière de la démocratie forgée à travers un consensus national. Cette facette doit elle-même être communiquée à un public aussi large et varié que possible et conduire à la formulation de propositions concrètes pour une réforme démocratique qui s'appuient sur les conclusions de l'évaluation et sur l'appropriation locale du programme de réforme. Au vu des

expériences d'application du cadre d'évaluation, il est clair que les équipes d'évaluation sont allées au-delà des questions de recherche et ont utilisé le cadre comme un outil utile de réflexion critique dans le pays évalué. Une équipe nationale d'évaluateurs et de parties prenantes dans le pays évalué fournit la base empirique pour répondre aux questions, tout en réfléchissant aux avancées et aux lacunes démocratiques durant la période évaluée *et en identifiant les obstacles pouvant empêcher la réforme de la démocratie*. Ainsi, l'évaluation est primordiale pour souligner les avancées démocratiques et révéler les importantes lacunes de l'expérience démocratique vécue par un pays ainsi que les obstacles à prendre en compte au moment de proposer des réformes visant à faire avancer le programme démocratique.

Avancées et difficultés

[164]

L'ensemble des études pilotes d'origine réalisées au Bangladesh, en Corée du Sud, en Italie, au Kenya, au Malawi, en Nouvelle-Zélande, au Pérou et au Salvador a permis de tirer d'importants enseignements sur la manière dont le cadre peut être appliqué aux démocraties anciennes, nouvelles ou rétablies, ainsi que sur la manière dont les déductions comparatives communes peuvent être tirées de leurs expériences d'évaluation. Ces études ont montré qu'un certain nombre d'avancées démocratiques notables peuvent se produire rapidement durant une période de transition et de consolidation ; des avancées similaires sont évidentes dans les évaluations ultérieures de pays qui ont été détaillées dans la troisième partie. Ces évaluations ont montré qu'il était relativement facile :

- ▶ d'obtenir une constitution largement approuvée avec une déclaration des droits ;
- ▶ d'établir une sorte de bureau du médiateur et/ou un défenseur des droits des citoyens ;
- ▶ d'organiser des élections libres et d'instaurer le suffrage universel ;
- ▶ de relancer le gouvernement local ; et
- ▶ de veiller à la protection des libertés fondamentales telles que la liberté d'association, la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté de réunion.

Mais elles ont également montré ce qui est plus difficile à mettre en place :

- ▶ l'inclusion effective de la participation des minorités et des femmes ;
- ▶ l'accès égal à la justice et la protection du droit à la vie ;
- ▶ une démocratie significative dans le fonctionnement interne des partis ;

- ▶ le contrôle des exécutifs ;
- ▶ une réduction de l'influence privée et des intérêts privés dans la sphère publique ; et
- ▶ un rôle significatif pour les partis d'opposition.

Et, dans bien des cas, ceux-ci restent précaires.

[165]

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive des difficultés auxquelles ces pays sont confrontés (se référer au tableau 4.1 pour d'autres difficultés), les principaux écarts entre, d'une part, les premières réussites constitutionnelles et institutionnelles et, d'autre part, les problèmes à plus long terme qui érodent la qualité démocratique de la vie correspondent aux commentaires de la population et aux analyses critiques des résultats décevants, au-delà des pays ayant été évalués avec le cadre d'IDEA international (voir p. ex. Diamond 1999, Zakaria 2003, O'Donnell et al. 2004, Carothers 2007a).

[166]

Ces commentaires de la population sont essentiels pour deux éléments majeurs : (a) une trop grande importance accordée aux élections (appelées « illusion électorale ») aux dépens d'autres dimensions clés de la démocratie et (b) la logique erronée du « séquençage de la démocratie » (voir Rustow 1970 et Carothers 2007a). Alors que les élections sont importantes et occupent une place prédominante dans le cadre d'évaluation, les nombreuses autres dimensions de celui-ci montrent que ces élections ne sont qu'un aspect de l'expérience démocratique, dans laquelle les questions de droits, d'assimilation, de rôle des médias, de partis politiques, entre autres, doivent être traitées parallèlement à la tenue d'élections régulières. Le séquençage de la démocratie considère le développement de la démocratie comme un ensemble d'étapes dans lequel l'État et l'État de droit doivent être stabilisés *avant* d'introduire complètement la démocratie. Une critique récente de cette approche séquentielle (Carothers 2007a, 2007b ; voir également Fukuyama 2007, Mansfield et Snyder 2007, Berman 2007) met en garde contre la logique séquentielle appliquée au processus de démocratisation et soutient que les démocraties et les démocrates qui vivent dans celles-ci sont les mieux placés pour réformer la démocratie, que souvent leurs efforts pour y parvenir *précèdent* plutôt qu'ils ne *suivent* les interventions de la communauté internationale et que, même lorsque ce n'est pas le cas, le pouvoir d'une intervention extérieure dans la promotion de la démocratie est surestimé.

[167]

Cette opinion est largement compatible avec le type d'enseignements tirés de la mise en application du cadre d'évaluation dans des pays aussi divers qui, contrairement aux différents débats sur le

séquençage de la démocratie, incluent les démocraties établies ainsi que les démocraties nouvelles ou rétablies. Les nouveaux démocrates de Mongolie ont instauré un système électoral compétitif dans lequel une réelle alternance de pouvoir a pris place et où toutes les principales parties prenantes se sont engagées dans la réforme de l'État et le renforcement de l'État de droit. Aux Pays-Bas, le rejet par la population de la Constitution européenne et deux assassinats politiques marquants ont donné lieu à une évaluation qui a révélé la nécessité de revoir les questions de citoyenneté néerlandaise et la complexité du gouvernement lui-même pour représenter les besoins et les aspirations de la population en matière de démocratie. En Asie du Sud, le projet d'« état de la démocratie » a cherché à localiser la démocratie afin de découvrir ce que les habitants de cette région pensent de cette forme de gouvernance et comment ils se sont adaptés à cette idée. Le projet a montré que, dans ces régions, il n'y a pas de « conditions préalables » à la démocratie (Karl 1990) qui devraient être établies afin que la démocratie puisse être instaurée et la démocratie n'a pas encore été en mesure de résoudre les problèmes de pauvreté.

Le cadre d'évaluation de la démocratie, outre le fait d'être applicable de manière égale à une diversité de pays, est également utile pour générer des propositions concrètes de réforme démocratique. Il se prête bien à l'identification d'explications possibles aux écarts entre les avancées et les difficultés restantes, ce qui peut conduire à son tour à la formulation d'un programme de réforme démocratique.

[168]

Ces différents exemples suggèrent que le cadre, outre le fait d'être applicable de manière égale à une telle diversité de pays, est également utile pour générer des propositions concrètes de réforme démocratique, dont la réussite dépend fortement des agents d'évaluation et de leur aptitude à fournir les conditions générales d'appropriation par les principales parties prenantes ayant la capacité et l'opportunité de conduire le processus de réforme. Concernant le cadre d'évaluation et l'orientation générale d'IDEA international vers un processus démocratique continu et en constante évolution, on ne peut s'attendre à ce que la démocratie soit une question de « tout ou rien », de sorte que certains éléments peuvent être mieux développés que d'autres et que l'évaluation de la qualité de la démocratie nécessite une approche multidimensionnelle pouvant fournir un « profil de performance » plus nuancé et spécifique au contexte. En outre, le cadre d'évaluation

lui-même se prête bien à l'identification d'explications possibles aux écarts entre les avancées et les difficultés restantes, ce qui ensuite peut conduire à la formulation d'un programme de réforme démocratique.

Contexte, influence, public et résultats

[169] La capacité d'initier, de mettre en œuvre et de poursuivre des réformes importantes de la démocratie doit, cependant, être considérée en fonction de quatre facteurs plus larges qu'il faut prendre en compte. Ces quatre facteurs sont les suivants :

- ▶ le contexte dans lequel l'évaluation est menée ;
- ▶ les types d'influence rendus possibles par l'évaluation ;
- ▶ le public ciblé par l'évaluation ; et
- ▶ le type de résultat produit.

Ces facteurs peuvent jouer seuls ou en synergie pour affecter le type de réforme démocratique possible, à court terme comme à plus long terme.

Contexte

[170] Au vu des expériences, le contexte de l'évaluation a considérablement varié quant au principal *agent* d'évaluation (le gouvernement, la société civile ou une institution universitaire), de la relative *ouverture du processus politique à la réforme* et du *retentissement relatif que l'évaluation a eu* dans le domaine public et le discours politique populaire. Des différences parmi les caractéristiques contextuelles de chaque évaluation auront (et ont eu) un impact sur le degré de possibilité de réforme démocratique et sur le caractère de l'évaluation elle-même. L'appui du gouvernement confère une légitimité officielle à l'exercice mais peut affecter le fait qu'il soit perçu comme indépendant et valide. L'ouverture à la réforme signifie que les propositions de l'évaluation seront mieux reçues et que le processus de réforme lui-même sera plus facile à initier, à mettre en œuvre et à gérer. De manière similaire, si une évaluation atteint une position dominante dans le discours public sur l'état de la démocratie et la nécessité de réformes, alors forcément elle alimentera plus facilement un programme de réformes basé sur les conclusions de l'évaluation.

Principal agent de l'évaluation

[171] Le premier modèle d'évaluation de la démocratie était fondé sur l'expérience de Democratic Audit au Royaume-Uni. Les recherches

pour les trois principaux volumes, dans lesquels les conclusions ont été d'abord publiées, ont été menées au sein du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex, avec la contribution non négligeable d'universitaires provenant d'autres universités britanniques (p. ex. University College London, l'Université d'Oxford et la London School of Economics). Ce modèle a été repris dans les huit premières études pilotes, conduites dans chaque pays grâce à la collaboration entre IDEA international et une institution universitaire, avec l'appui d'études documentaires préparées par des universitaires de l'Université de Leeds. L'audit démocratique australien et l'évaluation démocratique philippine – respectivement basés à l'Université nationale australienne et au Collège national d'administration et de gouvernance publique de l'Université des Philippines – ont également suivi ce modèle. Les exemples britannique, australien et philippin sont des ensembles continus d'activités et produisent une variété de résultats différents (voir ci-après), tandis que les autres exemples évoqués dans la troisième partie ont été jusqu'à présent des projets ponctuels bénéficiant d'un degré variable d'activités de suivi et/ou d'initiatives de réforme institutionnelles.

[172]

Comme le montre la troisième partie, les évaluations subséquentes, menées tant par le gouvernement que par la société civile, présentent des variations considérables. En Mongolie et aux Pays-Bas, le gouvernement était le principal agent de l'évaluation. La société civile, les médias et le monde universitaire ont eu un rôle plus important en Mongolie qu'aux Pays-Bas. En Mongolie, les universitaires ont fourni les recherches empiriques essentielles sur le développement des indicateurs de gouvernance démocratique (avec des études documentaires préparées par l'Université d'Essex) et la société civile s'est lancée dans l'élaboration de son propre indice (avec le concours de Civicus). Les deux grandes conférences internationales, qui se sont tenues à Oulan-Bator, ont accueilli des représentants du gouvernement, du Parlement et de la société civile (y compris des représentants des médias). Aux Pays-Bas, en revanche, le ministre de l'Intérieur était largement responsable de la conduite de l'évaluation, dont les résultats ont été diffusés lors des grands débats sur le rapport final et de sa distribution. Ce dernier a reçu une couverture médiatique et des réactions de la part des ONG et des autres organisations de la société civile. Dans les deux cas, le fait que le gouvernement soit le principal agent de l'évaluation a généré des propositions de réforme, le programme de réforme étant sans doute plus étendu en Mongolie, compte tenu des nombreux défis auxquels le pays est confronté, puisqu'il est sorti d'une période prolongée de régime communiste.

[173]

L'évaluation de la démocratie en Lettonie a été réalisée par la Commission d'analyse stratégique de Lettonie et l'Université de Lettonie. Cette commission a été établie en avril 2004 sous les auspices du président et réunit des intellectuels connus du pays. Ainsi, ce projet se situe quelque part entre les évaluations mongole et néerlandaise, principalement menées par les gouvernements, où le parrainage du gouvernement a accru la légitimité de l'initiative par rapport à des évaluations réalisées par des organisations de la société civile, des groupes de réflexion et des institutions universitaires.

[174]

Les évaluations conduites dans les « deux Irlande », en Asie du Sud et en Bosnie ont été essentiellement réalisées par des agents non gouvernementaux. L'audit démocratique de l'Irlande a été mené par le groupe de réflexion TASC. Le projet en Asie du Sud a été coordonné par le Centre for the Study of Developing Societies (CSDS), un institut autonome de recherche en sciences sociales basé à New Delhi. En Bosnie, l'évaluation a été parrainée par l'Open Society Forum et réalisée par une équipe de recherche indépendante. Dans chacun de ces cas, des rapports conséquents ont été publiés, menant à des degrés variés de couverture médiatique et à des réactions diverses de la part du grand public, tandis qu'en Bosnie, l'évaluation a entraîné la création d'un site Internet Puls Demokratije – « le pouls de la démocratie » – pour mieux diffuser les résultats de l'évaluation et sensibiliser aux difficultés démocratiques actuelles.

[175]

Cependant, outre l'identification du principal agent d'une évaluation, il existe un autre problème, en particulier dans les sociétés profondément divisées, quant à l'affiliation idéologique ou politique de l'agent, à la composition de l'équipe d'évaluation et à la représentativité de l'équipe. Clairement, une équipe d'évaluation devrait être basée le plus largement possible et permettre la participation de toutes les parties prenantes majeures et les différents blocs d'intérêts. Comme souligné dans la première partie, une équipe trop réduite, ou d'une certaine manière déséquilibrée ou partielle, peut affecter la légitimité de l'évaluation et, au bout du compte, toute possibilité de réforme. L'institutionnalisation d'une réforme est un processus long qui suppose d'obtenir un large consensus parmi les acteurs politiques clés et de développer la culture politique de soutien nécessaire si on veut pérenniser la démocratie (dans les démocraties nouvelles ou restaurées) ou l'approfondir (dans les démocraties plus établies). Comme l'a observé Juris Rozenvalds après l'évaluation lettone, « il n'existe pas de démocratie sans démocrates ». Bien que de nombreux observateurs aient fait la même observation, ce commentaire reflète la notion d'« habitude démocratique » de Rustow (1970), qui peut prendre

une génération ou deux pour s'ancrer profondément dans la culture politique d'une nouvelle démocratie.

L'ouverture relative du processus politique

[176] Le second facteur contextuel qui aura un impact sur la possibilité d'une évaluation de conduire à une importante réforme est l'ouverture relative du processus politique. Des évaluations ont été réalisées pour des raisons très différentes, à des périodes très différentes du développement politique et de l'évolution des pays concernés. Dans les démocraties plus établies, l'initiative de réaliser une évaluation est souvent associée à une forme de crise de la gouvernabilité, de mécontentement ou d'inquiétudes de la population quant au statu quo politique ou à une sorte d'événement « déclencheur », tel qu'un changement significatif de gouvernement, une élection cruciale ou toute autre forme de rupture marquante. Ces événements offrent des opportunités politiques significatives pour que le programme de réforme démocratique commence à se former et qu'une évaluation ou un « inventaire » démocratique fournisse un moyen utile d'initier le processus de réforme.

[177] Comme on l'a vu dans la troisième partie, d'importants événements ont entraîné dans les trois démocraties établies du Royaume-Uni, des « deux » Irlande et des Pays-Bas une nouvelle exigence d'évaluation et de réflexion critique sur la qualité de la démocratie. Au Royaume-Uni, Democratic Audit a organisé son travail pour couvrir la période comprise entre les dernières années de l'ère Thatcher – durant lesquelles ont été rédigés *Political Power and Democratic Control in Britain* (Weir et Beetham 1998) et *The Three Pillars of Liberty* (Klug, Starmer et Weir 1996) – et les années de gloire et de domination du New Labour, durant lesquelles a été rédigé le troisième ouvrage, *Democracy Under Blair* (Beetham, Byrne, Ngan et Weir 2002). Aux Pays-Bas, l'évaluation a été une réponse au questionnement croissant sur la culture nationale à la lumière du projet de Constitution européenne et sur la citoyenneté nationale après les deux assassinats politiques de personnalités en vue. En Australie, Democratic Audit a profité de la célébration du centenaire pour lancer une investigation à long terme sur la démocratie du pays. Pour les deux Irlande, le processus de paix et les négociations de Stormont, alors en cours, ont servi de catalyseur (et de goulet d'étranglement) aux évaluations parallèles de la démocratie complétées en 2007 et publiées sous la rubrique *Power to the People?* (Hughes, Clancy, Harris et Beetham 2007 ; Wilford, Wilson et Claussen 2007).

[178]

Pour les nouvelles démocraties, le moment de transition après un régime autoritaire est un grand tournant et de nombreuses évaluations ont été menées peu après la transition. Les Mongols ont associé un regard réfléchi sur leur démocratie depuis la transition, début des années 1990, à leur rôle de président de la cinquième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Les Philippines continuent de travailler sur des parties du cadre d'évaluation au fur et à mesure que les fonds sont disponibles, mais la volonté d'évaluation remonte à l'ère Marcos et au bouleversement politique continu. En Lettonie, les négociations sur l'adhésion à l'UE ont débouché sur diverses réformes exigées par les critères de Copenhague et ont donné l'occasion d'effectuer une évaluation de la démocratie. En Bosnie, l'intérêt des donateurs internationaux pour évaluer les avancées de la démocratisation, dix ans après la guerre, a motivé l'évaluation, laquelle avait trois objectifs principaux : (a) identifier les forces et les faiblesses des pratiques démocratiques actuelles, (b) identifier les priorités de réforme et (c) provoquer un débat public sur l'efficacité de la démocratie en pratique. En Asie du Sud, l'évaluation a combiné la longue expérience de la démocratie indienne et des expériences plus récentes dans la région, plus particulièrement le rejet par la population du régime monarchique et l'appel à la démocratie au Népal.

L'ouverture à la réforme signifie que les propositions d'une évaluation seront mieux reçues et que le processus de réforme lui-même sera plus facile à initier, à mettre en œuvre et à gérer.

Espace public

[179]

Le facteur contextuel suivant qui affecte la probabilité qu'une évaluation débouche sur une réforme significative est la présence publique relative que celle-ci arrive à acquérir. Dans des démocraties industrielles avancées, il existe de « multiples points d'entrée » – c'est-à-dire une pluralité de groupes sociaux, d'intérêts différents, de bases de soutien politique et d'organisations de la société civile, ainsi que de grands médias de presse écrite, de grandes chaînes de télévision ou de stations de radio, un taux élevé de pénétration de l'Internet, des commentaires universitaires et d'autres formes d'activités et de diffusion pour former les opinions. A contrario, les nouvelles démocraties dans les économies en transition ou dans les pays moins développés auront tendance à se caractériser par une concentration des médias ou des monopoles

médiatiques, moins de spécialistes universitaires, des organisations de la société civile moins actives ou sous-développées et, dans de nombreux cas, par des domaines où se concentre le pouvoir politique ainsi que des réseaux client-patron enracinés, pouvant à eux seuls ou ensemble limiter la mesure dans laquelle une évaluation de la démocratie mènera à une réforme. La voix relative qu'une évaluation arrive à obtenir, peut, par conséquent, être fonction de la combinaison de l'agent principal de l'évaluation et de l'espace public dans lequel il opère.

[180]

Une telle combinaison crée ainsi des concessions mutuelles dans tout pays qui envisage d'évaluer sa démocratie. D'une part, les évaluations menées par les gouvernements peuvent avoir une voix plus officielle, mais elles doivent veiller à être des exercices représentatifs, valables et légitimes qui intègrent une large représentation des principales parties prenantes. D'un autre côté, les évaluations universitaires ou menées par la société acquièrent une certaine autonomie, indépendance et validité, mais risquent de devoir se disputer le contrôle de l'espace public pour communiquer leurs travaux et elles devront atteindre un certain consensus avec les acteurs gouvernementaux pour déclencher un processus de réforme. En Mongolie, l'évaluation menée par le gouvernement a occupé la majorité de l'espace public et fut la principale voix pour la réforme démocratique, tandis qu'aux Pays-Bas, le ministre de l'Intérieur a dû mobiliser les médias nationaux et organiser des débats publics sur les principales conclusions de l'évaluation. Dans les pays en transition ou moins développés, les évaluations peuvent également avoir pour objectif d'attirer l'attention internationale afin d'obtenir une forme de voix avalisée de l'extérieur pour être en mesure de provoquer une réforme démocratique, ce qui conduit à des questions plus générales sur les types de publics auxquels les évaluations s'adressent.

Types de publics, de résultats et d'impacts

[181]

Comme l'indique cette discussion, les publics potentiels d'une évaluation de la démocratie sont nombreux, ils varient nécessairement en fonction de l'objectif de l'évaluation, des conditions dans lesquelles elle a été menée, des agents qui la conduisent et du type de situation politique prévalant au moment de sa réalisation. Ces publics comprennent les parties prenantes nationales au sein du gouvernement et de la société politique, civile et économique. Cependant, ils peuvent également comprendre des publics extérieurs au pays, notamment d'autres pays souhaitant procéder à leur propre évaluation, ainsi que la communauté internationale des donateurs, qui met de plus en plus l'accent sur le lien entre la qualité de gouvernance, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. La troisième partie de

ce guide a montré comment les différentes expériences d'évaluation ont débouché sur une variété de résultats significatifs, y compris des rapports de la taille d'un livre, des conférences et des débats nationaux, des événements médiatiques, de brefs rapports sur des parties du cadre ou des problématiques spécifiques, des analyses de politiques, de nouvelles séries de données avec indicateurs de niveau individuel et d'ensemble, des documents de plaidoyer et des propositions pour l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation, comme la Charte pour une citoyenneté responsable aux Pays-Bas et l'entrée en vigueur du neuvième Objectif du Millénaire pour le développement en Mongolie.

Les publics d'une évaluation de la démocratie peuvent comprendre les parties prenantes nationales du gouvernement et de la société politique, civile et économique, ainsi que des publics extérieurs aux pays, notamment des pays souhaitant effectuer leur propre évaluation et la communauté internationale des donateurs.

[182]

La combinaison globale de l'objectif, de l'agent, du contexte, du public et des résultats d'une évaluation est liée à son impact potentiel. Les évaluations peuvent avoir une influence directe sur les décideurs et autres élites politiques, comme aux Pays-Bas, en Mongolie, en Lettonie et, dans une moindre mesure, en Irlande et au Royaume-Uni. Les évaluations peuvent également renforcer les circonscriptions, les ONG et les organisations de la société civile capables de mobiliser et de faire pression en faveur d'une réforme démocratique. Il est également possible que les évaluations aient un impact culturel à long terme via une sensibilisation accrue, et soient prises en compte par les programmes scolaires d'enseignement secondaire et le système universitaire.

Les évaluations peuvent également renforcer les circonscriptions, les ONG et les organisations de la société civile, capables de mobiliser et de faire pression en faveur d'une réforme démocratique.

Domaines de réforme

[183]

Ces différentes dimensions du processus d'évaluation (agent, contexte, ouverture du processus politique, publics, résultats et impacts) créent divers opportunités et domaines de réforme démocratique. Ces

domaines se classent en trois groupes principaux : (a) la réforme institutionnelle, (b) la réforme des ressources et (c) les changements culturels à long terme. Il est important que ces domaines ne soient en aucun cas considérés comme mutuellement exclusifs, mais plutôt comme complémentaires et formant une approche holistique visant à améliorer la qualité de la démocratie à moyen et long terme. En aucun cas les réformes suggérées ici ne sont une panacée aux maux d'une démocratie quel que soit le contexte politique, mais elles sont liées au cadre en tant que domaines clés de réforme qui aideront un pays à réaliser pleinement les deux principes fondamentaux du cadre.

Réformes institutionnelles

[184]

D'après les évaluations réalisées, il est clair qu'une importante réforme institutionnelle est essentielle pour améliorer la qualité d'une démocratie. Ces réformes doivent se fonder sur l'amélioration du mécanisme de responsabilité d'une manière qui interdit la centralisation du pouvoir ou qui empêche que l'exercice du pouvoir et la prise de décision soient exercés sans réelle surveillance. Grâce à différents dispositifs institutionnels (p. ex. des systèmes unitaires et fédéraux, présidentiels et parlementaires, ainsi que les systèmes électoraux à la proportionnelle et à la majorité), les expériences d'évaluation ont montré qu'il est important que des mécanismes institutionnels soient en place pour maintenir des formes indépendantes de représentation et de responsabilité (l'évaluation néerlandaise a débouché sur un appel à l'instauration d'une direction générale pour la gouvernance et la démocratie). Une supervision institutionnelle nécessite un véritable pouvoir, appuyé par une autorité constitutionnelle ou légale pour superviser et contrôler les actions du gouvernement qui peuvent avoir un impact nuisible sur les droits humains, notamment les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Les solutions institutionnelles populaires incluent la création d'institutions nationales des droits humains, de commissions électorales, d'organismes de lutte contre la corruption et de bureaux du médiateur, ainsi qu'un pouvoir législatif et judiciaire de surveillance plus traditionnel, qui a nécessité de longues périodes pour évoluer dans les démocraties plus établies. Dans les sociétés en transition, il existe une exigence supplémentaire de solutions institutionnelles pour faire face aux legs autoritaires (à un niveau formel et juridique, ainsi qu'à un niveau culturel et pratique), désignés comme les « domaines réservés » militaires du pouvoir (p. ex. au Bangladesh et au Pakistan) et l'usage de pouvoirs d'exception dans les constitutions nationales. *Par ailleurs, il devrait y avoir également* des solutions institutionnelles pour améliorer la participation et l'inclusion de tous les groupes, y compris les groupes minoritaires et les femmes.

Parmi les solutions institutionnelles populaires, on compte la création d'institutions nationales des droits humains, de commissions électorales, d'organismes de lutte contre la corruption et de bureaux du médiateur, ainsi que des pouvoirs législatif et judiciaire de surveillance plus traditionnels.

Dans les sociétés en transition, il existe une exigence supplémentaire de solutions institutionnelles pour faire face aux legs autoritaires, aux « domaines réservés » militaires du pouvoir et à l'usage de pouvoirs d'exception dans les constitutions nationales. Par ailleurs, il devrait y avoir également des solutions institutionnelles pour améliorer la participation et l'inclusion de tous les groupes, y compris les groupes minoritaires et les femmes.

Réformes des ressources

[185]

Le cadre prend en compte les droits économiques et sociaux, aux côtés des droits civils et politiques. Les expériences d'évaluation montrent que l'égalité politique et juridique doit s'accompagner des moyens d'assurer l'égalité sociale. La persistance des inégalités sociales et économiques limite l'aptitude d'un grand nombre de personnes de prendre part aux affaires publiques du pays. Le fait que l'on se concentre sur le respect des droits économiques et sociaux est souvent critiqué car cette démarche pèse lourdement sur la capacité budgétaire des gouvernements. Toutefois, les programmes qui améliorent la protection des droits civils et politiques doivent également supporter un tel fardeau. Dans une certaine mesure, tous les droits dépendent des recettes fiscales et des dépenses publiques. Il est intéressant de noter que l'une des « vérités gênantes » de l'étude en Asie du Sud est qu'il y a une perception au sein des nombreux publics de masse que la démocratie n'a pas encore été en mesure de remédier à la pauvreté. Le rapport sur l'Asie du Sud affirme : « L'Asie du Sud doit évoluer vers une autre manière d'aborder les réformes démocratiques. Cette approche répondrait à la promesse de démocratie... Elle [doit] accorder la priorité à la difficulté d'intégrer les intérêts et les aspirations de la minorité... redynamiser la politique... [à travers] une refonte radicale des institutions politiques et de l'État » (Lokniti 2008 : 152-53).

L'égalité politique et juridique doit s'accompagner des moyens d'assurer l'égalité sociale : la persistance des inégalités sociales et économiques limite l'aptitude d'un grand nombre de personnes à prendre part aux affaires publiques du pays.

Changements culturels à long terme

[186] Comme évoqué ci-dessus, pour que la démocratie devienne « la seule et unique possibilité » (Linz et Stepan 1996 : 5), il existe un besoin à long terme de réformes qui promeuvent et développent une culture politique plus large et favorable à la démocratie. Les expériences d'évaluation en Bosnie et en Lettonie l'ont clairement montré, et l'ont de maintes manières prouvé, que les démocraties nouvelles et rétablies sont confrontées à des difficultés en quelque sorte plus ardues à cet égard. En Bosnie, le site Internet Puls Demokratije, créé par l'OSF, était un instrument parallèle, et à l'origine sans rapport, pour sensibiliser sur la démocratie en développement. Concernant la Lettonie, Juris Rozenvalds est optimiste quant à l'impact culturel de l'évaluation : « C'est un pays démocratique car il effectue son autocritique... ».

[187] Au Bangladesh, l'une des études pilotes d'origine et une partie de l'étude réalisée en Asie du Sud ont dû être menées dans un contexte d'interventions militaires permanentes dans la sphère politique, en général approuvées par l'opinion publique, ce qui suggère un attachement pour le moins faible à la démocratie et aux principes démocratiques. En effet, l'évaluation en Asie du Sud soutient qu'« une affirmation de la démocratie ne conduit pas à la négation des solutions autoritaires, aussi le soutien à la démocratie est-il faible » (Lokniti 2008 : 12-13).

Des réformes sont nécessaires à long terme pour promouvoir et développer une culture politique plus large et favorable à la démocratie. L'institutionnalisation d'une réforme est un long processus qui nécessite un vaste consensus parmi les acteurs politiques clés, ainsi que le développement d'une culture politique d'appui nécessaire. Les démocraties nouvelles et rétablies sont confrontées à des difficultés en quelque sorte plus ardues à cet égard.

[188] Aux Pays-Bas, le gouvernement a cherché à formuler un certain nombre de mesures interdépendantes visant à garantir, renforcer et – le cas échéant – renouveler la démocratie, parallèlement aux résultats du Forum des citoyens (Burgerforum) et de la Convention nationale (Nationale Conventie), entre autres initiatives. Le 5 octobre 2006, la Convention nationale a avancé des propositions pour établir un système politique national qui contribuerait à restaurer la confiance entre les citoyens et les politiques et servirait aussi de constitution pour le XXI^e siècle. En Australie, les résultats d'évaluation font partie

des programmes universitaires. Comme l'observe Marian Sawer, « lorsqu'ils étudient la politique australienne, les étudiants se font les dents sur *nos* évaluations des pratiques politiques australiennes ».

[189]

Au bout du compte, il est clair que de telles réformes institutionnelles, des ressources et culturelles exigent divers degrés d'attention et lapses de temps, ainsi qu'une grande palette d'acteurs pour bâtir un avenir démocratique plus large, plus riche et meilleur. Le présent guide a clairement montré du long que l'évaluation de la démocratie doit être exhaustive, participative et tournée vers l'avenir, qu'elle doit s'appuyer sur les avancées démocratiques, reposer sur les nombreux contextes différents dans lesquels la démocratie s'épanouit et requérir le soutien de tous les citoyens du pays devant être évalué. L'évaluation de la démocratie implique tous les niveaux de la société, ainsi que les acteurs internationaux clés, dans un effort de construction et de consolidation des institutions démocratiques, de la société démocratique et de la culture démocratique afin de traduire les besoins de la population gouvernée dans ladite démocratie. Ainsi, la démocratie n'est ni exportée ni importée, mais appuyée.

Tableau 4.1. Réalisations et difficultés types tirées des études pilotes

Partie du cadre	Réalisations	Difficultés
1. Citoyenneté, loi et droits		
1.1. Nation et citoyenneté	Constitution démocratique établie	Participation large de tous les secteurs de la société Abolition des legs autoritaires
1.2. État de droit et accès à la justice	Séparation <i>de facto</i> du judiciaire de l'exécutif	Accès à la justice pour tous Traitement inefficace des dossiers Éléments pénaux et corruption
1.3. Droits civils et politiques	Déclaration des droits Bureau du médiateur, défenseur public ou équivalent	Dérogations aux droits en cas d'urgence nationale Police mal considérée par la population Mauvaises conditions de détention Violence envers les femmes

Tableau 4.1. (suite)

Partie du cadre	Réalisations	Difficultés
1.4. Droits économiques et sociaux	Gouvernement axé sur le développement économique Réorientation dans la communauté internationale vers la réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette	Capacité budgétaire des États limitée pour garantir les droits fondamentaux Écart grandissant entre riches et pauvres Libéralisation non régulée
2. Gouvernement représentatif et responsable		
2.1 Élections libres et transparentes	Élections compétitives Instauration de commissions électorales indépendantes Inscription des électeurs améliorée et participative Les électeurs exercent leurs droits électoraux	Harcèlement et intimidation électoraux officiels et officieux Accès inégal des partis aux médias Vulnérabilité possible des systèmes électoraux basés sur des circonscriptions Candidats aux élections non représentatifs de la société
2.2. Rôle démocratique des partis politiques	Liberté des partis à se constituer, à recruter et à faire campagne	Fragmentation de la représentation des partis Politiques de partis liées aux personnalités Démocratie limitée au sein des partis Problèmes de financement des partis
2.3. Gouvernement efficace et réactif	Menace réelle de destitution pour la plupart des gouvernements Contrôle législatif de l'exécutif Recours citoyen possible Indépendance des médias	Domination de l'exécutif Politique de l'assiette au beurre Longs retards pour rendre des comptes Rôle limité des partis d'opposition Législation peu rigoureuse en matière de liberté d'information

Tableau 4.1. (suite)

Partie du cadre	Réalisations	Difficultés
2.4. Efficacité démocratique du Parlement ^a		
2.5. Contrôle civil des forces militaires et policières	Procédures claires de contrôle civil des forces militaires Réformes du service public	Retrait des militaires des anciennes zones de conflit Renforcement de la responsabilité des services de sécurité devant le Parlement Veiller à ce que la police serve toute la communauté Rendre les services socialement plus représentatifs
2.6. Intégrité dans la vie publique ^b	Création d'une commission de lutte contre la corruption Signalement croissant d'actes de corruption par la société civile et l'opinion publique	S'intéresser au comportement et à la culture de la rente Renforcer les organismes de lutte contre la corruption
3. Société civile et participation populaire		
3.1. Médias dans une société démocratique	Presse écrite libre et indépendante Assouplissement du monopole de l'État sur les médias	Contrôle continu des médias par le gouvernement Monopole privé sur les médias Harcèlement officiel ou officieux des journalistes Banalisation du contenu des médias
3.2. Participation politique	Organisations de la société civile (OSC) actives Rôle efficace des OSC Encouragement de l'initiative personnelle	Dépendance des OSC aux donateurs Manque de responsabilité des OSC Faible participation des femmes
Réactivité du gouvernement ^c	Adoption de mécanismes consultatifs	Accès privilégié pour les riches Sentiment d'impuissance au sein de l'opinion publique

Tableau 4.1. (suite)

Partie du cadre	Réalisations	Difficultés
3.3. Décentralisation	<p>Renouveau du gouvernement local élu</p> <p>Plus grande réactivité aux demandes des citoyens locaux</p> <p>Coopération avec des partenaires locaux pour la prestation de services</p>	<p>Ressources inadaptées et inégales au niveau local</p> <p>Manque de personnel formé</p> <p>Décentralisation budgétaire limitée</p>
4. Démocratie au-delà de l'État^d		
4.1. Influences externes sur la démocratie du pays	Intégration des traités internationaux dans la législation nationale	<p>Subordination aux institutions financières internationales</p> <p>Représentation inégale des pays du Sud dans les organisations internationales</p> <p>Différends frontaliers chroniques</p>
4.2. Impact démocratique du pays à l'étranger	<p>Soutien aux missions de maintien de la paix de l'ONU</p> <p>Générosité envers les réfugiés</p>	

Source : adapté d'IDEA international, *The State of Democracy: Democracy Assessments in Eight Nations Around the World* (La Haye : Kluwer Law International, 2002), p. 100-103.

^a Cet élément ne figurait pas dans le cadre d'origine.

^b Dans le cadre d'origine, cet élément s'intitulait « Minimiser la corruption ».

^c Cet élément a été consolidé dans une autre partie du nouveau cadre.

^d Dans le cadre d'origine, cet élément faisait l'objet d'une seule question.

Annexe A : Autres méthodes pour évaluer une démocratie

Nous avons présenté les principes et objectifs de notre cadre d'évaluation de démocratie. Notre cadre ne constitue pas la première tentative de ce type pour évaluer la qualité de la démocratie et de la liberté dans les pays du monde. Les caractéristiques distinctes de notre approche peuvent être aisément appréhendées par rapport à d'autres approches. Elles sont présentées dans le tableau A.1, qui identifie cinq sortes de cadre d'évaluation différentes. Ces cinq approches sont classées comme suit : selon les problèmes et les thèmes qu'elles étudient, qui les effectue et dans quel but, leur couverture géographique et leurs méthodologies respectives. Le tableau présente également des exemples d'institutions, de pays et d'organismes qui les mettent en œuvre.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et certains types identifiés se recoupent clairement. Ainsi, il existe, par exemple, un recoupement thématique manifeste entre les quatre premières approches du tableau, puisque toutes couvrent principalement les droits civils et politiques dans leur évaluation. Cette similarité ne devrait néanmoins pas occulter les différences critiques quant aux buts qui influencent leurs méthodologies respectives. Ainsi, la première catégorie d'approche (les enquêtes sur les droits humains) vise à comparer les pays les uns par rapport aux autres mondialement, la deuxième (les évaluations de gouvernance) utilise une évaluation pour sélectionner et suivre des projets d'aide dans des pays donnés, la troisième (les indices de démocratie) cherche à explorer les rapports empiriques entre la démocratie et d'autres variables d'importance, la quatrième (les audits démocratiques) s'intéresse avant tout à la sensibilisation et à élever le niveau du débat public sur les questions de démocratie et la cinquième (les évaluations économiques et sociales) fournit un outil pour un investissement économique ou social financé par des ressources externes.

Notre approche est présentée à la fin du tableau afin de permettre les comparaisons. Sur les cinq catégories étudiées, notre approche se

rapproche le plus des audits démocratiques, dont elle s'est inspirée. En d'autres termes, notre méthodologie d'évaluation a pour objectif premier de contribuer à sensibiliser le public aux questions de démocratie dans des pays particuliers, d'évaluer la qualité de la démocratie, de déterminer là où elle est forte et là où elle est faible et d'identifier des réformes.

Étant sceptiques quant au fait que des personnes extérieures puissent juger la démocratie d'un pays, souvent d'une position de présumée supériorité, nous sommes d'avis que ce sont les citoyens du pays concerné qui doivent mener de telles évaluations, un principe désormais de plus en plus reconnu au niveau international. Ils sont, en effet, les mieux placés car, connaissant l'histoire et la culture de leur pays, ils possèdent une base importante pour comprendre son approche de la démocratie et ses dispositifs en la matière. Dans certains cas, la participation du gouvernement peut être appropriée, et, dans de nombreux cas, cela peut contribuer à la légitimité d'une évaluation (comme en Mongolie et aux Pays-Bas, voir la troisième partie de ce guide). Cela dépendra beaucoup de la motivation du gouvernement et de l'indépendance de l'évaluation. Au Zimbabwe, par exemple, le gouvernement du Président Robert Mugabe a entrepris une grande enquête sur les aspirations démocratiques de la population afin d'écarter une initiative populaire et d'avoir la mainmise sur le processus. Mugabe a ensuite rejeté les conclusions de sa propre enquête officielle.

Des garde-fous constituent donc des conditions préalables essentielles à de telles évaluations. Par exemple, les évaluations d'un gouvernement devraient permettre aux évaluateurs, comme l'exige notre méthodologie, de définir pour eux-mêmes quels aspects de la démocratie et quels critères choisir aux fins de l'enquête, mais aussi quels critères de référence ou normes pourraient convenir à cette évaluation.

D'autres cadres ont tendance à déterminer à l'avance ces questions essentielles de méthode et ces questions ne sont souvent ni reconnues de manière explicite ni discutées. Dans le processus d'IDEA international, elles sont soumises à débat et à des choix, même si la souplesse du cadre le rend sensible aux spécificités contextuelles de chaque pays évalué. Identifier ces choix, et ce qu'ils supposent, est l'un des principaux objectifs du présent guide.

Nous avons, toutefois, dépassé l'idée et la pratique d'origine d'un audit démocratique de bien des façons, qui impliquent d'intégrer

des éléments issus d'autres types d'évaluation. Étendre l'idée de l'audit démocratique aux démocraties nouvellement établies nous a contraints à exposer les critères et les méthodes employés à l'origine pour les audits britanniques à un processus d'évaluation et de critique internationales. En conséquence, le cadre inclut désormais des parties sur les droits économiques et sociaux ainsi que sur les dimensions internationales de la démocratie qui ne figuraient pas dans le cadre d'origine. Il traite également avec plus de sérieux et de précision les processus d'évaluation et de choix des normes ou des comparateurs à utiliser. En plus de l'ensemble des évaluations économiques et sociales, nous nous sommes également appuyés sur l'expérience de projet d'évaluations de gouvernance dans notre méthodologie.

En outre, quiconque tente de dresser des listes de possibles sources de données pertinentes, qu'elles soient internationales, régionales ou spécifiques à un pays, est redevable des sources et résultats développés par le corps des sciences politiques et par les ONG internationales. De ces différentes approches, nous tentons de tirer parti des meilleurs travaux d'évaluation existants, tout en conservant notre approche distincte.

Tableau A.1. Comparaison des cadres d'évaluation

Type d'évaluation	Qui la réalise	Que couvre-t-elle	Objectif	Couverture géographique	Méthodologie	Exemples choisis
1. Enquêtes sur les droits humains	ONG internationales et gouvernements	Droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels	Comparer les pays entre eux internationalement	Mondiale	Comparaison quantitative ou qualitative entre pays	Freedom House ¹ Indice Humana ² Human Rights Watch ³ Amnesty International ⁴ Département d'État US ⁵ Projet CIRI Human Rights Data ⁶
2. Évaluations de gouvernance	Agences gouvernementales d'aide	Démocratie électorale, gouvernement responsable et État de droit	Sélectionner et suivre les projets d'aide	Nouvelles démocraties	Évaluation spécifique aux pays par rapport à des indicateurs d'agences	ACDI ⁷ DFID ⁸ USAID ⁹ UE ¹⁰ Millennium Challenge Account ¹¹ APRM ¹²
3. Indices de démocratie	Politologues et sociologues	Droits civils et politiques, démocratie électorale	Explorer les rapports empiriques entre la démocratie et d'autres variables (p. ex. le développement économique et les conflits)	Certaines mondiales, certaines sur des démocraties nouvelles	Indicateurs quantitatifs d'ensemble (variables dichotomiques ou polychotomiques)	Lipset ¹³ Diamond ¹⁴ Hadenius ¹⁵ M. Moore ¹⁶ Kaufman et al. ¹⁷ Przeworski et al. ¹⁸ Polity IV ¹⁹ Bertelsmann Transformation Index ²⁰ EIU ²¹
4. Audits démocratiques	Initiatives conjointes de la société civile	Droits civils et politiques, démocratie électorale, gouvernement responsable	Sensibiliser à la démocratie et à sa situation	Anciennes démocraties	Évaluation qualitative spécifique aux pays par les citoyens	Canada ²² Suède ²³ UK ²⁴ Australie ²⁵ Danemark ²⁶ Pays-Bas ²⁷ UE ²⁸
5. Évaluations économiques et sociales	Agences internationales et gouvernements	Indicateurs économiques et sociaux	Orienter l'investissement économique et social financé en externe	Mondiale	Indicateurs quantitatifs pour évaluer la performance comparative	PNUD ²⁹ Banque mondiale ³⁰ Social Watch ³¹
Évaluation de la démocratie d'IDEA international	Société civile nationale et internationale, et gouvernements	Éventail complet de la démocratie politique et sociale	Améliorer le débat public, identifier et évaluer les priorités de réforme	Mondiale	Évaluation qualitative spécifique aux pays par des experts nationaux	Transparency International ³² Parrainée par IDEA international

Références du tableau A.1

- 1 Freedom House, *Freedom in the World: The Annual Survey of Political Rights and Civil Liberties 2005*, Washington, DC, Freedom House, 2006
- 2 Humana, C., « World Human Rights Guide », Oxford, Oxford University Press, 1992
- 3 Human Rights Watch, *Rapport mondial 2006*, New York, Human Rights Watch, 2006
- 4 Amnesty International, *Rapport 2006 : État des droits humains dans le monde*, Londres, Amnesty International, 2006
- 5 Département d'État américain, *rapports 2005 sur la pratique des droits de l'homme dans les pays*, Washington, DC, US Government Printing Office, 2006
- 6 Cingranelli-Richards (CIRI) Human Rights Data Project, <<http://www.humanrightsdata.org>>
- 7 Kapoor, I. (pour l'Agence canadienne pour le développement international, ACIDI), *Indicators for Programming in Human Rights and Democratic Development: A Preliminary Study*, Ottawa, CIDA, 1996 ; ACIDI, « Cadre d'intégration de l'égalité entre les sexes », 2005
- 8 Ministère britannique du Développement international (DFID), *Participatory Governance Assessment Framework: Improving the Quality of Governance to Help Eliminate Poverty*, Londres, DFID, 2002
- 9 Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), *Handbook of Democracy and Governance Program Indicators*, Washington, DC, USAID, 1998
- 10 Commission européenne, *rapport régulier de la Commission sur les progrès accomplis par les pays candidats à l'adhésion*, Bruxelles, Commission européenne, annuel
- 11 « Millennium Challenge Account: A New Compact for Global Development », *Economic Perspectives: An Electronic Journal of the US Department of State*, 8/2 (mars 2003), disponible sur <<http://www.4uth.gov.ua/usa/english/trade/ijec0303/toc.htm>>. Pour de plus d'informations, aller sur <<http://www.mca.gov/index.php>>
- 12 Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), *Mécanisme africain d'évaluation par les pairs*, <<http://www.nepad.org/aprm/>>
- 13 Lipset, S. M., « Some Social Requisites of Democracy », *American Journal of Political Science*, 53 (1959)
- 14 Diamond, L., « Economic Development and Democracy Reconsidered », *American Behavioral Scientist*, 35/4-5 (1992), p. 450-99
- 15 Hadenius, A., « Democracy and Development », Cambridge, Cambridge University Press, 1992
- 16 Moore, M., « Democracy and Development in Cross-national Perspective: A New Look at the Statistics », *Democratisation*, 2/2 (1995)

- 17 Kaufman, D., Kraay, A. et Mastruzzi, M., « Governance Matters V: Aggregate and Individual Governance Indicators for 1996–2005 », document de travail de recherche politique, Washington, DC, Banque mondiale, 2006
- 18 Przeworski, A., Alvarez, M., Cheibub, J. A. et Limongi, F., « Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World, 1950–1990 », Cambridge Studies in the Theory of Democracy no. 3, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. Données disponibles sur <<http://www.ssc.upenn.edu/~cheibub/data/Default.htm>>
- 19 « Political Regime Characteristics and Transitions, 1800–2004 », Polity IV Project. Données et publications disponibles sur <<http://www.cidcm.umd.edu/polity/>>.
- 20 Bertelsmann Foundation (eds), *Bertelsmann Transformation Index 2003: Towards Democracy and a Market Economy*, Gütersloh, Bertelsmann Foundation, 2005. Données disponibles sur <<http://www.bertelsmann-transformation-index.de/11.0.html?&L=1>>
- 21 « The Economist Intelligence Unit's Index of Democracy », *The World in 2007*, disponible sur <<http://www.eiu.com/>>
- 22 *The Canadian Democratic Audit Series*, USB Press, depuis 2004
- 23 Centre d'études économiques et politiques (Studieförbundet näringsliv och samhälle, SNS), *Audit démocratique de la Suède*, Uppsala, Uppsala University, tous les ans depuis 1995
- 24 Klug, Francesca, Starmer, Keir et Weir, Stuart, « The Three Pillars of Liberty: Political Rights and Freedoms in the United Kingdom », Londres, Routledge, 1996 ; Beetham, David, Byrne, Iain, Ngan, Pauline et Weir, Stuart, « Democracy under Blair: A Democratic Audit of the United Kingdom », 2^e éd., Londres, Politico's, 2002
- 25 Democratic Audit of Australia, *Australia: State of Democracy* (2008)
- 26 Association danoise pour la coopération internationale (Mellempfolkeligt Samvirke, MS), *Audit démocratique*, <<http://www.ms.dk/sw47132.asp>>
- 27 Ministère néerlandais de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, *The State of Our Democracy 2006 (traduction anglaise provisoire)*, <<http://www.minbzk.nl/bzk2006uk/>>
- 28 Lord, Christopher, « A Democratic Audit of the European Union », Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004
- 29 Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain 2005*, Oxford, Oxford University Press, 2005
- 30 Banque mondiale, *Indicateurs du développement mondial 2006*, Washington, DC, Banque mondiale, 2006 ; Indicateur CPIA (Country Performance and Institutional Assessment) de la Banque mondiale disponible sur <<http://www.worldbank.org>>
- 31 Social Watch (rapports par pays et par thème publiés régulièrement)
- 32 Pope, J. (pour Transparency International), « TI Source Book 2000 Confronting Corruption: The Elements of a National Integrity System », Berlin, Transparency International, 2000

Annexe B : Questionnaire d'évaluation de démocratie

Exemple

Merci de cocher l'une des cases en réponse à chaque question de la liste jointe. Les catégories sont :

TE = très élevé ;

E = élevé ;

M = moyen ou ambigu ;

F = faible ;

TF = très faible.

À titre d'exemple, si, pour la question 1.2.1., vous estimez qu'il existe dans votre pays de sérieuses abrogations de l'État de droit, par exemple, des domaines ou des groupes au-dessus ou au-delà de l'application de la loi, ou non protégés par celle-ci, vous pouvez indiquer que le niveau d'opérationnalité de l'État de droit est « F » (faible).

La numérotation des cases se rapporte aux questions pertinentes dans la liste. Pour chaque partie, il vous est demandé de spécifier ce que vous considérez comme a) la meilleure caractéristique, b) le problème le plus sérieux dans votre pays d'un point de vue démocratique, puis c) de proposer ce qui pourrait être fait pour remédier à ce problème.

1.2. État de droit et accès à la justice

L'État et la société sont-ils uniformément soumis à la loi ?

1.2.1. Quel est le niveau d'opérationnalité de l'État de droit sur le territoire ?

- 1.2.2. Dans quelle mesure les responsables publics sont-ils soumis à l'État de droit et aux règles de la transparence dans l'exercice de leurs fonctions ?
- 1.2.3. Quel est le degré d'indépendance des tribunaux et du judiciaire vis-à-vis de l'exécutif et dans quelle mesure sont-ils à l'abri de toute forme d'ingérence ?
- 1.2.4. Quel est le degré d'égalité et de garantie de l'accès des citoyens à la justice, à un procès équitable et à un recours en cas de jugement abusif ?
- 1.2.5. Dans quelle mesure la justice criminelle et les systèmes pénaux respectent-ils les règles d'impartialité et de traitement équitable dans leur fonctionnement ?
- 1.2.6. Quel est le degré de confiance des citoyens vis-à-vis du système juridique quant à sa capacité à rendre une justice équitable et efficace ?

	TE	E	M	F	TF
1.2.1.					
1.2.2.					
1.2.3.					
1.2.4.					
1.2.5.					
1.2.6.					

Meilleure caractéristique

Problème le plus sérieux.....

Suggestion d'amélioration

Annexe C : Bibliographie

- Beetham, David, Byrne, Iain, Ngan, Pauline et Weir, Stuart, « Democracy under Blair: A Democratic Audit of the United Kingdom », 2^e éd., Londres, Politico's, 2002
- Berman, Sheri, « How Democracies Emerge: Lessons from Europe », *Journal of Democracy*, 18/1 (2007), p. 28-41
- Carothers, Thomas, « How Democracies Emerge: The 'Sequencing' Fallacy », *Journal of Democracy*, 18/1 (2007), p. 12-27 (2007a)
- « Exchange: Misunderstanding Gradualism », *Journal of Democracy*, 18/3 (2007), p. 18-22 (2007b)
- Clancy, Paula, Hughes, Ian et Brannick, T., « Public Perspectives on Democracy in Ireland », Dublin, Democratic Audit Ireland Project, Think Tank for Action on Social Change (TASC), 2005
- Diamond, Larry, « Developing Democracy: Toward Consolidation », Baltimore, Maryland, Johns Hopkins University Press, 1999
- Fukuyama, Francis, « Liberalism versus State Building », *Journal of Democracy*, 18/3 (2007), p. 10-13
- Handbook of Democratic Governance Indicators (DGIs): Method, Process and Lessons Learned in Mongolia*, Oulan-Bator, PNUD Mongolie et suivi de la cinquième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies, 2006
- Hughes, Ian, Clancy, Paula, Harris, Clodagh et Beetham, David, « Power to the People? Assessing Democracy in Ireland », Dublin, Think Tank for Action on Social Change (TASC) et New Island Books, 2007
- IDEA international, *Handbook on Democracy Assessment*, La Haye, Kluwer Law International, 2002
- *The State of Democracy: Democracy Assessments in Eight Nations Around the World*, La Haye, Kluwer Law International, 2002
- *Ten Years of Supporting Democracy Worldwide*, Stockholm, IDEA international, 2005
- Institut de recherches politiques de l'Université de Lettonie, *How Democratic is Latvia? Audit of Democracy*, Riga, Université de Lettonie, Commission d'analyse stratégique, 2005

- Karl, T. L., « Dilemmas of Democratization in Latin America », *Comparative Politics*, 23 (1990), p. 1-21
- Klug, Francesca, Starmer, Keir et Weir, Stuart, « The Three Pillars of Liberty: Political Rights and Freedoms in the UK », Londres, Routledge, 1996
- Lim, Millard, Jayme-Lao, Maria, Juan, Lilibeth et Co, Edna, « Philippine Democracy Assessment: Minimizing Corruption », Manille, Ateneo University Press, 2007
- Linz, Juan et Stepan, Alfred, « Problems of Democratic Transition and Consolidation: South America, Southern Europe, and Post-Communist Europe », Baltimore, Maryland, Johns Hopkins University Press, 1996
- Lokniti : Programme for Comparative Democracy, *State of Democracy in South Asia*, New Delhi, Oxford University Press, 2008
- Lord, Christopher, « A Democratic Audit of the European Union », Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004
- Maddison, Sarah and Partridge, Emma, « How Well Does Australian Democracy Serve Australian Women? », Canberra, Université nationale australienne, Democratic Audit of Australia, 2007
- Mansfield, Edward et Snyder, Jack, « The Sequencing “Fallacy” », *Journal of Democracy*, 18/3 (2007), p. 5-10
- Ministère néerlandais de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, *The State of Our Democracy 2006* (traduction anglaise provisoire), La Haye, Ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume, 2006
- O'Donnell, G., Cullell, J. V. et Lázetta, O. M. (eds), « The Quality of Democracy: Theory and Applications », Notre Dame, Indiana, Notre Dame University Press, 2004
- Rustow, D. A., « Transitions to Democracy: Toward a Dynamic Model », *Comparative Politics*, 2 (1970), p. 337-63
- Thakur, Ramesh, « The Ways of Canadian Bureaucracy », *The Hindu*, 13 octobre 2007, <<http://www.thehindu.com/2007/10/13/stories/2007101356611400.htm>> (consulté le 29 octobre 2007)
- Weir, Stuart, Blick, Andrew et Choudhary, Tufyal, « The Rules of the Game: Terrorism, Community and Human Rights », York, Joseph Rowntree Reform Trust, 2006
- Weir, Stuart et Beetham, David, « Political Power and Democratic Control in Britain », Londres, Routledge, 1998
- Wilford, Rick, Wilson, Robin et Claussen, Kathleen, « Power to the People? Assessing Democracy in Northern Ireland », Dublin, New Island Books for the Think Tank for Action on Social Change (TASC), 2007
- Zakaria, Fareed, « The Future of Freedom: Illiberal Democracy at Home and Abroad », New York et Londres, W. W. Norton, 2003
- IDEA international, <<http://www.idea.int>>

Annexe D : À propos des auteurs

David Beetham a beaucoup écrit sur la démocratie et les droits humains, y compris sur les droits économiques et sociaux. Il est directeur associé de Democratic Audit au Royaume-Uni, pour lequel il contribue et écrit beaucoup. Il est l'un des auteurs du *Guide de l'évaluation démocratique* élaboré par IDEA international (*Handbook of Democracy Assessment*, Kluwer Law International, 2002). Il est également l'auteur de nombreuses autres publications, notamment *The Legitimation of Power* (Humanities Press International, 1991) ; *Démocratie : questions et réponses* (Polity Press, Blackwell (en anglais) et UNESCO, 1995) ; *Democracy and Human Rights* (Polity Press and Blackwell, 1999) ; *Democracy: A Beginner's Guide* (Oneworld, v. 2005) ; *Defining and Measuring Democracy* (Sage, 1994) ; *Parliament and Democracy in the Twenty-first Century: A Guide to Good Practice* (Union interparlementaire, 2006). Il est professeur émérite à l'Université de Leeds.

Edzia Carvalho est doctorante au département de gouvernement de l'Université d'Essex. Elle a travaillé en tant qu'assistante de recherche sur le projet d'« état de la démocratie » en Asie du Sud mené par le projet Lokniti au Centre for the Study of Developing Societies, à Delhi. Elle est titulaire d'un master en théorie et pratique des droits humains (Université d'Essex, 2006) et d'un master en politique et relations internationales (Université de Bombay, 2003). Elle est l'auteur de "Measuring Children's Rights: An Alternative Approach", *International Journal of Children's Rights* (volume 16, 2008, p. 545-563).

Todd Landman est maître de conférence au département de gouvernement et directeur du Centre for Democratic Governance de l'Université d'Essex. Il a été directeur adjoint du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex de 1999 à 2003, puis codirecteur de 2003 à 2005. Il est vice-président du conseil d'administration de Democratic Audit, a travaillé sur de nombreux projets pour IDEA

international et assisté le gouvernement mongol dans la réalisation d'une évaluation de démocratie. Il est l'auteur de nombreuses publications, notamment *Issues and Methods in Comparative Politics* (Routledge, 2000, 2003, 2008) ; *Studying Human Rights* (Routledge, 2006) ; *Protecting Human Rights: A Comparative Study* (Georgetown University Press, 2005) ; (avec Joe Foweraker et al.) *Governing Latin America* (Polity Press, 2003) ; (avec Joe Foweraker) *Citizenship Rights and Social Movements: A Comparative and Statistical Analysis* (Oxford University Press, 1997). Il a été également consultant pour le ministère britannique du Développement international (DFID), l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), l'Agence danoise pour le développement international (Danida), le ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth, la Commission européenne, Minority Rights Group et Amnesty International.

Stuart Weir est directeur de Democratic Audit et professeur invité au département de gouvernement de l'Université d'Essex. Il est auteur et rédacteur de *Unequal Britain: Human Rights as a Route to Social Justice* (Politico's, 2006) et co-auteur de rapports sur les lois et la stratégie du gouvernement britannique pour lutter contre le terrorisme, la politique du British National Party et le pouvoir et la participation au Royaume-Uni. C'est en outre l'un des co-auteurs de trois audits démocratiques au Royaume-Uni et l'un des rédacteurs du *Guide 2002 de l'évaluation démocratique* d'IDEA (*Handbook of Democracy Assessment*). Il a également créé Charter 88, la campagne britannique en faveur du changement démocratique. Il a été rédacteur en chef des magazines *New Statesman* et *New Socialist* et rédacteur adjoint de la revue *New Society*. Il a travaillé pour les organisations Child Poverty Action Group et Shelter. Il écrit et intervient souvent dans les médias sur les questions relatives à la démocratie. Il a travaillé à l'émission *People's Parliament* pour Channel 4 et collaboré à des documentaires-fiction. Il est consultant auprès de comités restreints du Parlement britannique, de l'UE, du PNUD, du ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth et du ministère britannique du Développement international (DFID).

Annexe E : Remerciements

Le *Guide pratique* a considérablement bénéficié d'un processus participatif d'examen entamé en 2005 avec les membres du réseau « état de la démocratie » (EdD). Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé à son élaboration, en particulier ses auteurs : Todd Landman, qui a dirigé l'équipe de l'Université d'Essex chargée de rédiger le guide ; Edzia Carvalho ; Stuart Weir et David Beetham, qui ont participé au projet d'« état de la démocratie » depuis sa conception, il y a neuf ans.

Nous sommes également très reconnaissants envers les membres suivants du réseau EdD pour leurs contributions spécifiques à ce guide : Sarah Bracking, actuellement basée à l'Université de Manchester (Royaume-Uni) ; Peter R. deSouza du Centre for the Study of Developing Societies de Delhi, en Inde (membre du EdD dans l'équipe Asie du Sud) ; Dino Djipa de l'Institut de recherche Prism en Bosnie-Herzégovine ; Krishna Hachhethu, membre du réseau EdD dans l'équipe Asie du Sud, basée au Centre népalais d'études contemporaines de l'Université de Tribhuvan, à Katmandou ; Bronwen Manby, conseiller au projet AfriMap (Africa Governance Monitoring and Advocacy Project) de l'Open Society Institute ; Maarten Prinsen, basé au ministère néerlandais de l'Intérieur et des relations au sein du Royaume (coordinateur de l'évaluation de l'« état de la démocratie » aux Pays-Bas) ; Juris Rozenvalds de l'Institut de recherches politiques de l'Université de Lettonie, à Riga (membre du EdD dans l'équipe lettonne d'évaluation de démocratie) ; Marian Sawyer de Democratic Audit en Australie, à l'Université nationale australienne ; Tsetsenbileg Tseeven, membre de l'équipe d'évaluation de démocratie en Mongolie.

Nos remerciements vont également à Gaëlle Deriaz pour son travail d'édition français et de révision très professionnel, ainsi qu'à Keboitse Machangana, Mélida Jiménez, Erik Asplund et Lisa Hagman d'IDEA international.

Annexe F : À propos d'IDEA international

Qu'est-ce qu'IDEA international ?

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA international) est une organisation intergouvernementale qui promeut la démocratie durable dans le monde. Son objectif est de renforcer les institutions et les processus démocratiques. IDEA international joue un rôle catalyseur dans la construction de la démocratie en fournissant des sources de connaissances, une expertise et une plateforme de débat sur les questions de démocratie. L'institut collabore avec les décideurs, les gouvernements donateurs, les organisations et agences de l'ONU, les organisations régionales ou autres engagées dans la construction démocratique.

Que fait IDEA international ?

La construction de la démocratie est complexe et touche de nombreux domaines incluant les constitutions, les systèmes électoraux, les partis politiques, les dispositions législatives, le système judiciaire, les gouvernements centraux et locaux, et les structures gouvernementales officielles et traditionnelles. IDEA international s'implique dans toutes ces questions et offre aux personnes engagées dans le processus de démocratisation :

- ▶ des sources de connaissances, sous forme de manuels, de bases de données, de sites Internet et de réseaux d'experts ;
- ▶ des propositions politiques pour engager le débat et l'action sur les enjeux démocratiques ; et
- ▶ un appui aux réformes démocratiques en réponse aux requêtes nationales spécifiques.

Domaines de travail

Les principaux domaines d'expertise d'IDEA international sont les suivants :

- ▶ *Processus d'élaboration d'une constitution.* Un processus constitutionnel peut aussi bien poser les fondations pour la paix et le développement que semer les graines d'un conflit. IDEA international est en mesure de fournir des connaissances et de faire des propositions politiques pour l'élaboration d'une constitution qui appartienne véritablement à la nation, qui soit sensible à la prévention des conflits liés aux disparités hommes-femmes et qui réponde efficacement aux priorités nationales.
- ▶ *Processus électoraux.* La conception et la gestion des élections ont un fort impact sur le système politique dans son ensemble. IDEA international cherche à garantir la gestion professionnelle et l'indépendance des élections, à adapter les systèmes électoraux et à instaurer la confiance du public dans le processus électoral.
- ▶ *Partis politiques.* Les partis politiques constituent le lien essentiel entre les électeurs et le gouvernement, pourtant des enquêtes menées dans le monde entier montrent que les partis jouissent d'un faible niveau de confiance. IDEA international analyse le fonctionnement des partis politiques, leur financement public, leur gestion et leurs relations avec le public.
- ▶ *Démocratie et problématique hommes-femmes.* IDEA international reconnaît que si les démocraties doivent être véritablement démocratiques, alors les femmes – qui comptent pour plus de la moitié de la population mondiale – doivent être représentées à l'égal des hommes. IDEA international met au point des ressources et des outils comparatifs conçus pour faire progresser la participation et la représentation des femmes dans la vie politique.
- ▶ *Évaluations de démocratie.* La démocratisation est un processus national. La méthode d'évaluation de l'« état de la démocratie » d'IDEA international permet à la population d'évaluer sa propre démocratie au lieu de se fier à des indicateurs ou à des classements de démocraties élaborés à l'étranger.

Où travaille IDEA international ?

IDEA international travaille dans le monde entier. L'institut est basé à Stockholm (Suède) et possède des bureaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie.